

HISTOIRE DE LA PRESSE

TOME II

Le plus grand
quotidien français
d'Amérique

1916-1984

Cyrille Felteau

la presse



HISTOIRE DE LA PRESSE

Éditeurs:
LES ÉDITIONS LA PRESSE, LTÉE
7, rue Saint-Jacques
Montréal H2Y 1K9

Conception graphique:
JEAN PROVENCHER

Tous droits réservés:
LES ÉDITIONS LA PRESSE, LTÉE
© Copyright, Ottawa, 1984

Dépôt légal:
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
4^e trimestre 1984

ISBN 2-89043-135-5

HISTOIRE DE LA PRESSE

TOME II

Le plus grand quotidien français d'Amérique

1916-1984

Cyrille Felteau

la presse



**« Comme pour la liberté individuelle,
on ne se rend vraiment compte
de ce qu'est la liberté de la presse
que quand on en est privé. »**

JACQUES SERVAN-SCHREIBER
Le pouvoir d'informer

NOTE DE L'ÉDITEUR. L'orthographe des textes originaux a été conservée dans la plupart des extraits tirés d'ouvrages, journaux, lettres ou documents reproduits dans ce livre.

I

Après Trefflé Berthiaume, que va devenir *La Presse*?

Au lendemain de la mort de l'hon. Trefflé Berthiaume, le 3 janvier 1915, *Le Devoir* s'interroge gravement sur « l'avenir du journal canadien-français le plus répandu au Canada ». Sous le titre: « Que va devenir *La Presse*? », l'organe nationaliste fondé par Henri Bourassa un peu moins de cinq ans auparavant (le 10 janvier 1910) se fait l'écho des bruits, rumeurs et conjectures qui prolifèrent déjà autour de la tombe du « père de *La Presse* ». Dans un sous-titre sur trois colonnes le quotidien pose la question: « Feu M. Berthiaume a-t-il réglé son avenir? » Puis il affirme catégoriquement: « Bleus et rouges convoitent déjà son journal... »

Presque soixante-dix ans après, nous devons constater qu'il est souvent illusoire et parfois périlleux de se livrer ainsi, à chaud, au petit jeu des prévisions dans un domaine aussi changeant, aussi imprévisible que celui-là. En très peu de temps, la réalité s'est chargée de réduire à néant les suppositions formulées de bonne foi, semble-t-il, par le rédacteur anonyme du journal de la rue Saint-Vincent (où logeait alors *Le Devoir*). Contrairement à ce qu'il laisse entrevoir, *La Presse* n'a été achetée ni par les « bleus » ni par les « rouges »: pendant un bon demi-siècle, elle est demeurée entre les mains des héritiers Berthiaume, qui s'en sont âprement disputé la possession et le contrôle, pour le plus grand profit de quelques importants cabinets d'avocats de la métropole.

A l'origine de cette longue guérilla judiciaire, toute en suspenses et en rebondissements, et qui a défrayé la chronique montréalaise pendant des décennies, on retrouve deux documents signés de la main du président-propriétaire disparu: le testament de Trefflé Berthiaume, daté du 23 juin 1913, et sa

donation fiduciaire, en date du 26 décembre 1914, soit une semaine à peine avant sa mort (ces deux documents sont reproduits intégralement à la fin du Tome I, en annexes I et II).

Mais avant de retracer brièvement l'histoire inédite de ces deux documents — d'une importance capitale dans l'histoire de *La Presse*, revenons aux commentaires du *Devoir* sur l'avenir... probable de *La Presse*.

Le journal de Bourassa commence par formuler quelques «idées générales» au sujet de l'influence des journaux sur l'opinion publique, de même que sur l'intérêt que leur portent, de ce fait, les «politicaillers» :

Il est admis que les journaux sont un peu les maîtres de l'opinion publique, en matière politique, ou plus exactement en matière électorale et que, plus un journal a de lecteurs, plus son influence est censée être grande. Sans avoir à examiner le mérite de cette théorie il n'est point surprenant de voir déjà les politicaillers s'intéresser au sort du journal qui a le plus fort tirage au pays. Déjà, autour de cette feuille sont nouées des intrigues politiques sur lesquelles il serait oiseux de revenir, pour l'heure.

Le désir exprimé par les bleus est, on le conçoit, de voir le parti ministériel mettre la main sur la « Presse ». A Montréal, premier centre électoral de la province de Québec, le parti conservateur, depuis la disparition du feu « Journal », n'a pas de feuille de langue française à soi; et l'on comprend que cette pénurie est déplorée de tous les bons bleus. (Le « Journal », fondé en 1899 à Montréal pour remplacer la « Minerve », n'avait duré que six ans). Maintes tentatives ont été faites pour s'emparer de tel ou tel journal. Et si les conservateurs ont pu obtenir un bail à terme dans certaine feuille, ils n'ont pas pu s'emparer d'un quotidien bien à eux et pour toujours, comme le sont le « Canada » et le « Soleil » pour les libéraux. Fonder un journal, il n'en fallait pas parler; les fiascos du passé et la rareté de journalistes à l'échine souple rendaient l'entreprise impossible. Il est donc naturel de voir des gens s'exclamer, en guise d'oraison funèbre pour l'homme auquel ils doivent pourtant beaucoup: « Si nous pouvions mettre la main sur la « Presse », nous avons le pouvoir, nous avons les fonds: pourquoi ne pas nous assurer une arme d'une telle puissance?

Après avoir ainsi réglé le cas des conservateurs dans leurs rapports avec *La Presse*, le rédacteur du *Devoir* se tourne vers les libéraux :

La vente éventuelle de la « Presse » n'est pas non plus sans émouvoir les libéraux, écrit-il.

— Sans doute, disait l'un d'eux samedi, en y allant de ses

condoléances pour le regretté M. Berthiaume, la « Presse » était pour Laurier; mais elle n'était pas exclusivement pour les rouges. Et quand notre chef sera parti, qu'advient-il?

C'était là une constatation pleine de craintes pour demain. Sans doute, la « Presse » comptait sur le Québec pour maintenir et faire croître sa circulation; le Québec où Laurier était dieu, restait l'ami de coeur du grand chef rouge qui en plusieurs circonstances, s'était servi de son entremise pour parler au peuple; mais, s'intitulant journal indépendant, elle courtisait aussi les autres dieux de l'Olympe politique. Et cette attitude provoquait un petit malaise chez les rouges de l'un desquels nous venons de citer les paroles. Et de ce regret à demi-voilé, à l'idée de mettre la main sur la « Presse » pour en faire un journal « franchement » libéral, ou, pour être plus exact, exclusivement libéral, il n'y a qu'un pas.

— Nous sommes dans l'opposition, disait un autre rouge qui a ses coudées franches auprès des organisateurs, mais nous pouvons bien nous payer le luxe de reprendre toute notre influence dans le Québec...»

«Qu'advient-il de toutes ces petites intrigues qui se forment déjà devant un cercueil ouvert?», se demande le « Devoir ». L'avenir nous le dira...

«En attendant, moins pressés que les politiciens qui songent, ou à reprendre le pouvoir doré ou à le conserver, nous saluons bien bas la dépouille d'un humble ouvrier qui sut grâce à son travail et à son énergie persévérante, faire grandir une oeuvre qu'il a à peine abandonnée pour le repos éternel, et que déjà les puissants du jour et ceux de demain se préparent à se disputer.»

Les préoccupations d'un père de famille

Pendant les deux ou trois dernières années de sa vie, sentant s'aggraver de mois en mois l'affection cardiaque qui devait l'emporter subitement au matin du 2 janvier 1915, l'hon. Trefflé Berthiaume eut en tête une double préoccupation: régler ses dernières volontés de façon à assurer, 1) la continuité de direction à *La Presse*, et 2) la sécurité financière des siens.

A cet effet, aidé de ses conseillers juridiques, l'avocat Zénon Fontaine et le notaire J.-R. Mainville, il s'astreignit pendant de longs mois à la préparation minutieuse de projets de testament. Il semble toutefois que la rédaction proprement dite du dernier projet s'effectua très rapidement, en une seule journée, le 23 juin 1913, veille de son départ pour un voyage de repos de plusieurs mois en Europe, en compagnie de ses deux filles, Anna et Helmina (Mme L.-J. Rivet), et de son gendre, L.-J. Rivet.

Prudent et prévoyant comme il l'était, il ne voulut pas s'éloigner avant d'avoir mis de l'ordre dans ses affaires. Il fit venir M^e Fontaine, qui était depuis nombre d'années son avocat, et lui dit: «Je sais que je suis malade et je ne veux pas entreprendre un long voyage sans prendre certaines dispositions au cas où je n'en reviendrais pas. Je veux faire un testament.»

L'homme de loi s'inclina, et M. Berthiaume lui dicta à la hâte ses dernières volontés.

Ce jour-là même, le 23 juin 1913, l'hon. Trefflé Berthiaume, par-devant M^e J.-R. Mainville, notaire, signa en conséquence son testament en bonne et due forme.

Dans ce testament, l'hon. Trefflé Berthiaume désignait comme son légataire fiduciaire M. Arthur Berthiaume, son fils aîné, et lui conférait en même temps le pouvoir de s'adjoindre une autre personne, révocable à son gré, ou de se faire remplacer par une autre personne, dont les actes auraient le même effet que les siens.

M. Arthur Berthiaume ou son associé ou son remplaçant provisoire avaient pleins pouvoirs de gérer et d'administrer tous les biens de M. Trefflé Berthiaume sans qu'il fût permis à aucun des autres héritiers ou représentants de M. Trefflé Berthiaume d'intervenir de quelque façon que ce soit dans la gestion et administration des biens confiés à Arthur Berthiaume.

Celui-ci avait le droit de disposer des actions tant communes que préférentielles de *La Presse* et de former un bureau de direction de *La Presse* à son choix, quitte à partager avec les autres enfants Berthiaume les revenus des biens de leur père lorsqu'il jugerait lui-même à propos, en tant que légataire fiduciaire, de les faire partager. Il était ainsi le seul juge de l'état de la fortune de M. Berthiaume père. Il pouvait prendre quelque titre que ce soit à *La Presse*, avec une rémunération de 12 000 \$ par an.

Il importe de noter que selon les stipulations de ce testament, la propriété des biens de M. Berthiaume père était réservée exclusivement à ses arrière-petits-enfants existant lorsque ses enfants seraient tous décédés, le partage devant se faire par souche et non par tête. Toute la fortune de M. Berthiaume était déclarée insaisissable, à « titre de donation alimentaire ».

Intentions manifestes

Ce testament exprime les intentions de l'hon. Trefflé Berthiaume au mois de juin 1913, en ce qui concerne la disposition de ses biens. Parce que ce testament a été fait d'une manière précipitée — dans la hâte où le testateur était de partir en voyage —, qu'il n'a pas par la suite été longuement discuté avec la famille ou avec son avocat, on peut en déduire qu'il équivaut à une expression franche et spontanée des sentiments et des desseins de l'hon. M. Berthiaume.

Et quels sont ces sentiments et ces desseins profonds? Chacun peut voir que sa pensée dominante, c'est de conserver sa fortune à ses descendants directs. Il ne donne rien, absolument rien, de ses revenus ou de ses capitaux à quiconque n'est pas de son sang. Il est tellement absorbé par cette idée qu'il ne s'est aucunement préoccupé de la situation embarrassante dans laquelle pourraient se trouver ses brus, si elles venaient à rester veuves; si l'un de ses fils meurt, aucune parcelle de l'héritage ne va à sa veuve, mais les rentes ultérieurement attribuées en partage sont réparties entre les autres enfants qui survivent. Il va de soi qu'il n'a pas davantage pensé à avantager ses gendres.

Il a par ailleurs conçu des dispositions d'une extrême rigidité afin d'assurer que la gestion de toutes les affaires de sa succession ne sorte pas de la famille. A cette fin, il a donné à son fils aîné pleins pouvoirs tant comme fiduciaire que comme exécuteur testamentaire, avec défense à quiconque d'intervenir, le faisant seul juge de tous ses actes, avec la seule réserve d'administrer en bon père de famille.

Pour apprécier justement les événements et démêlés judiciaires qui vont suivre, il est nécessaire de retenir le sens bien précis de cette expression des dernières volontés de l'hon. Trefflé Berthiaume.

Le brandon de discorde: la donation fiduciaire

Ce testament fait, et l'esprit allégé de toute inquiétude de ce côté, l'hon. Trefflé Berthiaume remit entre les mains de son fils aîné, Arthur, l'administration de *La Presse*, et le lendemain 24 juin, il s'embarquait avec sa fille Anna, son gendre M. L.-J. Rivet et Mme Rivet. Il passa environ trois mois en Europe, voyageant en France, en Belgique, en Suisse et en Italie, accompagné partout par Anna et par son fils Eugène, qui délaissa presque complètement son bureau de Paris (où, depuis 1908, il

représentait les intérêts de *La Presse* en Europe et plus particulièrement en France).

Entre Anna et Eugène, outre qu'il ne connut pas un moment d'ennui, M. Berthiaume fut soustrait aux petites contrariétés et aux menus embarras inséparables d'un voyage en pays étranger. Si le repos avait pu le guérir, cette randonnée à travers l'Europe, dans laquelle il n'avait qu'à se laisser vivre dans le charme d'horizons chaque jour renouvelés et toujours séduisants, aurait certainement accompli le miracle. Ce repos et la sollicitude dont l'entouraient ses deux enfants ne pouvaient toutefois produire qu'une amélioration superficielle et éphémère de son état de santé. On peut en juger par ce qu'il en écrivit à Eugène le 23 septembre 1913, après son retour à Montréal :

Quoique je sois de retour à Montréal depuis dix jours, il m'a été impossible de me mettre à aucun travail. En mettant les pieds sur le « steamer », j'ai pris un rhume qui s'est transformé en catarrhe. Les fosses nasales, les bronches, les intestins, tout était pris. L'inflammation des membranes muqueuses était telle que je n'ai pu prendre un seul repas de la traversée. Et depuis mon retour, je commence à prendre un peu de pain et des oeufs de temps à autre...

De nouvelles «dernières volontés»

Dans son testament, fait moins d'un an auparavant, M. Berthiaume avait clairement indiqué ses intentions quant à la disposition de sa fortune — fortune représentée à peu près uniquement par *La Presse* — dont il était l'unique propriétaire.

Dans sa longue carrière dans les affaires, il ne lui était jamais arrivé de remettre sur le métier un travail qu'il avait fait. Malgré tout, voici qu'au mois de février 1914, M. Berthiaume se remet à considérer de nouvelles méthodes de disposer de ses biens. Avec M^e Zénon Fontaine, son conseiller juridique, il travaille à cela sans trêve pendant la dernière partie de l'hiver, tout le printemps et, à la fin de l'été de 1914, il n'en avait pas encore fini.

Pendant toute cette période, les membres de sa famille savaient qu'il «s'occupait de leur sort d'une manière qui les contentât tous». Mais les enfants ne savaient rien de plus. Au mois d'août, M. Berthiaume paraissait harassé de cet interminable labeur qu'il s'était imposé. Il en fit part à Eugène, qui était revenu d'Europe, et lui fit entrevoir qu'il s'était virtuellement arrêté à un projet de fiducie et le pria d'aller s'en entretenir de

sa part avec M. Fontaine. Eugène se conforma naturellement au désir de son père et fit deux ou trois visites à l'avocat, mais chaque fois qu'il aborda le sujet de sa mission, M. Fontaine se refusa absolument à desserrer les lèvres. Lorsque plus tard M. Zénon Fontaine fut interrogé à ce sujet sous serment devant une cour de justice, il justifia son attitude en déclarant «qu'il considérait qu'il n'avait pas de comptes à rendre à Eugène».

Après dix mois de ce laborieux effort, les *nouvelles dernières volontés* de M. Berthiaume étaient formulées dans un autre document rédigé par M. Zénon Fontaine et auquel M. Berthiaume était consentant à apposer sa signature. Mais de ce qu'en rapportent ses enfants, il ressort que M. Berthiaume ne paraissait pas très enthousiasmé des nouvelles dispositions qu'il avait prises. Il avait l'air soulagé de voir sa tâche finie, mais quant au fond même de l'acte qu'il allait sceller, il semblait en concevoir surtout de l'inquiétude. Ce sentiment perçait déjà dans le désir qu'il avait manifesté qu'Eugène allât de sa part s'entretenir de ses dernières volontés avec M. Zénon Fontaine. Il devint encore plus apparent au mois de décembre, alors qu'il parut plus que jamais préoccupé et qu'on l'entendit fréquemment dire qu'il espérait bien que tous ses enfants seraient contents. Il revenait sans cesse sur ce sujet comme si c'eût été une hantise, et donnait à penser qu'il ressentait plus d'inquiétude que d'espoir.

L'acte définitif, fruit de dix mois de conciliabules constants entre M. Berthiaume et son avocat, revêtait la forme d'une donation fiduciaire entre vifs.

Ce projet d'acte de donation constitue, en fait, le facteur principal, le «détonateur» en quelque sorte, de la tragédie dans laquelle, après la mort de M. Berthiaume, se trouva plongée son oeuvre de prédilection, *La Presse*. Ce fut en effet le brandon de discorde qui servit à allumer et à entretenir une guerre prolongée entre les enfants.

La donation fiduciaire entre vifs

Cet acte, daté du 26 décembre 1914, dispose de 7400 actions ordinaires du capital de La Presse Publishing Company Limited en faveur de MM. Arthur Berthiaume, J.-R. Mainville et Zénon Fontaine, à titre de donataires fiduciaires acceptants, leur fiducie devant se terminer à la mort du dernier des enfants du donateur au premier degré. Le donateur, M. Trefflé Berthiaume, se réservait durant sa vie l'usufruit et la jouissance des

biens ainsi donnés ainsi que le droit de voter sur lesdites actions.

Les fiduciaires Arthur Berthiaume, Zénon Fontaine et J.-R. Mainville recevaient différentes instructions dont les principales étaient d'administrer la fiducie en bons pères de famille, de voter les uns pour les autres comme directeurs de *La Presse*, d'y être unanimes dans leurs décisions, les fils du donateur pouvant, s'ils le désiraient, être toujours directeurs de la compagnie. Lorsque M. Trefflé Berthiaume devait cesser d'user de son usufruit, les cinq sixièmes des fruits et revenus des 7400 actions de *La Presse* devaient être partagés entre tous les enfants du donateur au premier degré ou leurs héritiers légaux, en cas de prédécès, par parts égales. L'autre sixième devait aller aux fiduciaires Berthiaume, Mainville et Fontaine, à titre d'indemnité pour leur gestion. Les biens cédés aux fiduciaires devaient aller finalement aux descendants du donateur existant à la mort du dernier de ses enfants, pour être partagés selon un mode arrêté d'avance. Le tout incessible et insaisissable.

En même temps que cet acte de donation entre vifs, M. Berthiaume consentait à chacun de ses six enfants une donation de 750 actions privilégiées de *La Presse*, s'en réservant toutefois l'usufruit sa vie durant.

La cérémonie des signatures

Le samedi 26 décembre 1914 fut le jour choisi pour accomplir, par des signatures, ces sept actes de donation. Trefflé Berthiaume convoqua ses enfants dans les salons de *La Presse*. Ils s'y présentent tous, sauf Mme Rivet qui était à ce moment-là en Europe. Quant à MM. Fontaine et Mainville, ils avaient leurs bureaux ensemble dans l'immeuble de *La Presse*. Le notaire Jos.-L. Girouard était aussi présent.

L'acte de fiducie fut complété le premier, dans le bureau de M^e Fontaine. L'opération aurait duré, tout au plus, un quart d'heure. Ensuite, M. Berthiaume, son fils Arthur, MM. Fontaine et Mainville et le notaire Girouard montèrent au salon. S'y trouvaient déjà réunis, Angéline Berthiaume et son mari, M. Pamphile DuTremblay, Anna, Eugène et Édouard.

M. Berthiaume fit part à sa famille de l'acte qu'il venait d'accomplir, par lequel il donnait à des fiduciaires les actions ordinaires de *La Presse*. Il expliqua brièvement la nature de cet acte et celle des autres donations qu'il désirait maintenant faire accepter par chacun de ses enfants.

Le notaire Girouard lut la donation à Mlle Berthiaume, qui fut aussitôt signée par le donateur, la donataire et les trois fiduciaires comme intervenants. La même formalité se répéta pour la donation en faveur d'Arthur. Puis ce fut le tour de la donation octroyée à Angéline Berthiaume-DuTremblay. Lorsque le notaire Girouard en eut achevé la lecture, M. Pamphile DuTremblay, le mari de la donataire, se leva comme mû par un ressort et annonça d'une voix tranchante :

« Messieurs, je n'accepte pas cela ! C'est une plaisanterie. Ce n'est pas sérieux ce que vous présentez là. Ce qu'il nous faut, c'est quelque chose de substantiel. Ceci ne nous offre aucune garantie quant aux bénéfiques matériels. »

Ces paroles, rapporta plus tard M. Zénon Fontaine, jetèrent un froid dans la salle. L'hon. Trefflé Berthiaume, en particulier, paraissait très mal à l'aise.

M. Fontaine, contrarié par cette attitude de M. DuTremblay, lui donna la réplique en ces termes :

« Vous êtes avocat, dit-il au mari récalcitrant, vous ne devez pas ignorer qu'une donation ne comporte aucune garantie et que si réellement cela ne vaut rien votre situation ne sera pas pire, mais que vous courez la chance d'améliorer votre position, c'est-à-dire celle de votre femme en recevant 75 000 \$ de valeurs, de valeurs au moins nominales, puisque les actions sont de 100 \$ chacune. »

« Je n'en veux pas ! Je n'en veux pas ! Nous n'en voulons pas de cela ! » s'écria encore M. DuTremblay.

La nuit porte conseil, paraît-il. A plus forte raison quand deux nuits de suite — celle du dimanche venant s'ajouter à la première — passèrent après l'exigence de « quelque chose de substantiel » de la part de M. DuTremblay. Dès le lundi matin, le gendre de M. Berthiaume se rendit chez le notaire avec sa femme et autorisa cette dernière à accepter la donation !

L'éclair annonçant la tempête...

En rétrospective, avec un recul de soixante-dix ans, on peut dire que l'intempestive sortie du gendre fut, en quelque sorte, le premier éclair annonciateur des conflits et des tempêtes qui devaient se déchaîner périodiquement au sein de la famille Berthiaume, pendant les quatre ou cinq décennies suivantes, autour de la possession, de la gestion et du contrôle de *La Presse*.

En somme, Trefflé Berthiaume avait bien raison de se pré-

occuper du problème de la transmission de ses biens à ses descendants directs. Il avait également raison de s'inquiéter de la bonne gestion et du contrôle de *La Presse* après sa mort.

De la lecture du testament et de la donation fiduciaire, il ressort clairement que Trefflé Berthiaume n'entendait pas voir ses filles — et encore moins ses gendres — s'immiscer dans les affaires de la succession et de l'administration de *La Presse*. Ironie du sort, quelques années seulement après sa mort, son gendre DuTremblay réussissait à s'infiltrer et à s'imposer auprès de ses beaux-frères, à les neutraliser en quelque sorte l'un après l'autre, et à occuper virtuellement seul, pendant plus d'une vingtaine d'années, une position dominante à la direction de *La Presse* (avec l'appui réel ou tacite de l'ensemble de la famille Berthiaume, moins Eugène).

Le « persécuteur persécuté »

Pendant les quelques années qui suivirent la mort de l'hon. Trefflé Berthiaume, Eugène put compter sur l'appui et la coopération de son frère cadet Édouard, dans sa lutte sans merci contre son frère Arthur et son beau-frère DuTremblay. Mais son allié temporaire ne tarda pas à se ranger avec le reste de la famille, ce qui contribua à l'isolement à peu près complet d'Eugène, que l'on a appelé désormais, dans la famille Berthiaume, le « persécuteur persécuté ».

Autre fait important à noter, qui ressort d'une analyse sommaire des intentions de Trefflé Berthiaume telles qu'elles apparaissent en filigrane dans son testament et sa donation fiduciaire: M. Berthiaume était loin d'entretenir une confiance absolue en ses trois fils, en ce qui avait trait à la direction et au contrôle de *La Presse*, puisqu'il leur adjoignit de force deux « étrangers », l'avocat Zénon Fontaine et le notaire J.-R. Mainville, en tant que légataires fiduciaires. Il semble bien que les fils Berthiaume, Eugène en particulier, n'aient jamais vraiment « digéré » cette condition essentiellement contraignante qu'ils durent ressentir comme une sorte de « gifle morale » du père par-delà la tombe...

Les premières années, ils rongèrent leur frein, s'accommodant tant bien que mal d'une situation qui ne leur plaisait visiblement pas. Mais ils ne tardèrent pas à s'entendre et à comploter entre eux en vue d'éliminer en douce ces gêneurs, ces « empêcheurs de danser en rond », comme on dit familièrement. On verra un peu plus loin à quels stratagèmes les frères

Berthiaume eurent recours pour se débarrasser de ces indésirables représentants de la volonté paternelle: fausses convocations, changement subit, à la dernière minute, du lieu des réunions du conseil d'administration de La Presse, etc. Il apparaît cependant qu'Eugène fut le véritable instigateur et le grand responsable de cette guérilla fraternelle contre les légataires fiduciaires « étrangers ».

En 1918, l'entrée d'Eugène Berthiaume comme secrétaire de la compagnie provoque une véritable révolution. C'est à partir de ce moment-là surtout que MM. Fontaine et Mainville se sentent « persona non grata » au conseil d'administration de La Presse. En fait, ils en sont systématiquement écartés. A l'assemblée des actionnaires, en 1919, on leur fait faire le pied de grue une heure durant. En 1920, on les convoque à tel local et les trois frères tiennent l'assemblée dans un autre, sans les en avoir avertis. Quant aux assemblées hebdomadaires habituelles, elles se tiennent dans les couloirs, ou ailleurs, toujours à l'écart des fiduciaires.

C'est alors que le 6 mars 1919, Arthur Berthiaume, en tant que fiduciaire-donataire, décide avec ses frères de s'accaparer de toutes les actions ordinaires des fiduciaires. Il en vend 2500 à Eugène, 2500 à Édouard et 2500 à Edmond Montet, un ami d'Eugène. Toutefois, il se fait donner par celui-ci une contre-lettre par laquelle Montet s'engage à lui remettre, à demande, les dites parts. A compter de ce moment, les fiduciaires Fontaine et Mainville sont définitivement exclus de la direction de La Presse, à la fois comme fiduciaires et comme actionnaires, et La Presse ne marche que sous la direction unique des frères Berthiaume. C'était là, évidemment, l'objectif ultime de cette étrange opération.

La chicane éclate...

Mais bientôt la chicane éclate entre les trois frères Berthiaume qui, quelques jours auparavant, s'entendaient comme larrons en foire pour éliminer les fiduciaires « ennemis ». Montet réussit à faire annuler la contre-lettre et vend à Eugène, pour des motifs inconnus, les 2500 actions dues à Arthur, à Eugène qui, de ce fait, se trouve propriétaire de 5000 actions. Comme le testament décrète que seuls les propriétaires d'actions ordinaires peuvent être administrateurs de La Presse, il s'ensuit que Eugène et Édouard se retrouvent seuls administrateurs de La Presse. Et ils éliminent à leur tour Arthur...

La terrible grippe espagnole

Cette épidémie d'envergure mondiale, véritable « peste du XX^e siècle », a laissé de profondes marques dans la mémoire collective au Québec. Point n'est besoin de l'avoir vécue pour la connaître et s'en souvenir. Qui n'a pas perdu un membre de sa famille pendant ces quelques mois terribles de 1918 qui coïncidaient avec la fin de la Première Guerre mondiale?

On estime que du 15 septembre au 18 décembre 1918, au moins 530 000 personnes furent atteintes et 13 800 en moururent, dont 3 500 à Montréal et 500 à Québec. Pour le Canada tout entier, le nombre des victimes s'éleva à plus de 30 000. Cette maladie trop souvent mortelle, qui affecta une personne sur six au pays, sema la panique parmi les populations, dépourvues de tout vaccin ou autre remède efficace.

Comme bien on pense, *La Presse* suivit de près, au jour le jour, les progrès de l'épidémie à Montréal comme dans le reste de la province: la nouvelle fit « la une » du journal, sur deux, trois, quatre colonnes et même plus, pendant les derniers mois de 1918. Ainsi, le 16 octobre 1918, un titre sur trois colonnes s'étalait comme suit à la première page de *La Presse*:

LA GRIPPE ESPAGNOLE

LA LUTTE CONTRE LE FLÉAU SE POURSUIT ET LE DÉVOUEMENT NE FAIT PAS DÉFAUT — LE NOMBRE DE CAS RAPPORTÉS HIER EST DE 1 868 ET CELUI DES DÉCÈS, DE 153 — LES SOEURS GRISES A LA RESCOUSSE — SOMBRE TABLEAU — LA SITUATION A QUÉBEC — A TRAVERS LA PROVINCE.

QUE CHACUN REDOUBLE DE PRUDENCE!

Pour les 15 premiers jours d'octobre, le « sombre tableau » était le suivant (pour Montréal seulement)

Date	Cas	Décès
1er octobre	17	11
2 octobre	3	13
3 octobre	7	10
4 octobre	22	12
5 octobre	111	26
6 octobre	21	18
7 octobre	111	27
8 octobre	119	27
9 octobre	132	23
10 octobre	398	59
11 octobre	202	51
12 octobre	357	68
13 octobre	367	43
14 octobre	378	165
15 octobre	868	153
Total	4113	706

Le lendemain, 17 octobre, toujours en première page de *La Presse*, ce titre sur quatre colonnes (avec renvoi à la page 11, sur quatre colonnes également):

LA GRIPPE ESPAGNOLE

SANS ÊTRE PIRE, LA SITUATION NE S'AMÉLIORE GUÈRE — LE CHIFFRE DES MORTS, HIER, EST DE 162, ET CELUI DES NOUVEAUX CAS, DE 1748 — DES FOYERS OÙ LES ÉPOUX SUCCOMBENT ENSEMBLE.

LA SITUATION À TRAVERS LA PROVINCE — LE DÉVOUEMENT S'AFFIRME ADMIRABLE.

Enfin, le vendredi 18 octobre, paraît en première page la nouvelle suivante:

A CAUSE DE L'ÉPIDÉMIE, SUR LA RECOMMANDATION DES AUTORITÉS SANITAIRES, LES ÉGLISES VONT FERMER DIMANCHE. Suit une lettre officielle de l'archevêché de Montréal, dans laquelle Mgr Paul Bruchési demande aux fidèles de ne pas se rendre aux églises pour les offices du dimanche.

Le même jour, *La Presse* publie, en éditorial, l'article suivant, intitulé:

LA FERMETURE DES TEMPLES

A 9h30 dimanche prochain, les curés diront, dans leurs églises fermées, la messe qu'ils ont, ce jour-là, l'obligation d'offrir pour le peuple. Les cloches annonceront cette messe et, de leurs maisons, les paroissiens sont incités à y assister en esprit et à réciter le chapelet. Après la messe, le curé, accompagné de quelques enfants de chœur, promènera le ciboire dans les rues de la paroisse où se trouvent le plus de malades, et il bénira les demeures, comme il bénit les fidèles à l'église...

Pour cette raison et d'autres, liées à la menace de mort qui planait sur tous, on imagine facilement pourquoi cette sombre période est restée gravée dans la mémoire populaire.

Profitant de ces circonstances tragiques, les producteurs de médicaments utilisèrent à plein la publicité pour vanter leurs médecines, comme en témoigne l'annonce en page suivante en faveur de l'*Eau Purgative Riga*. On suggéra aussi, par exemple, de « prévenir » la grippe espagnole par le traitement des capsules *Cresobene*, à base de créosote, d'*eucalyptol* et de *Terebene* (bal-samiques). On alla même jusqu'à vanter le fameux *Sirop du Dr J.-O. Lambert* comme le préventif par excellence contre la grippe espagnole...

GRIPPE ESPAGNOLE

Mesures à prendre pour la prévenir et pour enrayer ses ravages

La Grippe Espagnole est une maladie contagieuse causée par un germe qui se rencontre surtout dans la salive et les sécrétions du nez, de la gorge et des bronches. Les conseils ci-dessous, s'ils sont suivis scrupuleusement, serviront à réduire à leur minimum les risques que vous courez de l'attraper.

- 1°—Ne vous alarmez pas outre mesure, mais soyez prudents : Cherchez d'autres sujets de conversation que la Grippe et observez le mieux possible les règles élémentaires de l'hygiène.
- 2°—Évitez les foules, fuyez les réunions, les rassemblements, qui favorisent la contamination.
- 3°—Respirez l'air à pleins poumons, respirez par le nez et non par la bouche. Cherchez le soleil — il tue les germes — et rendez-vous à vos affaires à pied si possible.
- 4°—Tenez ouverte la fenêtre de votre chambre à coucher la nuit et celle de votre bureau le jour si possible.
- 5°—Choisissez une nourriture soutenante et de digestion facile et mastiquez-la convenablement.
- 6°—Lavez-vous toujours les mains avant les repas.
- 7°—Employez des gargarismes salins matin et soir. (L'Eau Purgative Riga, riche en sels est toute indiquée pour ces gargarismes), et faites aussi des vaporisations dans le nez et la gorge avec du pétroleum liquide qui contient du Camphre, du Menthol et de l'Eucalyptol.
- 8°—*Tenez le tube digestif et les intestins nets et sains en prenant chaque matin un verre d'EAU PURGATIVE RIGA, qui assure sans coliques, ni nausées, ni irritations, la liberté de l'intestin et, avec elle, la santé.*

L'illustre Dr. Metchnikoff a démontré que les maladies contagieuses attaquent de préférence les constipés. Ce qu'il recommande en cas d'épidémies, c'est de libérer l'intestin, de le vider fréquemment en employant un purgatif salin comme l'EAU PURGATIVE RIGA. Suivez son conseil -- vous vous en trouverez bien.

SOCIÉTÉ DES EAUX PURGATIVES RIGA

MONTREAL

Le 21 juin 1921, Eugène et Édouard forment un conseil d'administration composé de MM. Gérin Normand, Edmond Montet, Léon-R. Trépanier et eux-mêmes. A chacun des nouveaux membres ils attribuent cinq actions qu'ils ont enlevées aux fiduciaires.

Le nouveau bureau décide par une assemblée d'actionnaires d'élire Eugène comme président de la compagnie, il décrète également, étant donné qu'Arthur a parfois converti momentanément à son usage les fonds de la compagnie, que Eugène et Édouard prendront dans les intérêts de La Presse une somme de 120 000 \$ qu'ils déposeront au nom de La Presse dans telle et telle banque. Subséquemment, le bureau des administrateurs décide de déclarer des dividendes sur les actions ordinaires pour 120 000 \$. Arthur a admis avoir demandé crédit, quatre ans auparavant, pour 5 000 \$.

Plus tard, en août 1921, comparissant en Cour de police où il accusait ses frères Eugène et Édouard d'avoir « volé » 120 000 \$ à La Presse, Arthur allégua que la vente faite par lui, le 6 mars 1919, était illégale pour les raisons suivantes: 1) parce qu'il l'avait faite sous l'influence de la crainte (à plusieurs reprises, devant le tribunal, Arthur avoua qu'Eugène le « terrorisait ») et 2) parce qu'Édouard, n'ayant pas été nommé gérant général, n'avait pas autorité pour signer à ce titre.

Des rapports peu fraternels

L'atmosphère plus que tendue des rapports entre Eugène et son frère Arthur apparaît en pleine lumière le 26 juillet 1921, en Cour supérieure, lors de l'interrogatoire d'Eugène accusé par Arthur d'avoir « volé » 80 000 \$ à La Presse. Qu'on en juge plutôt par les réponses suivantes qu'il donna à son avocat, M^e N.-K. Laflamme. Eugène Berthiaume rendait compte de sa participation à l'administration du journal, du 15 juin 1915 au 14 juillet 1921.

« A votre retour d'Europe, lui demanda M^e Laflamme, à qui avez-vous parlé en premier?

— A Arthur.

— Que lui avez-vous demandé?

— Je lui ai demandé si les affaires allaient bien. Il m'a répondu: oui.

— Avez-vous fait quelque réflexion?

— Je lui ai dit: Est-ce une raison pour moi d'être satisfait?

— Qu'est-ce qu'il vous a répondu?

— Je m'en s...

— De 1915 à 1918, quelle a été la participation des fiduciaires, Fontaine et Mainville, dans l'administration?

— Ils ont essayé de prendre part aux délibérations du conseil de direction.

— Quelle a été la conduite d'Arthur lorsque Fontaine et Mainville remplissaient leurs fonctions?

— C'a été de conspirer avec M. DuTremblay et autres, comme il le fait actuellement.

— Qu'est-ce qu'Arthur a fait à votre connaissance pour justifier ce que vous venez de dire?

— Il a porté des accusations contre moi, mes frères et mes soeurs.

— De 1916 à 1918, de quelle façon vous êtes-vous conduit avec Arthur?

— En homme d'affaires.

— Que faisait Arthur au journal?

— Pour moi, il ne faisait rien. En définitive, je m'occupais de tout: rédaction, circulation, annonces et contrats.

— A votre connaissance, qu'est-ce qu'il faisait?

— Rien. Il s'est absenté au moins la moitié du temps et jusqu'à vingt-deux jours consécutifs.»

Comme on peut le voir par ces échanges, la confiance ne régnait pas tout à fait dans la famille, en particulier entre Eugène et Arthur...

Eugène et son beau-frère, Pamphile DuTremblay

Entre Eugène Berthiaume et son beau-frère, Pamphile DuTremblay, les relations n'étaient pas plus cordiales. Qu'on en juge par cet extrait d'une série de longs articles parus dans *La Patrie*, du 13 au 26 février 1926, sous le titre: «Les tractations autour de LA PRESSE depuis 1914.» Ces articles furent rédigés par un journaliste de *La Patrie* du nom de Gauthier, sous la dictée d'Eugène Berthiaume lui-même, qui entendait sans doute faire ainsi un pied de nez à son ennemi juré, DuTremblay, de même qu'aux autres membres de la famille Berthiaume. Et voici, en particulier, cet extrait d'un article paru dans *La Patrie* du 15 février 1926:

Le gendre de «La Presse»

Lorsque M. Pamphile DuTremblay a été admis au Barreau, chacun sait qu'il n'avait de biens au soleil que la défroque dont il était affublé, mais il était gonflé d'ambitions. Il se flattait d'avoir des idées larges. Son mariage avec mademoiselle Angéline Berthiaume lui fournit l'occasion de gravir le premier échelon de sa fortune.

Une fois devenu le gendre de «La Presse», comme ses amis le qualifiaient par dérision, il s'attendait bien à être choisi comme l'avocat de «La Presse». Lorsqu'il en manifesta le désir, l'honorable M. Berthiaume refusa net, et resta par la suite sourd à toutes les instances de son gendre.

Un jour, M. Berthiaume eut à contester devant les tribunaux une très importante réclamation d'une banque en rapport avec des avances de fonds faites dans une entreprise industrielle, et il avait chargé de ses intérêts l'avocat Lajoie, associé et gendre de Sir Alexandre Lacoste. Pamphile DuTremblay supplia son beau-père de lui fournir une occasion de prendre pied dans sa profession en l'adjoignant comme conseil à ce maître du Barreau. Refus péremptoire de M. Berthiaume. Alors, M. DuTremblay fit intervenir sa femme qui, après beaucoup de supplications, triompha de la répugnance paternelle. M. Pamphile DuTremblay avait bien clairement expliqué que tout ce qu'il recherchait en cette affaire, c'était de mettre son nom en vedette comme mêlé à un important procès.

Et lorsque cette affaire eut fini son cours, le gendre adressa à M. Berthiaume une note de \$4,000.00 pour «services professionnels». M. Berthiaume refusa de payer. Et alors, le gendre défendit à sa femme de voir sa famille. Au bout d'un mois, madame Berthiaume était dans l'affliction de ne plus voir sa fille Angéline, et pour lui rendre la sérénité, l'honorable M. Berthiaume capitula et versa à son gendre \$4,000.00...»

Eugène Berthiaume, qui possédait un sens inné, presque maladif, du complot avait quand même quelques motifs de se méfier de son beau-frère. A compter surtout des années 1920-1921, le fils Berthiaume, désireux de jouer un rôle prépondérant à *La Presse*, trouva sans cesse le «mari de sa soeur» sur son chemin. Il en conçut contre lui un ressentiment, voire une véritable haine qui ne se démentit jamais.

Lorsqu'il voulait démontrer le manque de sincérité, même la duplicité de son beau-frère, Eugène Berthiaume rappelait la teneur d'une lettre reçue de lui en date du 5 septembre 1917 et qui se lisait comme suit:

Montréal, 5 septembre 1917

A Monsieur Eugène Berthiaume

Mon cher Eugène,

Pour faire suite à la conversation que j'ai eue avec M. Lucien Dansereau, veuille croire que je n'ai nullement l'intention de m'immiscer dans les affaires de la « Presse » de quelque façon que ce soit, je n'en ai pas d'ailleurs l'autorité.

Veuille me croire toujours,

Ton dévoué beau-frère,
P.-R. Du Tremblay

N.B. : Je pourrais ajouter que je n'ai pas l'intention de demander à ce que les volontés de l'honorable M. Berthiaume soient changées. — P.-R. Du T.

Pamphile-Réal DuTremblay, tel qu'en lui-même...

Comme on pourra le voir, Eugène Berthiaume avait quelque raison de se méfier de son beau-frère et de ses déclarations à l'emporte-pièce. Un peu moins de quatre ans après avoir reçu la lettre non équivoque que l'on vient de citer, il le trouvait en travers de son chemin, au cours de ce que l'on pourrait appeler « l'été chaud de 1921 à *La Presse* »*.

Au moment de ses premiers affrontements avec Eugène Berthiaume, lors de l'été fatidique de 1921, Pamphile-R. DuTremblay avait quarante-deux ans bien sonnés. Il était né à Sainte-Anne-de-la-Pérade le 5 mars 1879, où son père, P.-P.-V. DuTremblay, exerçait le métier d'arpenteur. Au baptême, il reçut les prénoms plutôt inhabituels de Pamphile, Blaise, Réal et Nugent. Le jeune DuTremblay fit ses premières études au Collège de Trois-Rivières et à l'École normale de Québec. Il accéda au barreau en 1901, après son cours de droit à l'université Laval et à McGill. Le 21 septembre 1907, il épousait Angéline Berthiaume, fille du président-propriétaire de *La Presse*.

Dès 1917, il devenait Conseil du roi; cette année-là également, il se lançait en politique comme candidat libéral dans la circonscription de Laurier-Outremont contre le ministre des

* (Le chapitre suivant contient un compte rendu circonstancié des péripéties souvent rocambolesques de cet été qui réunit autour de Pamphile DuTremblay, d'Arthur Berthiaume et de l'avocat Zénon Fontaine, tous les membres de la famille opposés aux « initiatives » pour le moins hardies d'Eugène et d'Édouard Berthiaume, provisoirement alliés.)

Postes dans le cabinet Borden, P.-E. Blondin, et remportait la victoire avec une majorité de plus de 2300 voix. Mais il ne se représenta pas aux élections de 1921, cédant sa place à Sir Lomer Gouin, prévoyant sans doute d'être fort occupé avec les affaires de *La Presse*.

A la fin de décembre 1924, alors qu'il n'était encore que directeur à *La Presse*, il était nommé conseiller législatif pour la division de Sorel, en remplacement de l'hon. Narcisse Pérodeau, qui devenait lieutenant-gouverneur de la Province.

Un an après, presque jour pour jour, soit le 25 décembre 1925, le gouvernement français créait Pamphile-Réal DuTremblay chevalier de la Légion d'honneur. On ne saurait dire si son amour sincère, actif, pour la France et pour tout ce qu'elle représente date de ce moment précis ou s'il faut le faire remonter plus avant. Quoi qu'il en soit, un ancien journaliste de *La Presse*, maintenant presque nonagénaire, nous a raconté avec émotion que lors du grand rassemblement populaire (on a estimé la foule à plus de 100 000 personnes) du 25 août 1944 qui a marqué au parc Jeanne-Mance la libération de Paris, Pamphile-Réal DuTremblay avait prononcé de lui-même, spontanément, un vibrant discours en hommage à la France et à la ville de Paris, cette dernière étant enfin délivrée du joug nazi.

Une autre distinction honorifique qui dut le toucher profondément, cette fois en tant que président de *La Presse*, c'est la médaille que l'Académie française décerna en 1931 à *La Presse* pour « services rendus à la langue française ». Cette médaille, dont l'effigie fut reproduite pendant des décennies en page éditoriale, fut remise à M. DuTremblay par le consul général de France à Montréal, M. Édouard Carteron, au cours d'une cérémonie officielle. Enfin, on ne saurait oublier qu'en 1942, le gouvernement de W.L. Mackenzie King l'élevait au Sénat.

Au fil des années, Pamphile-Réal DuTremblay assumait la direction de plusieurs compagnies d'assurance, et surtout prit rang parmi les premiers constructeurs de grandes maisons de rapport dans le centre-ville de Montréal; c'est ainsi qu'il édifia le « Drummond », le « Drummond Court », et surtout l'imposant immeuble baptisé « Le Château », sis rue Sherbrooke ouest et comptant 132 appartements répartis sur une quinzaine d'étages. En plus de s'intéresser de près aux affaires de *La Presse*, Mme DuTremblay se fit chaque jour la fidèle collaboratrice de son mari, en veillant à l'aménagement et à la décoration intérieure des grands immeubles qu'il mettait en chantier.

Eugène Berthiaume et sa «bête noire», P.-R. DuTremblay

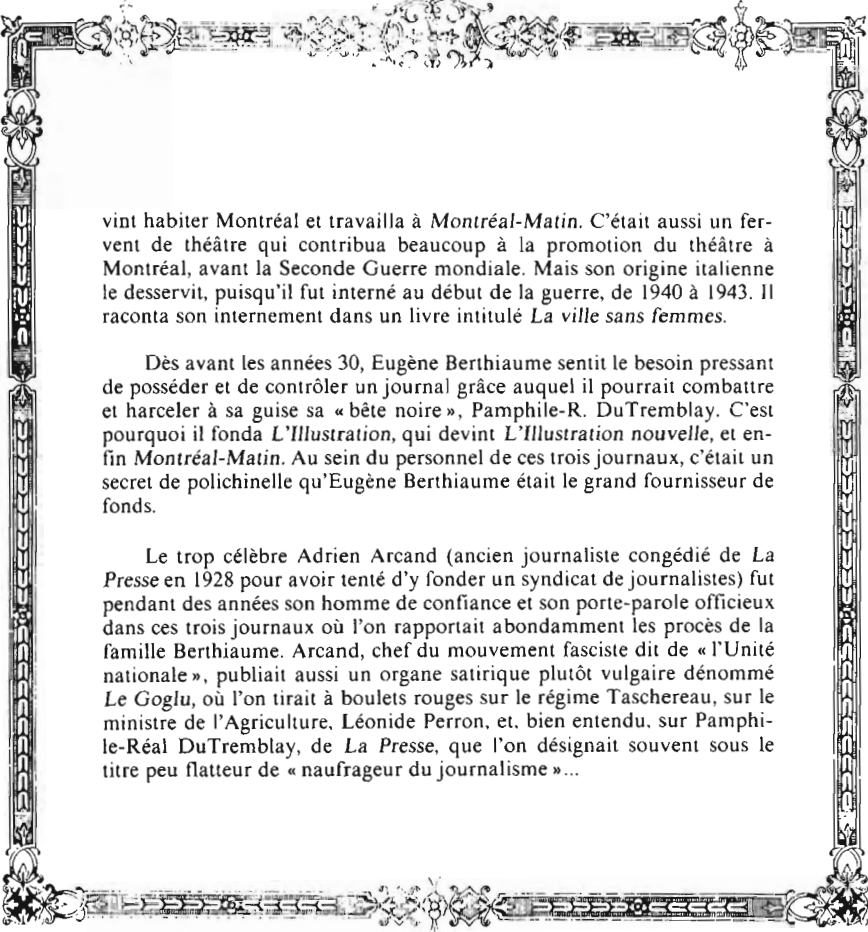
Quelle sorte d'homme était cet Eugène Berthiaume qui, en rétrospective, apparaît plutôt comme un « empêcheur de tourner en rond », voire même comme une sorte de « mouton noir », au sein de la famille Berthiaume? Chose certaine, il n'est pas facile à cerner en quelques traits. Une quarantaine d'années après sa mort — survenue fin août 1946, à l'âge de 65 ans — ceux qui l'ont fréquenté et connu intimement ne sont pas légion. Aux yeux de Joseph Bourdon, l'historiographe de *Montréal-Matin*, il n'avait rien de bien spécial, sauf qu'il gardait obstinément son chapeau sur la tête lors de ses rares visites aux bureaux de *L'Illustration* et de *L'Illustration nouvelle* (précurseurs de *Montréal-Matin*), dont il avait été le fondateur au début des années 30.

Sous des dehors placides, même flegmatiques, le second fils de Treflé Berthiaume laisse le souvenir d'un être irritable, capricieux, emporté, soupçonneux, ambitieux, rancunier et surtout profondément frustré de n'avoir pu que frôler le pouvoir à *La Presse*, dans les années 1915-1921. Il n'avait certes pas le caractère effacé, pacifique et plutôt mou de son frère aîné Arthur, qu'il « terrorisait » littéralement, comme ce dernier l'a avoué à plusieurs reprises devant le tribunal, au cours de leurs nombreux et longs procès. « On ne sait jamais quand il va se mettre en colère, ni pourquoi », a déclaré Arthur devant le juge.

La principale source des frustrations d'Eugène Berthiaume aurait été le fait d'être né en second dans la famille, après Arthur, de sept ans son aîné. Il contestait, en quelque sorte, le droit d'aînesse de son frère, et il n'a jamais accepté qu'un « étranger » à la famille pût s'immiscer dans les affaires de *La Presse* et de la succession Berthiaume. Les premiers grands affrontements entre son beau-frère et lui eurent lieu à l'été de 1921, quand Pamphile-Réal DuTremblay, venant à la rescousse d'Arthur, réussit à le réinstaller à la direction du conseil d'administration de *La Presse*, éliminant ainsi Eugène et son propre conseil. De là est né chez Eugène Berthiaume, à l'égard de son beau-frère, un ressentiment profond qui s'apparentait fort à de la haine, et qu'il conserva et nourrit jusqu'à sa mort.

Quand on connaît son intense soif de pouvoir, on peut mieux juger de sa frustration et de sa rancœur devant les manoeuvres victorieuses de P.-R. DuTremblay pour l'évincer d'un poste de commande à *La Presse* et aussi pour l'éloigner de Montréal en le « déléguant » à Paris comme représentant du journal.

Sait-on qu'au début des années 30, Eugène Berthiaume, en « exil » dans la Ville Lumière, y fit paraître un journal appelé *Paris-Presse*? Il avait comme rédacteur un journaliste français d'origine italienne du nom de Mario Duliani qui, plus tard, sur les instances d'Eugène Berthiaume,



vint habiter Montréal et travailla à *Montréal-Matin*. C'était aussi un fervent de théâtre qui contribua beaucoup à la promotion du théâtre à Montréal, avant la Seconde Guerre mondiale. Mais son origine italienne le desservit, puisqu'il fut interné au début de la guerre, de 1940 à 1943. Il raconta son internement dans un livre intitulé *La ville sans femmes*.

Dès avant les années 30, Eugène Berthiaume sentit le besoin pressant de posséder et de contrôler un journal grâce auquel il pourrait combattre et harceler à sa guise sa « bête noire », Pamphile-R. DuTremblay. C'est pourquoi il fonda *L'Illustration*, qui devint *L'Illustration nouvelle*, et enfin *Montréal-Matin*. Au sein du personnel de ces trois journaux, c'était un secret de polichinelle qu'Eugène Berthiaume était le grand fournisseur de fonds.

Le trop célèbre Adrien Arcand (ancien journaliste congédié de *La Presse* en 1928 pour avoir tenté d'y fonder un syndicat de journalistes) fut pendant des années son homme de confiance et son porte-parole officieux dans ces trois journaux où l'on rapportait abondamment les procès de la famille Berthiaume. Arcand, chef du mouvement fasciste dit de « l'Unité nationale », publiait aussi un organe satirique plutôt vulgaire dénommé *Le Goglu*, où l'on tirait à boulets rouges sur le régime Taschereau, sur le ministre de l'Agriculture, Léonide Perron, et, bien entendu, sur Pamphile-Réal DuTremblay, de *La Presse*, que l'on désignait souvent sous le titre peu flatteur de « naufrageur du journalisme »...

Selon des témoins de l'époque qui frayaient dans son entourage, le couple Berthiaume-DuTremblay menait loin des mondanités une vie laborieuse et discrète, presque secrète. Ils ne recevaient à peu près pas, et on ne les voyait jamais, ni au théâtre ni au concert.

Chose certaine, ils n'appartenaient pas à ce que l'on pourrait appeler « le jet set » montréalais des années 30-40. Selon le témoignage du journaliste cité plus haut, M. DuTremblay allait quelquefois au cinéma, mais dans des circonstances bien spéciales: avant de monter dans sa voiture pour s'y rendre, il se munissait d'un « billet de faveur » obtenu d'un chroniqueur du

journal. Arrivé à peu de distance du cinéma, il faisait stopper sa voiture et demandait à son chauffeur d'aller acquitter au comptoir les quelques sous de la taxe dite «d'amusement», après quoi il pénétrait, le plus discrètement possible, dans la salle obscure...

Très assidu et ponctuel à son bureau de *La Presse*, M. Du Tremblay, sauf en des circonstances très particulières, n'en sortait jamais le midi, à l'heure du déjeuner, pour se restaurer. Le plus simplement et le plus frugalement du monde, le président de *La Presse*, souvent en compagnie de son épouse, se contentait de sandwiches «maison» et de thé qu'il préparait en utilisant un petit réchaud installé dans un coin de son bureau.

Autant Eugène Berthiaume avait un comportement fantasque, bizarre, imprévisible, autant Pamphile-Réal Du Tremblay se révélait dans sa conduite, réservé, sage, prudent, circonspect jusqu'à la pusillanimité. Son long règne à la présidence de *La Presse* (23 ans, de 1932 à 1955, soit le plus long après celui de Trefflé Berthiaume, aux commandes de 1889 à 1915), ne fut marqué d'aucune action d'éclat et encore moins d'aucune prise de position hardie ou courageuse. Les éditoriaux, toujours anonymes, reflétaient parfaitement la grisaille et la neutralité dont s'enveloppait la direction, en chassant impitoyablement la moindre idée «engagée» ou tout simplement «compromettante». Coiffé du triumvirat Du Tremblay-Lamarche-Major qui monopolisait en ses mains tous les pouvoirs, le journal suivait le cours le moins hasardeux possible, dans des eaux tranquilles que l'on se gardait bien de troubler. Il importait surtout de ne heurter personne de front, et, bien entendu, de plaire au plus grand nombre possible de lecteurs actuels ou éventuels. Au correspondant de *La Presse* qu'il délégua à Ottawa ou à Québec, Pamphile-Réal Du Tremblay se contentait de donner l'ordre suivant, d'une simplicité proprement désarmante: «Essayez donc de vous arranger pour faire, au jour le jour, un p'tit plaisir à l'un, un p'tit plaisir à l'autre...»

Était-ce là la formule idéale pour faire grimper rapidement le tirage d'un journal comme *La Presse*, dans les années 30-40-50? On pourrait le croire, à la vue des statistiques sommaires suivantes en 1933, donc un an après l'avènement de Pamphile-Réal Du Tremblay à la présidence, *La Presse* tirait sur semaine à 152 000 exemplaires, et le samedi, à 180 000; dix ans plus tard, en 1943, elle atteignait 191 000 chaque jour de la semaine et 224 000 le samedi. Enfin, en 1955, année de la mort de Pamphi-



Portrait de famille: la famille d'Arthur Berthiaume, en 1924. De gauche à droite: Marie, Arthur, le père (assis). Debout: Gilles, André, Jean et Charles-Arthur autour de leur mère, née Blanche Bourgoïn.

Photothèque La Presse.

le-Réal DuTremblay, le journal tirait à 242 000 en semaine et à 283 000 le samedi.

Notes et indications bibliographiques

La matière de ce chapitre a été puisée directement à plusieurs sources authentiques telles que:

1. Le journal *Le Devoir* du 3 janvier 1915, au lendemain de la mort de l'hon. Trefflé Berthiaume;
2. Une série de douze longs articles parus dans *La Patrie*, du 13 au 26 février 1926. Elle constitue un exposé du point de vue d'Eugène Berthiaume dans ses démêlés avec sa famille et tout particulièrement avec son beau-frère, Pamphile-Réal DuTremblay, pendant cette période;

3. Les comptes rendus sténographiques des divers procès de la famille Berthiaume de 1918 à 1935, contenus dans cinq volumes numérotés de 1 à 5 et contenant de 250 à 300 pages chacun;
4. Enfin, un volumineux spicilège (scrapbook) contenant les coupures de journaux (de Montréal, de Toronto et même de New York) relatives aux procès Berthiaume de l'été de 1921. Ces importants et précieux documents nous ont été gracieusement fournis par M. Charles-Arthur Berthiaume, petit-fils de l'hon. Trefflé Berthiaume.

II

Sir Lomer Gouin, directeur politique de *La Presse*, pendant... quatre mois!

L'un des épisodes les plus étranges de l'histoire de *La Presse*, pourtant fertile en incidents cocasses et déconcertants, est sans contredit le « passage » de Sir Lomer Gouin, ex-premier ministre du Québec, comme « directeur politique » du journal, sur l'invitation expresse d'Eugène Berthiaume, alors secrétaire de la rédaction. Nous disons bien « passage », car le stage de Sir Lomer à *La Presse* ne dura que quatre mois, du 1^{er} août au 4 décembre 1920, et se termina de façon abrupte, par la démission du titulaire, en bonne et due forme. Raison principale de cette démission-surprise? Les « interventions plutôt intempestives » d'Eugène qui s'entêtait à ouvrir systématiquement le courrier de Sir Lomer...

On est en droit de se demander, en tout premier lieu, pourquoi Eugène Berthiaume avait lancé une telle invitation au premier ministre de la province quelque deux ans auparavant, en novembre 1918. Voulait-il marcher sur les traces de son père, l'hon. Trefflé Berthiaume, qui, lui aussi, pendant ses premières années à la gouverne de *La Presse*, avait compté sur les services d'un directeur politique en la personne de l'hon. J.-Adolphe Chapleau, ancien premier ministre de la province? Il faut noter ici, toutefois, que dans le cas de Trefflé Berthiaume, ces services n'avaient pas été sollicités, mais bien imposés par contrat. Eugène Berthiaume espérait-il contribuer à accroître le prestige de *La Presse* en lui adjoignant un conseiller de haute qualité, largement connu et apprécié à travers la province et le pays? On ne peut que s'interroger sur ce sujet, car sa lettre d'invitation à Sir Lomer, pleine de grandes idées vagues, ne nous éclaire pas vraiment sur les objectifs réels d'une telle initiative.

Qu'on en juge plutôt :

Montréal, 2 novembre 1918

A Sir Lomer Gouin,
Cher Sir Lomer,

Ayant en vue le développement de notre journal, autant que celui des intérêts de la race canadienne-française, je n'ai aucune hésitation à vous dire que la « Presse » serait honorée de votre collaboration au point de vue politique, à la condition toutefois que cette collaboration puisse s'exercer dans les limites du programme tracé par feu l'honorable Trefflé Berthiaume, son fondateur.

Je suis fermement convaincu qu'il va falloir apporter de plus en plus à la défense des intérêts canadiens-français dans notre pays cette sage fermeté et cet esprit de conciliation dont tout véritable homme d'État se doit de donner fréquemment des preuves.

Je tiens à m'associer au développement de toute oeuvre politique nationale qui, dans les hautes fonctions que vous occupez dans notre province, viendra s'imposer autant à votre patriotisme qu'à votre dévouement pour nos compatriotes.

La « Presse » se doit de seconder vos efforts en ce sens et d'en assurer le complet développement par toute la puissance des moyens de propagande qu'elle a à sa disposition.

Il va de soi que dans le programme politique qui s'imposera, rien ne devra porter atteinte à l'efficacité de l'organe destiné à défendre ce programme. La détermination de ce programme, inséparable par là-même des intérêts du journal, devra exiger des intéressés une action conjointe et solidaire. Cette action devra s'étendre naturellement au domaine de l'industrie, du commerce et de la finance, chaque fois qu'une action législative provinciale ou fédérale sera appelée à s'exercer, et cela, de façon à ce que cette action ne vienne pas entraver le succès des moyens d'action placés à notre disposition.

Ces principes formulés et acceptés dans l'esprit large et patriotique qui les dicte, me paraissent la seule base juste et équitable sur laquelle il soit possible d'édifier quelque chose de durable et de pratique, à l'avantage des nôtres. Je crois que vous partagerez ces vues et c'est ce qui m'engage à vous demander quelle suite logique vous auriez à suggérer pour en assurer la réalisation.

Agréez, cher Sir Lomer, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Eugène Berthiaume

Il faut en convenir, on chercherait vainement dans ces grands principes, dans ces phrases ronflantes porteuses d'idées vagues quelque suggestion positive, quelque programme précis engageant l'un ou l'autre des deux interlocuteurs. Quoi qu'il en

soit, Eugène Berthiaume laisse entendre que d'autres échanges eurent lieu par la suite entre lui et Sir Lomer.

«On conçoit, écrit-il, qu'une telle proposition donna lieu à des pourparlers prolongés.» L'entrée de Sir Lomer Gouin à *La Presse* ne fut décidée qu'au milieu de l'été de 1920, et nous citons les deux courtes lettres qui suivent, pour montrer qu'en faisant une place à un aussi éminent personnage, M. Eugène Berthiaume n'abdiquait aucunement son autorité.

(Il convient de préciser ici que le 9 juillet 1920, après quinze années de pouvoir, Sir Lomer Gouin démissionnait comme premier ministre du Québec pour être remplacé par Alexandre Taschereau. Le 22 juillet, il était nommé conseiller législatif pour la division de Salaberry, mais n'a jamais siégé. Il devait démissionner en 1921 pour faire son entrée en politique fédérale.)

Trois jours après sa démission comme premier ministre, Sir Lomer Gouin écrivait cette lettre à Eugène Berthiaume:

Pointe-au-Pic, 12 juillet 1921

Cher Monsieur Berthiaume,

Voici un premier moment de liberté et j'en profite pour vous écrire, suivant que je vous l'avais promis l'autre jour.

Je vois que certains journaux parlent de mon entrée possible à la «*Presse*». Devriez-vous annoncer le fait? J'ai bien considéré le point et j'en viens à la conclusion qu'il vaudrait mieux laisser dire et attendre le premier août pour faire connaître votre décision à vos lecteurs.

J'ai bien aimé la manière dont vous avez accueilli l'élévation de M. Taschereau au poste de premier ministre; c'est très bien.

Sans vouloir changer en quoi que ce soit le statut de vos rédacteurs, je me permets de vous demander ce que vous penseriez de l'idée de retenir les services de M. d'Hellencourt?

C'est un honnête homme, excellent journaliste, pondéré, modéré et fécond. Il est en ce moment à Paris, mais je sais qu'il reviendrait au Canada, si une position convenable lui était offerte. Voulez-vous causer de la chose avec votre frère Arthur et me dire ce que vous en pensez.

Je vous serre la main.

Lomer Gouin.

**Sir Lomer Gouin
à La Presse**



SIR LOMER GOUIN
1861-1929

Après avoir gouverné la province de Québec durant quinze années consécutives, avec les résultats admirables qui ont été proclamés d'un bout à l'autre du pays et même en Europe, sir Lomer Gouin vient de quitter l'arène de la politique militante.

Interprète de la reconnaissance du peuple, le ministère Taschereau, dès son avènement au pouvoir, s'est empressé d'offrir à l'éminent démissionnaire un siège à la Chambre Haute de la Législature, et c'est dans la sérénité de cette sphère nouvelle que celui-ci pourra continuer de se dévouer aux meilleurs intérêts de ses compatriotes.

En tout temps, la « Presse » a tenu à avoir comme conseillers et collaborateurs des hommes d'action éclairés, afin de mériter de plus en plus la confiance grandissante du public. Aussi sommes-nous heureux d'accorder aujourd'hui à nos lecteurs l'entrée de sir Lomer Gouin à la direction de la « Presse ».

Nul doute que l'homme droit et énergique qui a su piloter longtemps et si bien la barque de sa province au milieu de tant d'écueils sera un guide très sage pour notre journal.

Est-il besoin d'ajouter que notre journal demeure fidèle au programme de son fondateur, c'est-à-dire Canadien dans la plus haute acception du mot? Sous la féconde administration de sir Lomer, la grande famille canadienne-française est devenue unie et tout semble lui prédire de glorieux lendemains.

Soucieuse de servir encore et toujours les intérêts supérieurs de nos compatriotes, la « Presse » a conscience des devoirs graves qui lui incombent et elle ne néglige rien pour se mettre en état de les remplir fidèlement.

Depuis quelques mois nous nous appliquons à resserrer les liens naturels qui unissent déjà tous les groupes d'origine française du continent américain. Nous poursuivons le recensement de nos forces ethniques disséminées dans le nouveau monde, et nous espérons pouvoir parfaire ce travail considérable, dont l'importance n'échappe à personne.

La « Presse », qui pénètre chaque jour dans tant de foyers, se rend compte de la mission à la fois grave et délicate qui lui est dévolue; comme toutes les institutions humaines, n'étant pas infaillible, elle tient à errer le moins souvent possible, et voilà pourquoi nous croyons opportun d'ajouter sans cesse à notre personnel de compétences.

Convaincus du rôle influent que le Canada français est destiné à tenir dans la Confédération, nous pouvons compter que le jugement sûr et l'expérience éclairée de sir Lomer Gouin, aidés du plus puissant organe de publicité du Dominion, assurent à l'un et à l'autre une direction à la fois ferme, prudente et sage.

Nous avons donc tout lieu de croire que la province de Québec et la race canadienne tout entière, que nous voulons voir grandir et prospérer dans l'harmonie comme dans la concorde, bénéficieront largement de l'incalculable collaboration de sir Lomer Gouin à la « Presse ».

Editorial de *La Presse*. lundi 2 août 1920.

Deux jours plus tard, le 14 juillet, Eugène Berthiaume lui répondait de Montréal:

Cher Sir Lomer,

En réponse à votre lettre du 12 courant, que j'ai été heureux de recevoir, je puis vous dire que nous suivrons volontiers votre direction en attendant au commencement d'août pour annoncer votre entrée à la « Presse ».

Quant au projet de retenir les services de M. d'Hellencourt, je vous avoue que j'y vois des objections. Entre autres, ce monsieur lorsqu'il était rédacteur du « Soleil », a attaqué malicieusement la « Presse », la traitant d'« épaisse gazette »... sans convictions en journalisme », et en écrivant qu'« il y a beau temps que chacun connaît ce que vaut l'aune de sa fallacieuse indépendance politique ».

J'avais jusqu'ici suivi l'habitude traditionnelle de considérer comme inhabiles à faire partie du personnel de la « Presse » les gens qui ont pris plaisir à dénigrer notre journal.

Nous pourrions toutefois discuter de vive voix cette question sous ses divers aspects. Mon frère, Arthur, depuis trois ans, me laisse régler seul tout ce qui se rattache au département de la rédaction.

Permettez-moi de vous féliciter cordialement de votre nomination au Conseil Législatif. En attendant le plaisir de vous voir au milieu de nous à la « Presse », je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Eugène Berthiaume

Dans la série d'articles parus dans *La Patrie* de février 1926 où nous avons relevé cet échange de correspondance, Eugène Berthiaume se fait très bref et discret sur les suites de l'entrée de Sir Lomer Gouin à *La Presse*:

Sir Lomer Gouin fit effectivement son entrée à la « Presse » le 1^{er} août 1920. L'effort en avait été ménagé, et l'événement eut un grand retentissement, qui jeta de l'éclat sur la « Presse ».

Mais Eugène Berthiaume (par rédacteur interposé) s'empressa d'ajouter:

Cet effet fut cependant éphémère. L'ancien premier ministre ne donna pas satisfaction à M. Eugène Berthiaume qui le trouva trop conservateur, dans le sens littéral du mot...

Selon la description qu'en fait Eugène Berthiaume, la démission de Sir Lomer Gouin se déroula en deux temps et trois

mouvements. Sir Lomer fit mander les trois frères, Eugène, Arthur et Édouard, dans son bureau et, en leur présence, protesta contre les fréquentes « interventions » d'Eugène dans ses fonctions. Comme Arthur et Édouard ne disaient mot, laissant comme il avait été entendu entre eux à Eugène d'en décider, Sir Lomer se mit incontinent à écrire sa démission qu'il tendit aux trois frères. Eugène s'en saisit et dit : « Votre démission est acceptée, Sir Lomer. »

La lettre de démission était rédigée dans les termes suivants :

Monsieur Eugène Berthiaume,
Secrétaire de « La Presse Publishing Co. Ltd. »
Montréal.

Cher Monsieur,

Vous m'avez offert la direction politique, sociologique et économique de la « Presse ». Je l'ai acceptée dans le but de travailler en même temps au bien du pays et à l'avancement de la race canadienne-française.

La reconnaissance que je dois à ma province pour la confiance dont elle m'a honoré me dictait ce programme que je ne puis pas réaliser chez vous, je le constate, à cause de vos interventions qui me privent de la liberté d'action dont j'ai besoin pour remplir mon mandat.

Je vous remets donc à partir d'aujourd'hui la direction de votre journal.

J'ai l'honneur d'être,
Votre bien dévoué,

Lomer Guoin

Dans les articles de *La Patrie* rédigés par un scribe, Eugène Berthiaume se garde bien de préciser la nature des « interventions » qui avaient forcé Sir Lomer à lui remettre sa démission. On l'apprit quelques mois plus tard, au cours de « l'été chaud de 1921 », qui mit aux prises, dans un véritable corps à corps judiciaire, les deux frères Berthiaume (Eugène et Édouard) contre Arthur, Pamphile-Réal DuTremblay et l'avocat Zénon Fontaine. A plusieurs reprises, devant le tribunal, Arthur expliqua que Sir Lomer Guoin avait démissionné au bout de quatre mois pour protester contre le fait qu'Eugène « ouvrait systématiquement son courrier ». D'ailleurs, ajouta-t-il, « il fait la même chose avec nous, ses frères... »

On sait que la carrière politique de Sir Lomer Gouin, alors âgé de soixante ans, ne s'arrêta pas là. Aux élections fédérales de 1921, il fut élu député libéral dans la circonscription de Laurier-Outremont, succédant à Pamphile-Réal DuTremblay qui, comme nous l'avons vu, ne s'était pas représenté. Il fut réélu à l'élection partielle du 19 janvier 1922, à la suite de sa nomination comme ministre de la Justice dans le cabinet King le 29 décembre 1921. Il demeura à ce poste jusqu'au 3 janvier 1924, mais ne se représenta pas aux élections de 1925. Nommé lieutenant-gouverneur de la province de Québec le 10 janvier 1929, il n'occupa cette fonction que pendant quelques semaines: il mourait subitement le 28 mars suivant, à l'Assemblée législative. Il était âgé de 68 ans et 11 mois.

Notes et indications bibliographiques

La matière de ce chapitre est en grande partie tirée d'un article du journal *La Patrie* en date du 19 février 1926. Cet article, le sixième d'une série de douze qui aurait été dictée par Eugène Berthiaume lui-même à un journaliste de *La Patrie*, Joseph-Antoine Gauthier, contient un échange de correspondance entre Eugène Berthiaume et Sir Lomer Gouin entre 1918 et juillet 1920. Pendant cette période, Eugène Berthiaume était secrétaire de la rédaction à *La Presse*.

Les détails relatifs à la carrière politique de Sir Lomer Gouin sont extraits de l'ouvrage: *Répertoire des parlementaires québécois: 1867-1978*, publié en 1980 par le Service de documentation politique de la bibliothèque de la Législature. 798 p.; p. 258-259.

III

Juin, juillet et août 1921 : un été « chaud » à *La Presse*...

Comme dans les romans à épisodes, pour comprendre quelque chose à l'histoire tourmentée de *La Presse*, il faut souvent faire le point et effectuer des retours en arrière, des « flash-backs », comme on dit dans le langage du cinéma.

Nous sommes au début de juin 1921. Depuis un peu plus de trois ans, les trois frères Berthiaume gouvernent seuls et tant bien que mal *La Presse*, ayant réussi à écarter de l'opération les deux fiduciaires Fontaine et Mainville désignés par leur père quelques jours avant sa mort, fin décembre 1914. Nous disons « tant bien que mal », car l'harmonie est loin de régner entre eux. Chacun défend jalousement son fief contre les intrusions possibles des deux autres : Eugène à la rédaction, Arthur aux finances et à l'administration, Édouard à l'équipement.

Eugène, en particulier, est très jaloux de sa juridiction. A plusieurs reprises déjà, il a interdit formellement à Arthur l'accès à la rédaction, sous peine d'expulsion *manu militari*. Terrorisé par Eugène, l'aîné des Berthiaume n'y met donc jamais les pieds. Arthur se plaint aussi d'être harcelé par ses deux frères, par Eugène surtout, qui lui présentent toutes sortes de demandes auxquelles il se sent obligé de consentir, en dernier ressort, comme il dit, « pour avoir la paix ». On se rappellera que c'est à la suite de telles pressions que, le 6 mars 1919, Arthur a cédé toutes ses actions de *La Presse* à ses deux frères et à Edmond Montet, ami d'Eugène, se plaçant ainsi à la merci de son frère cadet, qui devait en profiter deux ans plus tard, comme on va le voir.

Le 31 mai 1921, l'un des deux fiduciaires « étrangers », le notaire J.-R. Mainville, passe de vie à trépas. Trois semaines plus tard, Eugène Berthiaume, se disant le « directeur », voire même le seul « propriétaire » de *La Presse*, tente le grand coup :

La Presse au secours d'Albani



ALBANI (EMMA LAJEUNESSE)
1847-1930

Voilà un épisode de l'histoire de *La Presse* des années 20 à peu près tombé dans l'oubli. Qui se souvient, en effet, qu'au printemps de 1925, *La Presse*, sur l'invitation expresse de W.L. Mackenzie King, premier ministre du Canada, lança et mena à bien une importante campagne de souscription au profit de Madame Albani, la grande cantatrice originaire de Chambly qui, pendant plus de quarante ans, avait illustré le nom du Canada sur toutes les scènes d'opéra du monde? Maintenant âgée de 78 ans, Emma Lajeunesse vivait à Londres dans un état de gêne voisin de la misère.

Du début d'avril à la fin de mai, *La Presse* déploya de grands moyens pour assurer le succès de cette campagne, qui devait se terminer au Théâtre St-Denis, au soir du 28 mai, par un grand concert en hommage à Albani, présidé par Mackenzie King lui-même. Pendant deux mois, presque chaque jour, paraissaient à la une de *La Presse* des nouvelles sur la campagne de souscription, des listes de souscripteurs, de même que des notes sur la prestigieuse carrière de la petite fille de Chambly qui était devenue l'amie et la confidente de la reine Victoria.

Au lendemain du concert donné par 427 exécutants dans un théâtre St-Denis rempli à capacité, *La Presse* déclarait, dans un encadré en première page: « L'hommage rendu à madame Albani au concert-bénéfice d'hier soir à Montréal, avait un caractère vraiment national. Toutes les classes sociales y ont magnifiquement contribué: bravo! »

L'organisation du concert proprement dit avait été confiée à l'impresario Louis-H. Bourdon. Parmi les ensembles musicaux participants, on notait le quatuor Dubois et l'Association des chanteurs de Montréal, sous la direction de Jean Goulet. Plusieurs solistes de renom dans le temps participèrent à cette soirée, qualifiée par *La Presse* d'« événement artistique de l'année à Montréal », entre autres, Mme Euclide Forget, mezzo-soprano, qui était accompagnée au piano par Mlle Marie-Thérèse Paquin. Les prix d'entrée étaient de 1,50\$ et de 1\$. La transmission du concert sur les « ondes radiotéléphoniques » (!) fut assurée grâce aux services du poste de *La Presse*, CKAC. La campagne de souscription et le concert produisirent la jolie somme (pour l'époque) de 4,095,55\$. Après le concert, couronné d'un « immense succès », une grande réception fut offerte à la résidence de M. Pierre-F. Casgrain, député de Montmorency-Charlevoix aux Communes. L'hôtesse, Mme Casgrain (née Thérèse Forget), atteignit une grande notoriété dans le demi-siècle qui suivit sous le nom de... Thérèse Casgrain.

Documentation et photo gracieusement fournies
par Gilles Potvin, critique musical au Devoir.

avec l'aide d'Édouard et de quelques amis (MM. Edmond Montet, Gérin Normand et Léon-R. Trépanier), le 21 juin il constitue de toutes pièces un nouveau conseil d'administration, dont il assume illico la présidence et dont, il va sans dire, Arthur est exclu. A la suite de quelques tours de passe-passe et en ignorant quelques-unes des dernières volontés de son père, Eugène Berthiaume semble avoir réalisé son grand objectif, qui est la direction suprême et le contrôle absolu de *La Presse*. En quelques jours, *Arthur a perdu son droit d'aïnesse!*

Abasourdi, un moment désemparé, le président déchu se ressaisit et, dans un mouvement instinctif, appelle à l'aide. Il se confie d'abord à son beau-frère, Pamphile-Réal DuTremblay, qui, horrifié, écoute de sa bouche le récit des dernières manoeuvres victorieuses d'Eugène. Le député de Laurier-Outremont s'empresse d'alerter l'ex-fiduciaire Zénon Fontaine qui, lui non plus, n'en croit pas ses oreilles. Mais bientôt, Arthur vient confirmer ses dires auprès de lui et montrer que la situation est grave, très grave, même. Ensemble, ils avisent aux moyens de la corriger et, surtout, de « sortir Arthur du pétrin » où il s'est enfoncé lui-même!

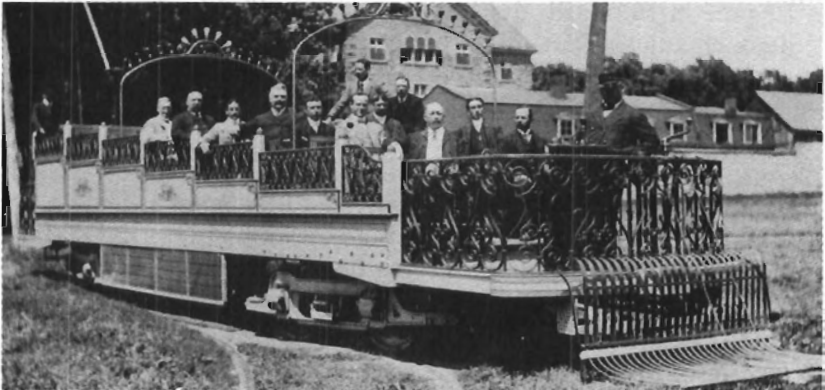
La stratégie qu'ils mettent au point se déploie en deux temps. Il importe tout d'abord de mettre sur pied un conseil d'administration légal, c'est-à-dire modelé, dans toute la mesure du possible, selon les volontés expresses de Trefflé Berthiaume. Auparavant, cependant, il importerait plus encore de porter des accusations formelles contre les deux frères Berthiaume, Eugène et Édouard, qui auraient fait tirer sans raison valable deux chèques à leur ordre sur la caisse de *La Presse*, au montant total de 120 000\$ (80 000\$ + 40 000\$).

Dans l'après-midi du 13 juillet, Arthur Berthiaume comparaît en Cour de police, devant le magistrat Cusson, et dépose sous serment toute une série de mandats portant des accusations très graves contre ses deux frères Eugène et Édouard. Le premier mandat, portant le numéro 2996, contient, à l'endroit d'Eugène, l'accusation de « refus de laisser consulter les livres de *La Presse* », conformément à la loi des compagnies fédérales.

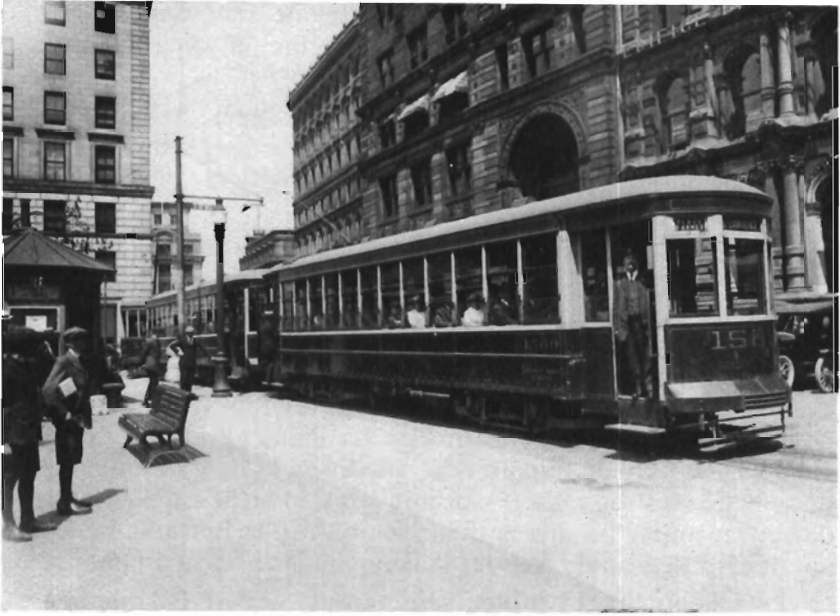
Dans un deuxième mandat (no 2997), Arthur Berthiaume accuse son frère Édouard de s'être approprié illégalement, le ou vers le 21 juin 1921, une somme de 40 000\$, propriété de ladite Compagnie de publication de *La Presse*. Le troisième mandat (no 2998) accuse Édouard et Eugène Berthiaume, tous deux directeurs, et le premier, secrétaire, de la Compagnie de publication de *La Presse*, d'avoir conspiré ensemble, le ou vers le 21



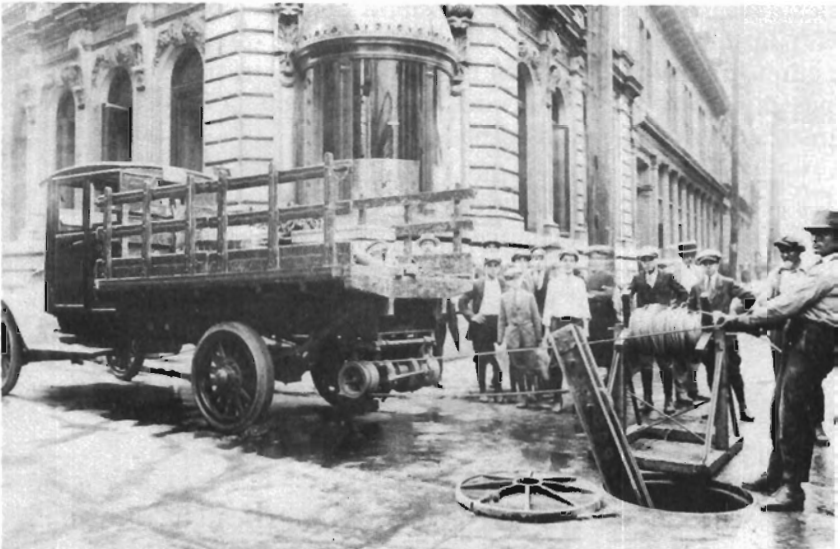
Au temps de la Montreal Light Heat & Power: Nettoyage et réparation des lampadaires.



Les dirigeants de la Montreal Street Railway inaugurant un « char observatoire ». La scène a lieu au cours des années 20. Pendant cinq décennies, les tournées en chars observatoires étaient aussi populaires chez les Montréalais qu'auprès des touristes. C'était un excellent moyen de connaître la ville. Et ça ne coûtait que 0,25\$!



La place d'Armes en 1919: A noter, à l'extrême gauche, les deux garçonnetts en culottes courtes... Photothèque La Presse.



Montréal 1930: Enfouissement des fils téléphoniques dans le centre-ville.

juin précédent, pour s'approprier illégalement une somme de 120000\$ des fonds de ladite compagnie, et appartenant à celle-ci.

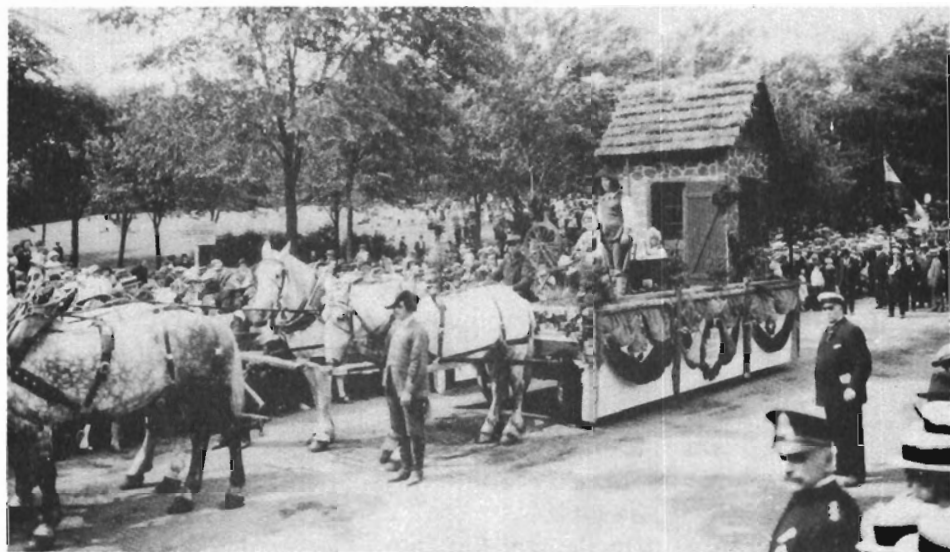
Enfin dans un quatrième mandat (no 2999), Arthur Berthiaume accuse Eugène de s'être approprié illégalement une somme de 80000\$ appartenant à ladite Compagnie de publication de La Presse.

Cette série d'accusations portées par Arthur contre ses deux frères se complète d'un mandat de perquisition (no 3000) dans lequel Arthur demande en justice que des recherches soient faites au domicile de M. Eugène Berthiaume, 54, avenue des Érables, à Outremont, et à celui de M. Edmond Montet, 273, avenue de l'Esplanade, à Montréal, afin d'y retrouver les livres de la Compagnie de publication de La Presse, les livres de règlements, le livre de transfert des actions et le livre des minutes des assemblées du conseil d'administration et des actionnaires de cette compagnie, livres dont, selon Arthur Berthiaume, on aurait disposé afin de frauder la compagnie et ses actionnaires.

Le lendemain, 14 juillet, sans tarder, Arthur Berthiaume, Zénon Fontaine et Pamphile-Réal DuTremblay se réunissent et, s'adjoignant deux autres personnes, M. Henri Bertrand, trésorier de *La Presse*, et Eugène Lamarche, adjoint au rédacteur en chef, forment un conseil d'administration présidé par Arthur Berthiaume. A partir de ce moment, pour la première fois de son histoire — pour peu de temps, il est vrai — *La Presse* compte deux conseils d'administration distincts, rivaux, pour ne pas dire ennemis. Lequel des deux est légal? C'est ce que la justice devra trancher d'ici peu.

Le lendemain, 15 juillet, Arthur Berthiaume se rend à *La Presse* plus tôt que d'habitude (vers 8 heures) et, accompagné d'un ouvrier, fait changer les serrures des portes des principaux bureaux afin de s'assurer que ses frères ne pourront y entrer. Après quoi il passe dans les divers départements pour annoncer aux directeurs le renvoi d'Eugène et d'Édouard. La veille, conformément aux mandats assermentés contre eux par Arthur, les deux frères avaient été arrêtés, puis libérés quelques heures après avoir versé des cautionnements respectifs de 10000\$ et de 5000\$.

Ce même jour, au début de la matinée, Eugène arrive en trombe à *La Presse* et veut entrer dans son bureau, mais nenni! sa clef est inutile puisque la serrure en a été changée. Mais cela ne saurait l'arrêter: il entre tout simplement par une autre porte en la défonçant...



Montréal 1927: Un char allégorique au parc Lafontaine avant le défilé de la Saint-Jean-Baptiste.



Montréal 1947: Voiture à patates frites et à « chiens chauds ».

Archives municipales, Montréal.

La Presse assiégée... de l'intérieur!

Après ces quelques « incidents », les événements se précipitent à *La Presse*. Arthur Berthiaume, craignant à bon droit des poussées de violence de la part d'Eugène et d'Édouard, fait appel à la police municipale pour entourer et protéger son bureau, au 1^{er} étage de l'immeuble. Eugène fait de même, mais en recourant à des détectives privés qui, profitant de la confusion, pénètrent dans l'immeuble et s'installent au 3^e étage. Bientôt, l'immeuble de *La Presse* grouille de policiers en civil. On en compte pas moins de trente et un aux deux premiers étages, autour du bureau d'Arthur, et une bonne douzaine au 3^e étage, à la garde du bureau d'Eugène. Pendant trois jours d'affilée, c'est-à-dire pendant tout le week-end des 17, 18 et 19 juin 1921, *La Presse* est investie de l'intérieur: les représentants de deux factions ennemies, résolus à ne céder aucun pouce de terrain, se font face dans un espace assez restreint. La tension est extrême et on peut craindre le pire.

Comme on peut facilement l'imaginer, les gardes d'Arthur, occupant une position stratégique dans l'immeuble, surveillent de près les détectives d'Eugène et les empêchent de sortir. L'eau leur est coupée et le ravitaillement impossible: il ne leur reste que les poteaux avoisinant l'immeuble, qu'ils peuvent utiliser pour se faire monter des vivres au moyen de cordes. Mais là encore, ça ne va pas tout seul, puisque les gardes d'Arthur s'emploient de leur mieux à couper les cordes et même à arroser les vivres à l'aide de boyaux d'arrosage...! Cette situation, aussi tragique que loufoque, ne peut évidemment durer: au tout début de la semaine, une injonction rapidement exécutée met fin au siège, de part et d'autre. Tout le conflit se transporte alors devant les tribunaux où des batteries d'avocats, parmi les plus prestigieux de Montréal, s'affrontent.

Au début d'août, procédures et comparutions, interrogatoires des témoins et argumentations des procureurs s'étendent sur cinq longues journées, après quoi le juge L.-S.-J. Loranger, de la Cour supérieure, est appelé à trancher le litige, c'est-à-dire, en somme, à décider lequel des deux conseils d'administration est légitime et légal, et doit être maintenu. Le 9 août, dans un jugement détaillé, qui tient rigoureusement compte de tous les facteurs et de tous les aspects d'une cause compliquée, hautement chargée d'émotion, le magistrat se prononce sans équivoque en faveur du conseil présidé par Arthur Berthiaume et formé de M^e Zénon Fontaine et de Pamphile-Réal DuTremblay.

Il formule deux sortes d'arguments, de droit et de fait, pour



Montréal 1927: Le marché Bonsecours débordant sur la place Jacques-Cartier.

Archives photographiques du CN.

renvoyer la requête en injonction interlocutoire présentée par Eugène et Édouard Berthiaume contre leur frère Arthur. « Tout d'abord, selon le juge Loranger, le bref d'injonction ne s'applique pas dans ce cas précis. Pour obtenir un bref d'injonction, il faut avoir un droit indiscutable et n'avoir aucun autre moyen de remédier à la situation. Or, la question de droit est pour le moins discutable, et même le droit paraît être davantage du côté de la partie adverse (celle d'Arthur Berthiaume). En plus, ajoute le juge, il y avait comme remède efficace et plus approprié le *quo warranto*. En outre, un tribunal ne doit pas, en règle générale, déposséder un bureau d'une compagnie privée. D'ailleurs, la question doit se décider dans le sens du testament qui voulait trois fiduciaires et l'aîné de ses fils comme président. Or,

le bureau d'Eugène manque totalement de ces deux éléments, tandis que le bureau actuel les a; aussi, dans l'intérêt de la succession, est-il plus équitable, apparemment, de rejeter la requête des frères Eugène et Édouard Berthiaume. »

Un peu plus loin dans son long exposé, le juge Loranger déclare qu'il « est de principe que les cours de justice ne doivent pas intervenir dans l'administration interne des compagnies à fonds social de manière à suspendre les opérations de ladite compagnie, parce qu'une querelle se serait élevée entre les actionnaires et les directeurs ».

« En règle générale, poursuit le magistrat, l'injonction ne s'accorde que dans les cas urgents où il est démontré que le droit du requérant est en péril et que la commission de l'acte que l'on veut empêcher causera un tort irréparable aux requérants. Rien de tel n'a été prouvé; durant les cinq jours qu'a duré l'enquête, les requérants n'ont pas jugé à propos de prouver qu'il y avait péril en la demeure. Il n'est pas établi davantage que l'injonction serait le remède efficace aux maux dont ils souffrent... »

Un mal d'ordre moral...

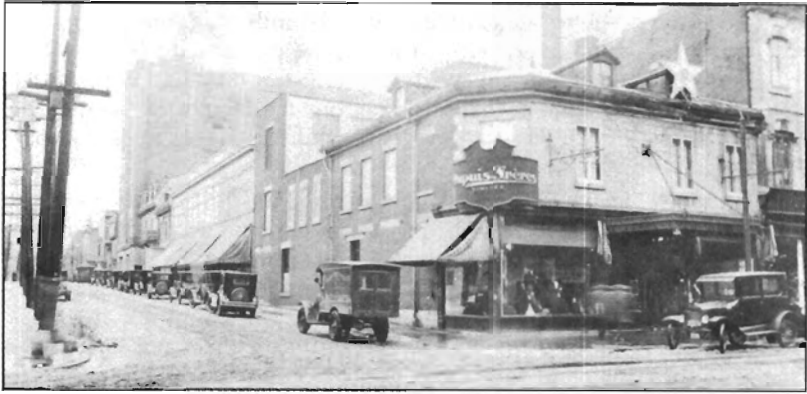
A cet endroit de son exposé, le juge Loranger prend quelques secondes pour réfléchir tout haut sur le fond du litige et pour porter un jugement moral sévère sur ses causes profondes:

« C'est un mal d'ordre moral qui les a atteints, si j'en juge par l'état de choses qui m'a été exposé. Mal que ni le bref d'injonction, ni le *quo warranto*, ni le *mandamus* ne saurait guérir complètement; seuls, le bon sens, moins d'orgueil, beaucoup de charité, l'oubli du passé de part et d'autre et la mémoire de leur père peuvent cicatriser la plaie vive qui ronge l'âme et le coeur de ces frères désunis, et ramener entre eux la paix et l'harmonie... »

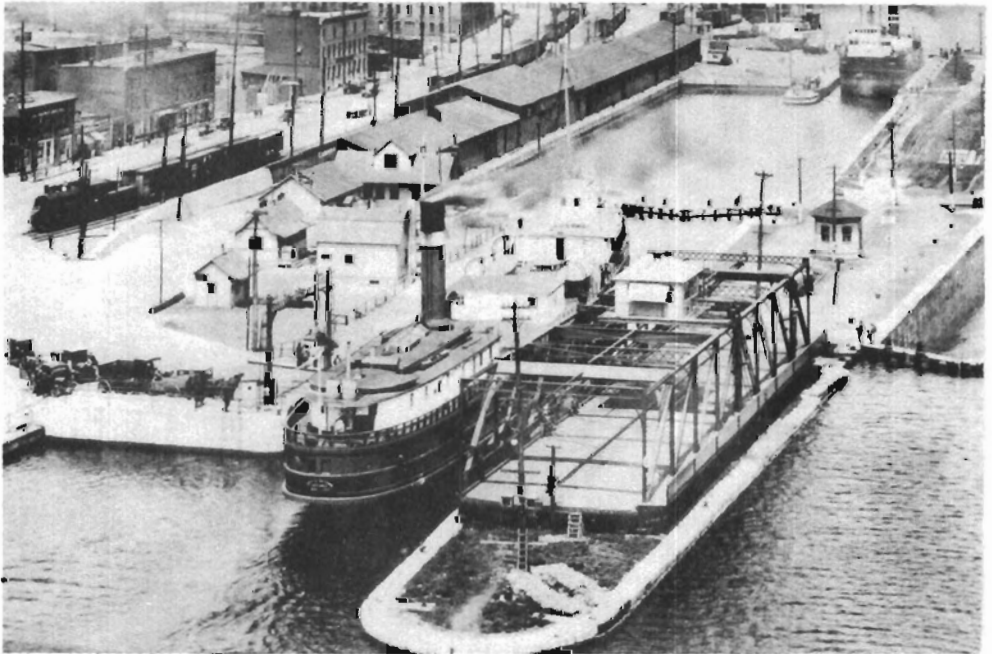
Le juge Loranger déclare encore ce qui suit avant de conclure:

« On dit: du 20 juin 1921 au 14 juillet 1921, c'était Monsieur Eugène qui, étant président de la compagnie avait, avec le bureau de direction élu le 21 juin 1921, le contrôle de La Presse; et les intimés, par force et violence ont, le 14 juillet, expulsé les requérants et pris le contrôle de l'administration.

« Antérieurement au 20 juin, c'étaient les intimés Berthiaume et Fontaine qui formaient avec MM. Édouard et Eugène, le bureau de direction. C'est ce bureau qui me paraît être celui qui rencontre tant les volontés du testateur que les exigences de la loi qui lui assure la stabilité légale dont il a besoin pour diriger



Le magasin Dupuis & Frères Ltée. rue Ste-Catherine est. en 1926. A noter. la « Ford Sedan », à l'extrême-droite.



Montréal 1930: Un bateau s'engageant dans l'une des écluses du canal Lachine.

efficacement les affaires de « La Presse ». Or, pour décider que la situation a légalement changé, il faudrait s'enquérir, si les parts transportées par Arthur à Eugène par acte du 6 mars 1919 ont été légalement transportées et entrées dans les livres de la compagnie car les transports d'actions n'affectent la compagnie qu'en autant qu'ils sont enregistrés dans les livres de la compagnie.

« Or, les livres ne font voir aucun transport régulier — Arthur Berthiaume ne paraît pas avoir émis de certificat ni avoir signé de transport à ses frères. C'est Eugène et Édouard qui paraissent avoir effectué ces prétendus transports. Est-ce légal ou non? Est-ce que le paiement des \$ 120,000 dont il a été question est régulier ou non? Les résolutions passées par ce bureau ont-elles force de loi? Ce n'est pas à moi de le dire pour le moment... »



Sous la loi du Cadenas, Montréal 1952: Des policiers en civil arrachant des affiches du Parti ouvrier-progressiste (communiste).

Et M. le juge Loranger conclut son exposé en ces termes

« J'en ai cependant assez pour déclarer que les actes sur lesquels lesdits requérants échafaudent leurs droits pour demander le contrôle absolu de la « Presse » n'offrent pas en apparence la stabilité et la force probantes du testament et de l'acte de fiducie, sur lesquels repose le droit des intimés.

« Jusqu'à ce que les tribunaux aient décidé du mérite de la prétention respective des parties — c'est la volonté du testateur et donateur fiduciaire qui doit prévaloir — et c'est le bureau élu le 14 juillet 1921 dont les intimés font partie qui répond le mieux de l'auteur commun des parties en cause, l'honorable Trefflé Berthiaume. En conséquence, pour les motifs que je viens de donner, la Cour renvoie la requête sans frais, vu qu'il s'agit d'une difficulté de famille et que les droits d'aucune des parties en cause ne doivent être affectés par le présent jugement. »

Nombreux échos dans les journaux

Comme on peut le supposer, la lutte des frères Berthiaume pour la suprématie à *La Presse*, avec ses à-côtés imprévus et rocambolesques, a fourni une abondante matière pendant des semaines non seulement aux journaux de Montréal, mais également à ceux de Toronto et même de New York. A plusieurs reprises, le très sérieux *New York Times* a fait écho aux événements inusités qui se déroulaient dans l'immeuble de *La Presse* et dans les cours de justice montréalaises au cours de cet « été chaud ».

Par ailleurs, les commentaires sur le sujet se sont faits assez rares, semble-t-il. On en relève tout au plus deux, dans deux hebdomadaires de Montréal: *Le Matin* et *L'Autorité*. Le ton du premier, intitulé: « L'affaire de *La Presse* », s'explique quand on sait que le propriétaire du journal, Gaston Maillet, était un ennemi personnel d'Eugène Berthiaume. Il n'y va pas de main morte contre le fils Berthiaume:

M. Eugène Berthiaume s'est fait proprement sortir de la boutique du coin.

Cela devait arriver un jour ou l'autre.

M. Eugène Berthiaume et sa clique n'étaient pas de taille à diriger une entreprise de l'envergure de la « Presse ».

Le regretté Trefflé Berthiaume, fondateur de la maison, avait institué avant de mourir une fiducie à seule fin d'empêcher son fils Eugène de diriger la « Presse ». Il l'a dit mille fois de son vivant à qui voulait l'entendre.

La famille Berthiaume, déjà si éprouvée par les dissensions intestines, va pouvoir enfin respirer.

Bien entendu, M. Eugène Berthiaume et sa clique ne lâcheront pas le gâteau sans se défendre — mais que peuvent-ils devant l'attitude ferme d'une famille étroitement unie, et qui, en somme, ne fait que respecter les volontés de l'honorable défunt? »

Quant à *L'Autorité* du 16 août 1921, elle parle de la « querelle de La Presse », avec beaucoup plus de sérénité et de dignité :

A tous les points de vue, et au point de vue canadien-français en particulier, cette querelle entre deux groupes de la famille Berthiaume pour la suprématie dans la direction de la « Presse » est infiniment déplorable.

Par sa formidable expansion, la « Presse » est devenue une institution nationale, qui laisse loin derrière elle toutes les autres publications tant de langue anglaise que de langue française.

La bataille engagée devant le tribunal civil et la cour de police entre les héritiers de feu l'hon. Trefflé Berthiaume aura, si elle se prolonge, la répercussion la plus désastreuse sur les destinées de la « Presse ». Il est écrit que tout royaume divisé contre lui-même périra, quelle que soit sa puissance, et l'écroulement de la « Presse », à ne le regarder que sous l'angle économique, serait un désastre de première grandeur.

Notes et indications bibliographiques

Les nombreux détails relatifs à cet « été chaud de 1921 à La Presse » ont été puisés à diverses sources, dont les principales sont : les grands quotidiens de Montréal, de Toronto et même de New York (surtout le *New York Times*) et au moins deux volumes des comptes rendus sténographiques des procès de la famille Berthiaume qui ont eu lieu en juillet et en août de cette année-là.

IV

La famille Berthiaume devant la Législature

A ce stade-ci, il ne serait pas sans intérêt, il pourrait même être utile d'effectuer un autre retour en arrière (flash-back) afin de constater comment les événements décrits dans le précédent chapitre ont pu être vus à distance par l'un des principaux acteurs de ce psychodrame, Eugène Berthiaume lui-même. Laissons-le s'expliquer comme il l'a fait dans la série d'articles de *La Patrie* de février 1926, publiés sous sa dictée :

UN COUP D'ÉTAT — EUGÈNE PRÉSIDENT DE « LA PRESSE »

Le 16 juin 1921, Eugène et Édouard portèrent à la connaissance de la compagnie leur contrat d'achat des parts communes de « La Presse Publishing Company Limited ». La compagnie constate que les parts avaient été dûment transportées à Eugène Berthiaume et à Édouard Berthiaume, dans la forme régulière et authentique. Elle accepta ce transfert et émit par l'intermédiaire de son vice-président et de son secrétaire, ainsi que l'autorisait sa charte, de nouveaux certificats pour la totalité des actions communes. Immédiatement, Édouard Berthiaume remit cinq parts à chacun des trois directeurs MM. Léon Trépanier, Edmond Montet et Gérard Normand.

Depuis aussi loin que 1917, en vertu d'une résolution du bureau de direction en date du 6 septembre, M. Eugène Berthiaume avait dans ses attributions le pouvoir de prendre connaissance de tout courrier adressé à la « Presse ». (On perçoit ici l'origine du conflit avec son frère Arthur, et surtout avec Sir Lomer Gouin, « directeur politique » de *La Presse*.) Cela avait été considéré comme une fonction inhérente à son emploi de secrétaire de la rédaction et il l'avait remplie depuis cette date, ouvrant, ainsi que les autres, les lettres adressées à son frère Arthur comme directeur de la « Presse » ou comme président. Or, justement, à cette phase des intrigues de DuTremblay, M. Eugène, en dépouillant le courrier, découvrit qu'Arthur engageait de façon peu judicieuse le crédit de la « Presse ». Il savait d'autre part, que dans les derniers

temps, Pamphile DuTremblay avait été en instance pour obtenir qu'une somme importante fut distribuée entre les héritiers.

En face de pareilles circonstances, M. Eugène Berthiaume décida de se protéger par des mesures efficaces et de protéger en même temps les fonds liquides de la « Presse » en les mettant à l'abri. Il convoqua par conséquent les actionnaires de « La Presse Publishing Company Limited » à une assemblée générale spéciale qui fut tenue le 20 juin. A cause de l'extrême importance de cette assemblée et de la répercussion inattendue qu'elle eut, nous citons textuellement du livre des minutes le procès-verbal :

Assemblée générale spéciale des actionnaires de « La Presse Publishing Company Limited », tenue à Montréal, le lundi 20 juin 1921, à 10 heures du matin, dans les bureaux de la compagnie et à laquelle furent présents :

MM. Eugène Berthiaume, Édouard Berthiaume, Edmond Montet, Gérin Normand et Léon Trépanier, étant tous les actionnaires de la compagnie « La Presse Publishing Company Limited », et acceptant chacun pour lui-même avis de convocation de la présente assemblée et se dispensant de l'avis régulier de convocation conformément aux règlements de la compagnie.

(Signé) Eugène Berthiaume,
Édouard Berthiaume, Ed. Montet,
G. Normand, Léon Trépanier

« M. Eugène Berthiaume préside l'assemblée et, à l'unanimité, il est élu président de « La Presse Publishing Company Limited ».

« L'assemblée des actionnaires est informée que M. Arthur Berthiaume prend avantage de la présence en banque de fonds considérables appartenant à la compagnie pour solliciter et obtenir du crédit pour des fins personnelles.

« Considérant que des actes de cette nature sont susceptibles de nuire au bon crédit de « La Presse Publishing Company Limited ».

« Il est proposé et résolu que, dans le but de sauvegarder les intérêts de « La Presse Publishing Company Limited », le trésorier soit autorisé à payer à M. Eugène Berthiaume la somme de \$80,000. et à M. Édouard Berthiaume la somme de \$40,000. pour ces fonds à être portés au compte personnel de MM Eugène et Édouard Berthiaume respectivement mais devant rester la propriété de « La Presse Publishing Company Limited ».

« Que MM. Eugène Berthiaume, Édouard Berthiaume, Edmond Montet, Gérin Normand et Léon Trépanier soient les directeurs de « La Presse Publishing Company Limited »

Et l'assemblée s'ajourne.

Jusqu'au 11 juillet, l'autorité de ce bureau de direction constitué sous la présidence de M. Eugène Berthiaume s'exerça incon-



M. J.-B. Bonhomme, «voyageur de La Presse» pour les comtés de Laval, Deux-Montagnes, Terrebonne, Labelle, Argenteuil, Pontiac et Wright, et son attelage favori avec le fameux cheval qui répond au nom de... Bébé... (Supplément de La Presse, 5 juillet 1924.)

Fonds Fleury-Lamothe.

testée. Il administra seul la « Presse », signa d'importants contrats et autorisa des dépenses qui furent, dans le cours ordinaire des affaires, encourues et soldées.

UN COUP D'AUDACE — LES CONSPIRATEURS FONT ARRÊTER EUGÈNE ET ÉDOUARD

Cependant, le 11 juillet, M. Arthur Berthiaume va se confesser dans le gilet de M. Fontaine et lui révèle l'existence des contrats du 6 mars 1919.

Pamphile, Zénon et Arthur se présentent entre onze heures et midi au bureau d'Eugène. Arthur frappe à la porte et passant la tête entre l'entrebâillement, dit :

— On voudrait te voir. Peut-on entrer?

— Pamphile est-il avec toi, s'informa Eugène?

— Oui, avec Fontaine.

— Je ne veux pas voir ces gens-là, annonce sèchement Eugène.

Arthur entre en conséquence seul et demande à voir les livres.

— Je te les ferai voir plus tard, répond Eugène. Quant à DuTremblay et à Fontaine, ils n'ont aucun droit à voir les livres.

Le public se souvient de ce qui est arrivé ensuite, car les événements subséquents ont fait grand scandale.

Pamphile, Zénon et Arthur finissent par être instruits de la formation du bureau de direction constitué par M. Eugène Berthiaume.

Le lendemain, Arthur, instrument docile, porta plainte lui-même en cour de police et demanda leur arrestation sur de multiples et infâmes accusations: Eugène est accusé d'avoir volé \$80,000; Édouard est accusé d'avoir volé \$40,000; Eugène et Édouard sont accusés d'avoir conspiré pour voler \$120,000; Eugène est accusé d'avoir refusé l'accès aux livres de la compagnie.

MM. Eugène et Édouard sont arrêtés comme de vulgaires malfaiteurs; et les journaux font connaître dans toute la ville, dans tout le pays, l'infâmie des accusations qui pèsent sur eux.

Pendant qu'ils sont retenus par les formalités du cautionnement, qui les rendra à la liberté, leurs ennemis s'installent en maîtres à la « Presse ». Le 14 juillet, Zénon Fontaine, Pamphile DuTremblay et Arthur prétendent reconstituer à leur façon un bureau de direction. On donne à Pamphile dix actions communes pour le qualifier comme directeur. On passe en jugement Eugène et Édouard et on les condamne comme voleurs et par conséquent comme indignes d'être maintenus sur la liste de l'ancien bureau. On leur enlève leurs actions que l'on transporte à deux employés de la « Presse » — Bertrand et Lamarche — afin de les qualifier comme directeurs. Et le bureau ainsi replâtré décrète des mesures...

Dans la nuit du 14 au 15, on fit changer les serrures des bureaux d'Eugène et d'Édouard. Et Arthur, le soir du 14, demande au chef de police de lui envoyer le matin suivant des agents, parce qu'il « appréhende des troubles dans son établissement ». Le 15, des agents montent la garde à la porte des deux bureaux. Rien n'arrive et à 5 heures de l'après-midi, Arthur les renvoie. Une demi-heure plus tard, Eugène fait son apparition et trouvant son bureau condamné y pénètre après avoir fait ouvrir la porte.

Eugène fait venir trois agents pour garder la place. Arthur en appelle de son côté dix. Eugène porte ses effectifs à trente hommes et Arthur à cinquante. Pendant trois jours, les bureaux de la « Presse » sont ainsi en état de siège. Pour mettre fin à cette tragi-comédie, M. Eugène Berthiaume demande en Cour supérieure un bref d'injonction pour forcer le camp adverse à lui livrer possession de l'immeuble, et le premier soin du tribunal est d'ordonner que l'immeuble soit évacué d'abord par les représentants de la force.

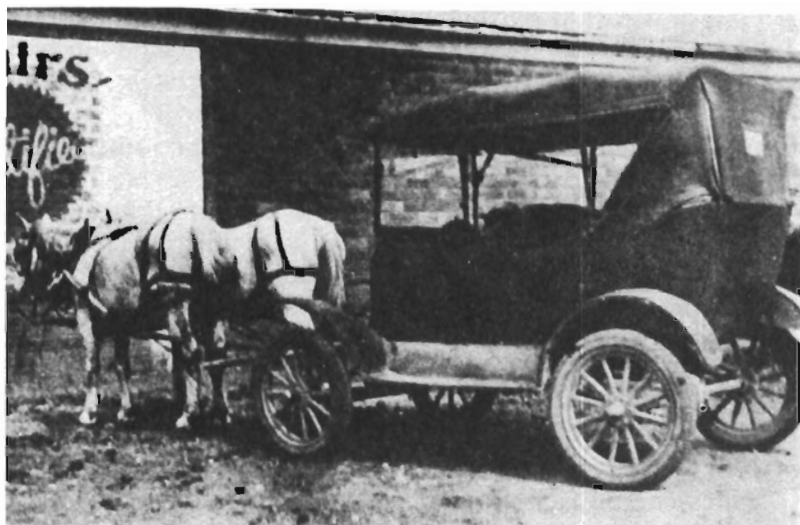
Le bureau de direction d'Arthur reste ainsi en sa possession, et il faudra attendre la décision des cours de justice...

(Fin de la version d'Eugène Berthiaume)

Comme on peut facilement le constater, Eugène Berthiaume présente les faits qu'il choisit et interprète de façon à se donner bonne figure et à faire paraître les trois autres (Arthur, Zénon Fontaine et Pamphile-Réal DuTremblay), comme de véritables « conspirateurs ». Mais le juge Loranger, de la Cour supérieure, a vu tout le manège d'un autre oeil et accordé sa confiance au conseil reconstitué par Arthur. C'est un premier échec pour Eugène; il a en quelque sorte « raté son coup d'État »...

Nouvelle offensive d'Eugène

C'est vraiment mal connaître Eugène Berthiaume que de penser qu'après la rebuffade subie devant le tribunal et la nomination de Pamphile-Réal DuTremblay, le 23 novembre suivant, comme donataire fiduciaire en remplacement du notaire J.-R. Mainville, il ait songé un seul instant à abandonner le combat. Bien au contraire, il résolut, à brève échéance, c'est-à-dire à la toute fin de 1921, de reprendre l'offensive de plus belle. Comme il le dit dans son langage, il prit le temps de « repérer ses positions ».



Véhicule symbole de la Grande Dépression: Un tacot sans moteur mais avec chevaux, pour remplacer l'essence que l'on ne pouvait se payer. On appelait ça un... « buggy Bennett ».

Cela lui était d'autant plus facile qu'après le désistement d'Édouard, il n'avait plus à prendre conseil que de lui-même et de ses conseillers juridiques. Il en ressentit un soulagement évident, comme en témoignent ses exclamations: « Plus de discussions à n'en plus finir pour remonter le courage des timorés! Plus d'explications interminables pour dissiper des malentendus! Plus de vigilance constante contre les surprises de la calomnie et contre les menaces! »

Un examen de la situation lui fit comprendre que la nomination de Pamphile DuTremblay à la place de Mainville n'avait pas réellement d'importance (ce en quoi il se trompait lourdement). La collaboration de son beau-frère dans l'exécution de la fiducie, se disait-il alors, n'était en effet qu'accessoire et accidentelle. Eugène Berthiaume se rendit compte que ses deux objectifs essentiels, c'était de faire reconnaître et proclamer par le tribunal compétent que l'acte de fiducie du 26 décembre 1914 était nul et illégal et que les contrats de vente du 6 mars 1919 étaient légalement valides. Dès que la donation fiduciaire de 1914 serait déclarée inexistante en droit, Pamphile DuTremblay et Zénon Fontaine ne seraient tout au plus que fiduciaires testamentaires. Or, dès que les actes du 6 mars 1919 seraient reconnus, Fontaine et DuTremblay pourraient continuer d'administrer la succession Berthiaume, y compris le produit de la vente des actions communes de *La Presse* durant le bon plaisir d'Arthur Berthiaume, mais ils n'auraient plus rien à voir dans l'administration de *La Presse*. Comme bien on pense, le fils Berthiaume dut constater bien vite que les choses n'étaient pas si simples...

L'offensive d'Eugène prit la forme d'une action intentée en Cour supérieure en son nom seul contre tous ses « adversaires »; son frère Arthur, en sa qualité de légataire fiduciaire en vertu du testament; Zénon Fontaine et Pamphile DuTremblay, tant personnellement qu'en qualité de donataires fiduciaires en vertu de la donation de 1914, y étaient assignés comme défendeurs: « La Presse Publishing Company Ltd. », Mademoiselle Anna Berthiaume, M. Édouard Berthiaume, Madame L.-J. Rivet, Madame Pamphile DuTremblay, et leurs maris pour les autoriser; MM. Trépanier et Montet, Normand, Lamarche et Bertrand étaient assignés comme mis en cause.

Nous citerons ici les conclusions de la déclaration du demandeur:

...POURQUOI le demandeur, se réservant le droit d'exercer tous les autres recours qu'il appartiendra en droit et en justice, conclut

Phil Lalonde



CKAC

Le premier poste français en Amérique

Sous ce double titre, surmonté d'une photo de Phil. Lalonde, l'*Annuaire de la Publicité et de l'Imprimerie* de 1939 (il y a donc 45 ans!) présentait « le poste de *La Presse* » dans une perspective historique que l'on peut reprendre aujourd'hui sans presque rien y changer. Lisons plutôt :

C'est le 3 mai 1922 que la « Presse », le plus important quotidien français d'Amérique, inaugurerait son poste radiophonique, aux lettres d'appel CKAC, installé par la compagnie Marconi sur le toit de son immeuble de la rue Saint-Jacques à Montréal. CKAC était dès lors l'un des postes les plus modernes et les plus puissants de radio à longue distance dans toute l'Amérique du Nord.

Ce jour-là, il y a déjà 17 ans, le Canada, la province de Québec, et surtout la ville de Montréal étaient à l'honneur, grâce à l'esprit d'initiative des directeurs du grand quotidien français. La radio était encore, à cette époque, une chose mystérieuse et fantastique. Le peuple ignorait complètement l'importance que prendrait, en quelques années, l'invention de Branly, à laquelle Marconi apportait ses derniers perfectionnements.

En établissant dans la métropole du Québec une station radiophonique, qui devait servir de modèle à nos voisins des États-Unis, les directeurs de la « Presse » firent preuve de vision et acte de véritable patriotisme dont ils ont droit de se glorifier.

CKAC a connu un progrès constant depuis sa fondation, et a toujours été un puissant instrument de diffusion de la pensée française sur le continent américain.

Le premier personnel du poste CKAC comprenait MM. John P. Callaghan, Jacques-Narcisse Cartier, directeurs, et Léonard Spencer, devenu ingénieur en chef. Ils étaient trois, et ces trois connaissaient tous les noms de ceux qui formaient le groupe des auditeurs du poste. Aujourd'hui (en 1939), CKAC compte plusieurs centaines de milliers d'auditeurs et son personnel s'est grossi à cinquante employés sous la direction de Phil. Lalonde, tandis que M. Spencer est aidé dans son travail par un groupe de neuf ingénieurs. En 1929, CKAC fit ériger à Saint-Hyacinthe son nouveau centre émetteur, l'un des plus modernes au Canada. Le 5 octobre 1935, il s'affiliait au puissant réseau de la Columbia Broadcasting Corporation, point de départ d'une longue et fructueuse collaboration.

CKAC est aujourd'hui considéré comme le poste national du Canada français. Ses annonceurs: les Malouin, les Baulu, les Biondi, les Gravel et tous les autres, jouissent d'une extraordinaire popularité auprès des auditeurs. CKAC, le poste le plus occupé au Canada, entretient (?) 19 heures par jour.

à ce que l'acte de donation fiduciaire du 26 décembre 1914 par l'honorable Trefflé Berthiaume à Arthur Berthiaume et *al* devant Joseph-L. Girouard, notaire, soit déclaré irrégulier, illégal et nul, à ce que le dit acte soit casse, annulé et mis à néant à toutes fins que de droit; à ce que les défendeurs Arthur Berthiaume, Zénon Fontaine et Pamphile DuTremblay soient déclarés déchus et destitués de leur prétendue charge de donataires fiduciaires, à ce que lesdits défendeurs, de même que les mis-en-cause Eugène Lamarche et Henri Bertrand soient tous et chacun d'eux condamnés à rapporter immédiatement entre les mains du défendeur Arthur Berthiaume, en sa qualité de légataire fiduciaire de feu l'honorable Trefflé Berthiaume en vertu du testament de ce dernier, toutes les actions communes ou ordinaires de « La Presse Publishing Company Limited » dont ils peuvent être ou dont ils sont les possesseurs, porteurs ou autrement détenteurs illégalement et sans droit, comme susdit; à ce que le demandeur en cette cause soit déclaré le seul, unique et véritable propriétaire des 7,500 actions communes ou ordinaires de la « Presse Publishing Company Limited » en question en cette cause, et à ce que le défendeur Arthur Berthiaume, en sa qualité de légataire fiduciaire de feu l'honorable Trefflé Berthiaume, soit condamné à livrer lesdites actions et à en donner la paisible possession et jouissance au demandeur, suivant les termes, clauses et conditions des susdits actes de vente originaires, le tout avec dépens.

Eugène Berthiaume fit signifier cette poursuite aux défendeurs et mis en cause le 31 décembre (1921).

C'était ses étrennes du Jour de l'An aux membres de sa famille...!

Pour assurer leur position, Pamphile DuTremblay et Zénon Fontaine décidèrent de s'adresser à la Législature. Aux yeux d'Eugène, c'était la seule planche de salut qui leur restait.

Dans l'arène législative

C'est ainsi que la grande bataille autour de la succession Berthiaume se déroula, non pas dans une cour de justice, mais dans l'arène législative. Ce sont les députés et les conseillers législatifs qui furent appelés à décider qui avait raison, entre les membres de la famille Berthiaume et Eugène, maintenant complètement isolé.

Un projet de loi (bill) fut présenté en réalité par Zénon Fontaine et Pamphile DuTremblay, mais ostensiblement au nom de tous les enfants de feu Trefflé Berthiaume, moins Eugène. Ce bill demandait à la Législature trois choses :



L'HON. PAMPHILE-R DUTREMBLAY
1879-1955

1. Confirmer et déclarer légalement valide la donation fiduciaire du 26 décembre 1914;
2. Confirmer et déclarer définitif le jugement du juge Mercier du 23 novembre 1921 par lequel Pamphile DuTremblay avait été nommé fiduciaire;
3. Confirmer et déclarer légalement valide et opérant le contrat du 26 septembre 1921 par lequel M. Arthur Berthiaume nommait DuTremblay et Fontaine ses cofiduciaires testamentaires pour une période de dix ans.

Forcé de se défendre, Eugène Berthiaume présenta aussi un bill par lequel il demandait à la Législature de déclarer nul l'acte de fiducie du 26 décembre 1914, et par conséquent nulle aussi la nomination de DuTremblay comme fiduciaire, et de déclarer valides les contrats de vente des actions de *La Presse*.

Dans sa série d'articles parus en février 1926 dans *La Patrie*, Eugène rappelle « qu'après avoir conçu ce projet de loi, Fontaine et DuTremblay ne manquèrent pas de se servir de la Presse pour présenter leur ours et chercher à faire croire au public que sa connaissance était légitime et qu'il avait bonne mine. » Ils s'adressèrent également aux autres journaux. Précisons ici que leur intervention fut efficace, puisque les grands journaux de la province, tant de langue anglaise que de langue française, furent unanimes pour appuyer la position de la famille Berthiaume contre celle d'Eugène. (On pourra lire à la fin de ce chapitre, dans les « Notes et indications bibliographiques », quelques exemples d'éditoriaux sur le sujet.)

Un assez long mémoire sur cette épineuse question de la succession Berthiaume, signé par Arthur Berthiaume, fut adressé individuellement au lieutenant-gouverneur et à chacun des ministres, députés et conseillers législatifs de Québec (on en trouvera la version intégrale dans les « Notes et indications bibliographiques » qui paraissent à la suite de ce chapitre; elle constitue un excellent résumé historique des conflits nés au sein de la famille Berthiaume à propos de la donation fiduciaire du 26 décembre 1914).

Aux yeux d'Eugène, cependant, ce texte au style sobre, mesuré, n'est pas un « mémoire » mais un véritable « pamphlet ». De l'avis d'Eugène, l'auteur y avait mis tous ses moyens de persuasion et faisait comprendre aux représentants du peuple qu'en adoptant le bill au nom d'Arthur, non seulement ils feraient une belle action, mais qu'ils s'assureraient du même coup l'amitié et la reconnaissance de *La Presse*, faisant ainsi entrevoir une récompense à ces représentants dont la puissance est dépendante du suffrage populaire.

Toujours selon l'optique d'Eugène, à l'appui du bill présenté au nom d'Arthur, on ne manqua pas d'invoquer comme un fait de capitale importance, que les deux parties s'entendaient pour accepter la juridiction de la Législature sur la légalité de l'acte de fiducie, puisque l'une en demandait la confirmation et l'autre, l'annulation. Mais on ne laissa pas les avocats d'Eugène représenter qu'Arthur, pour le compte de Fontaine et de Du-

Tremblay, recourait à la Législature afin de se soustraire à la décision des tribunaux, tandis qu'Eugène n'y venait qu'à son corps défendant.

Sentant toute résistance inutile, Eugène donna instruction à ses avocats non pas de retirer son bill, mais de l'abandonner au jugement des législateurs. Ces derniers rejetèrent promptement son bill et adoptèrent celui d'Arthur. Au Conseil législatif, le bill passa comme une lettre à la poste. Il fut peu après sanctionné par le lieutenant-gouverneur.

Après cette cuisante défaite, et pour garder, disait-il, « un contact avec l'oeuvre de son père », Eugène accepta d'aller reprendre son poste de représentant de *La Presse* à Paris.

On conçoit aisément qu'après un tel affrontement qui aboutit pour lui à un échec majeur (dont il ne se releva jamais), Eugène éprouva de la frustration et une profonde amertume, qui se transforma en une haine féroce à l'égard de son beau-frère, Pamphile-Réal DuTremblay qui, même du vivant d'Arthur Berthiaume (décédé en juillet 1932), ne tarda pas à prendre toute la place et à agir en roi et maître à *La Presse*.

Voici en quels termes Eugène Berthiaume s'exprima à la suite de cet épisode particulièrement éprouvant pour lui: « Du jugement de la Législature, il me venait pourtant encore de telles nausées que j'éprouvai en quelque sorte un besoin de prendre l'air. Je me rendis par conséquent à Paris en passant par les États-Unis, l'Amérique centrale et l'Amérique méridionale, de sorte que je n'arrivai dans la Ville Lumière que plusieurs mois après.

« Et Fontaine et DuTremblay saisirent cette occasion de s'affirmer comme bons administrateurs et « bons pères de famille » en coupant mon traitement pendant ces mois d'absence... »

La Presse en mains étrangères

Dans un texte dont nous citons ci-après de larges extraits, Eugène Berthiaume exprime le fond de sa pensée sur cet âpre litige qui a divisé les frères pendant de longues années, pour aboutir à la mainmise de Pamphile-Réal DuTremblay sur *La Presse*.

« Le désir que M. Berthiaume a maintes et maintes fois exprimé était que ses biens fussent administrés par ses enfants mâles et par deux étrangers. » « Ce que M. Berthiaume redou-

tait le plus, c'est que Pamphile DuTremblay devint fiduciaire de la « Presse » : voilà ce que Fontaine affirmait sous serment dans son mémoire de 1916.

« Or, depuis le mois de juillet 1921, depuis que par la force MM. Eugène et Édouard Berthiaume ont été expulsés de l'immeuble de la « Presse », non seulement les enfants de M. Berthiaume n'ont pas administré la « Presse », mais aucun d'eux n'y a réellement participé. Eugène et Édouard ont été à partir de cette date absolument exclus ; ni l'un ni l'autre n'a seulement été rétabli dans ses fonctions de directeur. Quant à Arthur, il a conservé son titre de président de la Compagnie, mais à la condition de ne se mêler de rien.

« Du 21 juillet 1921 au 21 novembre suivant, Fontaine a été le maître de la « Presse » de par son autorité de fiduciaire, qu'il partageait avec DuTremblay, celui-ci sans aucun titre légitime.

« Le 23 novembre, Pamphile DuTremblay est nommé fiduciaire, et, quoique cette nomination soit encore précaire à cause de l'appel interjeté par Édouard, il s'installe à la « Presse » et y prend le gouvernail. Il détient maintenant, parce qu'il s'en empare, la prépondérance du pouvoir. Il domine Fontaine, qui ne juge pas à propos de s'en offusquer.

« Après sa nomination comme fiduciaire, DuTremblay s'est appliqué à élargir sa place à la « Presse ». Non seulement il a dominé tout de suite Fontaine, mais il a fait en sorte d'accroître de jour en jour son ascendant, jusqu'à ce qu'il eut relégué son collègue dans une position tout à fait effacée. Quant à Arthur, c'est tout comme s'il n'existait pas. Quand Pamphile DuTremblay eut fini de prendre toute la place, il s'y est maintenu. Tous ceux qui, ont quelque affaire importante, de politique ou de finance, à traiter avec la « Presse » savent que, depuis une couple d'années, c'est à DuTremblay qu'ils ont à s'adresser. »

Aux yeux d'Eugène, « c'est tout comme s'il n'y avait qu'un seul fiduciaire, sauf que la rémunération se divise en trois parts. N'y ayant rien à faire, M. Arthur Berthiaume, quoique président de la compagnie, est plus souvent absent que présent... »

Eugène n'hésite pas à déclarer que *La Presse* n'est plus le journal de l'hon. Trefflé Berthiaume ; ni n'appartient-elle à la famille Berthiaume. « C'est le journal de Pamphile DuTremblay. Par suite, la « Presse » a changé de physionomie et de caractère. L'honorable Trefflé Berthiaume ne la reconnaît pas. On lit bien tous les jours, au-dessus de ses articles de fond, cette prétentieuse déclaration de principes :

« La Presse », tel qu'établie par l'honorable Trefflé Berthiaume, est une institution irrévocablement dévouée aux intérêts canadiens-français et catholiques; indépendante des partis politiques, elle traite tout le monde avec justice, protège les petits et les faibles contre les grands et les forts, lutte pour le bien contre le mal, tient plus à éclairer qu'à gouverner, fait rayonner la vérité par son puissant service d'information, est le champion des réformes pouvant améliorer le sort des classes sociales.

« Mais ce n'est qu'une formule hypocrite et mensongère », affirme Eugène qui poursuit, « à la fin de 1924, le gouvernement du Québec aurait pu accomplir un beau geste en nommant M. Arthur Berthiaume au Conseil législatif. C'eût été un délicat hommage à la mémoire de feu l'honorable Trefflé Berthiaume. Mais c'est M. Pamphile DuTremblay qui fut nommé le 30 décembre, et si quelqu'un avait pu se tromper sur la signification de cette nomination, il aurait été éclairé par le commentaire qui parut le lendemain dans la « Patrie » — un journal qui se pique d'indépendance et qui, dans le domaine de la politique, fait preuve de beaucoup plus d'indépendance que la « Presse ». Nous citons l'article de la « Patrie » :

Comme nous l'annoncions hier, le gouvernement provincial a adjugé à M. P.-R. DuTremblay le siège de la division de Sorel au Conseil législatif, qui avait été rendu vacant par suite de l'élévation de l'honorable Narcisse Pérodeau au poste de lieutenant-gouverneur de la Province.

M. DuTremblay a été député libéral de Laurier-Outremont à la Chambre des Communes de 1917 à 1921. Aux dernières élections générales il n'a pas brigué de nouveau les suffrages, parce que réclamaient davantage de ses activités ses affaires personnelles et les affaires de la « Presse » dont M. DuTremblay est devenu une des têtes dirigeantes. De l'influence que, à la « Presse » il a exercé en faveur du gouvernement, celui-ci ne pouvait mieux témoigner son appréciation que par le choix qu'il vient de faire. Et le cabinet pouvait difficilement perdre de vue que, en nommant M. DuTremblay, il engage à demeure les sympathies de la « Presse » à l'égard du parti libéral. C'est la pensée qui a pu déterminer le Ministère, qui se trouvait en face de plusieurs aspirants, se recommandant tous à divers titres. Il y avait notamment M. L.-O. Grothé, qui avait rendu de grands services au parti libéral et qui avait des assurances en haut lieu que son dévouement serait reconnu.

« M. DuTremblay ne s'est pas empressé cette fois de reproduire avec éclat l'article de la « Patrie », note Eugène Berthiaume.

« Et depuis le 30 décembre 1924, les membres du personnel

de la Presse n'adressent plus la parole à leur grand chef sans joindre à son nom le qualificatif « honorable... »

Conclusion

On l'aura deviné, la conclusion qui suit est celle qu'Eugène Berthiaume formule lui-même à la fin de la longue série d'articles qu'il fit publier dans *La Patrie* de février 1926.

« C'est un principe couramment admis, déclare-t-il, que rien n'est finalement déterminé qui n'a pas été déterminé selon la justice.

« Nous prétendons avoir prouvé dans les pages qui précèdent que la Législature, en décrétant la loi de 1922 concernant la succession Berthiaume a commis une grave injustice envers feu l'honorable Trefflé Berthiaume, dont elle a foulé aux pieds les dernières volontés, et envers les enfants de M. Berthiaume, envers qui elle a perpétré une spoliation.

« Ce que l'honorable Trefflé Berthiaume désirait par-dessus tout, c'est que ses biens fussent après sa mort administrés par ses trois fils, aidés de deux conseillers étrangers.

« Les fils ont été savamment et cyniquement dépouillés; ils retirent bien les revenus des biens transmis par leur père; mais on leur a ravi la part la plus précieuse de leur héritage, s'ils ont un coeur dans la poitrine, et c'est le droit de gérer l'héritage ainsi que l'avait voulu leur auteur.

« Avec l'acquiescement de la Législature, les fils de feu l'honorable Trefflé Berthiaume ont été réduits à une condition de servage...

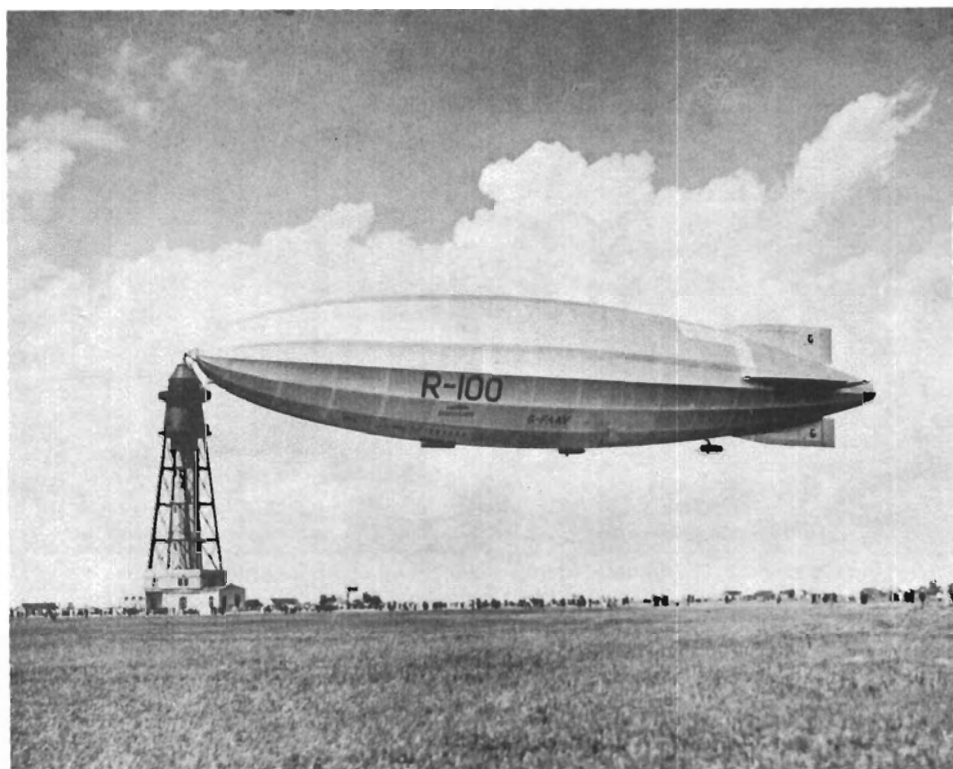
« L'affaire reste ainsi ouverte jusqu'à ce que triomphe la justice...

(Ici, Eugène Berthiaume, qui n'en est pas à une exagération près, ose comparer le sort des fils Berthiaume à celui de Napoléon Bonaparte après son retour de l'île d'Elbe...)

« Au printemps de 1814, Napoléon Bonaparte sentit son empire crouler sous ses pieds. Battu par la Prusse, l'Angleterre, la Russie et l'Autriche coalisées, miné en France par d'obscures conjurations, abandonné par l'armée et même par sa femme, il se voyait dépossédé de tout point d'appui. Le 10 avril, il signait son abdication et ses ennemis expédiaient celui qui avait été le maître de l'Europe exercer dans l'île d'Elbe une souveraineté dérisoire. La France indifférente à son infortune et l'Europe triomphante crurent également que c'en était fini de lui. Mais

au mois de mars 1815, Napoléon débarquait inopinément au golfe Juan, rentrait triomphalement à Paris, et redevenait le maître de la France et la figure dominante de l'Europe.

« En éliminant de ce parallèle ce qu'il peut avoir de prétentieux (!), les fils de l'honorable Trefflé Berthiaume, lorsque fut sanctionnée la loi de 1922, étaient dans une position sensiblement pareille à celle de Napoléon le 10 avril 1814, sauf que l'un



L'impressionnant dirigeable anglais R-100 fixé à son mât d'ancrage de Saint-Hubert, en août 1930. Ce plus « léger que l'air » pouvait traverser l'Atlantique en deux jours, avec cent passagers et quarante membres d'équipage à son bord. On se souvient que sa venue ici attira des foules énormes à Saint-Hubert. Ce qui incita la célèbre Mme Bolduc à y aller de son couplet sur l'R-100 :

*« Viens-tu avec moé Ti-Noir,
On va aller à Saint-Hubert
... On va aller voir l'R-100
Et les culottes l'R-100,
Culottes l'R-100, Culottes l'R-100,
Les pyjamas l'R-100,
Moé je trouve que ça a du bon sens... »*

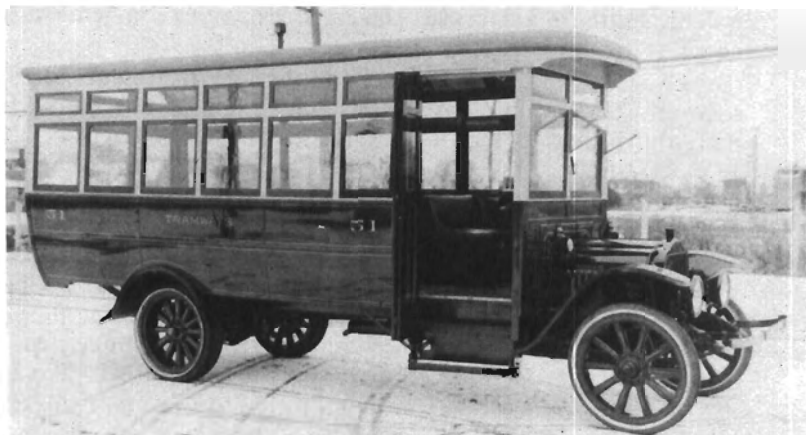


Une ère révolue: A Montréal, dans les années 40 et 50, les grands bateaux blancs de la Canada Steamship Lines venaient s'amarrer au quai Victoria où ils attendaient leurs passagers en partance pour Québec, Murray Bay, Tadoussac et le Saguenay. Une excursion de trois nuits et deux jours, chambre et pension incluses, ne coûtait pas plus que 35 \$. C'était l'bon temps!

d'entre eux n'avait rien abdicué. Ils avaient été ignominieusement chassés de leur maison et quelques-uns de ceux qui avaient été leurs amis leur avaient tourné le dos. Par leurs amis ils avaient été relégués dans des États chimériques, où leur dignité souffrirait un continuel affront. Ceux qui avaient accompli leur ruine ont cru que c'en était fini d'eux. »

« Ils se sont trompés.

« Les fils de l'honorable Trefflé Berthiaume reviendront de l'île d'Elbe, mais ce ne sera pas pour cent jours seulement... »



L'ancêtre de nos autobus? Mi-camion, mi-autobus, ce véhicule d'allure plutôt étrange fit son apparition à Montréal en 1919 dans la rue Bridge, six ans avant la création d'une division des autobus à la Compagnie des tramways de Montréal. La carrosserie avait été fabriquée aux ateliers Youville, et le châssis était celui d'un camion White. A noter, les pneus en caoutchouc dur, ce qui ne devait pas aider au confort des passagers...

Archives de la CTCUM.

Hélas! pour les frères Berthiaume — et surtout pour Eugène, qui a trop souvent confondu les intérêts de ses frères avec les siens — cette prophétie ne s'est jamais réalisée. Malgré tous les efforts et toutes les tentatives d'Eugène, celui qui n'avait rien abdiqué, les frères Berthiaume ne sont jamais revenus de l'île d'Elbe, sans doute parce qu'ils avaient connu leur Waterloo avant.

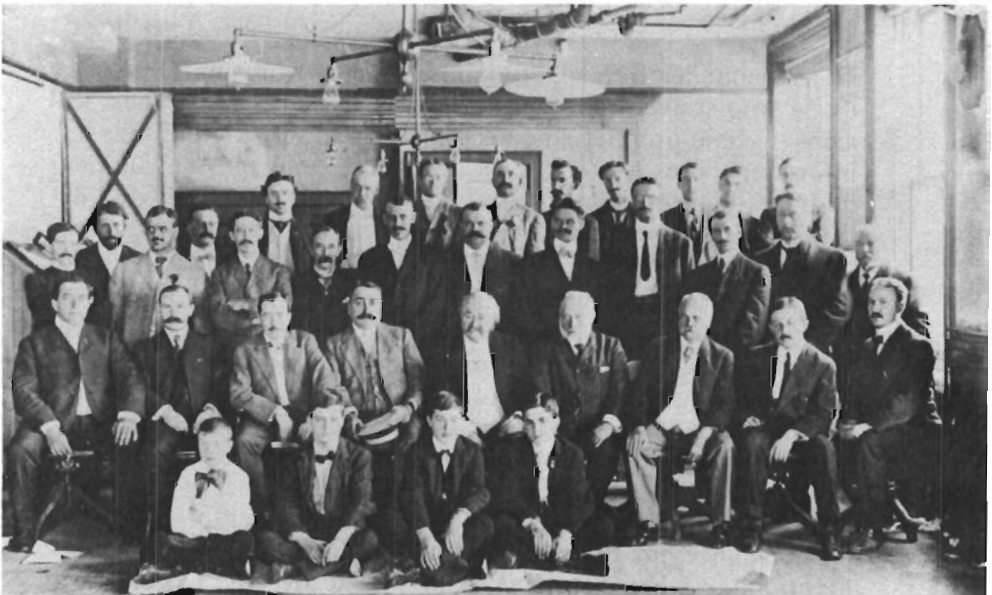
Cela est vrai surtout pour Eugène qui, à maintes reprises et jusqu'à sa mort, survenue fin août 1946, est revenu à la charge contre son beau-frère et le reste de la famille, mais presque toujours en vain. Une seule fois, en 1935, Eugène réussit, grâce à un jugement du juge Charles Duclos, de la Cour supérieure, à faire destituer Pamphile DuTremblay comme président de *La Presse*. Mais aussitôt DuTremblay interjeta appel et obtint de faire renverser le jugement. Par suite de cette confrontation en partie gagnée par Eugène, une sorte d'entente globale, ressemblant à une trêve ou même à un « traité de paix », s'ensuivit entre les membres de la famille Berthiaume et Eugène (on trouvera, à la fin des « Notes et indications bibliographiques » de ce chapitre, le texte intégral de cette entente, d'une importance capitale pour l'histoire des conflits de la famille autour de *La Presse*). Pour l'instant, contentons-nous d'en citer les premiers paragraphes :

« Pour mettre fin aux procès pendants, les parties conviennent de ce qui suit :

« Eugène Berthiaume sera élu un des administrateurs (directors) et président du Conseil d'Administration de la Compagnie de Publication de La Presse, Limitée (CHAIRMAN of the BOARD of directors) et conservera cette position jusqu'à sa mort, à moins qu'il ne se prévale de son droit d'être élu président de la compagnie, tel que ci-après stipulé.

« Il sera le seul représentant officiel de La Presse en France et il recevra une allocation de 20,000 dollars par an, payable mensuellement, avec un contrôle absolu de la publication de tout ce qui concerne les relations franco-canadiennes, pourvu que rien ne soit préjudiciable aux intérêts de La Presse de Montréal.

« Comme tel représentant de La Presse, il verra au choix des correspondants du journal en France et des nouvelles se rapportant aux rapports franco-canadiens, le tout sous le contrôle du Conseil d'Administration (Board of Directors) de la Compagnie de Publication de La Presse, Limitée.



Les membres de la rédaction de La Presse au tournant du siècle: Assis, troisième à partir de la gauche: Arthur Berthiaume, fils de Trefflé; cinquième à partir de la gauche: Arthur Dansereau, dit « le Boss », directeur politique de La Presse; sixième à partir de la gauche: Jules Helbronner, rédacteur en chef; septième (veste blanche), l'hon. Trefflé Berthiaume, président et propriétaire de La Presse.

Cliché Société canadienne du microfilm.

« Il aura le droit de vaquer à ses affaires et de prendre des vacances, et il ne sera pas tenu de consacrer tout son temps aux affaires de la Compagnie...

« Pamphile Du TREMBLAY sera le Président de la Compagnie de Publication de La Presse, Limitée, sans salaire et sans vote prépondérant, et il sera élu et réélu à cette position en la manière stipulée aux présentes. Il sera aussi gérant-général de la Compagnie de Publication de La Presse, Limitée, au salaire de \$10,000 par an, payable mensuellement, cet engagement comme gérant-général étant d'abord pour 10 ans, puis se renouvelant automatiquement tant qu'il ne sera pas terminé par avis de l'une ou de l'autre des deux parties, etc. »

Par cette convention, les membres de la famille Berthiaume au grand complet (sauf Eugène, évidemment) croyaient pouvoir « acheter leur paix » auprès d'Eugène en lui offrant la fonction exclusivement honorifique de « président du conseil d'administration », en même temps que le poste de représentant de *La Presse* à Paris au salaire de 20000\$ par année, ce qui équivalait, en 1935, à une véritable sinécure.

Mais le répit dont les membres de la famille Berthiaume espéraient bénéficier grâce à cette entente fut relativement court. Bien vite, l'instinct chicanier d'Eugène reprit le dessus, le poussant à harceler divers membres de sa famille. Au tout début de janvier 1945, soit environ un an et demi avant sa mort, il se lança une dernière fois contre sa « bête noire », Pamphile-Réal DuTremblay, en réclamant devant les tribunaux sa destitution comme légataire fiduciaire et donataire fiduciaire et en l'accusant de « vol ». Mais DuTremblay se défendit vigoureusement et la requête d'Eugène fut facilement rejetée par la cour. Quelques mois plus tard, Eugène s'attaqua devant les tribunaux à sa soeur Angéline, épouse de Pamphile-Réal DuTremblay, demandant l'annulation d'une donation faite par son père, Trefflé Berthiaume, avant sa mort. Là encore, Eugène Berthiaume ne put obtenir gain de cause. Ce furent là, en réalité, ses dernières « résistances ».

Le 31 août 1946, au cours d'un séjour de repos à Spring Lake, près de New York, Eugène Berthiaume mourait subitement, à l'âge de 65 ans. Il était le dernier fils vivant de l'honorable Trefflé Berthiaume. Trois soeurs lui survivaient : Mme L.-J. Rivet (Helmina), Mlle Anna Berthiaume, et Mme Pamphile-R. DuTremblay (Angéline). A Montréal, quelques jours plus tard, Pamphile-R. DuTremblay conduisit le deuil...



Qui ne se souvient des performances sur scène de notre grande « stripteaseuse » des années 40 et 50, l'unique Lili St-Cyr?



*Le « Ouimetoscope »
et son inventeur
montréalais,
Léo-Ernest Ouimet.
Coll. R. Champoux.*

Notes et indications bibliographiques

COMMENTAIRES DE L'ÉVÈNEMENT

Voici comment *l'Évènement*, de Québec, dans un article de tête intitulé « Les bills Berthiaume », et publié le mercredi 18 janvier 1922, se prononce en faveur du projet de loi de la succession Berthiaume qui demande la confirmation de la donation fiduciaire du 26 décembre 1914:

La presse montréalaise commente depuis quelques jours deux bills privés extrêmement importants qui doivent venir cette année devant la Législature. On jugera de l'importance de ces bills quand on saura qu'il s'agit de la propriété du plus grand journal du pays: « La Presse », de Montréal.

Par l'un de ces bills, on demande à la Législature de confirmer une donation faite le 26 décembre 1914 par feu l'honorable Trefflé Berthiaume, en son vivant conseiller législatif et propriétaire de « La Presse », à MM. Arthur Berthiaume, Zénon Fontaine et J.-R. Mainville en fiducie et de confirmer aussi la nomination d'un nouveau fiduciaire faite par un juge de la Cour supérieure, en novembre dernier, pour remplacer feu M. Mainville, l'un des fiduciaires décédés, nomination faite selon le désir du donateur. Cette demande de confirmation est faite par tous les héritiers de feu l'honorable Trefflé Berthiaume, moins un.

Par l'autre bill, un des héritiers du donateur demande que la fiducie créée par ce dernier soit annulée et il veut se faire déclarer propriétaire de la presque totalité des actions ordinaires de la Cie de Publication de « La Presse ».

Avant de mourir, l'honorable M. Berthiaume voulut confier la grande institution qu'il avait créée à une fiducie composée de son fils aîné, de son notaire et de son avocat, fiduciaires qu'il chargea d'administrer cette entreprise pour le bénéfice de ses héritiers.

C'est cette fiducie que l'immense majorité des héritiers Berthiaume veut aujourd'hui faire confirmer par la Législature.

Un testament est une chose sacrée que les Parlements, pas plus que personne autre, ne devraient modifier. Et cela est encore plus vrai des donations à cause de mort, car ces donations sont irrévocables: même par le donateur, tandis qu'un testateur peut toujours modifier son testament avant de mourir.

Espérons que nos législateurs sauront ne pas mériter, cette année, les reproches qu'on a pu faire à leurs devanciers au sujet de changements inconsidérés apportés aux volontés des testateurs ou des donateurs et qu'ils respecteront la volonté clairement exprimée par feu l'honorable M. Berthiaume sur la façon dont il voulait que fût administrée la grande institution qu'il a fondée.

L'OPINION DE LA PRESSE

Sous le titre « Le bill de la Succession Berthiaume », la « Presse » de Montréal, a exprimé l'opinion suivante dans son édition du mercredi 18 janvier 1922.

Quand la mort vint surprendre l'hon. Trefflé Berthiaume, le 2 janvier 1915, le fondateur de la « Presse » avait déjà plus d'une fois sérieusement pensé à perpétuer l'oeuvre qu'il avait rendue prospère au prix d'une si forte dépense d'énergie et d'habileté financière.

Plus d'un plan s'était présenté à son esprit. Mais son plan de prédilection, celui qu'il avait définitivement accepté, se trouve compris dans un acte authentique en date du 26 décembre 1914. Il s'agit d'une donation fiduciaire où M. Arthur Berthiaume, avocat d'Outremont, M. J.-R. Mainville, notaire, de Montréal, et M. Zénon Fontaine, avocat du même lieu, étaient déclarés donataires fiduciaires de 7,400 actions ordinaires sur 7,500 de la Compagnie de la Presse Limitée, la presque totalité et les seules pouvant donner le droit de voter pour la composition du bureau de direction de la susdite compagnie et l'administration de ses biens. Le donateur se réservait l'usufruit des biens fondés durant sa vie. Mais après sa mort, les revenus allaient à ses fils et filles jusqu'au partage définitif qui devait se faire entre les descendants existant à la mort du dernier des enfants du donateur.

Il est déclaré dans cette donation que M. Arthur Berthiaume sera le président de la Compagnie et que toute vacance qui se produira parmi les trois fiduciaires, soit par décès, soit par démission ou autrement, sera remplie par une personne désignée par un juge de la Cour supérieure, après convocation et consultation des parties bénéficiaires. Cette donation entre vifs ne pourvoyait qu'à la seule administration future de la « Presse ». Elle ignorait les autres biens de l'hon. M. Trefflé Berthiaume qui en avait disposé dans un testament authentique portant la date du 23 juin 1913. Par cet acte, M. Arthur Berthiaume, le fils aîné du testateur avait la gestion complète de la succession de son père; il avait le droit de s'adjoindre une ou plusieurs personnes pour l'aider à remplir son rôle d'exécuteur testamentaire et d'administrateur. Il pouvait nommer et révoquer ces personnes à volonté et devait veiller, en bon père de famille, à la conservation des biens à lui confiés pour être transmis aux arrière-petits-fils de son père.

Le 31 mai dernier, M. J.-R. Mainville, notaire, l'un des trois fiduciaires nommés dans l'acte de donation, mourut. Antérieurement à son décès, des difficultés s'élevées entre les intéressés dans la succession, difficultés qui donnèrent lieu à des procès dont quelques-uns sont encore pendants, dont d'autres, abandonnés, pourraient naître sous une autre forme.

Pour se mettre en position de protéger efficacement les bénéficiaires immédiats et les appelés à la substitution, M. Arthur Berthiaume, usant du droit que lui confère le testament de s'adjoindre un ou plusieurs co-exécuteurs testamentaires pour le temps qu'il voudrait, nomma M. P.-R. DuTremblay, avocat de Montréal et gendre de feu l'hon. Trefflé Berthiaume, ainsi que M. Zénon Fontaine, avocat du même lieu, ses cofiduciaires testamentaires pour dix ans.

Le 23 novembre dernier, six mois après la mort du fiduciaire Mainville, un remplaçant lui fut donné, par l'hon. Juge Mercier, de la Cour supérieure, de Montréal, en la personne de M. P.-R. DuTremblay, déjà nommé, à la demande des deux fiduciaires restants et après consultations des intéressés qui furent pratiquement unanimes à recommander le gendre du donateur. La lenteur avec laquelle s'est faite une si pressante nomination n'a pas eu d'autres causes que les difficultés et les tiraillements judiciaires dont nous avons déjà parlé.

Tels sont les faits sur lesquels la Législature va se renseigner, avant de se prononcer sur le bill que présentent M. Arthur Berthiaume, son frère Édouard et ses trois soeurs, c'est-à-dire, cinq intéressés sur six, formant le groupe qui détient la presque totalité des actions de la « Presse ».

Il reste à savoir ce que demandent les pétitionnaires. Ils veulent que l'acte de donation du 26 décembre 1914 attaqué sur une question de forme, dans une action dont il y a eu désistement, soit déclaré valide; que la nomination de M. P.-R. DuTremblay, comme fiduciaire donataire par l'hon. juge Mercier, soit déclarée définitive; qu'enfin l'acte du 26 septembre 1921 où M. Arthur Berthiaume nomme M. P.-R. DuTremblay et M. Z. Fontaine, ses cofiduciaires testamentaires pour dix ans, soit confirmée.

Y a-t-il en tout cela quelque chose de bien extraordinaire? Évidemment, non. Demander la validité de la donation fiduciaire, c'est tout simplement demander que l'administration de la « Presse » se continue comme elle s'est faite depuis sept ans. Depuis la mort de l'hon. M. Trefflé Berthiaume, la donation fiduciaire qu'il a consentie a été respectée. Il est maintenant trop tard pour l'attaquer en se basant sur de simples technicités, surtout, quand tous les bénéficiaires se sont prévalus de ses dispositions pour réclamer leur part de revenu des biens donnés, et que, de fait, tous ont été traités également.

Quant à la nomination de M. P.-R. DuTremblay comme donataire et comme fiduciaire testamentaire, elle n'est que l'application stricte de deux clauses absolument claires dont l'une se lit dans le testament et l'autre dans la donation entre vifs du 26 décembre 1914. Le cas de M. Zénon Fontaine, comme coexécuteur testamentaire, est tout aussi régulier que celui de M. P.-R. DuTremblay.

En somme le bill de la Succession Berthiaume a pour but de faire respecter entièrement les dernières volontés du fondateur de la « Presse » et d'enrayer l'effort de ceux qui, de propos délibéré ou sans le savoir, cherchent à nuire à l'oeuvre considérable que l'hon. M. Trefflé Berthiaume a laborieusement édiflée pour le plus grand bien de la race canadienne-française et de la religion catholique, comme il l'a si franchement déclaré dans sa donation fiduciaire. Il est destiné à empêcher de nouvelles querelles judiciaires qui feraient perdre un temps précieux aux administrateurs actuels et pourraient se perpétuer au détriment des bénéficiaires et des appelés. Il invite la Législature à se montrer pacificatrice et à poser en principe que les volontés clairement exprimées d'un homme disposant de ses biens sont sacrées.

Tous ceux qui ont connu le fondateur de la « Presse » savent qu'il était un homme d'affaires et n'adoptait jamais un plan administratif sans l'avoir lentement et soigneusement mûri. Nos législateurs ne mettront pas de côté le plan qu'il a laissé pour faire prospérer l'oeuvre capitale de sa vie.

LA PRESSE

Bills de la Succession Berthiaume

Texte intégral du mémoire soumis aux parlementaires québécois, en janvier 1922, par M. Arthur Berthiaume, fils aîné de feu l'honorable Trefflé Berthiaume, au nom de cinq enfants de ce dernier.



L'ex-maire Camillien Houde interviewé dans le train par Roger Champoux, à son retour du camp d'internement, en 1943.



Le «vrai Houde» en représentation officielle, quelques années auparavant.

Un des bills est présenté par cinq des six enfants de feu l'honorable T. Berthiaume, soit Arthur Berthiaume, son fils aîné, M. Édouard Berthiaume, Mlle Berthiaume, Madame DuTremblay et Madame Rivet.

Un autre bill en opposition à celui-ci est présenté par le sixième enfant : Eugène. Il combat aussi le bill de ses cinq frères et sœurs.

Le bill des cinq enfants de Monsieur Berthiaume demande trois choses: 1. — La confirmation d'une donation faite par le défunt le 26 décembre 1914 en faveur d'Arthur Berthiaume, Z. Fontaine et J.-R. Mainville en fiducie pour ses enfants et descendants. 2. — Une déclaration que le jugement du juge Mercier de la Cour supérieure, Montréal, nommant P.-R. DuTremblay comme fiduciaire en remplacement de feu J.-R. Mainville est définitif. 3. — La confirmation d'un contrat du 26 septembre 1921 par lequel Arthur Berthiaume, fiduciaire unique en vertu du testament de son père, s'est associé pour un terme de dix ans comme cofiduciaires testamentaires, MM. Z. Fontaine et P.-R. DuTremblay.

Le bill d'Eugène Berthiaume demande la confirmation d'une série de contrats qui auraient été faits entre les trois fils de feu l'honorable T. Berthiaume et Edmond Montet le 6 mars 1919 et le 28 février 1920 dont la nature est expliquée plus bas, il demande en outre l'annulation de la donation, du jugement et de la nomination de fiduciaires conjoints dont les cinq autres enfants demandent la confirmation.

Pour l'appréciation de ces questions, un historique des principaux événements qui ont conduit à la situation actuelle est nécessaire.

L'honorable T. Berthiaume en juin 1913, a fait un testament par lequel il léguait tous ses biens, sauf un immeuble à Outremont, mais y compris toutes les actions, tant communes que préférentielles, de la Compagnie de Publication La Presse, propriétaire du journal de ce nom, à son fils aîné, Arthur Berthiaume, comme fiduciaire testamentaire unique.

Les revenus de ces biens devaient être partagés entre les enfants du testateur ou leurs représentants et la propriété retournait aux arrière-petits-enfants lors du décès du dernier des petits-enfants.

Le fiduciaire testamentaire y reçoit les pouvoirs les plus amples. Il peut aliéner les biens, sauf que pour les actions de La Presse, il ne peut les aliéner que toutes à la fois et pas à moins qu'un certain prix calculé d'après les recettes des cinq années précédentes.

Quant aux placements, il n'est pas restreint à ceux indiqués par le Code Civil pour les fiduciaires et peut faire ce qu'il veut.

Quant aux revenus qui vont aux enfants, il peut en réserver sans la distribuer la partie qu'il croit opportun dans l'intérêt de la succession. Il a droit à un salaire comme directeur ou président de La Presse n'excédant pas Douze Mille dollars.

Un an et demi plus tard, soit le 26 décembre 1914, M. Berthiaume faisait une donation entrevifs en fiducie qui comme telle soustrait les biens donnés à l'effet du testament.

La donation fiduciaire est de 7.400 actions communes de La Presse. Il y a 7.500 actions communes. Il y a aussi des actions privilégiées, mais elles ne donnent pas droit de vote. C'était donc le contrôle absolu du journal La Presse qui était ainsi soustrait à l'opération du testament. La

donation nommait trois fiduciaires, MM. Arthur Berthiaume, Zénon Fontaine, avocat et J.-R. Mainville, notaire.

Il sera démontré au comité qu'il y avait longtemps qu'il était décidé à faire une donation de ce genre et que ce n'est que le choix d'un plan précis et la rédaction qui ont retardé la signature de l'acte.

Par cette donation, Monsieur Berthiaume se réserve l'usufruit et le droit de vote sur les actions tant qu'il vivra. A sa mort, les trois fiduciaires détiennent les actions. Ils doivent s'élire eux-mêmes et élire les deux autres fils du donateur, Eugène, qui avait toujours jusque-là vécu à Paris et Édouard qui était à Montréal, comme directeurs.

Ceux-ci doivent être maintenus en office tant qu'ils rempliront leur charge en bon père de famille.

Le président doit être l'aîné, Arthur, avec un salaire maximum de dix mille dollars par an. Les fiduciaires doivent faire prévaloir dans le journal, les principes catholiques et canadiens-français et doivent être unanimes pour voter pour les directeurs et officiers. Pour disposer des actions données, il faut l'unanimité des fiduciaires et en outre, le consentement des donataires majeurs d'actions privilégiées, c'est-à-dire le consentement des enfants du donateur à qui il était à distribuer par donation entrevifs ces actions privilégiées.

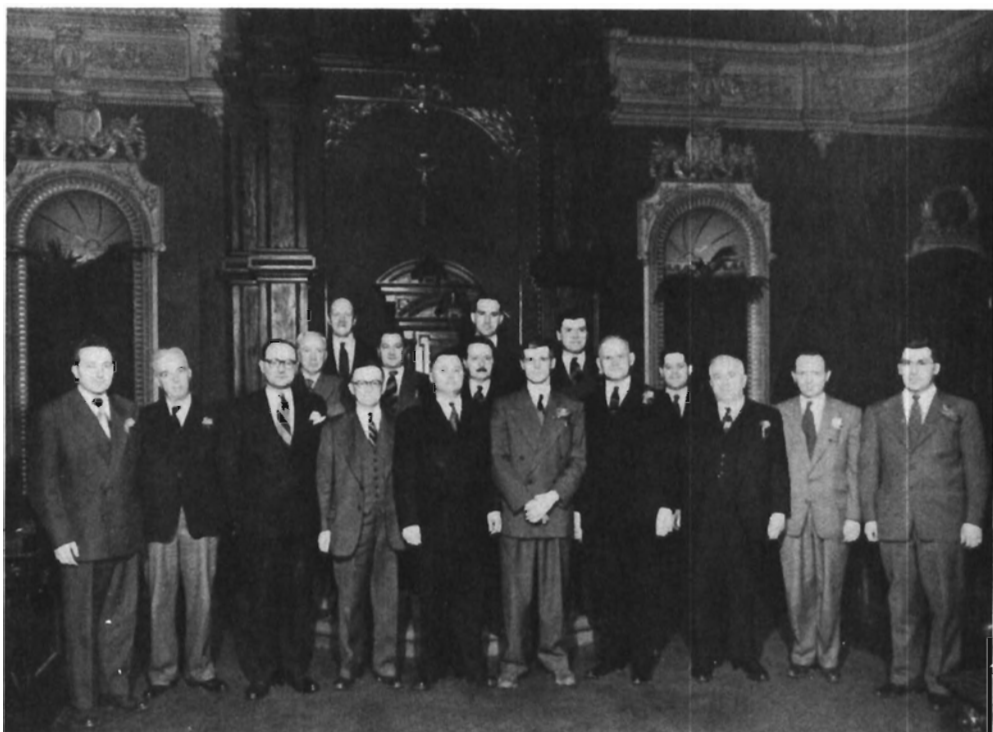
Les revenus de ces actions moins la rémunération des fiduciaires va aux enfants avec représentation, et le capital sera distribué aux petits-enfants à la mort du dernier des enfants.

Tel que mentionné plus haut vers le même temps, Monsieur Berthiaume distribuait les actions privilégiées par donations entrevifs entre ses enfants. Trois d'entre eux ont accepté ces donations. Les autres ont tardé quelque peu à se présenter pour signer les actes qui se sont trouvés nuls en conséquence par la mort subite de Monsieur Berthiaume arrivée le 2 janvier 1915.

Après la mort de Monsieur Berthiaume, ses volontés ont été observées pendant quelque temps. Monsieur Eugène Berthiaume est revenu de Paris et a pris part à l'administration de La Presse comme directeur élu par les fiduciaires.

Vers l'été 1918, Monsieur Eugène Berthiaume a induit ses deux frères à se prêter à une tentative d'exclure effectivement de l'administration les deux autres fiduciaires choisis par leur père. Les trois frères se sont arrangés de manière à ce que M. Fontaine et Mainville ne puissent jamais assister aux délibérations comme directeurs. On les convoqua encore pour les assemblées annuelles d'actionnaires de février 1919 et 1920, mais on s'arrangea pour les tenir en leur absence. Ceux-ci avaient beau se présenter, ils ne trouvaient personne.

Dans l'intervalle, soit le 6 mars 1919, Monsieur Eugène Berthiaume fit un pas de plus dans l'exécution de son plan. Il fit faire trois actes par lesquels Monsieur Arthur Berthiaume, traitant la donation fiduciaire comme si elle était nulle et par conséquent agissant comme s'il était seul détenteur fiduciaire en vertu du testament de toutes les actions communes de La Presse, avec pouvoir de vendre, vendait un tiers de ses actions à Monsieur Eugène Berthiaume, un tiers à Édouard Berthiaume et un tiers à Edmond Montet, employé de La Presse. Monsieur Montet donnait une contre-lettre qui faisait de lui le prête-nom d'Arthur Berthiaume, car il



Galerie de la presse à Québec, 1950.

Les journalistes de la tribune parlementaire, à Québec, photographiés au cours de la session de 1950. Première rangée, de gauche à droite:

MM. Amédée Gaudreault (La Tribune, Sherbrooke); Edmond Chassé (Le Canada, Montréal); Dostaler O'Leary (La Patrie, Montréal); Calixte Dumas (L'Action catholique, Québec); Arthur Langlois (La Presse, Montréal); William Stewart (Presse Canadienne); Henri Dutil (Le Soleil, Québec); Abel Vineberg (Montreal Gazette); Marc Thivierge (B.U.P.) et Marcel Inkel (L'Événement, Québec). A l'arrière: MM. E. Donovan (La Voix de l'Est, Granby); Jack Dunn (Quebec Chronicle); Maurice Bernier (Montréal-Matin); Pierre Laporte (Le Devoir, Montréal); Charles-Edouard Pelletier (Le Droit, Ottawa) et Guy Beaudry (Montreal Daily Star).

s'y engageait à remettre les actions à lui vendues à Arthur Berthiaume personnellement en aucun temps, a demandé.

Les actions préférentielles ne peuvent recevoir plus de 7% de dividende. Les actions communes ont seules droit de vote. L'opération si elle était valide dépouillait donc la succession Berthiaume de tous intérêts efficaces dans La Presse. Elle devait recevoir un prix de vente dérisoire dont il sera dit quelques mots tout à l'heure. Elle conservait en outre ses actions préférentielles valant chacune au maximum, quelles que soient les recettes de La Presse \$100.00 en capital et \$7.00 par année en intérêt, exposées à tous les risques si les affaires tournaient mal, privées de tous droits de vote et privées de tous profits si, comme il paraissait évident, les affaires devaient aller bien.

Ainsi l'on dépouillait les trois filles de M. Berthiaume et l'on dépouillait également ses petits-enfants. Eugène n'a pas d'enfant.

Le prix de vente peut sembler considérable, mais il est sujet aux critiques suivantes. Le testament, car les trois frères ont procédé en supposant que le testament s'appliquait, et que la donation était nulle, permettait à Arthur Berthiaume de vendre la totalité des actions à un prix minimum qui à 10% par an donnerait un revenu égal au revenu moyen des cinq années précédentes. Naturellement, Eugène a induit ses frères à prendre le prix minimum, bien que 10% paraisse un intérêt bien généreux.

Comme question de fait, l'on choisissait cinq ans 1914, 1915, 1916, 1917 et 1918 dont deux années anormalement basses. Dans la première de ces cinq années, l'on avait réduit les profits en débitant une dépréciation pour plusieurs années parce que l'on avait antérieurement négligé pendant quelque temps de charger une dépréciation suffisante.

Quant à la cinquième de ces années, elle était encore anormalement basse pour une autre raison. Le prix du papier, la main-d'oeuvre et tous les frais généraux de publication avaient beaucoup augmenté; vu cela l'on avait décidé d'augmenter le prix des annonces et le prix du journal, mais comme cette augmentation ne devait prendre effet que l'année suivante, 1919, et que l'augmentation du coût de production avait produit son effet pendant l'année courante, 1918, les profits de cette année se trouvaient encore anormalement bas.

Ces deux années diminuaient naturellement considérablement la moyenne des cinq ans, et par conséquent le prix de vente minimum fixé par le testateur. Les trois frères connaissaient les causes de ces deux mauvaises années. Ils avaient déjà décidé d'augmenter le prix de vente et le prix des annonces. Cette augmentation produisait son effet depuis deux mois le 6 mars 1919, date des actes. Ils savaient donc que le futur serait infiniment meilleur que le passé, et malgré cela, ils choisissent le prix minimum.

Le testateur avait évidemment fixé à 10% parce qu'il prévoyait qu'il y aurait peut-être lieu de vendre quand le futur ne promettait pas, mais le devoir du vendeur, quand le futur était brillant et le passé anormalement bas, était évidemment de ne pas s'en tenir au minimum.

L'on faisait plus. Rien n'était payé comptant sur cette vente. Le prix était payable en trente versements annuels, avec intérêt de 5%. Le calcul est intéressant. Ils acquéraient une propriété qui, vu l'augmentation du prix des annonces et du journal, devait rapporter beaucoup plus qu'avant. Ils l'acquéraient à un prix tel que, supposant que la propriété aurait rapporté la même chose qu'avant, cela leur donnerait 10% par an de profit net, et ils payaient pour cela 5% d'intérêt et 3⅓% de capital, c'est-à-dire que, en supposant que les affaires n'auraient pas été meilleures et elles étaient sûres de l'être, les trois frères acquéraient de la succession une propriété qui devait leur donner 10% chaque année et le paiement de la première année n'était que de 8⅓%. Les paiements des années subséquentes naturellement allaient en diminuant, le paiement capital restant le même, mais les paiements d'intérêts diminuant graduellement à mesure que le capital s'amortissait.

Si l'on tient compte des revenus de l'année suivante, et quand nous disons l'année suivante, nous voulons dire l'année courante lors de la

vente en mars 1919, les actions étaient payées moins que la moitié de leur valeur, même au taux de 10%. Au taux plus raisonnable de 7% ce serait moins que le 1/2 de la valeur.

Il y a plus. Le testateur, même dans son testament avait stipulé que si Arthur Berthiaume vendait les actions, il fallait qu'ils les vende toutes, tant communes que préférentielles. Il ne voulait évidemment pas laisser sa succession à la merci des étrangers qui contrôleraient. Sa succession devait rester propriétaire de La Presse ou elle devait en sortir absolument. Or, l'on n'a vendu que les actions communes et non les préférentielles, et cela pour une raison bien simple. Les actions communes ont seules droit de vote et seules bénéficient de l'augmentation des recettes.

L'on a de plus violé la clause du testament fixant un prix de vente minimum. La moyenne des cinq années précédentes, même en l'acceptant, réduite par les deux années anormales dont il a été parlé plus haut, et en déduisant le dividende fixe sur les actions préférentielles qui n'étaient pas achetées, s'élevait à \$123,972.00. Par conséquent, le prix de vente minimum, en admettant les années exceptionnellement basses, et en admettant que les actions préférentielles pouvaient être exclues de la vente, aurait dû être de \$1,239,720.00. Or, il n'est que de \$948,900.00.

De plus Arthur se vendait à lui-même, par l'entremise d'Edmond Montet. Cela est illégal, vu qu'il était vendeur comme fiduciaire. Cela doit annuler les trois ventes, vu qu'elles constituent une opération indivisible.

Pour bien montrer que les trois ventes étaient une opération indivisible, il suffit de référer aux autres contrats qui ont été passés le même jour. Par deux de ces contrats, Édouard et Eugène Berthiaume déclaraient renoncer à tous dommages contre Arthur Berthiaume pour le cas où l'acte de fiducie du 26 décembre 1914 en faveur d'Arthur Berthiaume, Zénon Fontaine et J.-R. Mainville ne serait pas annulé. L'on comptait dans le temps faire annuler cette donation, car tant qu'elle était là, outre les considérations ci-dessus, les ventes restaient nulles pour 7400 sur les 7500 actions, vu que ces 7400 actions n'étaient pas sous le contrôle d'Arthur Berthiaume comme fiduciaire testamentaire unique.

En même temps, les trois frères qui ignoraient déjà M. Montet, bien que celui-ci n'eût pas encore rétrocedé ses droits, ce qui montre encore plus que M. Montet était le prête-nom d'Arthur, conviennent entre eux de se donner la préférence s'ils vendaient les actions en question, et en tous cas, ils s'interdisent réciproquement le droit de vendre les actions à qui que ce soit pendant trente ans.

Comme suite à ce plan, une action en nullité de l'acte de fiducie du 26 décembre 1914 en faveur d'Arthur Berthiaume, Zénon Fontaine et J.-R. Mainville, fut intentée au nom d'Édouard Berthiaume en juillet 1919.

En février 1920, Eugène Berthiaume déposait chez le notaire Cholle deux contrats sous seing privé datés du même mois par lesquels Edmond Montet et Arthur Berthiaume annulaient la contre-lettre par laquelle Edmond Montet s'obligeait à rétroceder à demande les actions à lui vendues à Arthur Berthiaume. Edmond Montet devenant ainsi apparemment propriétaire absolu d'un tiers des actions en question les transportait trois jours après à Eugène Berthiaume, de sorte que non seulement les descendants du testateur, particulièrement les enfants d'Arthur Berthiaume, le seul qui en ait aujourd'hui, et les filles du testateur étaient

exclus de La Presse, mais Arthur Berthiaume lui-même en était exclu et Eugène avait la propriété des deux-tiers et Édouard la propriété d'un tiers, la succession ne conservant que les actions préférentielles et le prix de vente dont l'insuffisance au point de vue montant, au point de vue intérêt annuel et au point de vue termes de paiement a été mentionné.

Dans le cours du mois d'août 1921, ces actes ont été attaqués par les dames Berthiaume et par M. Arthur Berthiaume. L'action est pendante. Ce sont ces actes qu'Eugène à l'encontre même d'Arthur et d'Édouard veut faire valider. — Quant à 7400 des actions, la donation du 26 décembre 1914 fait qu'elles ne pouvaient être vendues que par les trois fiduciaires unanimes et avec le consentement de tous les porteurs d'actions-privilégiées, et c'est Arthur seul qui a vendu à ses deux frères et à lui-même. 4. — Se vendant à lui-même, il faisait un acte nul et les trois ventes sont indivisibles et font partie de la même conspiration.

Enfin la vente est évidemment frauduleuse. Le minimum fixé par le testateur est généreux, et on ne l'a même pas atteint. Ce minimum même aurait été injuste étant donné les deux années antérieures exceptionnelles et que les recettes nécessairement augmentaient par l'augmentation du prix du journal pour l'année courante.

Les termes du paiement 30 ans et 5% sont iniques :

En résumé, Eugène Berthiaume a réussi par cette opération à dépouiller ses frères et soeurs, ses neveux et nièces, à violer la volonté de son père, en s'emparant du contrôle absolu du journal La Presse, avec tous ses avantages financiers et autres, et cela moyennant un prix dérisoire, étant donné la valeur de ce qui est vendu.

Aux considérations déjà soumises sur cette question, il suffit d'ajouter que si les trois années récentes sont prises, soit l'année dans le cours de laquelle la vente a été faite, 1919, et les années 1920 et 1921, l'on constate que si ces ventes étaient valides, la succession Berthiaume recevrait approximativement le quart de ce qui lui revient en revenus. Les autres trois-quarts seraient appropriés absolument par Eugène en sus de sa part dans ce qu'il a bien voulu laisser à la succession.

Quand nous disons Eugène, nous oublions pas qu'Édouard se trouvait détenteur d'un tiers des actions et Eugène des deux-tiers. Mais tout récemment, Eugène, dont le pouvoir sur ses frères paraît extraordinaire, a trouvé moyen d'induire Édouard à lui céder ses droits. Édouard cependant s'est réservé le privilège de reprendre son tiers des actions en donnant un an d'avis. Eugène serait donc actuellement propriétaire du tout et certain de n'avoir qu'à remettre le tiers, et qu'à le remettre un an après en avoir été requis. Voilà l'opération qu'Eugène veut faire confirmer, et c'est le fait qu'une telle opération a pu se faire qui fournit un des principaux arguments à l'appui du bill des cinq autres enfants de feu l'honorable T. Berthiaume.

Reprenons l'historique. Eugène subséquentement à février 1920 se trouvait donc d'après ces contrats propriétaire des deux-tiers des actions de La Presse et Édouard d'un tiers. Très logiquement, il s'est mis à ignorer Arthur Berthiaume lui-même, et un bon jour, en juin dernier, lui et Édouard se sont payés à eux-mêmes personnellement \$ 120,000.00, d'argent de La Presse dans la proportion de leurs prétendus intérêts, soit \$ 80,000.00 à Eugène et \$ 40,000.00 à Édouard. Ce fait a été dénoncé à Arthur par un employé et il a communiqué avec M. DuTremblay, le

mari d'une de ses soeurs et M. Fontaine, l'autre fiduciaire, M. Mainville étant mort dans l'intervalle.

Une bataille légale a immédiatement commencé dont nous ne donnerons que les grandes lignes. Les \$120,000.00 ont été saisis. Eugène et Édouard ont trois mois après admis le bien-fondé de la saisie, remis l'argent et payé les frais. Dans l'intervalle, ils avaient été arrêtés au criminel à cause de cette appropriation. Eugène l'avait été aussi parce qu'il avait fait disparaître les livres de La Presse. Les livres ont été recouverts avec difficulté, sauf un qu'Eugène garde encore le prétendant perdu. Le procès criminel est suspendu par un bref de prohibition qui est pendant en Cour d'appel sur un incident. La demande pour l'émission de ce bref a été faite après que le magistrat eut verbalement déclaré qu'il y avait certainement assez de preuves pour justifier le renvoi des accusés au procès.

Les fiduciaires survivants en vertu de la donation, M. Fontaine et Arthur Berthiaume, ont repris le contrôle de La Presse et ont expulsé Eugène et Édouard. Une demande d'injonction a été faite à l'encontre de cela par Eugène et Édouard et l'injonction a été refusée. Les survivants des fiduciaires donataires sont donc en possession.

Une action en annulation des actes du 6 mars 1919 et de ceux qui en découlent a été prise et est actuellement pendante.

Édouard Berthiaume a suivi l'exemple d'Arthur Berthiaume, et s'est en définitive rallié à ses soeurs pour tâcher de faire respecter les volontés de son père. Eugène persévère seul dans la tentative de violer ses volontés et de dépouiller à son profit toute sa famille.

L'action en nullité de l'acte de fiducie du 26 décembre 1914 ayant été intentée par Édouard seul, celui-ci s'est désisté de cette action.

Voilà les faits qu'il est essentiel de mentionner d'abord. Il y en a d'autres qui viendront mieux au cours de la discussion qui va suivre.

Quant à la demande d'Eugène que les actes du 6 mars 1919 et ceux qui en découlent soient ratifiés, il semble évident que les raisons pour les rejeter sont péremptoires.

Les contrats sont une violation évidente de la volonté du défunt et une fraude. L'exposé ci-dessus l'a clairement démontré.

Prenons maintenant la demande de confirmation de la donation fiduciaire du 26 décembre 1914 par feu M. Berthiaume aux trois fiduciaires. Cette demande est faite parce que des doutes se sont soulevés quant à sa validité, une action pour l'annuler maintenant retirée, a été prise par Édouard, et Eugène pourrait en prendre une n'importe quand d'ici à au moins 30 ans.

Les causes de nullité alléguées seront discutées plus tard. La confirmation est demandée par cinq des six enfants y compris Arthur, qui, cependant, seul a des enfants et qui profiterait de l'annulation vu qu'il deviendrait fiduciaire unique en contrôle de La Presse au lieu d'avoir deux collègues, et qu'il aurait des pouvoirs de vendre ce journal beaucoup plus amples en vertu du testament, tel qu'expliqué au début de ce mémoire.

Eugène, l'unique opposant, dont l'attitude et la conduite dans cette affaire ont déjà été expliquées, n'a aucun intérêt à moins qu'il n'espère faire valider les actes du 6 mars 1919 dont le caractère illégal et frauduleux a été indiqué plus haut, ou qu'il n'espère abuser encore une fois de la faiblesse d'Arthur vis-à-vis de lui et profiter ainsi des grands pouvoirs

que le testament confère à celui-ci, et si l'opération actuelle est annulée la lui faire recommencer sous une forme plus défendable.

Personne ne révoque en doute que l'honorable M. Berthiaume était sain d'esprit et libre d'action lorsqu'il a fait sa donation. Il y songeait depuis longtemps.

Il est donc incontestable que ce que les cinq enfants demandent aujourd'hui, c'est la confirmation de l'intention évidente et clairement exprimée de M. Berthiaume, c'est en outre une intention parfaitement légitime et éminemment sage ainsi que les faits ci-dessus le démontrent.

La Législature refuse systématiquement en touchant aux testaments de violer les intentions des testateurs, ici c'est l'inverse, l'on demande à la Législature de donner à cette intention indiscutable, légitime et très sage son plein effet.

Si la fiducie n'est pas confirmée, il y aura d'abord incertitude jusqu'à ce que le procès soit jugé par le plus haut tribunal. Ce sera long, même s'il est intenté de suite, et l'on peut l'intenter quand on voudra pendant trente ans.

Si la fiducie était annulée, l'on se servirait de cette annulation pour tenter de faire maintenir les actes du 6 mars 1919, l'existence de la fiducie étant une des objections à la validité de ces actes. Il est pratiquement impossible que ces actes soient maintenus, même dans ce cas, pour les raisons ci-dessus, mais s'ils l'étaient la spoliation de sa famille tentée par Eugène réussirait.

Si, comme il est à peu près certain, même la donation étant annulée, les actes du 6 mars 1919 étaient eux-mêmes également annulés, Arthur Berthiaume redeviendrait l'unique fiduciaire quant à La Presse avec les énormes pouvoirs que le testament lui confère.

D'après les événements passés, et c'est l'opinion de M. Arthur Berthiaume lui-même, la situation serait dangereuse de nouveau. Il ne doit pas être laissé seul en face d'Eugène. Celui-ci recommencerait sa tentative en s'y prenant mieux.

Supposons que sa charge devienne vacante par sa résignation ou à la suite d'une action en destitution. Il arriverait qu'un juge de la Cour supérieure, à sa discrétion, choisirait le fiduciaire unique qui doit gérer La Presse, et ce fiduciaire ne porterait pas le nom de M. Berthiaume. Le contrôle du journal, avec tout ce que cela comporte, passerait à un étranger, les procès, dans l'intervalle auraient déprécié la valeur de la propriété, les malentendus existeraient plus graves qu'aujourd'hui dans la famille, et cet étranger pourrait être ou ne pas être bien choisi au point de vue du journal et de la succession, sans compter que le désir de feu l'honorable M. Berthiaume, que son nom reste attaché au journal, désir bien clairement exprimé lorsqu'il veut dans le testament et la donation que son fils aîné, Arthur, soit le président, serait violé.

Il ne faut pas oublier qu'Arthur avait été son assistant avant sa mort.

Ces remarques naturellement répondent à la demande d'Eugène de faire déclarer l'acte de fiducie nul.

Cette demande d'ailleurs facilite l'intervention de la Législature, car loin de la recuser comme juge dans la cause, il accepte le terrain sur lequel la bataille lui est offerte. La Législature est donc saisie du consentement de toutes les parties de la question de la validité ou de la nullité de la donation et si elle juge à propos d'exercer dans ces circonstances sa

jurisdiction, il ne peut y avoir de doute quant au sens dans lequel elle doit l'exercer. Elle doit évidemment confirmer.

Il reste à considérer les raisons pour lesquelles la confirmation est demandée. Les objections que l'on a jusqu'à présent fait valoir à l'encontre de la validité de la donation et dont une crée un doute qui rend la confirmation nécessaire sont toutes de forme en ce sens qu'elles n'affectent pas la légitimité, la sagesse et l'évidence de l'intention du donateur, et c'est sur ce point que les requérants insistent pour demander avec confiance la confirmation.

Nous passerons rapidement sur quelques moyens secondaires pour arriver au moyen principal.

L'on dit qu'un donateur ne peut pas dicter à ses fiduciaires comment voter dans une compagnie. Il y a là confusion évidente entre le vote comme actionnaire et le vote comme directeur. Le directeur est un employé de la compagnie chargé de ses intérêts. On ne peut donc lui dicter comment voter. L'actionnaire est libre. Tous les jours des contrats importants sont faits où les actionnaires s'obligent les uns envers les autres quant à leur droit de vote ou délèguent les uns aux autres irrévocablement pour une période de temps tel droit de vote, et ce serait un chaos financier si cette nouvelle théorie était admise. Il n'y a que le vote comme actionnaire qui soit dirigé ici par M. Berthiaume, même quant au choix du président et son salaire, qui d'après les règlements sont fixés par les actionnaires et non les directeurs.

D'ailleurs la compagnie est fédérale; et cette question relève par conséquent du parlement fédéral, et si l'objection est bonne, la confirmation par la Législature provinciale de l'acte ne l'affecterait pas.

L'on dit que la donation a été faite pendant la maladie réputée mortelle du donateur, et que par conséquent elle est nulle si aucune circonstance n'aide à la valider. Article 762 C. C.

En fait, les requérants fourniront au comité la preuve écrasante que la donation n'a pas été faite pendant la maladie réputée mortelle du donateur, d'ailleurs, c'est encore là un moyen de forme, car la raison de la règle est qu'une personne qui se croit en danger de mort, fait quelquefois des donations entrevifs irrévocables, alors que si elle avait cru qu'elle se rétablirait, elle n'aurait pas fait la donation ou plutôt lui aurait donné la forme d'un testament révocable, et dont l'effet est suspendu jusqu'au décès. M. Berthiaume est mort. Tout ce qu'on pourrait dire, c'est que vu qu'il pensait devoir mourir sous peu, il aurait dû donner à son acte la forme d'un testament. C'est une question de forme, et d'ailleurs, tel que mentionné plus haut, la preuve évidente sera fournie au comité qu'il ne soupçonnait nullement la mort subite sous laquelle il a succombé quelques jours après.

Il reste la seule objection qui offre quelques doutes, et c'est surtout à cause d'elle, et aussi pour mettre fin aux procès et à l'incertitude que la confirmation de l'acte est demandée.

Le donateur donne ses biens au fiduciaire et ne dit pas que ses enfants seront grevés ou usufruitiers. Il dit simplement que les fiduciaires auront leur part dans les revenus. C'est une question de rédaction pure et simple. L'acte aurait produit exactement le même effet s'il avait été dit que les enfants seront usufruitiers ou grevés de substitution, mais le notaire s'est servi d'autres mots et a dit que les enfants recevaient les revenus. L'on prétend en conséquence il n'a pas été disposé de la pro-

priété en faveur des personnes existantes lors de la donation et l'on soutient que pour ce motif la donation est nulle. Les réponses sont que la donation de revenus aux enfants doit être traitée comme les constituant des grevés de substitution, et dans tous les cas que la propriété n'est pas en suspens, vu qu'elle est donnée au fiduciaire.

Quoi qu'il en soit, cette question offre quelques doutes. La Cour suprême dans une cause de Masson vs Masson s'est prononcée en faveur de la validité d'une rédaction semblable dans un testament fait avant le Code Civil. Reste à savoir si le Conseil Privé confirmerait la Cour suprême ou s'il y aurait lieu de distinguer entre un testament et une donation ou entre la loi telle qu'elle était avant le Code Civil et la loi d'aujourd'hui.

Les requérants sont convaincus qu'ils réussiraient, mais enfin c'est une question, mais cette question, n'en est qu'une de forme. L'on a mis le mot « revenu » au lieu du mot « grevés ou usufruitiers » et l'effet de l'acte aurait été absolument le même si l'on avait mis ces derniers mots. C'est le doute résultant de cette rédaction particulière qui n'affecte pas l'intention, qui nécessite principalement la demande à la Législature.

L'on demande en second lieu dans le bill qu'un jugement de l'honorable juge Mercier soit déclaré définitif. La donation fiduciaire dit qu'en cas de vacance, le remplacement se fera par un juge de la Cour supérieure après convocation des parties bénéficiaires usant de leur droit, résidant dans la province et des représentants légaux demeurant dans la province des absents ou incapables.

Monsieur Mainville est mort en mai dernier. Des procédures furent commencées peu après pour le remplacer. Une bataille acharnée s'est engagée devant la Cour supérieure. Finalement, sur l'avis de quatre des enfants et du curateur à la substitution et de M. Z. Fontaine, le seul fiduciaire survivant, avec M. Arthur Berthiaume, qui d'ailleurs était un des quatre enfants, l'hon. juge Mercier nomma fiduciaire, le 23 novembre 1921, Monsieur Pamphile-R. DuTremblay, le mari d'une des filles du défunt. L'argument formidable était qu'il était juste que les trois filles fussent représentées, surtout après tout ce qu'on avait cherché à leur faire dans le passé tel qu'expliqué plus haut, et toutes les trois choisirent M. DuTremblay. M. Édouard Berthiaume s'est depuis rallié à cette nomination. Il n'y a donc plus que M. Eugène Berthiaume qui n'accepte pas.

Les requérants ont à craindre soit les tentatives d'appel, soit les tentatives de tierce opposition, requête civile, etc. Il leur semble évident que ces attaques ne pourront pas réussir, mais tant que la question n'est pas définitivement réglée, et qu'elle est exposée aux incertitudes de procès, il est impossible que l'administration de La Presse soit efficace et que la paix s'établisse dans la famille.

Les requérants ont à craindre soit des tentatives d'appel, soit des tentatives ci-dessus que lorsqu'un juge de la Cour supérieure a fait la nomination, c'est définitif, et ils croient qu'en déclarant le jugement définitif, la Législature donnerait effet aux volontés de M. Berthiaume au lieu de les contrecarrer, mais il est suprêmement essentiel que cette affaire soit réglée définitivement et au plus vite. Une bataille, à ce sujet, comme une bataille quant à la donation fiduciaire, se continuant pendant des années est de nature à nuire énormément au journal et à la succession. De plus, il est juste après les événements ci-dessus, et que feu M.

Berthiaume ne prévoyait certainement pas, que les filles aient un représentant et quel meilleur représentant peut-il y avoir que M. DuTremblay qui est le mari de l'une d'elles.

Le seul dissentiment de M. Eugène Berthiaume est déprécié par les faits ci-dessus mentionnés et jette une vive lumière sur le but qu'il poursuit dans tout ceci.

Ceci répond naturellement à la demande de M. Eugène Berthiaume que le jugement du juge Mercier soit déclaré nul. Là aussi, il accepte la Législature comme tribunal sur la question.

La dernière demande des cinq enfants de M. Berthiaume est qu'un contrat récent, par lequel M. Arthur Berthiaume a nommé irrévocablement M. Fontaine et M. DuTremblay fiduciaires conjoints avec lui en vertu du testament, pour dix ans soit confirmé.

Le testament permet à M. Arthur Berthiaume de s'adjoindre des collègues, mais sujets à la révocation.

Les événements ci-dessus mentionnés ont convaincu M. Arthur Berthiaume qu'il ne doit pas être seul gardien même du résidu de la fortune de son père que le testament régit. C'est un intérêt considérable comprenant cent parts communes, 2750 parts préférentielles et d'autres biens.

Les faits ci-dessus sont la justification de cette demande. Les actes du 6 mars 1919 et ceux qui en découlent semblent fournir une preuve suffisante que les biens de la succession ne sont pas en sûreté actuellement.

Un fait additionnel doit être mentionné. Eugène ayant cru acheter avec Édouard toutes les actions communes par les actes ci-dessus et sachant qu'il ne pourrait en avoir possession qu'après avoir fait annuler l'acte de fiducie avait décidé de ne plus déclarer de dividendes sur les actions communes bien que les profits justifiaient de forts dividendes.

Ainsi, il accumulait des fonds qu'il se distribuerait à lui-même et à Édouard quand il aurait obtenu possession des actions et il s'en servirait pour payer les \$948,900.00 qu'il devait comme prix d'achat de ses actions. Il avait déjà accumulé un montant très considérable qui réduisait son prix d'achat à presque rien relativement.

Il s'agissait d'un autre côté de faire patienter les trois soeurs qui ne se doutaient de rien. On leur a donc distribué ainsi qu'aux trois frères un certain montant à même ces profits leur faisant croire que c'était un dividende, mais dans les livres de la compagnie on traitait ce montant comme paiement en acompte d'une dette en capital due à la succession par la compagnie. Si c'était un acompte capital, vu qu'il y avait substitution, Arthur aurait dû le remplacer et non le déboursier, mais Eugène ne voulait pas cela, ça aurait pas donné le change aux filles. Le montant fut donc distribué en violation du testament.

Entre donner au fils du défunt deux collègues pour exécuter le testament, surtout lorsque le défunt avait déjà adjoint à ce fils deux collègues peu de jours avant sa mort, quant à la majeure partie de ses biens par la donation, et exposer une grande fortune à être dilapidée ou à passer sous le contrôle de complets étrangers, contrairement à la volonté clairement exprimée du défunt, la Législature doit faire un choix, et il

semble que la première alternative est plus conforme au respect des volontés réelles du défunt.

Ceci répond à la demande faite à la Législature par Eugène Berthiaume d'annuler cette convention.

MÉMOIRE DE CONVENTION

— entre —

M. Eugène BERTHIAUME,
Dame Helmina RIVET,
Mlle Anna BERTHIAUME,
Madame Pamphile R. DuTREMBLAY et son mari pour l'autoriser,
Madame Arthur BERTHIAUME, en sa qualité de tutrice de son enfant mineur, Arthur BERTHIAUME, par lequel elle s'engage à faire ratifier cette convention à sa majorité,
M. Gilles BERTHIAUME,
M. Jean BERTHIAUME,
M. André BERTHIAUME,
Madame Marie BERTHIAUME, épouse séparée de biens de M. Gabriel LORD, et son mari pour l'autoriser.

(Le 27 juin 1935)

Pour mettre fin aux procès pendants, les parties conviennent de ce qui suit:

Eugène BERTHIAUME sera élu un des administrateurs (directors) et président du Conseil d'Administration de La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée (CHAIRMAN of the BOARD of Directors) et conservera cette position jusqu'à sa mort, à moins qu'il ne se prévale de son droit d'être élu président de la Compagnie, tel que ci-après stipulé.

Il sera le seul représentant officiel de La Presse en France et il recevra une allocation de 20,000 dollars par an, payable mensuellement, avec contrôle absolu de la publication de tout ce qui concerne les relations franco-canadiennes, pourvu que rien ne soit préjudiciable aux intérêts de la Presse de Montréal.

Comme tel représentant de la Presse, il verra au choix des correspondants du journal en France et des nouvelles se rapportant aux rapports franco-canadiens, le tout sous le contrôle du Conseil d'Administration (BOARD of Directors) de la Compagnie de Publication de La Presse, Limitée.

Il aura le droit de vaquer à ses affaires et de prendre des vacances, et il ne sera pas tenu de consacrer tout son temps aux affaires de la Compagnie. Un an après que ledit contrat aura été signé, et qu'il aura été ainsi élu Président du Conseil d'Administration, Eugène BERTHIAUME ne pourra pas se prévaloir de son droit d'être élu Président de La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée, conformément aux dispositions de la donation fiduciaire du 24 décembre 1914, sans renoncer pour l'avenir audit contrat d'engagement, et dans ce cas, P. R. DuTREMBLAY deviendra Président du Conseil (Chairman of the

Board) à la place dudit Eugène BERTHIAUME. Néanmoins, ledit Eugène Berthiaume ne pourra devenir président de la Compagnie avant l'expiration d'un an à compter de la signature de la présente convention.

Lucien DANSEREAU sera nommé fiduciaire au lieu de Zénon FONTAINE qui démissionnera, ce dernier devant alors mettre fin à son contrat annuel de \$8,000.00, et remettre les cinq actions de qualification. Le dit Zénon Fontaine ne sera pas éligible comme administrateur, et il ne devra pas participer en aucune façon à l'administration de la Compagnie de Publication de La Presse, Limitée.

Un montant de \$125,000. sera payé à Zénon FONTAINE comme dédommagement et les bénéficiaires reconnaissent que ledit Zénon FONTAINE a rendu compte de son administration et gestion comme fiduciaire et s'en déclarent satisfaits.

Pamphile DuTremblay sera le Président de la Compagnie de Publication de La Presse, Limitée sans salaire et sans vote prépondérant, et il sera élu et réélu à cette position en la manière stipulée aux présentes. Il sera aussi gérant-général de La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée, au salaire de \$10,000.00 par an, payable mensuellement, cet engagement comme gérant-général étant d'abord pour 10 ans, puis se renouvelant automatiquement tant qu'il ne sera pas terminé par avis de l'une ou de l'autre des deux parties, il aura droit de vaquer à ses affaires et à ses devoirs parlementaires et de prendre des vacances; il ne sera pas tenu de consacrer exclusivement son temps aux affaires de La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée; il aura le droit d'occuper dans l'immeuble de la Presse la suite des bureaux dite « Bureau du Président et des Directeurs ou administrateurs », à un secrétaire, à l'usage du téléphone, etc...

Les fiduciaires auront chacun un bureau particulier à la Presse.

A moins qu'il ne préfère se prévaloir de son droit, auquel il ne renonce pas d'être Président de la Compagnie de Publication de La Presse, Limitée, après l'expiration d'une année à compter de la signature de la présente convention, Eugène BERTHIAUME s'en tiendra à la position d'administrateur (Member of the Board of Directors) et Président du Conseil d'Administration (Chairman of the Board of Directors) de La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée et de seul représentant officiel de La Presse en France, aux conditions mentionnées dans ce contrat. A la fin des vingt ans de son contrat, Eugène BERTHIAUME, s'il le désire, pourra avoir un renouvellement de ce contrat pour une période ultérieure, à son choix.

Les actions privilégiées de La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée, recouvreront le droit de vote.

Le Conseil d'Administration (Board of Directors) de la Compagnie de Publication de La Presse, Limitée sera augmenté ou porté à sept administrateurs (Directors).

Le quorum sera de 4. Les trois Fiduciaires et Eugène BERTHIAUME feront toujours partie du Conseil d'Administration et seront élus par les actions communes et les trois autres administrateurs (Directors) du Conseil d'Administration (Board of Directors) seront élus par les actions privilégiées.

Les administrateurs (Directors) élus par les actions privilégiées ou aucun d'eux, pourront en aucun temps être démis par la majorité des

actions privilégiées. En cas de vacance pour cette raison ou pour une autre, quant à ces trois administrateurs (Directors) la vacance sera remplie par un vote des actions privilégiées.

L'on ne pourra, pour la Compagnie de Publication de La Presse, Limitée, adopter de nouveaux règlements, rappeler ou amender ceux qui existent, après que les changements aux règlements nécessités par la convention actuelle auront été faits, qu'avec le concours de la majorité des actions privilégiées.

Le Président de La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée, sera élu par le Conseil d'Administration (Board of Directors).

Toutes les poursuites pendantes, y compris la tierce-opposition attaquant la nomination de Gilles BERTHIAUME comme fiduciaire, et la nouvelle action au sujet de l'impôt sur le revenu, seront réglées et abandonnées, Eugène BERTHIAUME se désistant de son jugement actuellement pendant en appel et de l'action sur laquelle ce jugement a été rendu le 8 février 1935.

Pamphile R. Du TREMBLAY devra continuer à être fiduciaire de la donation fiduciaire et fiduciaire en vertu du testament de l'Honorable Trefflé BERTHIAUME, et sera renommé à ces positions en autant que cela peut être nécessaire, et Gilles BERTHIAUME devra continuer à être fiduciaire de la donation fiduciaire.

Les cinq actions réclamées par Eugène BERTHIAUME appartiendront à la fiducie testamentaire T. BERTHIAUME, mais elles resteront à son nom jusqu'à sa mort et le qualifieront comme administrateur.

Les parties donnent quittance à Pamphile Du TREMBLAY et à ZÉNON FONTAINE et GILLES BERTHIAUME de toutes réclamations en leur faveur ou en faveur de la compagnie de Publication de La Presse, Limitée ou de l'une ou de l'autre des fiducies à cette date et jusqu'à et y compris la démission de Zénon FONTAINE y compris celles mentionnées dans le jugement du Juge DUCLOS.

Eugène BERTHIAUME ne paiera aucun frais et il recevra \$50,000.00, tous les frais taxables du demandeur ne dépassant pas \$2,000.00, et tous les frais taxables ou non des défendeurs et mis-en-cause et de La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée et des fiduciaires et le montant de \$50,000.00 payé à Eugène BERTHIAUME et le dédommagement de Zénon FONTAINE pour sa démission, seront payés par les bénéficiaires et fiduciaires à l'exception de Eugène BERTHIAUME, suivant les intérêts qu'ils ont dans la donation fiduciaire de l'Honorable Trefflé BERTHIAUME.

Chacun des signataires de ce contrat, à l'exception de Eugène BERTHIAUME, garantit ces paiements et s'ils étaient attaqués avec succès en tout ou en partie, fournira sa part de ce qui manquera ou de ce qu'il faudra rembourser.

Tout ce qui sera nécessaire pour donner effet à la présente convention, y compris amendements aux règlements, devra être fait avec toute la diligence possible, dès que cette convention sera signée.

La part que doit recevoir Eugène BERTHIAUME, approximativement \$36,000 à même le dividende que la Compagnie déclarera et qui sera remis aux fiduciaires et aux bénéficiaires, pour servir au paiement de toutes les sommes mentionnées dans la présente convention, servira au

paiement de la somme de \$50,000.00 que le dit Eugène BERTHIAUME doit recevoir. En aucun cas la somme ainsi imputable ne pourra dépasser ce montant de \$50,000.

Les avis d'assemblée du Conseil d'Administration et d'actionnaires pourront être donnés pour Eugène BERTHIAUME à une adresse qu'il devra donner à Montréal.

Et lecture faite, les parties aux présentes ont signé, à Montréal, ce 27 juin, mil neuf cent trente-cinq en présence des témoins soussignés.

(Signé) EUGÈNE BERTHIAUME
par Pierre Dansereau, procureur

(Signé) Jean Berthiaume

(Signé) Marie B. Lord

(Signé) Pour autoriser mon épouse
Dr. Gabriel Lord

(Signé) A. Bourgoïn Berthiaume

(Signé) G. Berthiaume

(Signé) Blanche B. Berthiaume
tutrice de Chrs-Arthur Berthiaume

(Signé) Helmina Rivet
par Angéline DuTremblay procureur

(Signé) Anna Berthiaume
par Angéline DuTremblay procureur

(Signé) 27 juin 1935 Angéline DuTremblay

(Signé) Pour autoriser mon épouse
P.-R. DuTremblay

V

A la manière de... *La Presse*

Montréal, 29 février 19...

La neige est tombée, abondante et blanche.

* * *

Les arbres du Champ de Mars et notre antenne elle-même étaient couverts ce matin d'une couche immaculée et soyeuse.

* * *

Les sports d'hiver et le commerce des lainages, si languissants cet été, vont s'en donner, croyons-nous à coeur joie.

* * *

Le lâche assassin du malheureux syrien Sidi-Mohammed-Ben-Godo a payé ce matin à l'aube naissante sa dette à la société. Il est bon que, de temps à autre, soient données aux perturbateurs de la paix publique, de ces grandes et terribles leçons.

* * *

Contrairement à ce que l'on pourrait croire au premier abord, ces petites phrases vagues et innocentes à souhait, ne sont pas extraites d'un numéro quelconque de *La Presse* des années 30 ou 40, mais bien d'un petit livre plein d'esprit paru aux Éditions Variétés sous le titre: *Littératures — A la manière de...* Les deux auteurs de ce pastiche fort bien réussi, Louis Francoeur et Philippe Panneton, se sont amusés à imiter — souvent avec un rare bonheur — le style et le ton de quelques-uns de nos auteurs et de nos institutions. C'est ainsi que *La Presse* vient immédiatement après Mgr Camille Roy, qui, lui-

même, était précédé de l'abbé Groulx et de ses « rabâchages » (pour « rapaillages »).

A propos de *La Presse*, les auteurs ne se contentent pas des notes ci-dessus: ils reconstituent de toutes pièces un éditorial typique, sous le titre: « URBANISME FERROVIAIRE ».

Depuis plus d'un quart de siècle déjà, notre ville est dotée de tramways électriques. Tous les visiteurs de la troisième ville française du monde admirent à l'envi l'excellence de ce service. Néanmoins, convenons entre nous que certaines améliorations ne seraient pas impossibles.

L'industrielle population du quartier Saint-Jean-Baptiste (où LA PRESSE compte de si fermes soutiens), se plaint non sans raison, de l'insuffisance relative, disons même absolue sinon plus, du nombre de voitures qui circulent rue Rachel. Cette artère, on ne l'ignore pas, est la principale voie reliant les quartiers israélites de l'Esplanade aux pelouses si canadiennes-françaises du Parc Lafontaine.

On peut se demander si un intervalle de deux heures et demie entre chaque voiture est vraiment adéquat. Ne pourrait-on pas dans chaque sens, mettre à la suite l'une de l'autre, au moins trente-quatre voitures de modèle plus récent; cela ferait, au total, près de soixante-huit, croyons-nous. Le service, de la sorte, serait ramené à quatre minutes et un tiers. Et, autre avantage précieux, grâce à ce grand nombre de véhicules, les voyageurs montant au Parc Lafontaine par la porte arrière du dernier tramway, n'auraient qu'à descendre par la porte avant de la première voiture pour se trouver immédiatement boulevard Saint-Laurent.

Cette suggestion pourrait, il nous semble, être appliquée graduellement au réseau tout entier. Il est même, possible, grâce à ce procédé, d'envisager dès aujourd'hui la suppression des roues de tramways. Il en résulterait, par l'abolition subséquente des banquettes et des cloisons intermédiaires, un immense couloir.

Si l'on pratiquait en outre de chaque côté de ce qui resterait ainsi, une passerelle surélevée d'environ six pouces, il deviendrait aisé d'aménager à l'intérieur de ce couloir, entre les passerelles, deux bandes de fer parallèles sur lesquelles il ne resterait plus qu'à faire courir, de dix heures en dix heures, des wagonnets munis de sièges.

Ainsi serait résolu, sans coup férir, l'épineux problème de la congestion du tramway.

A nos édiles d'y pourvoir.

LA PRESSE

A l'image de Pamphile-Réal DuTremblay

On se souviendra qu'à la fin de sa longue charge contre son frère Arthur et son beau-frère DuTremblay (Cf. chap. IV), Eugène Berthiaume porte un jugement sévère sur *La Presse* malheureusement tombée, à son avis, « entre des mains étrangères ». Il n'hésite pas à déclarer que *La Presse*...

« ...n'est plus le journal de l'hon. M. Berthiaume et n'appartient plus à la famille Berthiaume. C'est le journal de Pamphile DuTremblay. Par suite, LA PRESSE a changé de physionomie et de caractère. L'honorable Trefflé Berthiaume ne la reconnaîtrait plus... »

Il faut admettre, cette fois, qu'Eugène n'a pas complètement tort; malgré toute la passion et les frustrations qui obscurcissent sa vue des choses. Sous la direction de DuTremblay, qui se prolongea pendant plus de trente ans, *La Presse* en vint à ne ressembler que de loin à ce qu'elle avait été à l'origine, au temps des W.-E. Blumhart, des Jules Helbronner, des Lorenzo Prince et des Trefflé Berthiaume. Le tirage ne cessait de grimper, les profits aussi, mais on aurait dit qu'elle était en voie de perdre son âme. Quand on relit aujourd'hui ses éditoriaux et autres articles anonymes marqués au coin d'une extrême prudence, confinant à la circonspection, voire même à la pusillanimité, on ne peut que s'interroger sur les motifs qui, en haut lieu, inspiraient une telle attitude. On les retrouve dans le caractère même de DuTremblay, préoccupé avant tout de gérer *La Presse* de façon à satisfaire les membres de la famille Berthiaume, et à assurer par le fait même sa continuité à *La Presse*.

Mais si on tient à lui rendre justice, il ne faut pas manquer de souligner certains côtés positifs de son caractère. C'est ainsi qu'on ne saurait lui dénier un certain sens du « service public ». À ses proches collaborateurs, il répétait souvent ce mot d'ordre: « N'oubliez jamais que nous sommes au service du public. » Ce conseil, il le donnait au reporter débutant; il le répétait au journaliste le plus expérimenté. D'ailleurs, le gérant général de *La Presse* prêchait d'exemple en s'imposant lui-même un labeur écrasant.

Vivement intéressé à tous les mouvements d'action sociale, auxquels il savait généreusement ouvrir les colonnes de *La Presse* et de *La Patrie*, DuTremblay occupa avec dévouement le poste de président de la Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises en 1935 et en 1936. Il contribua énor-

mément au succès des deux campagnes de souscription publique en faveur des déshérités et de l'enfance malheureuse.

Membre du conseil consultatif de la Société canadienne de la Croix-Rouge, membre honoraire et gouverneur à vie de l'hôpital Notre-Dame, DuTremblay appuyait et encourageait ces deux oeuvres qu'il estimait particulièrement.

Le monument Vauquelin

En 1930, DuTremblay avait été nommé président d'un comité d'éminents citoyens canadiens-français désireux de commémorer dans le bronze le souvenir du célèbre marin Vauquelin, dont l'héroïsme a enrichi les dernières mais glorieuses pages de la domination française en Amérique.

C'est alors que fut érigé le monument Vauquelin qui se dresse aujourd'hui à Montréal entre le Palais municipal et le vieux Palais de Justice, sur une place portant aussi son nom. Une réplique de ce monument a été érigée sur un promontoire de Dieppe, terre natale de Vauquelin et ville qu'a de nouveau illustrée le courage des soldats canadiens au cours de la Seconde Guerre mondiale, en août 1942. L'autorité municipale de



Louis Francoeur, journaliste, coauteur avec Philippe Panneton du pastiche: A la manière de...

Dieppe ayant voulu témoigner sa reconnaissance envers Du Tremblay, le nomma « citoyen honoraire » en 1930.

Un doctorat « honoris causa »

Le dévouement et l'oeuvre de Du Tremblay furent également reconnus d'une façon officielle par l'Université de Montréal. Le 1^{er} septembre 1948, cette institution de haut savoir lui décernait un doctorat « honoris causa » en droit. A cette occasion, le recteur, Mgr Olivier Maurault, p.s.s., avait particulièrement souligné le rôle personnel du président de *La Presse* dans le monde du journalisme canadien-français.

Mgr Maurault déclarait alors: « Les deux grandes civilisations dont le Canada est issu ont produit des journalistes de génie; le Canada lui-même a eu les siens. Et pour ne parler que de ceux du Canada français, nous ne saurions oublier un Étienne Parent, un Fabre, un Tardivel, un Tarte, un Bourassa, un Asselin, un Francoeur, un Dansereau. Or, M. Du Tremblay est l'héritier de ce dernier à la direction du plus puissant quotidien de langue française en Amérique. Il en a fait avant tout un *journal d'information presque indispensable, sans renoncer à agir sur l'opinion publique par des éditoriaux pondérés où l'effort vers l'impartialité est évident.* »

Et le recteur de l'Université ajoutait: « Quand notre institution a eu besoin de publicité, elle n'a jamais fait appel en vain à M. Du Tremblay et à ses collaborateurs. Elle a toujours trouvé en eux des amis bienveillants et généreux. »

A la défense de la démocratie libérale

Voulant aller au-delà des apparences, un chercheur de l'université Laval, M. Yves Frenette, s'est astreint à scruter plus de 4200 éditoriaux parus dans *La Presse* de 1934 à 1936, avec l'intention d'en dégager l'orientation idéologique de fond dont ils s'inspiraient. De son analyse systématique, il a pu tirer des constatations et des conclusions qui permettent de corriger, dans une certaine mesure, l'impression nettement défavorable dont on faisait état dans les pages précédentes. Au début de son étude, parue dans la *Revue d'Histoire de l'Amérique française* (déc. 1979), l'auteur déclare que *La Presse* constitue un outil privilégié d'analyse de l'une des grandes idéologies du XX^e siècle québécois, l'idéologie libérale ou de développement.

« Propriété de l'homme d'affaires libéral Pamphile Du Tremblay, elle est au milieu des années 30 l'organe de la bourgeoisie d'affaires montréalaise pour qui le libéralisme, tant éco-

nomique que politique, a été responsable des succès du passé et est seul garant d'un avenir prometteur. Le journal défend donc cette thèse avec vigueur et attaque tous ceux qui, à droite et à gauche, menacent le statu quo.

« De plus, avec un tirage de 147 074 en 1940 et une facture de plus en plus soignée, « le plus grand quotidien français d'Amérique » a une grande influence sur la population, surtout dans la région montréalaise. Dans sa page éditoriale est diffusée à travers la masse, la vision du monde des financiers de la rue Saint-Jacques. »

Le capitalisme : un système à sauvegarder

Au coeur des années de dépression, les questions économiques sont le sujet de prédilection des éditorialistes de *La Presse*, note dès l'abord l'auteur de l'étude. Contrairement à la majorité des journalistes québécois, ils continuent d'être optimistes et de manifester une fidélité sans faille aux milieux d'affaires. Bien sûr, il y a une crise grave mais il ne sert à rien de se plaindre ; ce qu'il faut, c'est que toutes les classes de la société se serrent les coudes pour donner un élan nouveau à l'économie canadienne. Le journal ne manque jamais une occasion de souligner le rôle bénéfique des banques, des associations de commerce et des industries dans le redressement de la situation.

C'est la propriété qui est la source de la richesse collective. Il faut donc éviter le plus possible l'intervention gouvernementale : « Le régime le plus sain est celui où l'État content de son rôle et s'y bornant, laisse à l'homme, être social par nature, toute liberté de travailler, de prévoir, d'entreprendre, de produire et d'épargner, c'est-à-dire de conserver une part de son travail et de son habileté... »

Dans la lutte contre le chômage, les pouvoirs publics doivent établir des politiques pour faire travailler les chômeurs tout en étant bien conscients qu'il ne s'agit que de mesures temporaires. Le plus sûr remède est encore de rétablir l'équilibre budgétaire et de faciliter par des mesures fiscales la production industrielle canadienne.

Par conséquent, selon *La Presse*, les mesures sociales doivent être réduites au minimum. D'ailleurs, le Québec est bien servi par des organisations charitables privées, tant laïques que religieuses. Pour sensibiliser ses lecteurs à l'ingérence gouvernementale dans ce secteur, le quotidien montréalais leur rappelle que « ... l'État qui donne d'une main doit percevoir de l'autre des sommes équivalentes à celles qu'il distribue, et ce

sont les contribuables qui en définitive sont forcément appelés à solder la note ».

L'agriculture est l'un des rares domaines où *La Presse* demande aux autorités publiques plus d'« économie dirigée ». Une réglementation souple mais efficace s'impose, l'aléatoire y étant une denrée quotidienne. « Sans cela, il y aurait confusion, le marché mondial serait approvisionné au hasard et les agriculteurs n'auraient pas de boussole pour s'orienter, même sur leurs propres marchés domestiques. »

Le quotidien attache de l'importance à la production agricole car il voit le retour à la terre comme l'un des moyens à prendre pour contrer le chômage. Cependant, plus pratique que les milieux nationalistes, il ne développe une certaine mystique de la colonisation que pour mieux en vendre l'idée: « Il est nécessaire que nos hommes d'État d'abord et toute la collectivité ensuite se fassent la plus haute conception des entreprises colonisatrices, afin de leur apporter l'appui moral et financier dont elles ont besoin. » Ce que les rédacteurs visent, ce sont des résultats concrets. Il faut donc écarter les incompetents et ne renvoyer à la terre que les anciens cultivateurs, leurs fils ou, à tout le moins, ceux qui en manifestent le désir. Aux intéressés, le journal vante la vie rurale qu'il oppose à la misère urbaine.

En ce qui concerne les relations de travail, *La Presse* se montre favorable aux « capitaines d'industrie », qui comprennent que dans l'état de misère où se trouvent beaucoup de travailleurs, il est plus que jamais nécessaire d'adopter une attitude ouverte et charitable dont ils ne pourront que se féliciter à long terme.

« Quiconque envisage froidement les réalités, même s'il n'a que des ambitions égoïstes, ne peut s'empêcher de devenir un apôtre social... »

Le gouvernement, quant à lui, doit se contenter de corriger les abus (réglementation du travail des enfants, instauration du salaire minimum) tout en prenant bien garde de ne pas faire augmenter les coûts de production, ce qui nuirait à la bonne marche des entreprises. Les rédacteurs font confiance au bon sens des ouvriers qui ne participeront pas à des grèves qui, en définitive, ne servent personne, sauf les agitateurs.

Démocratie parlementaire et totalitarisme

La Presse participe au grand débat des années 30 sur l'avenir de la démocratie. Alors qu'une partie importante de l'intelligentsia québécoise se montre nettement sympathique aux expériences

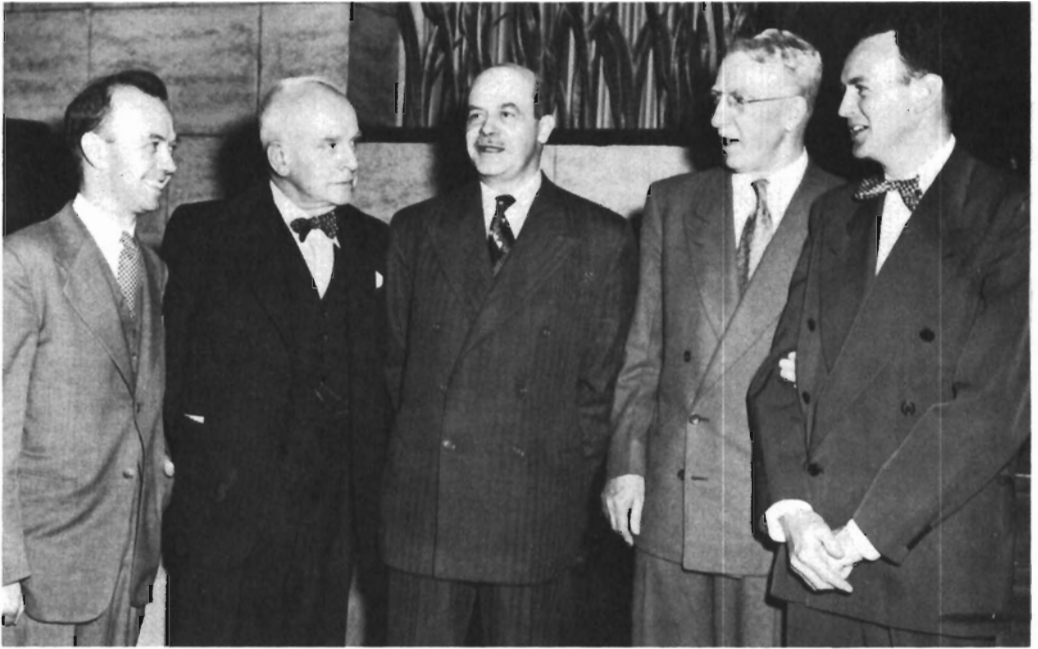
fascistes et, dans un degré moindre, socialistes, le journal montréalais se fait le champion du régime parlementaire qui a fait ses preuves depuis longtemps. Un commentaire de Jean Maurin, collaborateur spécial à Québec, illustre bien la pensée du quotidien montréalais :

« Les iconoclastes du régime parlementaire ne savent probablement pas très bien ce qu'ils mettront à sa place, nous voulons dire quelque chose de sérieux et de sûr. Mais que leur importe! (...) on trouvera que ses lois ne ressuscitent pas assez vite la nation. Comme si d'autres régimes, la monarchie ou la dictature, ont jamais réussi à transformer un pays, en quelques mois, même avec toutes les contraintes dont ils s'accompagnent, avec tous ces holocaustes de nos libertés, auxquels se refuseraient la grande majorité des Canadiens. »

Le quotidien admet que des réformes sont souhaitables mais il ne précise pas davantage. Tout au plus souhaite-t-il une administration publique efficace et honnêtement conduite.

Il insiste souvent sur la nécessité pour les citoyens d'exercer leur droit de voter aux trois niveaux de gouvernement au meilleur de leur conscience. Lors de la campagne électorale fédérale de l'automne 1935, il précise que les Canadiens doivent accorder leur confiance au candidat ou parti « qui présente les meilleures garanties de sagesse et de prudence (...) c'est moins que jamais le moment de voter par coup de tête, au hasard des caprices ou des promesses faciles à faire et faciles à oublier ». Autrement dit, les éditorialistes de *La Presse* conseillent aux électeurs d'oublier les deux principaux tiers partis, le C.C.F. (Cooperative Commonwealth Federation) et le Crédit social. Ils attaquent et ridiculisent souvent ce dernier et son fondateur, William Aberhart, qu'ils comparent au démagogue louisianais Huey Long. Quand Aberhart prend le pouvoir en Alberta en 1935, un des rédacteurs explique que le nouveau gouvernement « sera forcé pour prouver la viabilité du Crédit social, d'encourager la population à dépenser le plus largement possible, à mettre de côté toute préoccupation de l'avenir, à se jeter avec frénésie dans toutes les distractions, tous les plaisirs ». Un an plus tard, lorsque « Bible Bill » a de la difficulté à appliquer son programme et que sa foi créditiste commence à vaciller, le journal jubile et prévient ses lecteurs qu'il ne faudra plus croire les politiciens aux promesses mirifiques. « La réalité a de terribles exigences. »

La Presse se montre plus conciliante envers les tangentes que prend la politique internationale. Elle reconnaît que parmi



1953: Réception de La Presse en l'honneur de son directeur de l'information, M. Hervé Major, après la remise du doctorat honorifique en droit qui lui fut décerné par l'Université Western Ontario. De gauche à droite: M. Jean-Marie Morin, président du Syndicat des journalistes de Montréal (section La Presse); M. Eugène Lamarche, rédacteur en chef; M. Gilles Berthiaume, vice-président de La Presse; M. Hervé Major; M. Charles-Arthur Berthiaume, administrateur de La Presse.

Photothèque La Presse.

les diverses formes de gouvernement, « il n'y en a pas qu'une seule qui puisse faire le bonheur des populations ». Ainsi, elle éprouve une grande sympathie pour le dictateur Dollfuss en qui elle voit le défenseur du peuple autrichien contre les agitateurs fascistes et communistes.

En effet, porte-parole de la démocratie libérale canadienne, le quotidien montréalais ne peut rester indifférent à la menace que font peser sur le monde les fascismes européens. Bien qu'il incline à penser que l'Italie a été « transformée et galvanisée sous l'énergique impulsion de Mussolini », il trouve, avec son correspondant français Georges Reynald, que le puissant appareil administratif et militaire du régime fasciste coûte très cher aux Italiens. Le journal devient carrément hostile au mussoli-

nisme quand il apprend que des agents italiens font de la propagande à Montréal et à Toronto.

Sur la politique extérieure de Rome, les éditorialistes de *La Presse* ont une attitude réservée. Influencés par l'opinion française, ils croient qu'il faut ménager Mussolini pour qu'il ne se jette pas dans les bras de l'Allemagne. Cependant, ils le blâment quand, au printemps de 1935, il attaque l'Éthiopie, et ils ne se laissent pas bernier, expliquent-ils, par les justifications de l'Italie: « Pour sauver la face devant l'opinion publique on colore l'agression d'un prétexte humanitaire ».

La Presse se montre beaucoup plus sévère à l'égard du nazisme. En 1933-1934, elle croit à sa chute prochaine; mais, à regret, elle se rend bien compte qu'Hitler est au pouvoir pour y rester. L'Europe est aux prises avec un dangereux mégalomane.

« Cet homme est pris d'une sorte de délire sacré. Il semble qu'il entend des voix (*sic*) venues sans doute des profondes retraites où se sont réfugiés les dieux du paganisme germanique quand ils ont reculé devant le Dieu des chrétiens. Hitler est persuadé qu'il incarne l'Allemagne, que l'esprit de la race s'est fixé en lui et que sur lui repose la charge de remplir une mission quasi-divine. »

Avec ses correspondants étrangers, *La Presse* refuse de faire confiance au chancelier allemand.

« Entrer dans son jeu, c'est ruiner inévitablement la paix. L'Allemagne veut prendre de l'expansion aux dépens de ses voisins. Elle emploie des moyens criminels pour arriver à ses fins. Bientôt, elle exigera des colonies. Les nations européennes doivent se réveiller et se préparer à contrer son réarmement. L'équilibre des forces doit être constamment maintenu entre la France et l'Allemagne. Tant que cette dernière ne l'acceptera pas, la défiance régnera. »

L'U.R.S.S. et la menace communiste

L'U.R.S.S. peut constituer un rempart contre les menées hitlériennes en 1934-1936. C'est là la seule qualité que les rédacteurs de *La Presse* lui reconnaissent. Sur un ton modéré, ils tentent de démontrer que le système soviétique n'apporte pas les fruits escomptés: les salaires demeurent inégaux, la production est non qualitative et ne correspond pas aux besoins du marché domestique, et les conditions de vie sont au-dessous de celles des chômeurs de l'Europe occidentale. Cette situation permet à la Russie stalinienne de concurrencer déloyalement les pays capitalistes, notamment dans le commerce du bois.

La Presse s'inquiète de la menace communiste qui, selon

elle, guette l'Europe. Elle s'intéresse beaucoup à l'Espagne où des gouvernements de gauche se succèdent depuis 1931. Soupçonnés de communisme, les gouvernements ne font rien pour empêcher les persécutions dont les catholiques sont victimes. La situation s'envenime en 1936 alors que la campagne anticatholique redouble d'intensité. Le quotidien montréalais conclut que ces événements prouvent que l'on ne doit pas reconnaître légalement les partis révolutionnaires qui ne visent qu'à « acquérir une liberté d'action qui leur permette de détruire à leur guise ». Sans se ranger ouvertement dans le camp des nationalistes de Franco, *La Presse* « se réjouit que quelqu'un se lève enfin pour contrer les bolchévistes ».

Moins exposés que les pays européens, les États-Unis et le Canada doivent quand même être sur leurs gardes... Au Canada, les communistes profitent de la dépression pour convertir les ouvriers et les chômeurs. Ils suscitent des revendications comme la création d'un ministère de l'Instruction publique et l'établissement de l'école neutre.

« Au plan politique, ils sont réunis sous la bannière du C.C.F. qui prend des allures démocratiques pour masquer le fait qu'il est un bastion socialiste. Les Canadiens ne se laisseront pas prendre.

« Se jeter dans les bras du socialisme, lorsque le régime n'a de titre de recommandation, dans le champ de l'expérience, que la tentative russe dont tout ce que l'on sait de positif ce n'est pas la réussite mais les hésitations perpétuelles et les compromissions avec le capitalisme que se permettent les Soviets, cela aura tous les caractères d'une sottise bien caractérisée. »

Pour contrer cette doctrine « déshumanisante » et « déchristianisante », les mots ne suffisent pas ; il faut prendre le mal à sa racine en pratiquant la charité et en aidant les malheureux. « Si le peuple qui souffre constate que l'on s'occupe de lui, qu'on lui veut réellement du bien (...) alors il tournera le dos aux doctrinaires de la C.C.F. ou de toute autre association partageant de semblables idées.

Un catholicisme modéré

La Presse de 1934-1936 n'accorde pas une place très importante à la religion. Journal catholique, elle ne se lance pas cependant dans des polémiques à caractère dogmatique. Elle se contente de souligner les fêtes religieuses et fait la chronique des faits divers : décès d'évêques, jubilés sacerdotaux, etc. Les éditorialistes mettent en relief les services rendus à la nation par l'Église. La population doit continuer de montrer le plus grand res-

pect au clergé canadien. Les résultats d'une telle attitude sont palpables. Lors de la Fête de l'Action de Grâce en 1935, le journal remercie la Providence pour sa bonté à l'égard du pays: « Une amélioration ininterrompue se fait sentir depuis deux ans et demi, l'activité économique s'achemine peu à peu vers la normale... » Très pratiques, les rédacteurs insistent sur les avantages concrets pour les citoyens d'être de bons catholiques. Ainsi, il faut respecter le repos dominical. Outre que le travailleur a besoin d'une journée pour refaire ses forces, « ... l'on gagne beaucoup à observer ce saint jour en véritable chrétien, en homme qui ne cherche pas à finasser avec Dieu mais qui lui donne volontiers son dû d'adoration, de soumission et d'hommages ».

Un nationalisme canadien

Le « plus grand quotidien français d'Amérique » est nationaliste canadien. Il croit que la survivance des Canadiens français ne peut se réaliser que dans un Canada fort. A la suite de l'abbé Albert Tessier de Trois-Rivières, les éditorialistes adhèrent à la « doctrine » des petites patries. « C'est la participation affectueuse et intelligente à la vie ardente du foyer, qui fait la paroisse, qui fait la région, qui fait la province, qui fait le pays. » On est, par exemple, Saguenéen et Québécois. Mais on l'est pour être un meilleur Canadien « qui a à coeur la bonne réputation, la prospérité, le bien-être de ce pays et qui, au besoin, n'hésitera pas devant les sacrifices de temps ou d'argent, pour lui procurer tels avantages ». Bien qu'il souligne éloquemment la Saint-Jean-Baptiste, le journal explose d'enthousiasme lors de la fête du Dominion:

« Le premier juillet doit être le jour par excellence où la nation canadienne fait un acte de foi dans les brillantes destinées qui lui ont été promises, où elle prend la résolution de mettre en valeur le vaste et beau pays où s'exercent ses activités, où elle cherche les moyens de cimenter l'unité nationale (...) une occasion de se livrer à des méditations sérieuses, à étudier ce qu'il faut accomplir pour être à la hauteur de la noble mission que la divine Providence lui a confiée, pour être digne du précieux héritage reçu des ancêtres (...) « O Canada, mon pays, mes amours », que ce chant (...) monte aujourd'hui des coeurs et non pas seulement des lèvres, qu'il exprime un sentiment sincère, un attachement inaltérable à la terre canadienne si digne d'être vénérable et servie avec le plus entier et le plus pur dévouement. »

Pour promouvoir l'unité nationale, *La Presse* se fait l'ardente propagandiste d'une campagne de bilinguisme, nécessaire « si nous ne voulons pas toujours rester étrangers les uns aux autres ». Elle favorise aussi une véritable citoyenneté canadienne et l'adoption d'un drapeau national.

Parallèlement, le journal se fait l'apôtre d'une politique d'« achat chez nous » qui prend pour critère la géographie (Québec, Canada) par opposition à la race. Ainsi, dans un premier temps, les Québécois consommeront des produits de leur province, peu importe que les fabricants soient anglophones, juifs ou francophones. A un deuxième niveau, ce sont les biens produits dans le Dominion que les gens devraient se procurer. Ce n'est pas là du chauvinisme mais un juste nationalisme qui « autorise les légitimes aspirations de nos compatriotes sans préjudicier à celles de leurs concurrents dans l'industrie et le



Vous souvient-il? On pouvait encore, dans les années 40-50, manger fort décentement — et agréablement — à bord des trains au Canada. Ce cliché, gracieusement fourni par les Services français du Canadien Pacifique, en témoigne. Mais tout cela est du passé... (A noter les toilettes de ces dames.)

commerce, de même que dans les diverses sphères libres de l'activité économique ».

En matière constitutionnelle, le quotidien appuie le premier ministre Taschereau qui « ne cesse de revendiquer fièrement l'autonomie de notre province dans toutes les sphères des activités nationales et sociales ». Il souhaite qu'une entente soit conclue sur le partage des pouvoirs afin que le contribuable paie moins d'impôts. Après la conférence interprovinciale de 1935, certains se plaignent qu'elle n'a pas donné de résultat ; un des éditorialistes n'est pas d'accord avec ces défaitistes :

« Cela prouve simplement qu'il y a au Canada dix administrations différentes dont les intérêts ne concordent pas toujours : elles ont du moins manifesté l'intention de travailler de concert, de raisonner leurs différends ; les solutions nécessaires sortiront de ces entretiens. »

Conclusion

Défendant les intérêts des milieux d'affaires, *La Presse* des années 1934-1936 ne remet jamais en cause le système économique et politique canadien. Certes, le libéralisme a des défauts mais il est encore le meilleur régime pour les Canadiens. Contrairement à d'autres journaux qui s'adressent à une certaine élite. *La Presse* n'est pas tentée de flirter avec une théorie d'importation étrangère, le corporatisme, par exemple. S'adressant à l'homme de la rue, le quotidien de la rue Saint-Jacques ne met pas de l'avant de savantes théories. Il en appelle plutôt au bon sens de ses lecteurs. Comme nous l'avons vu, même les sujets religieux sont abordés de façon pratique : il paye d'être de bons catholiques.

Le revers de la médaille...

En décembre 1931, *La Presse* se voyait décerner, par l'Académie française, une récompense prestigieuse : une médaille à l'effigie de Richelieu, « en reconnaissance de ses éminents services comme propagandiste de la langue française en Amérique du Nord ». Très flattée par cet insigne honneur, la direction de *La Presse* fit reproduire dans la page éditoriale du journal, pendant des décennies par la suite, la médaille en question, ce qui n'eut pas l'heur de plaire, on le devine facilement, à la plupart de ses ennemis.

Parmi les plus virulents se trouvaient le propriétaire et les rédacteurs d'une feuille ultra-nationaliste, antianglaise et anti-juive (faut-il dire : raciste ?) *Le Patriote*, qui, presque chaque

semaine, déversait sa bile sur l'institution ou sur ses dirigeants, notamment sur Pamphile DuTremblay.

Fin novembre 1937, à l'occasion de la mort de René Doumic, son protecteur officiel, *La Presse* publiait en bonne place un long article dans lequel elle rappelait ce que l'éminent académicien avait fait et dit au sujet de *La Presse*. Il n'en fallait pas plus pour que *Le Patriote* se lançât dans une attaque à fond de train contre sa bête noire, *La Presse*, mais aussi contre l'Académie française qu'à son avis « on ne devait plus prendre au sérieux! »

Voici, pour l'information et l'édification de nos lecteurs, de larges extraits de cet article qu'on dirait écrit avec du vitriol, vraisemblablement de la main même du trop fameux Adrien Arcand :

LA « PRESSE » ET LA MORT DE RENÉ DOUMIC

Trois gigantesques blagues: *La Presse*, missionnaire laïque; sa grande oeuvre de propagande française; connue, aimée et admirée de plusieurs académiciens — La langue de Ladébauche. — Pourquoi pas le portrait de Pamphile?

Ne prenons plus l'Académie française au sérieux.

La Presse se mouche, éternue et pleure, à l'occasion de la mort de René Doumic, son protecteur à l'Académie française.

En effet, *La Presse* publie tous les jours, en cliché, en tête de sa page de rédaction que personne ne lit d'ailleurs, le fac-similé de la médaille de Richelieu avec cette légende :

« ... une /médaille/ à un grand journal qui s'est placé au premier rang de la presse d'Amérique, *La Presse* de Montréal, qui fait un si sympathique accueil à tout ce qui vient de France et à qui l'Académie adresse son plus cordial salut ». (Extrait du rapport de M. René Doumic sur les concours de l'année tel que lu par le secrétaire perpétuel à la séance publique annuelle de l'Académie française tenue le 18 décembre 1931, selon le texte publié dans *Le Temps* de Paris.)

Et le jour même du décès de Doumic, *La Presse* publiait ceci à la suite de la nouvelle officielle :

M. Doumic appréciait l'oeuvre faite par notre journal pour maintenir la langue française au Canada. Voici les paroles qu'il prononçait au cours d'une entrevue avec le chroniqueur parisien de notre journal, entrevue reproduite dans nos colonnes le 2 février 1937.

M. Doumic faisait alors allusion à la médaille de l'Académie décernée à notre journal en 1931.

Il s'exprimait en ces termes :

« Cette médaille, l'Académie ne la décerne qu'aux missionnaires qui font oeuvre de héros, qui, avec de faibles ressources, apportent de merveilleux résultats à la France éternelle.

« L'Académie voulut faire pour *La Presse* une exception. Elle tint à considérer comme missionnaire laïque le plus grand journal français hors de France.

« Dans ce geste de l'Académie, il faut voir uniquement sa reconnaissance de la grande oeuvre de propagande française que poursuit *La Presse*.

« En 1931, lorsque la médaille fut décernée, *La Presse* était connue et appréciée, admirée de plusieurs académiciens.

« Qui donc, revenant du Canada, oserait dire qu'il ne connaît pas *La Presse*? Qui donc, à l'Académie, en pourrait parler sans émotion?

« La médaille décernée à *La Presse* résulte uniquement du mérite de l'admirable croisade française qu'elle poursuit.

« J'ajoute que ce mérite s'est imposé de lui-même, par sa seule force, à l'Académie, sans intervention quelconque, directe ou indirecte d'une tierce personne, à quel titre que ce soit. »

(Au cours de la même entrevue, M. Doumic disait « qu'il se souvenait toujours avec émotion des comptes rendus trop indulgents et trop bienveillants, à son dire, que notre journal avait publiés de ses conférences à Montréal ».)

Ces éloges qu'il considère « immérités » font monter la colère du rédacteur anonyme du *Patriote* qui fulmine contre *La Presse* en ces termes :

La Presse, « missionnaire laïque » avec son département de films adultères, de nouvelles où les curés sont ridiculisés, si on ne les encense pas ridiculement dans une autre page; « la grande oeuvre de propagande française » de *La Presse*, elle dont la grosse partie des annonces sont des annonces juives ou anglaises; *La Presse*, « connue et admirée de plusieurs académiciens? » Lesquels, s'il vous plaît, admirent Ladébauche, introducteur du faux folklore, propagandiste d'un parler bâtard créé dans ses bureaux et qu'on fait malheureusement passer pour le parler de nos habitants qui ont une langue plus originale et plus savoureusement archaïque.

Pourquoi donc l'Académie française ne songerait-elle pas, puisque plusieurs Académiciens admirent l'oeuvre de *La Presse* — quelle bonne blague! — à orner ses murs du portrait de Pamphile DuTremblay! Et avec l'encadrement que *Le Goglu** lui

* *Le Goglu*: Un hebdomadaire satirique, rédigé par Adrien Arcand, qui faisait campagne pour Camillien Houde et contre les libéraux provinciaux.

avait donné dans le temps, un siège troué qui sert à un usage très intime? Ce serait là décerner à Pamphile un hommage qui fait époque dans la vie d'un homme!

Les éloges immérités à *La Presse* font douter du sérieux de l'Académie française et laissent à Pamphile croire que cette bonne vieille ra-dote et se fait passer des « Québec ».

Si Maurice Donnay, au moins, avait écrit cela! On pourrait s'en amuser comme une bonne blague.

Mais Doumic ne pouvait rire.

Non! Ne prenons plus l'Académie française au sérieux!

Notes et indications bibliographiques

Urbanisme ferroviaire: Philippe Panneton et Louis Francoeur:

Littératures... A la manière de..., Les Éditions Variétés, Montréal, 119 p.

Le monument Vauquelin — Un doctorat honoris causa — Déclaration de Mgr Olivier Maurault, recteur de l'Université de Montréal:

La Presse, 6 octobre 1955.

A la défense de la démocratie libérale: Yves Frenette, de l'Université Laval.

Les éditoriaux de *La Presse* 1934-1936: Dans *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 33, no 3, décembre 1979, p. 451-463.

Le revers de la médaille: *Le Patriote*, 25 novembre 1937, p. 4.

VI

Au temps des signatures anonymes

Dans ce titre qui, à première vue, peut sembler énigmatique, la contradiction n'est qu'apparente. D'ordinaire, dans un journal, la signature est le contraire de l'anonymat (si l'on nous permet cette... évidence). Pourtant, à *La Presse*, pendant une assez longue période — qui coïncida, en gros, avec le règne de Pamphile-Réal DuTremblay, soit de 1932 à 1955 — les quelques journalistes chevronnés qui signaient leurs articles n'étaient pas autorisés à utiliser leur propre nom: ils devaient obligatoirement employer un pseudo, qu'ils choisissaient d'ailleurs eux-mêmes. On leur laissait au moins cette liberté!

Outre Colette (née Édouardina Lesage) et Ladébauche (Albéric Bourgeois), on comptait par exemple Léon Franque (Roger Champoux), qui agissait comme chroniqueur attitré de cinéma; Marcel Valois (de son vrai nom Jean Dufresne, chroniqueur de littérature, de musique et de danse); Jean Béraud (Jacques Laroche), critique dramatique et quelques autres.

Après quelques années de ce régime, ce qui devait arriver arriva: à la longue, ces gens furent beaucoup mieux connus par leur nom de plume que par leur nom véritable. A Montréal et par toute la province, ils devinrent avec le temps ce que l'on pourrait appeler des « célébrités anonymes ».

Un demi-siècle plus tard, on peut se poser la question: pourquoi cet anonymat à peine camouflé dans un grand journal d'information? Même si on cherche à aller au fond des choses, il reste toujours une part d'inexpliqué dans cette façon d'agir qui nous paraît maintenant bien étrange. A n'en pas douter, l'exemple de la presse de langue anglaise, où l'anonymat était la règle et les signatures, l'exception, fut bien longtemps déterminant pour les journaux de langue française au Québec. Mais, à

notre avis, la raison principale résidait dans le fait que les patrons croyaient pouvoir ainsi mieux protéger « leur propriété », en l'occurrence, leurs meilleurs journalistes. Ce devait être, à leurs yeux, le meilleur moyen de ne pas se faire voler leurs vedettes et de ne pas les voir tout à coup à l'emploi d'un autre journal. A ce que l'on sache, ils n'ont jamais exprimé clairement le fond de leur pensée à ce sujet, mais c'est ce que l'on peut déduire de leur comportement. Il va sans dire que ces journalistes étaient d'une haute qualité professionnelle. Il n'est que justice qu'on les arrache enfin à leur anonymat et qu'on les fasse revivre sous nos yeux dans une histoire de *La Presse*. Ils le méritent bien.

Et à tout seigneur tout honneur, commençons par le doyen (toujours vivant) des anciens journalistes de *La Presse*, Victor Barbeau.



Victor Barbeau

Victor Barbeau et ses billets « Turc »...

Fort peu de gens savent — ou se souviennent — que dans ses jeunes années Victor Barbeau, maintenant presque nonagénaire, a été reporter et chroniqueur à *La Presse*. Le président-fondateur de l'Académie canadienne-française fit son entrée à *La Presse* fin octobre 1918, en pleine grippe espagnole, au retour d'un stage d'entraînement comme pilote dans les « cages

à poules » du « Royal Flying Corps », stage qui se termina de façon plutôt abrupte dans une clôture, quelque part en Angleterre. L'apprenti pilote et son entraîneur en furent secoués, mais non blessés, heureusement.

« Pendant des années, nous a confié l'auteur de *Mesure de notre taille*, j'ai été le seul, à *La Presse*, avec la grande Colette et Ladébauche (Albéric Bourgeois), à signer mes billets quotidiens d'un pseudo: Turc. »

« Mais pourquoi un tel pseudo?, lui avons-nous demandé. Était-ce à cause des Turcs et de leur chef, Kémal Atatürk? »

« Pas du tout », nous répond Victor Barbeau, imperturbable, étonnamment vigoureux et alerte d'esprit pour ses quatre-vingt-sept ans. « Ce mot m'a été inspiré par le chapeau que portait ma fiancée à ce moment-là, un adorable petit bibi à la turque, en forme de fez... Voilà! »

En feuilletant avec un plaisir évident les trois énormes spicilèges contenant les 789 billets de « Turc » qu'il a publiés dans *La Presse* par intermittence, entre 1918 et 1935, Victor Barbeau évoque ses souvenirs de l'époque et ses passages à *La Presse*.

C'est Oswald Mayrand, alors rédacteur en chef, qui lui suggéra d'écrire ces billets au jour le jour, sous le titre général: « Au fil de l'heure ». « Je pouvais toucher à tous les sujets que m'inspirait l'actualité, dans les limites des deux consignes restrictives: je ne devais pas critiquer notre système d'enseignement et ne pouvais non plus désigner nommément les gens — surtout les écrivains — dont je voulais parler. Malgré tout, précise-t-il, j'ai provoqué souvent d'assez forts remous dans le Landerneau montréalais, à preuve, ces autres spicilèges spéciaux, remplis de coupures d'articles qui sont autant de réactions à mes billets de Turc. »

En quelques traits piquants, sous forme d'anecdotes bien choisies, Victor Barbeau nous brosse un petit tableau de l'atmosphère de la salle de rédaction de *La Presse* des années 20.

« Nous n'étions pas nombreux — moins d'une trentaine — nous gagnions entre 10\$ et 15\$ par semaine — il fallait être au travail très tôt le matin (7 h), mais, avec l'inconscience de la jeunesse, nous prenions malgré tout la vie du bon côté. Nous comptions parmi nous quelques originaux, dont ce poète — j'oublie malheureusement son nom — qui se faisait de l'argent de poche et arrondissait ses fins de mois en monnayant ses « poèmes » dans les bureaux d'avocats de la rue Saint-Jacques.

« Au sein de notre petite famille, un certain Lapointe, simple traducteur de dépêches, se distinguait par des jeux de mots

aussi inattendus que subtils : nous n'avons pas tardé à le rebaptiser « Lapointe aux exquis-mots » (Esquimaux).

« Je me souviens tout particulièrement d'un Français, Pierre-Marcel Bernard, pétillant d'esprit et du plus fin, débrouillard comme pas un, dont la spécialité consistait à dénicher en un tournemain des photos d'accidentés ou de victimes d'incendies. Mais il était surtout célèbre pour son chef-d'oeuvre, un grand reportage sur la chute du pont de Québec, en 1917 : ayant revêtu un scaphandre pour descendre jusqu'au fond de l'eau, le courage lui avait manqué à une dizaine de pieds de la surface, ce qui ne l'avait pas empêché de remplir toute une page de *La Presse* avec une description détaillée des « horreurs » qu'il aurait pu voir s'il s'était rendu jusqu'au fond! »

Une dernière anecdote, centrée sur Eugène Berthiaume, alors secrétaire de la rédaction, met en lumière l'irrésistible penchant du personnage pour le complot, disons mieux : l'« espionnite ».

« Environ un an et demi après mes débuts à *La Presse*, raconte Victor Barbeau, je suis sollicité par Gaston Maillet, propriétaire et directeur du *Matin*, pour devenir le rédacteur en chef de cet hebdomadaire. Je succombe assez vite à la tentation,



Colette (Édouardina Lesage) entourée de ses collaboratrices.

attiré surtout par le salaire, énorme pour l'époque: 100\$ par semaine. » Précisons tout de suite que Gaston Maillet (père de Roger et de Roland), ennemi personnel d'Eugène Berthiaume, laissait volontiers ses collaborateurs publier dans *Le Matin* des billets et autres écrits féroce­ment « anti-Eugène » (quand il n'en écrivait pas lui-même).

« Dès mon départ de *La Presse*, le second fils de Trefflé Berthiaume m'avait donc à l'oeil. Mais je ne tardai pas à revenir à *La Presse*, où m'accueillit fort aimablement Oswald Mayrand, alors rédacteur en chef. Peu après mon arrivée, je fus convoqué au bureau d'Eugène Berthiaume, qui me tint à peu près ce langage: « Je suis heureux de vous revoir à *La Presse* où, cependant, vous n'auriez certes pas remis les pieds si, pendant votre stage au *Matin* de Maillet, vous aviez écrit quoi que ce soit contre moi. Mais j'ai ici la preuve du contraire. » Sur ce, Eugène Berthiaume tire un tiroir de son bureau et me le montre, plein des originaux des articles parus dans *Le Matin* contre lui. Ils n'étaient pas de ma main... » Soupçonneux à l'extrême, Eugène Berthiaume avait à son service un détective privé, un « espion » qui surveillait de près les faits et gestes de Gaston Maillet et de ses collaborateurs. Mais ce que le fils Berthiaume ignorait totalement, au dire de Victor Barbeau, c'est que le même homme épiait ses propres allées et venues à lui pour le compte de... Gaston Maillet! Une sorte d'agent double, en somme, au service du « persécuteur persécuté » !

Oui, Colette a bel et bien existé...

Voici de quelle façon modeste, effacée, débuta la collaboration de Colette (née Édouardina Lesage) à *La Presse*, le 28 mars 1903 :

PETITE CORRESPONDANCE

NOTE — Mme Gaétane de Montreuil ayant abandonné la direction de cette page, on m'a chargée de répondre, à l'avenir, en sa place, à la petite correspondance. C'est une tâche dont je m'acquitterai avec plaisir et au mieux de mes faibles lumières.

Les correspondants voudront bien désormais adresser leurs communications à COLETTE, au bureau de « *La Presse* ».

Et cette « modeste » collaboration, qui en vint à remplir des milliers de pages chaque année dans *La Presse* ne se termina que... cinquante-trois ans plus tard! Cinq années après sa mort,

survenue en 1961 (à 85 ans), on écrivait encore au « Courrier de Colette ». Au sommet de sa popularité, Colette recevait de cent à quatre cents lettres par jour. On imagine un peu la somme de travail, c'est-à-dire de recherche, de réflexion et de rédaction qu'une telle correspondance pouvait exiger!

« Et pourtant », comme l'écrit Jeanne-B. Langlois dans l'ouvrage *Vingt-cinq à la une** en hommage aux grandes journalistes québécoises, « personne ne connut la véritable Colette avant que l'on ne célèbre son cinquantenaire de vie journalistique, en 1953. Certains même s'interrogeaient sur l'existence réelle d'une telle personne, capable de répondre à autant de problèmes compliqués et subtils. On a cru à un « syndicat », ou à la collaboration de plusieurs personnes: prêtres, médecins, éditorialistes. Si bien qu'on a pu voir, en sous-titre, lors de la relation de la grande fête de ses 50 ans de service: « Colette existe. » » (On pourrait ajouter ici que l'exemple typique de Colette illustre on ne peut mieux l'ère dite des « signatures anonymes » à *La Presse*. En somme, avec les années, sa célébrité continue, de jour en jour, en avait fait une... « vedette inconnue ».)

Ceux qui l'ont approchée savaient qu'elle était une personne extrêmement effacée, qui fuyait la publicité. Jamais de sa vie elle n'avait accepté d'être interviewée. Voici comment la décrit Marie Bourbonnais, une compagne de travail qui, avec Laure Hurteau et Gilberte Roby, a travaillé plusieurs années à ses côtés:

« Elle était détendue, enjouée, causant à coeur ouvert, émettant des idées avec fermeté, sans trop insister, dans des discussions prolongées. Elle arrivait, tous les jours, saluée par un exubérant: « Bonjour, notre Colette nationale », adressé par Laure Hurteau. Sans bruit, elle déposait son sac, enlevait son manteau et, après avoir décacheté son volumineux courrier, elle corrigeait les épreuves, envoyait au tube la copie rédigée chez elle, l'avant-midi, dans le silence de sa chambre. Après avoir parcouru son journal, elle repartait, calme, effacée, avec un « A demain » prononcé d'une voix douce. Jamais elle ne put, cependant, s'habituer à taper à la machine, au grand désespoir des typos qui devaient déchiffrer son écriture égale, mais toute menue, toute pâle. »

« Ce qu'on a le plus admiré chez elle, c'est d'avoir été « une aussi grande force, tout en étant si frêle, une puissance tout en restant si modeste », comme l'écrivait, au lendemain de sa mort,

* *Vingt-cinq à la une*, aux Éditions La Presse, 1976.

l'éditorialiste Roger Champoux (qui oeuvra lui-même pendant quarante-deux ans à *La Presse*). Ses plus grandes qualités furent l'exactitude du jugement, l'absence de parti pris, le respect des autres et de son métier. A plus de 80 ans, quand elle quitta définitivement le journal, ce fut, pour elle, un déchirement intérieur profond. Le journalisme, c'était sa vie. »

Lorsqu'on célébra son cinquantenaire de vie journalistique, en 1953, les représentants des autorités religieuses et civiles étaient présents: L'honorable Olier Renaud, conseiller législatif, Son Éminence le Cardinal Paul-Émile Léger, Son Honneur le maire de Montréal M. Camillien Houde, Gérard Picard, le syndicaliste, et tous les journalistes, hommes et femmes, qui l'avaient connue et appréciée. Chacun y alla de son éloge. Le lendemain, dans *La Presse*, on racontait sur huit colonnes comment la petite femme toute frêle, aux cheveux blancs, qui avait



Homage à Colette (mars 1953): M. Eugène Lamarche, rédacteur en chef de *La Presse*, remettant à Colette (Édouardina Lesage) un chèque de 1 000\$ de la part de l'administration de *La Presse* à l'occasion de ses cinquante ans de journalisme à *La Presse*. A droite, Son Éminence le cardinal Paul-Émile Léger sourit et applaudit.

Photothèque *La Presse*.

toujours travaillé dans l'ombre, s'était laissée, pour une fois, aduler. Et on lira, dans le compte rendu de la fête, des phrases comme celles-ci, prononcées par le cardinal Léger: « Je vous remercie du bien que vous avez fait à notre place », et « Colette accomplit un travail que j'oserais appeler une oeuvre de direction spirituelle ». Aussi recevait-elle, des mains de ce dernier, la décoration papale *Bene Merenti*. Au bas de la photo, on lisait: « Colette est émue jusqu'aux larmes de tous les honneurs qui lui échoient si soudainement. »



Oswald Mayrand

Laure Hurteau, sa compagne de travail depuis trente ans, parla au nom du Syndicat des journalistes, de ses collègues de la direction et comme présidente du Cercle des femmes journalistes en ces termes: « La profession s'honore de compter dans ses rangs une personnalité aussi rayonnante, nimbée d'autant de simplicité. Sous des dehors timides, notre Colette cache un esprit subtil dont les manifestations se traduisent par des boutades qui font saillie et rendent ses articles fort piquants, parfois, tout en leur conservant un caractère sérieux. Colette est certainement la journaliste la plus lue de notre temps, d'un océan à l'autre, et même au-delà des frontières (...). Des générations se sont appuyées sur ses conseils (...) Ce fut un écrivain de haut calibre. »

Bref, Colette fut, au Canada français, une « institution nationale ». Quand elle mourut, le 4 avril 1961, des milliers la regrettèrent, et on fit son éloge dans les pages éditoriales des journaux.

Oswald Mayrand

Fils de notaire, né le 29 octobre 1876 à Saint-Philippe de La-prairie, près de Montréal, Oswald Mayrand fut rédacteur en chef de *La Presse* pendant vingt et un ans (de 1912 à 1933), puis directeur de *La Patrie* pendant une vingtaine d'années. Il vécut jusqu'à un âge très avancé, 93 ans. Son oeuvre majeure, celle qui lui apporta le plus de satisfaction, fut la création de *La Patrie du dimanche*, en 1935. Dès ses débuts, *La Patrie du dimanche*, adoptant la formule « magazine », connut un grand succès de tirage avec ses 300 000 exemplaires. Après une baisse de tirage, elle toucha de nouveaux sommets en 1957, atteignant le cap des 265 000 exemplaires.

Ceux qui l'ont connu savent qu'il n'était pas du genre « batailleur », mais plutôt un homme de conciliation et de compromis, porté vers le « juste milieu ». Pendant une période troublée à *La Presse*, il dut se soumettre successivement aux directives contradictoires de plusieurs maîtres: d'abord celles de l'avocat Zénon Fontaine, fiduciaire, puis d'Eugène Berthiaume, secrétaire de la rédaction de 1918 à 1921, enfin de Pamphile Du-Tremblay, et de Zénon Fontaine, revenu à la barre de *La Presse* après les grands conflits de 1921 et de 1922, réglés en faveur d'Arthur Berthiaume par les tribunaux et la Législature provinciale.

Dans sa prime jeunesse, Oswald Mayrand fut attiré par la poésie. Son recueil de poèmes *Fleurettes canadiennes*, paru en 1905, en témoigne. A 23 ans, après son cours classique au Collège de Montréal, des études de droit à McGill et à l'Université de Montréal, il entra à *La Presse* au salaire de... 6\$ par semaine. « C'était le 11 septembre 1900, un mardi, précise-t-il. A ce moment-là, aucune entente n'avait été arrêtée au sujet de mon salaire. A la fin de la semaine, je reçus une enveloppe contenant 6\$ en argent. Je me dis: puisqu'on me remet 6\$ pour cinq jours, la semaine prochaine, je toucherai sans doute plus. Mais non, la semaine suivante mon salaire s'élevait au même montant: 6\$. Je me fis la réflexion qu'ils avaient été généreux de m'octroyer 6\$ pour seulement cinq jours de travail; on n'était pas exigeant dans ce temps-là. »

En 1902, il épousait Orphise Gadbois, dont il eut quatre enfants : deux fils et deux filles. Le premier de ses fils, Léon, fit carrière dans la diplomatie et le second, Albert, devint juge. L'une de ses filles épousa M. Jules Derome et l'autre, M. Albert Couturier.

Oswald Mayrand fut pendant plusieurs années directeur de la Presse Canadienne. En 1918, il fit partie d'un groupe de journalistes canadiens qui visita les champs de bataille européens à l'invitation des gouvernements britannique et français. En 1921, il était nommé vice-président du Press Congress of the World tenu à Honolulu, aux îles Hawaii. Il fut nommé Officier d'académie par le gouvernement français le 7 mars 1925. Durant la guerre de 1939-1945, il fut délégué au front européen. En 1947, il était nommé à la sous-commission de l'ONU pour la liberté de la presse.

Oswald Mayrand fumait très peu, prenait rarement l'apéritif, il était reconnu par ses collègues comme l'homme de bonne compagnie « qui sait dire non de façon très aimable quand c'est nécessaire ».

Eugène Lamarche

Né deux ans après *La Presse*, en 1886, Eugène Lamarche y entra à 23 ans et y fit carrière pendant cinquante et un ans. Après ses premières armes dans des hebdomadaires de sa ville natale, Saint-Hyacinthe, il se révéla un véritable « produit de *La Presse* », franchissant l'une après l'autre les grandes étapes de sa montée vers le plus haut poste, celui de rédacteur en chef, qu'il occupa pendant près d'un quart de siècle.

Dans un éditorial de *La Presse* paru le 30 janvier 1960, au lendemain de sa mort et intitulé : « Eugène Lamarche, franc meneur », Roger Champoux le décrivait en quelques traits :

L'oeil moqueur, le verbe haut et fleuri, démarche solide avec l'assurance que donne l'expérience de la vie et des hommes, Eugène Lamarche, décédé hier, ne savait pas qu'il était un personnage. Mieux, il incarnait une école.

L'école des messieurs de la plume de la belle époque qui se nommaient alors Ernest Tremblay, Septime Laferrière, Lorenzo Prince, Gustave et Henri Comte, Léon Trépanier, Eustache Letellier de Saint-Just. Après quelques années de rude apprentissage, Eugène Lamarche méritera sa place dans cette équipe de rédacteurs aussi pittoresques que travailleurs...

Son écorce était rude : il s'en flattait. Pourtant, aux heures de détente, il retrouvait dans le trésor d'une mémoire éblouissante

des refrains de chansons, des citations de poètes, des vers latins. Voire, des textes grecs qu'il maniait avec l'aisance d'un dilettante en vacances. L'instant d'après, repris par les obligations de son poste, il fronçait les sourcils et le calme régnait dans la salle.

On devine qu'au point de vue du caractère et de la personnalité, cet homme était à peu de choses près l'exacte antithèse de son prédécesseur, Oswald Mayrand. En tout cas, dans ses rapports quotidiens, il était loin d'avoir la souplesse et l'aménité de ce dernier. Rondouillard, tout d'une pièce, d'une nature emportée, violente, se laissant souvent aller à des excès de langage, il régnait plus ou moins par la terreur sur son entourage immédiat. Dans la salle de rédaction, où il ne pouvait tolérer la présence d'aucun Français (de France), il avait ses têtes de Turc et ses souffre-douleur, notamment ceux qui se permettaient d'arriver en retard le matin, ne serait-ce que quelques minutes après l'heure réglementaire, 7 heures. Ceux-là avaient droit, chaque fois, à une « enguirlande » en règle, accompagnée de jurons retentissants.

Il lui arrivait de traverser la salle de rédaction, toujours vers la même destination, en grommelant entre ses dents — mais de



Eugène Lamarche



Hervé Major

façon à être entendu — « les reporters, il faut mener ça à coups de pieds dans le c... » Une sorte de garde-chiourme, en somme, pour qui tout devait marcher au doigt et à l'oeil.

En éditorial, il appliquait à la lettre la consigne du président DuTremblay: être neutre au maximum, soit exprimer le moins possible d'opinions, voire même d'idées, afin de ne heurter personne et surtout de ne pas nuire à la montée du tirage. Selon Vincent Prince, qui a vécu la fin de cette époque à *La Presse*, Eugène Lamarche s'acquittait de cette tâche avec un zèle et une efficacité exemplaires: chaque jour, il scrutait à la loupe les épreuves des éditoriaux anonymes et soulignait aussitôt au président les phrases susceptibles de contenir l'ombre d'une opinion ou d'une idée indésirables. Le garde-chiourme se muait alors en éteignoir...

On le sait, le temps a le don d'atténuer ou d'effacer bien des mauvais souvenirs. Aujourd'hui, trente ou quarante ans après, certains journalistes qui furent ses élèves à *La Presse* tempèrent volontiers leur sévérité à l'égard d'Eugène Lamarche, en disant que c'était sans doute un timide qui se faisait agressif et violent afin de mieux masquer son manque d'aisance. D'autres vont même jusqu'à dire que sous des dehors bourrus, c'était un « tendre » qui n'aurait jamais voulu s'avouer tel...

Hervé Major : un record de durée

On avait oublié que cet homme rigoureux, d'aspect sévère, véritable bourreau de travail, a été directeur de l'information à *La Presse* (on disait alors : « chef des nouvelles ») de 1928 à... 1958! Trente ans! Presque un tiers de siècle! Un record de durée qu'on n'égalera pas de sitôt dans cette fonction.

Au cours de l'année centenaire de *La Presse* (mars 1984), Toronto l'a promu au Temple de la Renommée du journalisme canadien. Douze années après sa mort et vingt-six ans après son départ du journal dans des circonstances tragiques, ce n'est sûrement pas trop tôt!

A son sujet, tous ses amis et connaissances sont unanimes sur un point: au travail ou à la ville, en bonne compagnie, il affichait un comportement tout à fait différent. On aurait dit deux hommes distincts, sous la même enveloppe. Autant il pouvait être rigide et sérieux pendant les heures de travail, autant il pouvait être détendu, souriant, après quatre heures de l'après-midi, c'est-à-dire quand, à cette époque, la dernière édition était tombée.

Issu d'une famille de quatorze enfants, il perd son père à quinze ans et sa mère quelques années plus tard. La nécessité le force très jeune à se débrouiller tout seul. Avant la vingtaine, après ses études classiques, il opte pour le journalisme, d'abord au *Devoir*, puis au *Canada*, où il fait un stage de trois ans. A *La Presse*, où il continue son apprentissage de reporter, il ne tarde pas à s'imposer à l'attention d'Oswald Mayrand par son sérieux, son application au travail, la correction de sa langue et ses qualités de chef. A 31 ans, il accédait au poste de directeur de l'information, ce qui signifie que quotidiennement jour après jour cet homme a « fait » *La Presse*, pendant trente ans... C'est dire qu'il avait l'oeil à tout. Chaque jour, aux premières heures de la matinée, il se faisait un devoir de réviser personnellement toutes les épreuves du journal, fixant son attention surtout sur la correction de la langue.

Selon un journaliste qui a travaillé plusieurs années sous sa direction, toute rumeur plausible était à ses yeux un scoop (primeur) qu'il fallait poursuivre sans relâche jusqu'à ce qu'il se révèle un *fait*. Au travail, il ne souffrait pas d'être dérangé, surtout par des importuns. Quand un reporter de la salle voulait le voir, il y avait un rite et une règle à suivre: il fallait lui écrire un mot et attendre son O.K., par écrit également. Toute autre procédure étaient vouée à l'échec.

D'après les témoignages que nous avons pu recueillir auprès d'anciens de *La Presse*, la confiance et la bonne entente ne régnaient pas tout à fait entre lui et le rédacteur en chef, Eugène Lamarche. En fait, étant de tempéraments différents, ils se détestaient cordialement et le manifestaient ouvertement, devant les journalistes, ce qui créait une atmosphère plutôt tendue dans la salle de rédaction.

Ayant été, à deux reprises, dans les années 50, président de la Presse Canadienne, Hervé Major s'intéressa de très près à la mise sur pied et aux progrès du Service français de cette agence de nouvelles, qui dessert depuis ce temps tous les quotidiens de langue française du pays. Dans ce domaine, son influence auprès des autres quotidiens français fut déterminante, de sorte qu'on a pu l'appeler « le père du Service français ». C'est en reconnaissance de ce travail que l'université de Western Ontario lui octroyait, quelques années plus tard, un doctorat « *honoris causa* » en droit. Lors de la réunion annuelle de la Presse Canadienne, en avril 1956, S. Exc. M. Francis Lacoste, ambassadeur de France au Canada, lui décernait au nom de son pays une médaille « en reconnaissance pour les services éminents qu'il avait rendus à la langue et à la culture françaises ».

Sa vive curiosité intellectuelle avait fait d'Hervé Major un grand lecteur, et par ricochet un homme de culture au-dessus de la moyenne. Il consacrait beaucoup de ses loisirs aux grands auteurs, français et anglais — qu'il préférerait lire en traduction, bien qu'il connût l'anglais.

Il avouait un jour qu'il avait dû apprendre l'anglais à trois reprises dans sa vie: « La première fois dans mon enfance, avec mes petits compagnons de jeu, mais à l'école je le désappris puisqu'on n'y parlait que français. La deuxième fois, je dus l'apprendre à nouveau comme reporter, mais je perdus beaucoup de cette connaissance en tant que préposé au pupitre à *La Presse* puisqu'on n'y parlait pas l'anglais. Enfin, mes pérégrinations à travers le pays comme représentant de la Presse Canadienne m'obligèrent encore une fois à maîtriser cette langue. Cette fois, cependant, je crois que je ne l'oublierai plus. »

Pour tout résumer et le décrire en quelques mots, Hervé Major était avant tout un réaliste et un modeste. Un jour, parlant en confidence avec un reporter de son métier et de sa carrière, il lui dit tout humblement: « En vérité, je n'ai pas tellement à dire: je suis un « gars de pupitre », un « deskman », voilà qui résume à peu près toute mon histoire. »

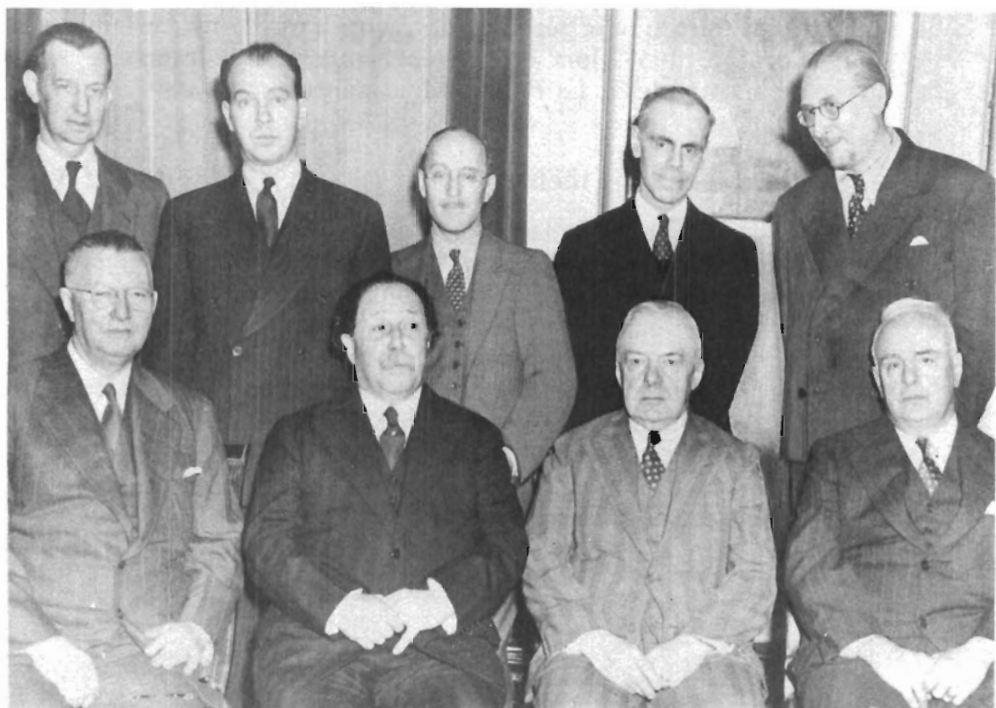
Une histoire qui se termina de façon abrupte un certain jour d'octobre 1958, lors du déclenchement de la première grève de journalistes à *La Presse*. Mais n'anticipons pas.

«Variations sur trois thèmes»

En 1946, les Éditions Fernand Pilon publiaient sous ce titre un gros ouvrage de près de 500 pages écrit par trois journalistes de *La Presse* beaucoup mieux connus sous leurs noms de plume: Léon Franque, Jean Béraud et Marcel Valois, que sous leurs noms véritables: Roger Champoux, Jacques Laroche et Jean Dufresne. Autour de trois thèmes: le cinéma, le théâtre et la musique, les auteurs avaient rassemblé des textes choisis dans leurs chroniques respectives depuis une quinzaine d'années. C'est dans ces trois noms que l'on retrouve les pionniers des pages « Arts et Spectacles » d'aujourd'hui.



Les auteurs des *Variations sur trois thèmes*. De gauche à droite: Roger Champoux (Léon Franque); Jacques Laroche (Jean Béraud); Jean Dufresne (Marcel Valois).



Pierre Monteux à La Presse: Le 13 octobre 1943, l'éminent chef d'orchestre Pierre Monteux était venu rendre visite au président de La Presse, l'hon. P.-R. DuTremblay. Le lendemain, au St-Denis, M. Monteux devait diriger l'orchestre philharmonique de Montréal dans un concert de musique française. De gauche à droite, assis: M. Alban Janin, président de France-Film, organisateur du concert; M. Pierre Monteux; l'hon. P.-R. DuTremblay et M. Eugène Lamarche, rédacteur en chef de La Presse. Debout, de gauche à droite: M. Norman Hennessy, de La Presse; Jean Berthiaume; Jacques Laroche, Jean Dufresne et M. Nicolas Koudriatzeff, impresario.

Gracuseté de M. Jean Dufresne.

Roger Champoux (Léon Franque) —

(Léon, à cause de Léon Daudet, et Franque, pour « franc »)

De simple commis qu'il était pour la maison Casgrain & Charbonneau, Roger Champoux est devenu du jour au lendemain reporter à *La Presse*. En 1928, à l'âge de 22 ans, il était sans doute loin de s'imaginer qu'il y resterait... quarante-deux ans. A cette époque-là, il y avait souvent une grande part de hasard dans le fait que l'on devenait journaliste. Roger Champoux n'échappa pas à cette règle. Dans une soirée où il avait été appelé à prononcer une conférence sur le cinéma, art naissant à

cette époque, le jeune Roger Champoux fut remarqué par nul autre que Hervé Major, qui venait tout juste d'être nommé directeur de l'information à *La Presse*. Après son exposé, Major le félicita et lui suggéra d'aller le voir au journal. Ce qu'il fit peu de temps après, sur les conseils de son père, en prenant soin de démissionner de son emploi chez Casgrain & Charbonneau, sans savoir ce que son entrevue avec Major pourrait donner!

Cinquante ans après, Roger Champoux n'avait pas oublié son emploi du temps pendant ses premières semaines à *La Presse*. Pendant deux bons mois, sinon plus, il avait été assigné à répondre, du matin au soir, au seul appareil de téléphone qui existait dans la salle pour la trentaine de journalistes qui s'y trouvaient. Quoi que l'on puisse en penser maintenant, dit-il, c'était une excellente façon de s'initier aux problèmes quotidiens d'une salle de rédaction et, par ricochet, au métier de journaliste.



Roger Champoux et le magnifique gâteau qui lui fut offert, en 1968, pour ses « quarante ans de plume ».

Coll. R. Champoux.

Selon Roger Champoux, on s'alignait beaucoup plus, dans ce temps-là, sur les journaux de langue anglaise, que l'on lisait et découpait soigneusement chaque matin, afin de s'assurer que l'on n'avait pas manqué une nouvelle ou un scoop. (Trois journaux de langue anglaise paraissaient à ce moment-là, à Montréal: la *Gazette*, le *Star* et le *Herald*.) Il s'agissait de ne pas être devancés par eux et, si possible, d'aller plus loin qu'eux. Il y avait aussi concurrence avec les journaux de langue française, en particulier avec *La Patrie*, en ce qui avait trait aux illustrations et aux photos: dans le cas de crimes ou d'accidents graves, c'est à qui publierait en primeur le plus de photos authentiques.

Quand nous l'avons interviewé longuement peu d'années avant sa mort, Roger Champoux se souvenait encore avec une exactitude de ce matin de 1929 où, en arrivant à son pupitre, chaque journaliste de *La Presse* trouva sur sa machine à écrire une feuille dactylographiée contenant une promesse solennelle de ne jamais adhérer, pour quelque raison que ce soit, à un syndicat. La direction laissait clairement entendre que ceux qui ne signeraient pas une telle promesse seraient congédiés... illico. C'était le lendemain du jour où Adrien Arcand et Hervé Gagné avaient tenté de fonder un syndicat de journalistes à *La Presse* et avaient été mis à la porte, sans autre forme de procès. Inutile de dire que devant une telle menace tout le monde signa la fameuse feuille dactylographiée.

Pendant des décennies par la suite, la plume facile, élégante et prolixe de Roger Champoux constitua pour *La Presse* un atout de première importance pour attirer les lecteurs, soit en tant que grand reporter, chroniqueur de cinéma, éditorialiste ou chroniqueur de gastronomie. Il ne fait pas de doute qu'en s'affichant de jour en jour à la une de *La Presse*, les talents manifestés par Roger Champoux firent de lui un des piliers du journal, presque à l'égal de Colette et de Ladébauche.

Jacques Laroche (Jean Béraud)

Véritable pionnier, à *La Presse*, de la rubrique des spectacles (dans les années 30), Jean Béraud avait acquis, pour cela, la meilleure préparation qui soit: n'avait-il pas, pendant deux ans, à New York, étudié la composition dramatique, puis à Paris, pendant trois ans et demi, poursuivi des études en histoire du théâtre, en histoire de la musique et en histoire de la littérature?

Rentré au Canada, il devient reporter à tout faire au journal

La Patrie, ce qui le prépare aussi au rôle important qu'il devait jouer à *La Presse* pendant près de quarante ans. Pendant cette longue période, la critique dramatique aura été la principale préoccupation de Jean Béraud. Il ne faudrait pas oublier, cependant, qu'il fut également le fondateur, à *La Presse*, d'une page littéraire; pendant vingt ans, environ, il y publia chaque semaine un article qui prenait tour à tour l'allure d'un éditorial ou d'une critique littéraire proprement dite. Ces articles tranchaient sur le reste du journal où, comme on l'a vu, il fallait chercher à la loupe les opinions et les idées.

Comme l'a souligné son confrère Marcel Valois, « les critiques dramatiques d'aujourd'hui ne peuvent se faire une idée du marasme dans lequel se trouvait le théâtre à Montréal lorsque Jean Béraud y arriva après ses séjours prolongés à Paris et à New York. Après avoir vécu dans ces deux capitales et y avoir fréquenté les théâtres, le jeune journaliste de 24 ans débuta dans un Montréal abandonné à la popularité énorme du seul film américain. C'était en 1924. Il n'y avait pas une seule troupe régulière de théâtre dans la métropole. Les comédiens de ce temps-là étaient des artistes renommés venus en visites brèves de Paris, de New York, de Londres. »

C'est d'arrache-pied que Jean Béraud put obtenir de publier d'abord un article mensuel de littérature sous son pseudonyme de Jean Béraud, puis une chronique dramatique hebdomadaire à compter de 1928. Il n'y manqua que pour cause de maladie au cours de toutes ces années qui s'écoulèrent durant la crise économique, la guerre et l'après-guerre. Trente-sept ans de critique dramatique ininterrompue. Un tel fait est unique en notre pays et il ne doit pas être fréquent ailleurs.

A son grand plaisir Jean Béraud a pu voir des groupes comme ceux des « Compagnons » puis du « Théâtre du Nouveau-Monde » se donner peu à peu un style et un répertoire. Parmi les compagnies disparues, deux au moins ont joué chez nous un rôle prépondérant: L'« Équipe » de Pierre Dagenais, notre premier metteur en scène, et la compagnie que Gratien Gélinas rassemblait autour de lui pour jouer pendant des semaines et des semaines ses revues annuelles qu'il présentait à travers la province.

Jean Béraud ne consacra pas sa vie qu'au théâtre. Il fut l'un des plus enthousiastes partisans de la danse de ballet et des grands spectacles de music-hall. Sociable, mondain même, entreprenant, aussi passionné dans la vie que réfléchi dans ses

écrits, Jean Béraud fut l'un des fondateurs et le premier président du Cercle bilingue de la Critique. Ce dernier connut à Montréal de beaux jours. Béraud fut également le premier président du jury du Concours du roman canadien institué par le Cercle du Livre de France. A ses rôles divers, comme au sein des divers jurys auxquels il fut appelé à siéger, Jean Béraud apportait beaucoup de conscience et de souple autorité. Il faisait dans les pages de *La Presse* largement écho à ces divers mouvements d'encouragement aux lettres et au théâtre.

Jean Béraud eut l'honneur et la satisfaction de voir ses mérites reconnus de son vivant. Il fut titulaire du prix Victor-Morin de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, distinction remise chaque année à une importante personnalité du monde du théâtre. Il remporta le « Drama Award », récompense convoitée à travers tout le pays. Son important ouvrage: *350 ans de théâtre au Canada français*, véritable bible de l'histoire de notre théâtre, lui valut d'être reçu au sein de la Société Royale du Canada. Mais il fut aussi nommé « Fellow » de la Royal Society de Londres, en plus d'avoir été membre du Conseil des Arts de la Ville de Montréal ainsi que de celui de la province.

Tant de fois il répéta, dans ses chroniques, qu'un théâtre canadien n'existera réellement que le jour où des écrivains pourront y refléter la vie et les préoccupations de leurs compatriotes. Mais il était sévère pour ceux qui se lançaient sans préparation dans l'écriture théâtrale. Qu'il en a vu mourir de pièces canadiennes au Stella d'autrefois puis à l'Arcade disparu!

Jean Béraud, sans jamais le dire ou le rappeler, fut le parrain d'un nombre considérable de comédiens, de chanteurs et d'écrivains auprès des corps publics. Que de bourses d'études furent obtenues grâce à lui!

Rares sont les hommes qui, dans leur existence, ont pu détenir une influence comparable à celle que Jean Béraud a exercée sur la vie intellectuelle, artistique et culturelle au Canada français. Cette influence, aussi considérable que bienfaisante, justifie pleinement l'hommage que lui rendait après sa mort son confrère Marcel Valois: « Pour tous, il restera l'exemple d'un guide, d'un entraîneur, d'un juge. Son idéal élevé l'inspira parfois au risque de perdre des amitiés ou des sympathies. Au-dessus des personnes, il plaçait le théâtre et l'écriture. Cela demande du courage, parfois de l'héroïsme. Jean Béraud, homme frêle, n'y faillit jamais. »

Marcel Valois (Jean Dufresne)

Parvenu à un âge avancé (86 ans), Marcel Valois était toujours alerte et lucide au moment où cet ouvrage était en préparation, au printemps de 1984. Interviewé à la Maison d'accueil Emilie-Gamelin où il s'était retiré, il afficha beaucoup de vivacité intellectuelle et surtout une grande loquacité.

Tout d'abord, cette déclaration : après quarante ans de collaboration à *La Presse*, il n'avait pas écrit un mot dans le journal depuis 1971. « Mais cela ne vous manque-t-il pas, ne vous ennuyez-vous pas de ne pas vous voir imprimé ? » « Pas du tout », rétorqua-t-il, *je parle !* »

« Et ce pseudonyme de Marcel Valois ? » « Ah ! c'est très simple : Valois est le nom de ma grand-mère, et Marcel, comme vous savez, le prénom de... Marcel Proust. »

Marcel Valois se lance alors dans de longues évocations des années 20 et de ses emballements lorsqu'il découvrit, avec quelques amis, l'auteur de *A la recherche du temps perdu* et *Du côté de chez Swann*. « Je me souviens, dit-il, nous nous téléphonions dans la journée pour nous lire des extraits de ses oeuvres ; le style de ce nouvel auteur nous enchantait. Je me souviens aussi d'avoir été choqué quand, quelques mois après l'avoir découvert, j'appris qu'il était homosexuel... »

Après son entrée à *La Presse*, à la fin des années 20, Marcel Valois assura la rubrique de l'éducation pendant quelque temps. Mais il ne tarda pas à devenir l'assistant de Jean Béraud pour tout ce qui touchait à la littérature, à la musique et surtout à la danse. « Dans ce domaine, dit-il, afin de mieux servir mes lecteurs, je m'astreignis à suivre des cours de technique de la danse. Savez-vous, par exemple, qu'à cette époque-là il existait à Montréal au moins quatre troupes de danse qui dispensaient de tels cours ? »

« Dans mes comptes rendus et critiques de spectacles et de concerts, rappelle Marcel Valois, je n'ai jamais cherché à démolir mais bien à aider les artistes, en particulier les jeunes qui manifestaient un peu de bonne volonté et un certain talent. Je n'ai jamais voulu être négatif. »

Joseph-Noël Fauteux

Même parmi les anciens de *La Presse*, bien peu se souviennent de Joseph-Noël Fauteux qui mourut au début des années 50, après avoir été pendant une quarantaine d'années reporter et éditorialiste au journal. Il y avait été précédé par son cousin,

Aegidius Fauteux, qui fut rédacteur en chef à *La Presse* de 1909 à 1912, avant d'être nommé directeur de la Bibliothèque Saint-Sulpice, puis conservateur de la Bibliothèque municipale. Il n'est pas douteux que la règle de l'anonymat forcé a desservi ce bon journaliste, doublé d'un chercheur patient, qui a recueilli une abondante documentation sur l'histoire du journalisme canadien-français, en particulier sur *La Minerve* d'Augustin-Norbert Morin et de Ludger Duvernay. Pour son *Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français*, Fauteux a obtenu le prix David et la médaille de la Société historique de Montréal.

Grand, d'aspect sérieux, voire même sévère, d'un port imposant, Noël Fauteux avait un « hobby » auquel il consacrait la majeure partie de ses loisirs, surtout pendant la belle saison : la



Joseph-Noël Fauteux, cousin d'Aegidius, éditorialiste à La Presse dans les années 40 et infatigable pêcheur à la ligne (qui n'aimait pas le poisson...).

pêche à la ligne. Mais comme il ne mangeait pas de poisson, il devait distribuer ses prises chez ses proches, ses amis et ses collègues de *La Presse*...

Georges Langlois

En rédigeant ces notes biographiques sur l'excellent journaliste que fut Georges Langlois, l'auteur a eu l'impression de remplir

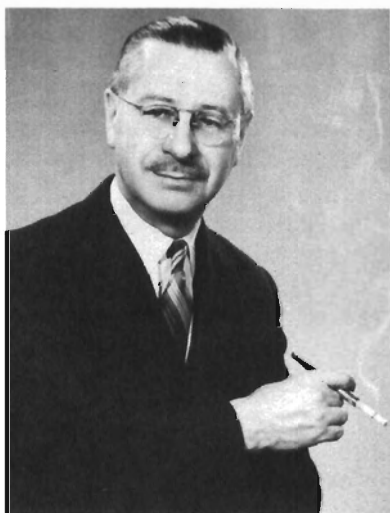
une dette de gratitude envers lui. Lors de mon entrée à *La Presse*, en mai 1959, parmi les journalistes présents Georges Langlois fut celui qui m'accueillit avec une cordialité particulière. Par la suite, nos rapports ne cessèrent d'être suivis et amicaux.

Georges Langlois était un homme gai, engageant, disert, à la conversation agréable et enrichissante. Lorsqu'on l'orientait vers l'histoire de *La Presse* et de la famille Berthiaume, il devenait intarissable. Entré au journal une première fois à la fin des années 20, il connaissait nombre des petits et grands secrets de son histoire et aimait les partager.

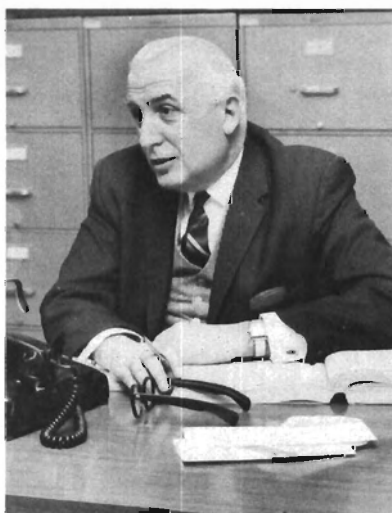
Après un séjour d'études en France au début des années 30, Georges Langlois publia un important essai intitulé *Histoire de la population canadienne-française*. Cette thèse, forte de plus de 350 pages, est considérée comme la première grande étude démographique qui ait été réalisée sur la population canadienne-française.

En 1934, il devenait rédacteur en chef du *Soleil*, de Québec, en remplacement de Jean-Charles Harvey, qui fut congédié de ce poste au lendemain de la parution de son roman *Les demi-civilisés*, aussitôt mis à l'index par le cardinal Jean-Marie Rodrigue Villeneuve, archevêque de Québec.

Georges Langlois ne demeura qu'un an à Québec. Il revint



Georges Langlois



Marcel Desjardins

à Montréal en 1935, collabora à *L'Ordre* d'Olivar Asselin, enfin retourna à *La Presse* comme correspondant parlementaire à Ottawa, poste qu'il occupa pendant plus de vingt ans, sous les gouvernements de Mackenzie King et de Louis Saint-Laurent. Avec un tel observateur dans la capitale fédérale, *La Presse* n'était certes pas dans l'opposition... Quand je le rencontrai en mai 59, il était revenu à Montréal en qualité d'éditorialiste, appelé par Jean-Louis Gagnon qui avait pris les rênes de la rédaction à la suite de la courte grève d'octobre 1958.

Après la mort du *Nouveau Journal*, Georges Langlois dut « s'exiler à Québec », acceptant un vague emploi de fonctionnaire dans l'un des ministères. Deux ou trois ans après, devenu éligible à la retraite, il fut mis au rancart avec une très maigre pension. Il ne vécut que peu d'années après cela, ayant atteint rapidement le fond de la solitude et de la gêne. Un certain jour de 1968, on le trouva mort dans une petite rue du quartier Saint-Roch, où il avait dû élire domicile. Il avait 68 ans...

Marcel Desjardins

A *La Presse*, le nom de Marcel Desjardins est depuis très longtemps associé aux sports. C'est le doyen respecté, celui que l'on consulte quand on veut éviter une visite aux archives, parfois infructueuse. On comprend que ses connaissances encyclopédiques, accumulées au cours de cinquante années de métier, aient été fortement mises à contribution lors de la préparation du cahier thématique « cent ans de sport », paru le 27 février 1984 dans le cadre des cahiers spéciaux publiés par *La Presse* en son année du centenaire. On profita de l'occasion pour lui rendre un hommage justement mérité. Les brèves notes biographiques qui suivent sont tirées de l'excellent article que lui consacrait le confrère André Trudelle dans ce cahier spécial sur les sports. Précisons d'abord que lorsqu'il entra à *La Presse* en 1925, à l'âge de 16 ans (!), Marcel Desjardins se trouva en pays de connaissance puisque son père adoptif, l'écrivain-journaliste Albert Laberge, y travaillait depuis... 29 ans! (1896). Ainsi donc, avec Marcel Desjardins et Albert Laberge, on peut presque remonter à la fondation de *La Presse* en 1884! Avant de l'engager, on lui demanda s'il « aimait le sport ». Comme on peut le supposer, la réponse fut positive...

La Presse accordait alors chaque jour une page et demie aux sports. Toutefois, Marcel Desjardins, qui partageait avec Albert Laberge la préparation de cet espace, ne s'occupait pas uniquement de sport; il avait bien d'autres chats à fouetter. A

l'époque, pendant plusieurs années, *La Presse* publiait de longs et nombreux comptes rendus de funérailles, comportant la liste détaillée, presque intégrale, des assistants. Mais ses « intérêts » ne s'arrêtaient pas là: il était aussi appelé à couvrir des piqueniques, de même que des... retraites fermées! La polyvalence totale, quoi!

Une certaine règle ne pouvait souffrir d'exception: il fallait être au bureau à 7 heures le matin et y demeurer jusqu'à 16 heures, après l'édition finale. « Il nous arrivait, dit Marcel Desjardins, de « couvrir » un événement en soirée, et même le samedi, alors que *La Presse* ne paraissait pas le lendemain. Un tel régime limitait considérablement les sorties et la vie sociale: c'était, en réalité, une certaine forme d'esclavage... Et tout cela pour... 10\$ par semaine! »

Au début, c'est-à-dire il y a cinquante ans et plus, les rédacteurs sportifs n'étaient pas nombreux dans les salles de rédaction. Ils étaient aidés par des collaborateurs extérieurs.

En 1950, Marcel Desjardins, promu directeur de sa section depuis 1933, pouvait compter sur quatre collaborateurs réguliers: Armand Richer, Gérard Champagne, Paul-Émile Prince et Pierre Proulx.

Fait à signaler, pendant longtemps les autres membres de la salle de rédaction ne considéraient par les rédacteurs sportifs comme de « vrais » journalistes. « Le sport était toléré, affirme Marcel Desjardins. A *La Presse*, nous occupions un petit local complètement séparé du reste de la salle, dans le vieil édifice de la rue Saint-Jacques. Et il fallait se battre pour l'espace.»

Comme les autres membres de la rédaction, les rédacteurs sportifs furent longtemps soumis à la règle implacable de l'anonymat. Ce n'est qu'avec l'avènement du syndicat, vers 1955, que les gens du sport purent commencer à signer leurs articles. « Il n'était pas question, non plus, d'exprimer une opinion dans nos comptes rendus ou nos articles. « Rapportez les faits », nous dictait le directeur de l'information. Si une opinion doit être donnée, elle le sera dans la page éditoriale.» Marcel Desjardins a quand même réussi à innover, à cette époque où il ne fallait pas trop prendre d'initiatives. Il avait lancé une rubrique intitulée « Ici et là » où lui-même et ses collaborateurs présentaient des analyses, racontaient des anecdotes, amenaient leurs lecteurs avec eux dans la coulisse.

« La presse électronique a poussé la presse écrite à modifier son style, constate Marcel Desjardins. La nouvelle est si vite

périmée que le rédacteur doit exploiter d'autres points de vue, d'autres aspects de la réalité sportive.»

« Il ne peut se contenter de décrire un but que tous les sportifs ont vu à la télévision et revu deux ou trois fois en reprise ou au ralenti. Il faut des renseignements inédits venus de l'intérieur, de « l'inside », comme on dit dans le jargon sportif. Des opinions. Des critiques. C'est tout cela qui compose maintenant le menu des pages de sports et qu'on n'y voyait pas autrefois. Il faut bien constater que les pages d'aujourd'hui sont beaucoup plus « vivantes », « accrocheuses » que celles d'autrefois. »

Malgré tout, Marcel Desjardins ne regrette pas pour autant d'avoir appartenu à une autre génération. Dans sa longue carrière couvrant un demi-siècle, il a souvent servi de confident et de conseiller aux athlètes et aux promoteurs. Il a aussi contribué à la formation de plusieurs chroniqueurs de sport, une activité à laquelle il continue de s'intéresser, à 75 ans, apparemment toujours en très bonne forme physique et intellectuelle, au point qu'on lui donnerait aisément quinze années de moins. A le voir aussi jeune d'allure, on en vient à se demander si l'intérêt pour le sport ne constituerait pas en lui-même une sorte de garantie de bonne forme et de longévité... Pourquoi pas ?

Laure Hurteau (née Cornez)

Belge d'origine ayant épousé un Canadien, M^e Adolphe Hurteau, Laure Cornez entra à *La Presse* en 1922 et y travailla sans interruption pendant 38 ans, jusqu'en 1960.

Après la démission de Colette, en 1956, elle continua son « Courrier » sous une autre forme : « Entretiens avec Laure Hurteau ».

On imagine difficilement la somme de travail réalisée en tant d'années par une femme de la trempe de Laure Hurteau. Selon une étude bio-bibliographique faite par un professeur à l'Université de Montréal, Mme Courchesne-Giroux, Laure Hurteau aurait signé plus de 7000 articles pendant sa longue carrière de journaliste à *La Presse*. Dans ce temps-là, les chroniqueuses ou titulaires de rubriques ne se faisaient pas remplacer pendant leurs vacances : avant de partir, chaque année, elles devaient donc écrire 15, 20 ou 30 articles d'avance.

Adeptes des voyages, Laure Hurteau a visité le Canada d'un océan à l'autre et parcouru l'Europe et une partie des États-Unis. Elle en fit dans *La Presse* des récits vivants et documentés, véritables invitations au voyage.



Laure Hurteau (née Cornez)

Au début de sa retraite, elle fit une sélection de ses « Entretiens » et publia, en 1961 et en 1962 successivement, deux volumes, *L'école de la vie* et *La vie à deux*, qui furent réédités.

Vers 1930, on comprit à *La Presse* que le personnel féminin était insuffisant. Laure Hurteau fut nommée directrice du service féminin (ou des « pages féminines », selon la formule du temps) et on lui confia la rédaction d'un article tous les lundis dans la page éditoriale. Son premier article fut dédié à Cairine Wilson, première femme à accéder à la Chambre haute. Elle fut véritablement la première journaliste appelée à structurer complètement le service féminin dans un journal à grand tirage. Les sujets d'éditoriaux et d'articles de toutes sortes ne manquaient certes pas. Elle devait avoir l'oeil sur tout ce qui se passait durant les années 30, la période de crise, le chômage, le secours direct, la drôle de guerre, l'enrôlement, les femmes à l'usine et dans l'armée, les oeuvres de secours, le rationnement du papier journal et que d'autres choses encore, qui avaient forcément leur écho dans les pages féminines. De plus, de 1930 à 1956, elle eut la responsabilité de la parution, chaque année, de deux suppléments de mode comprenant de 30 à 36 pages.

Malgré ses multiples occupations, surtout pendant la guerre, Laure Hurteau rédigeait chaque jour un bulletin de nouvelles concernant les femmes, texte que diffusait sur les ondes Marcelle Barthe à Radio-Canada. Concurremment à tout cela,

il y avait la lutte incessante, par voie de presse, pour demander périodiquement à Québec le droit de voter pour les femmes. Ce droit arriva tout à coup, comme sur un plateau d'argent, en 1940, « grâce à un grain de bon sens d'un homme plus intelligent que les autres », déclarait par la suite Laure Hurteau avec une pointe de malice. Cet homme, c'était Adélar Godbout, premier ministre du Québec de 1939 à 1944.

Pour Laure Hurteau, femme dynamique, douée d'une incroyable énergie, la retraite fut une période de vie active, qu'elle consacra, par la voie du journalisme, à diverses oeuvres de bienfaisance sociale. N'oublions pas qu'elle fut la fondatrice et la présidente, pendant plusieurs années, du Cercle des femmes journalistes de Montréal. Cette période lui permit aussi de mieux jouir de la vie, au sein de sa famille. Elle s'éteignit à l'âge vénérable de 87 ans, entourée de l'affection de ses enfants et de ses seize petits-enfants.

Alfred Ayotte

Le dimanche 18 mai 1964, Alfred Ayotte mourait tragiquement au volant de sa voiture, dans un accident de la route. Il avait cinquante-neuf ans et trente-sept ans de carrière, ayant débuté au *Nouvelliste* des Trois-Rivières, à l'âge de 22 ans. Par une coïncidence étrange, deux jours auparavant, il avait signé dans



Alfred Ayotte:
décédé tragiquement à 59 ans.

La Presse son dernier éditorial dans lequel il mettait le public en garde contre le danger accru de tels accidents, pendant le week-end de la fête de la Reine...

Sa mort fut une grande perte, autant pour *La Presse* que pour le journalisme montréalais. Titulaire du prix Olivar-Asse-
lin en 1960, Alfred Ayotte avait fait montre, depuis ses toutes premières armes au *Nouvelliste*, des qualités qui font les grands journalistes : sens de la nouvelle, maîtrise parfaite de la langue, concision, souci de la vérité, de l'exactitude et de la précision, etc. Sa grande curiosité intellectuelle l'avait porté, avec les années, vers des chemins habituellement fréquentés par l'archéologue, l'ethnologue et l'historien. Doué pour la photographie, il avait exploré le Mexique, certains pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud, à la recherche des plus remarquables vestiges de la civilisation précolombienne, notamment des cultures maya, aztèques et inca. Il en avait rapporté de magnifiques documentaires en couleurs, qu'il avait le don de faire apprécier pleinement grâce à ses commentaires ad hoc. Mais il ne dédaignait pas non plus de se pencher sur les mille et un aspects de l'histoire de Montréal, qu'il avait étudiée à fond. Au moment de sa mort, Alfred Ayotte préparait un ouvrage sur Louis Hémon, l'auteur de *Maria Chapdelaine*, et devait, à cette fin, se rendre à Paris au cours de l'été rencontrer les membres de la famille de l'écrivain. Il était membre de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, de la Société historique de Montréal et de la Commission Jacques-Viger, qui veille à la préservation du Vieux-Montréal. Quelques années avant sa mort, à *La Presse*, il avait commencé à constituer un dépôt d'archives qui devait servir de base au centre de documentation actuel de *La Presse*. Gentilhomme accompli, homme de bonne compagnie, Alfred Ayotte a laissé en mourant beaucoup de regrets et un souvenir vivace chez tous ceux qui l'ont connu.

Roland Prévost

Le premier titulaire d'une chronique scientifique à *La Presse*, Roland Prévost avait un don inné pour la vulgarisation des connaissances scientifiques. De son propre chef, il avait commencé à parler de sciences et de techniques dans *La Presse*, peu après son entrée au journal, en octobre 1948. Titulaire d'un diplôme en journalisme et d'une licence en sciences sociales, politiques et économiques de l'Université de Montréal, Roland Prévost avait poursuivi sa formation scientifique en prenant des

cours de physique, le soir, et avait également collaboré à la revue *L'Actualité*, toujours dans sa spécialité.

En 1962, M. Prévost se voyait décerner le prix « Les nouvelles d'actualité », et dès 1957, il était le seul Canadien français membre de la National Science Writers Association des États-Unis.

En 1968, M. Prévost recevait le prix Olivar-Asselin de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Après avoir pris sa retraite, le 1^{er} février 1970, il était resté très près des milieux scientifiques, ce qui l'avait amené à collaborer à diverses revues, telles que *Forces d'Hydro-Québec*, de même qu'à celles de l'Institut de recherches cliniques de Montréal, aux relations publiques de plusieurs organisations scientifiques et d'universités, à la revue *CIL*, à la revue *Commerce*, etc.

Dollard Morin

Pendant les quelques heures qui suivirent l'annonce de la tragédie de l'Obiou, le 13 novembre 1950, Dollard Morin fut considéré comme mort, même par ses proches. Sa photo n'avait-elle pas paru à la une de *La Presse*, parmi celles des autres victimes? Heureusement pour lui — et pour ses proches — Dollard Morin n'avait pas pris l'avion au départ de Rome pour le Canada. La veille, il avait obligeamment cédé sa place à un prêtre, qui devait regagner d'urgence sa paroisse, pressé par la maladie. C'est ainsi que, trente-quatre ans après, il est toujours de ce monde, ayant bon pied et bon oeil, profitant au maximum d'une retraite... active.

Le premier stage de Dollard Morin à *La Presse* remonte à 1940. Il y entra au salaire de 13\$ par semaine. Comme trois ans plus tard, il ne gagnait encore que 16\$ par semaine, il opta pour *Le Petit Journal*, où on lui en offrait le triple. Il ne devait revenir à *La Presse* qu'en 1955, à la demande d'Hervé Major qui lui proposait d'assumer la direction d'une nouvelle rubrique quotidienne: « La vie dans les parcs. » Quelques années plus tard, c'était « Loisirs et récréation », dont il eut la responsabilité pendant vingt-cinq ans, au cours desquels il signa quelque 8500 chroniques. Il devint rapidement un spécialiste des loisirs des jeunes, et sa page fut suivie par des milliers de lecteurs, jeunes et vieux. La notoriété acquise par Dollard Morin dans ce domaine nouveau lui valut de nombreuses récompenses et distinctions, notamment l'Ordre du Canada, en 1974. Il fut le premier journaliste québécois à recevoir une telle décoration. En 1980, il



Roland Prévost



Dollard Morin

fut également l'objet d'un hommage spécial de la part de l'Association des travailleurs en loisirs lors de leur congrès à Québec. De 1966 à 1969, il fit partie du Comité canadien de la Santé et du Sport amateur. Il occupa également pendant dix ans la présidence de la Société régionale des Loisirs de Montréal. De 1955 à 1967, à l'instigation de Dollard Morin, *La Presse* prit une part active au festival annuel des Loisirs qui réunissait les milliers d'enfants d'âge scolaire ayant fréquenté les terrains de jeux pendant les vacances. *La Presse* offrait notamment 35 bicyclettes qui devaient être tirées au sort chaque année. Une certaine année, Dollard Morin eut l'idée d'inviter le rédacteur en chef de *La Presse*, M. Eugène Lamarche, à remettre les bicyclettes aux gagnants. Quelle ne fut pas sa surprise de voir cet homme à l'écorce rude pleurer à chaudes larmes en remettant ce beau cadeau à un petit bout d'homme en haillons, mais aux yeux brillants, qui avait parcouru des milles à pied pour venir tirer un billet gagnant. Après la cérémonie, Eugène Lamarche dit à Dollard Morin: « De grâce, ne m'invite plus à de telles manifestations, elles ont le don de *me faire brailler!* »

Charles Roy

Celui que tous ses proches, amis et connaissances ont toujours appelé familièrement « Charlie », a eu trois carrières, à peu près également bien remplies: d'abord, le droit, qu'il a pratiqué à

Québec, dans des études particulièrement bien cotées, notamment celle du futur premier ministre du Canada, le T. hon. Louis Saint-Laurent; en second lieu, le journalisme, en qualité de chef de pupitre de nuit à *La Presse* pendant une quinzaine d'années; enfin, le haut fonctionnarisme municipal, en tant que chef de cabinet du maire de Montréal, M. Jean Drapeau.

Dans ces trois postes, « Charlie » Roy s'est fait de nombreux amis par sa bonne humeur, sa bonhomie naturelle, son sens du devoir et de l'efficacité. Auprès du maire Drapeau, il fut le « second » idéal, par sa loyauté et sa discrétion surtout. C'est à croire que M. Drapeau aime avoir des journalistes comme collaborateurs, puisque le successeur de Charlie Roy auprès de lui est aussi un journaliste, Pierre Gascon, ex-directeur du magazine *Perspectives*.

Charlie Roy était né à Saint-Ignace, comté de Montmagny, le 18 novembre 1903. Il avait fait ses études classiques au Collège de Lévis, s'illustrant tout particulièrement en histoire du Canada. Bachelier ès arts en 1924, il entrait la même année à la faculté de droit de l'Université Laval. Licencié en 1927, il fait un stage dans l'étude de M. Louis Saint-Laurent et entre par la



Charles Roy



Ernest Pallascio-Morin

suite dans le bureau des avocats Joseph Bilodeau, Noël Dorion et J.-L. Perron.

Quelques jours avant sa mort, survenue au début de juillet 1975, Charles Roy était reçu membre de l'Ordre du Canada.

Ernest Pallascio-Morin

Le *Dictionnaire pratique des auteurs québécois* nous le présente ainsi: « Pallascio-Morin, Ernest (Héliotrope, Alain Massis) (1909-). Poète, auteur dramatique, romancier et critique littéraire, né à Montréal. » Les auteurs du dictionnaire oublient, semble-t-il, qu'il fut avant tout journaliste, d'abord à *La Patrie* (1930-1932), ensuite au *Canada* (1933), mais aussi à *La Presse* (1933-1936), au *Petit Journal* (1936-1940) et à *Photo-Journal* comme rédacteur en chef (1940-1942).

« J'ai toujours voulu être journaliste », nous a-t-il confié au cours d'une longue interview. « Je suis entré à *La Patrie* le 30 mai 1930, à 4\$ par semaine... Cela semble bien peu aujourd'hui, mais n'oublions pas que nous étions au plus fort de la crise, que l'on pouvait se faire servir un petit déjeuner très copieux au *North Eastern* pour 0,20\$, que l'on obtenait huit billets de tramway pour 0,25 \$ et que le loyer d'un appartement de sept pièces coûtait... 16\$ par mois. Pendant plusieurs mois, à *La Patrie*, j'ai partagé le bureau de Louis Francoeur, qui était chroniqueur municipal. J'ai plus appris pendant ces quelques mois en sa compagnie que pendant tout mon cours classique... Je me souviens des longues tirades qu'il nous récitait parfois en vers français, latins ou grecs, monté sur une chaise... Quel cerveau! C'était une bonne dizaine d'années avant qu'il n'atteigne à la célébrité grâce à ses chroniques du début de la guerre à Radio-Canada: « La situation ce soir... »

« A *La Presse*, sous Eugène Lamarche et Hervé Major, j'ai fait la chronique des chiens écrasés, police, pompiers, hôpitaux. Quand un feu se déclarait quelque part, une cloche sonnait aussitôt dans la salle de rédaction, qui nous indiquait à quel poste appeler... J'ai commencé à 15\$ par semaine et, quatre ans plus tard, je n'avais pas dépassé 19\$. J'ai été fort mal reçu par Eugène Lamarche quand je suis allé lui demander une augmentation afin de pouvoir me marier. J'ai donc dû quitter *La Presse* pour *Le Petit Journal*, où l'on m'offrait une augmentation substantielle.

« Une certaine nuit de 1933, j'ai pu couvrir seul un accident terrible au quai de la Vickers, l'explosion d'un pétrolier, le *Cymbeline* qui a fait plus d'une trentaine de morts, dont quatre



Placide Labelle

pompiers. J'ai fait la une de *La Presse* ce jour-là avec un compte rendu détaillé, puisque j'étais sur place au tout début. J'avais réussi également, en très peu de temps, à recueillir à peu près toutes les photos des victimes, car, dans ce temps-là, les photos avaient une importance capitale, à *La Presse*. J'avais bien travaillé et Hervé Major était content.

« A cette époque-là, les apprentis comme moi devaient s'attendre à subir sans maugréer les sarcasmes et le cynisme des chefs de pupitre. Lors de mes premières semaines à *La Patrie*, j'arrivai un jour en boitant au bureau. La veille, j'avais malencontreusement mis le pied sur un clou rouillé et m'étais blessé assez sérieusement. Ne pouvant me chausser de ce pied-là, j'avais mis un caoutchouc retenu par un élastique. Après être passé clopin-clopant devant le pupitre du directeur de l'information, Eustache Letellier de Saint-Just, je l'entendis me dire sur un ton moqueur: « Écoute donc, Pallas, dis-moi, comment vas-tu faire pour écrire...? »

Placide Labelle

Né en 1910, Placide Labelle avait 18 ans lorsqu'il se présenta à Oswald Mayrand pour solliciter un emploi de journaliste à *La Presse*. Ses souvenirs à ce propos ne manquent pas de piquant.

Ils montrent, en tout cas, que dans ce temps-là la simple débrouillardise pouvait jouer un rôle capital dans l'obtention d'un emploi.

Le jeune Placide, se destinant à l'enseignement, avait suivi les cours de l'École normale Le Plateau et obtenu son diplôme à 17 ans. Normalement, il devait attendre un an avant de pouvoir enseigner. Comme il lui fallait faire quelque chose en attendant, il réussit à dénicher un emploi de secrétaire, commis et « teneur de livres » dans une petite compagnie qui fabriquait des bennes pour camions, la Canadian Wagon & Body Works et employait tout au plus une dizaine d'ouvriers. Un bon jour, le patron lui demande d'organiser les fêtes du 10^e anniversaire de la maison et de faire en sorte qu'on en parle dans les journaux. Tout bonnement, les fêtes passées, il prépare un compte



Lunch impromptu dans le bureau de Jean-Louis Gagnon avant le déménagement dans le nouvel immeuble (sept. 1959). De gauche à droite: assis, au premier plan, Georges Langlois; debout, à gauche, Gustave Lafontaine; assis, Jean-Louis Gagnon, Maurice Dagenais, Roger Champoux, Paul-Marie Lapointe.

rendu qu'il envoie, à tout hasard, à *La Presse*. Quelle ne fut pas sa surprise de voir, quelques jours plus tard, son compte rendu publié intégralement dans ce journal!

« Je me dis alors: mais je peux être journaliste! » Il téléphone à *La Presse*, où on lui dit de s'adresser au rédacteur en chef, M. Oswald Mayrand. Ce dernier lui fixe un rendez-vous pour le samedi suivant. « Je crois l'avoir beaucoup impressionné, raconte Placide Labelle, par le fait qu'au cours de notre conversation, j'ai cité textuellement certains de ses poèmes que j'avais lus et appris par coeur quelques jours auparavant. Je l'ai vu ouvrir de grands yeux chaque fois que je répétais négligemment: « Comme vous le disiez si bien dans tel ou tel de vos poèmes »... »

« Une fois engagé, il fallait faire ses preuves, et vite. Dès le début, le chef de pupitre nous mettait rudement à l'épreuve. Ainsi, un bon matin, en me remettant une coupure de la *Gazette* qui annonçait la mort d'un certain notable de l'Est, on me dit



Un coin de l'ancienne salle de rédaction, rue Saint-Jacques. Au premier plan, de côté, J. Robitaille; de face, au fond (pipe au bec), Jean Benoît.

de me rendre dans sa famille pour recueillir d'autres détails biographiques et, si possible, sa photo. Ce que je fis en tramway, le plus rapidement possible. Je revins avec les détails, mais sans la photo, que la famille avait remise à *La Patrie*. Au retour, lorsque j'annonçai cela au chef de pupitre, il éclata de rire et fit aussitôt partager son hilarité à toute la salle: « Ah! Ah! le p'tit jeune, il n'a pu récupérer la photo, c'est *La Patrie* qui l'a! Ah! Ah!» J'offris alors d'aller chercher la photo à *La Patrie*. Nouvel éclat de rire, encore plus fort que le premier. Ah! Ah! Sans me laisser impressionner par cette hilarité, je me rends à *La Patrie*. En chemin, j'élabore un plan d'attaque: je ne révélerai évidemment pas que je viens de *La Presse*, ce serait fatal. J'utilise le prétexte que je suis envoyé par la famille qui a besoin de la photo pour faire faire une carte mortuaire. Mon truc marche à merveille et je reviens à *La Presse* au triple galop pour exhiber ma fameuse photo à la vue de tous. Des sourires figés m'accueillent. A partir de ce moment-là, ils ne m'ont plus jamais appelé le p'tit jeune! »

Notes et indications bibliographiques

- Victor Barbeau et ses billets de « Turc »... Interview avec Victor Barbeau: (décembre 1983). *Dictionnaire pratique des auteurs québécois*: Éd. Fides, par Réginald Hamel, John Hare et Paul Wyczynski. 697 p. Sur Victor Barbeau, p. 28-29-30: « Déjà ses *Cahiers de Turc* (1921-1922; 1926-1927) en avaient fait un redoutable polémiste qui avait étonné tant par la fermeté du ton que par la langue parfaite et rigoureuse. Une oeuvre littéraire importante et une série d'écrits sur l'économie canadienne et sur la langue française en Amérique font de Victor Barbeau un des hommes qui ont contribué grandement à la vie intellectuelle du Québec contemporain. »
- Oui, Colette a bel et bien existé...: *La Presse*, 28 mars 1903.
- Vingt-cinq à la une — Biographies — Les Éditions *La Presse* — Le Cercle des femmes journalistes. Montréal. 189 p. Colette (Édouardina Lesage) par Jeanne B. Langlois (p. 47-51).
- Oswald Mayrand: CP Biographical Service — Sketch 1122 (21-3-57). « Biographies canadiennes-françaises » — 1923.
- Eugène Lamarche: Éditorial de Roger Champoux — *La Presse*, 30 janvier 1960. Témoignages de V. Barbeau, L. Champeau, G. Langlois, Ernest Pallascio-Morin, Vincent Prince, Dollard Morin.
- Hervé Major: CP Biographical Sketch — 13-4-57. Témoignages de: A. Gaudreault, R. Guérin, R. Champoux, G. Langlois, D. Morin, Ernest Pallascio-Morin.
- Variations sur trois thèmes: Roger Champoux (Léon Franque) — Interview avec R.C., mars 1980.

- Jacques Laroche (Jean Béraud) — Jean Béraud (1900-1965), par Marcel Valois dans: *Mémoires et comptes rendus de la Société Royale du Canada*, 4^e série, tome IV, Ottawa, 1966 (p. 67-72).
- Jean Dufresne (Marcel Valois) — Interview avec M. Valois — Février 1984. — Visite de Pierre Monteux à *La Presse*, 1943.
- Joseph-Noël Fauteux: *Le journaliste canadien-français*, vol. 1, no 6, octobre 55. Témoignage de Placide Labelle.
- Georges Langlois: Souvenirs personnels de l'auteur.
- Marcel Desjardins: Souvenirs personnels de l'auteur et l'article d'André Trudelle, dans le cahier spécial du centenaire de *La Presse*: « Cent ans de sport ».
- Laure Hurteau (née Cornez): *Vingt-cinq à la une*, Biographies, Le Cercle des femmes journalistes. Les Éditions La Presse, Montréal. Laure Hurteau, par Anne Ballestrazzi (p. 94 à 101).
- Alfred Ayotte: *La Presse*, 19 mai 1964. *Le Devoir*, 19 mai 1964.
- Roland Prévost: *La Presse*, 18 décembre 1981.
- Dollard Morin: Interview avec D. Morin, juin 1984.
- Charles Roy: *La Presse*, 3 juillet 1975.
- Ernest Pallascio-Morin: Interview avec E. Pallascio-Morin, 5 septembre 1979.
- Placide Labelle: Interview avec P. Labelle, août 1983.
- Photo de groupe — Lunch pendant le déménagement de l'ancienne à la nouvelle salle.
- Un coin de l'ancienne salle — J. Robitaille — Jean Benoît.

VII

Quatre-vingts ans de dessins et de caricatures à *La Presse*

De nos jours, un grand journal d'information ne peut se passer des services d'un bon caricaturiste, capable de souligner avec force et brio les aspects risibles — ou ridicules — de l'actualité et de ceux qui la font. Un bon caricaturiste complète et couronne en quelque sorte le travail des éditorialistes, chargés de dégager le sens des événements, la portée de telle ou telle décision gouvernementale. A la vérité, le caricaturiste est lui aussi un éditorialiste, utilisant l'image, le dessin plutôt que le mot.

Depuis le début du siècle, *La Presse* peut s'estimer heureuse d'avoir eu à son service de bons, d'excellents, voire de grands caricaturistes, qui ont beaucoup contribué à sa popularité montante, donc à son succès. Au premier rang de ces artistes dans toute l'acception du terme, il faut placer le grand Ladébauche (Albéric Bourgeois) qui, pendant plus d'un demi-siècle, a agrémenté les pages de *La Presse* de milliers de dessins et de textes de son cru, marqués au coin d'un humour à la fois caustique et bon enfant, fleurant le terroir. Il a eu de dignes successeurs, tels les Robert LaPalme, les Berthio, les Normand Hudon et Jean-Pierre Girerd...

Avant l'avènement de la photogravure, apparue pour de bon dans les journaux au cours de la première décennie de ce siècle, les caricaturistes avaient été précédés par les dessinateurs, dont la fonction principale consistait à illustrer l'actualité. *La Presse* a été l'un des premiers quotidiens du Canada — sinon le premier — à retenir les services d'un dessinateur pour cet office. Dès 1891, A.-S. Brodeur avait la charge de rendre les faits divers « visibles » aux yeux des lecteurs. Dans les années suivantes, d'autres furent engagés, de sorte qu'au début de ce siècle, *La Presse* pouvait compter sur une bonne huitaine de dessinateurs, leurs talents d'illustrateurs se révélèrent dans des centaines de magnifiques pages en couleurs, dont certaines étaient de véritables « oeuvres d'art », tout à fait dans le goût de l'époque.

Albéric Bourgeois (dit « le père Ladébauche »)

Le tome I de cet ouvrage contient (p. 352 et 353) de brèves notes sur ce grand caricaturiste qui fut, pendant un demi-siècle (1905-1954), à l'emploi de *La Presse*. On y constate que son contrat d'engagement pour trois ans, daté du 21 février 1905, ne porte aucune indication quant à la rémunération. Elle devait être assez élevée pour l'époque, car Herménégilde Godin, gérant général de *La Presse*, avait réussi à arracher Bourgeois à *La Patrie*, sans doute en y mettant le prix.

Au moment de sa retraite, en 1955, dans une interview à *La Presse*, Albéric Bourgeois affirmait qu'il avait conçu ou « inventé » lui-même de toutes pièces son célèbre personnage de Ladébauche. La vérité historique nous oblige à dire que Albéric Bourgeois se faisait illusion sur ce point. Le personnage de Ladébauche remonte à 1877, donc un an après la naissance de Bourgeois. C'est un autre journaliste-humoriste, Hector Berthelot, qui en est le père, puisqu'il est apparu pour la première fois



Albéric Bourgeois
(alias Ladébauche)
1876-1962



Le Père Ladébauche: « Deux minutes de silence, Catherine, c'est l'Armistice! »

dans le journal satirique qu'il venait de fonder, *Le Canard*. Le pseudo de « Ladébauche » figurait d'ailleurs parmi ses noms de plume, à côté de « Paul Hisse » et de « La Cane ». Quant au personnage de la mère Catherine, Bourgeois peut à bon droit en revendiquer la paternité.

Le biographe d'Albéric Bourgeois, Léon-A. Robidoux, raconte qu'au début du siècle, Bourgeois était caricaturiste et auteur de bandes dessinées au *Boston Post*, où J.-Israël Tarte, propriétaire de *La Patrie* est venu le chercher. On dit que Bourgeois hésita beaucoup avant de laisser une situation assurée pour plonger dans l'inconnu à Montréal.

Un aspect peu connu de la personnalité de Bourgeois, mis en lumière par Léon-A. Robidoux, est son talent de chansonnier, de parolier et d'auteur de revues. Sa verve dans ce domaine s'exerça surtout de 1920 à 1935, au cabaret « Le Matou Botté ».

Raoul Barré, l'« introuvable »

Cet artiste aux talents divers, qui signa en 1902 dans *La Presse* la première bande dessinée québécoise, a été qualifié d'« introuvable » parce que ses oeuvres dans les journaux, sur toile, ses dessins d'animation sur pellicule ont été dispersés aux quatre vents, de sorte qu'il est difficile, plus de cinquante ans après sa mort, de dresser un bilan exhaustif de sa production artistique, qui fut considérable.

Peintre, illustrateur, artiste commercial, pionnier de la bande dessinée québécoise, du film publicitaire, cofondateur du dessin animé américain, il demeure l'un des créateurs les plus mal connus et les plus attachants du début de ce siècle. Il faut reconnaître que le silence des biographes et des mémorialistes à son sujet est excusable. Sautant de Montréal à Paris ou New York, Barré ne s'est jamais trouvé là où on l'attendait le plus.

Vital-Achille-Raoul Barré est né à Montréal, le 29 janvier 1874, dans une famille de douze enfants qui ne comportera qu'un seul « artiste », lui. Ayant déjà fait preuve de quelques dispositions artistiques au cours de ses études au Collège du Mont Saint-Louis, il envisage de devenir peintre. Son père, importateur de vins et notamment de vins de messe, va l'encourager dans cette voie.

En juillet 1891, Raoul Barré s'embarque pour l'Europe afin de suivre les cours de l'École des Beaux-Arts de Paris et de l'Académie Julian. Le passage en Europe, et notamment à Paris, des jeunes peintres canadiens constituait alors un rituel



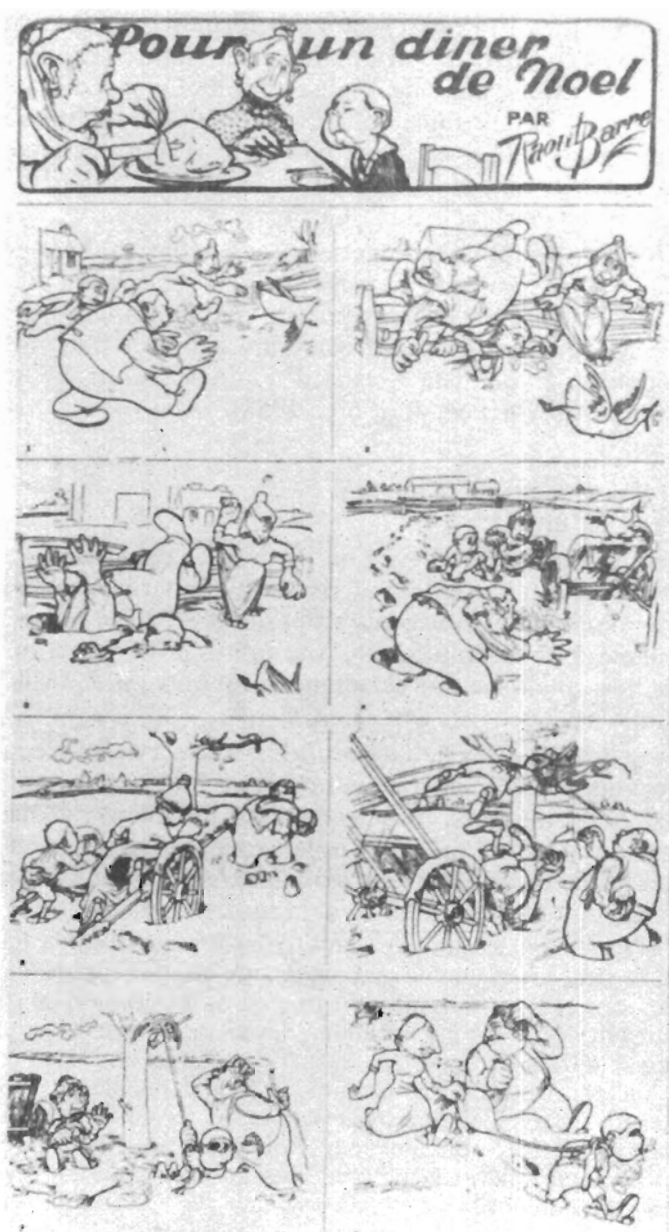
Raoul Barré au début de ce siècle.

presque obligatoire. En 1898, Barré revient au Québec avec l'intention de partager son temps entre la peinture, la caricature et l'illustration.

En 1903, il va quitter le Québec pour s'installer à New York et y rester vingt-cinq ans. Pour commencer, il exercera son métier de portraitiste et d'illustrateur, participant à distance, à plusieurs salons des Artistes canadiens. Mais quelques années plus tard, il s'intéressera au dessin d'animation et dirigera même un atelier dans cette spécialité. C'est au cours de cette période qu'il participera à la création du personnage de « Felix the Cat », l'un des tout premiers du dessin d'animation aux États-Unis.

En 1902, alors qu'il se trouvait encore à Montréal, les quotidiens ne faisaient que commencer à accorder un peu de place au dessin caricatural ou aux images pour enfants dans les suppléments de fin de semaine. Mais, dans les journaux de Chicago et de New York, une nouvelle génération de personnages de bandes dessinées venait se joindre aux vedettes célèbres venues du siècle précédent et donnait à des lecteurs innombrables le goût des bandes dessinées.

Dans son numéro du 20 décembre 1902, *La Presse* innove en offrant à Barré l'occasion de présenter une série de huit images « Pour un dîner de Noël », simple description échevelée de la poursuite d'une oie par un couple de fermiers et leurs fils qui, par la finesse du trait et les décors, appartient encore au style des histoires dessinées du siècle dernier. Par contre, la



Dans le numéro du 20 décembre 1902 de La Presse (19^e année, no 41, page 18) Barré présente « Pour un dîner de Noël », une série de huit images qui, par leur goût du mouvement et la férocité dynamique des détails, laisse présager les qualités du cinéaste d'animation. C'est la première bande dessinée québécoise.

férocité des détails, l'exagération des formes et l'impatience du mouvement confirment l'originalité et la vitalité graphiques de Raoul Barré. Cette planche, réalisée par un Québécois, annonce pratiquement la naissance de la bande dessinée québécoise qui devait se matérialiser en 1904 avec l'apparition des bandes de Bourgeois, de Busnel et de Béliveau dans *La Patrie* et de Bourgeois et Charlebois dans *La Presse*.

En 1901, Raoul Barré avait épousé à Montréal Marie-Blanche-Antoinette Skully et était reparti peu après pour un séjour d'un an à Paris. C'est dans cette ville que naîtra en juillet 1902 sa fille Marguerite (qui, une vingtaine d'années plus tard, devait épouser le dentiste Gaspard Fauteux, futur lieutenant-gouverneur du Québec, de 1950 à 1958).

Robert LaPalme

La première caricature signée par Robert LaPalme dans la page éditoriale de *La Presse* (le 2 février 1959) et parue sous la forme d'un « hommage à Bourgeois » marquait le début d'une étape importante dans l'évolution du journal, dont la rédaction avait été confiée, quelques mois seulement auparavant, à Jean-Louis Gagnon.

Dans un éditorial de tête intitulé: « Le service du peuple », la direction rappelait ce jour-là que pour Trefflé Berthiaume, le journal avait toujours été « le livre du peuple ». La direction ajoutait que « le service du peuple exige que *La Presse* soit un journal libre et se conduise comme tel », sans toutefois confondre le concept d'indépendance et la notion de neutralité.

Nos lecteurs noteront qu'en plus du leader quotidien de *La Presse*, ils trouveront dorénavant, dans cette page éditoriale, des articles signés. Il est normal qu'il en soit ainsi puisque tout homme qui écrit doit avoir par définition des idées à exprimer et qu'il est dans l'ordre naturel des choses qu'il en assume la paternité. Dans le même ordre d'idées, certains se sont demandés dans quelle mesure Robert LaPalme restera libre de ses pinceaux. Qu'on se rassure: si, dès le premier jour, Robert LaPalme a voulu rendre un hommage mérité à son prédécesseur, dès demain, il reviendra à ses têtes de turc!

Pendant son bref stage comme caricaturiste à *La Presse*, la principale tête de Turc de Robert LaPalme fut — au moins jusqu'en septembre 1959 — Maurice LeNoblet Duplessis, premier ministre de la province de Québec. Quelque vingt ans après, LaPalme avoua que devant cet homme, il avait perdu la

sérénité et l'objectivité qui doivent normalement être le lot du caricaturiste.

Au début de 1959, Robert LaPalme avait évidemment fait beaucoup de chemin depuis ses timides essais comme apprenti dessinateur dans *La Voix Nationale*, où, en 1928, le jeune artiste avait fait ses premiers pas. Au début de 1918, le père de Robert LaPalme avait quitté Montréal avec toute sa famille pour « émigrer » en Alberta où il s'était installé sur une ferme, cela en vue d'éviter la conscription pour ses fils... C'est pourquoi le petit Robert fréquenta l'école anglaise et publia ses tout premiers dessins dans une publication ultra-patriotique où l'on faisait une intense propagande contre l'émigration des nôtres aux États-Unis.

Mais, en 1925, il revint à Montréal et voulut s'inscrire à l'École des Beaux-Arts mais rata son examen d'admission. Il se mit quand même en frais de devenir, par ses propres moyens, dessinateur et caricaturiste. On le retrouve, en 1939, professeur



Hommage à Bourgeois

Fonds Fleury-Lamothe.

agréé à la faculté des sciences de l'Université Laval, où il enseigne l'histoire de l'art et les éléments du dessin...

« J'ai enseigné aussi longtemps à l'Université Laval (de 1939 à 1943) que j'avais fréquenté la petite école les pieds nus », racontait-il en 1979 dans une interview à *La Presse*. « Si je me suis amélioré considérablement depuis, je prenais bien soin de donner tous mes cours oralement, de ne jamais écrire au tableau parce que je n'aurais pas pu éviter des fautes. Et quand des étudiants me demandaient de quelle université j'avais été diplômé, je leur disais : « Ça, on en reparlera plus tard... »

Après sa période d'enseignement à l'Université Laval, Robert LaPalme entre pour de bon dans la carrière de caricaturiste : il fait notamment des stages à *L'Ordre* d'Olivar Asselin, au Canada, au *Devoir*, enfin à *La Presse* et au *Nouveau-Journal*, où il suit Jean-Louis Gagnon, en juin 1961. Il fut par la suite directeur artistique à l'Expo 67, directeur du pavillon de l'Humour à Terre des Hommes, puis organisateur des salons internationaux annuels de la caricature. Oui, vraiment, le petit homme haut comme deux pommes et demie (malgré ses talons surélevés) a fait beaucoup de chemin depuis ses premiers dessins patriotiques dans *La Voix Nationale*.

Berthio et Normand Hudon

Ces deux excellents caricaturistes, de personnalités et d'orientations différentes, ont eux aussi agrémenté pendant des années les pages de *La Presse*. Berthio (de son vrai nom Roland Berthiaume) a manifesté d'abord dans l'hebdomadaire *Vrai* sa perception lucide de l'actualité et la grande qualité drolatique de ses dessins de groupes, qui l'apparentent parfois au caricaturiste français Dubout.

Ayant également fait ses premières armes à *Vrai*, Normand Hudon est entré à *La Presse* presque en même temps que Gérard Pelletier (juillet 61) et en est reparti avec lui, en mars-avril 65. Caricaturiste à la plume mordante, Hudon s'est acharné sur Daniel Johnson, alors chef de l'Opposition à Québec. Sa personification de Johnson en « Danny Boy », avec chapeau de cow-boy et revolvers aux hanches, a porté longtemps sur les nerfs de plus d'un partisan de l'Union nationale...

Jean-Pierre Girerd

Il y a déjà dix-sept ans que Jean-Pierre Girerd, ex-Algérois, exerce avec brio l'exigeant métier de caricaturiste à *La Presse*.



Le caricaturiste de La Presse, Jean-Pierre Girerd, avec ses deux fétiches: son p'tit chien aux grandes oreilles et son pot à fleur.

Photothèque La Presse.

Chaque matin, le lecteur de *La Presse* cherche d'instinct son dessin à la une ou à la page six. Et il est bien rarement déçu. Devant l'actualité et ceux qui la font (parfois malgré eux), Girerd a les réflexes du chat devant sa proie: presque à chaque fois, son coup de griffe porte. Il est alerte, agressif, tenace, avec parfois une pointe de démagogie, ce qui a l'heur de plaire à beaucoup de gens. Il n'a pas une seule tête de Turc, mais plusieurs, qui reviennent régulièrement sous les feux de l'actualité: René Lévesque, P. E. Trudeau et surtout le maire Jean Drapeau auquel il reproche, depuis plusieurs années, de ne pas encore avoir écrit et publié « sa » réponse promise au juge Malouf. C'est sa principale « scie » à laquelle il ne manque pas de recourir, quand l'actualité s'y prête.

En règle générale, les gens en place sont flattés de se faire caricaturer, même de façon féroce, car c'est un signe certain de

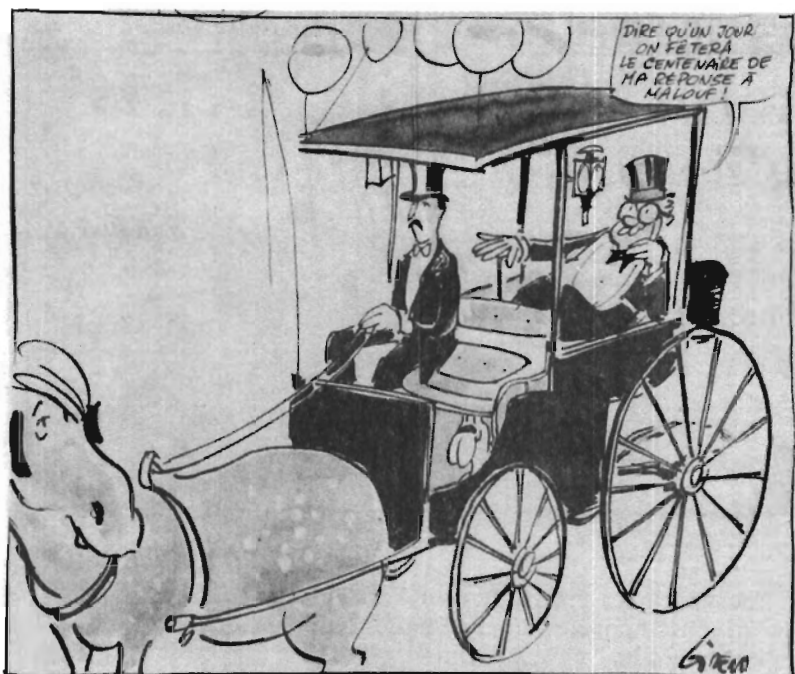
leur importance. Quand, pour quelque raison que ce soit, ils sont délaissés pendant quelque temps par le caricaturiste, ils s'en plaignent parfois directement auprès de lui...

Mais il y a des exceptions à toute règle. En juillet 1982, le président de la CEQ, M. Yvon Charbonneau, réagissait avec une extrême violence, en tribune libre, contre une caricature de Girerd sur lui parue quelques jours auparavant en page éditoriale. Sous le titre: «Girerd est un lâche!» M. Charbonneau prononçait une véritable diatribe contre le caricaturiste de *La Presse*. En voici le texte:

La présente se veut une protestation véhémement contre une caricature parue dans *La Presse* du 3 courant, laquelle me représente en association avec « la faucille et le marteau ». Alors que je n'ai encore posé aucun acte officiel comme président nouvellement élu de la CEQ, alors que mon élection a reçu un appui très représentatif de tous les courants de pensée de notre centrale, alors que votre journaliste, madame Favreau, a elle-même constaté le ca-



Lise Payette et René Lévesque.

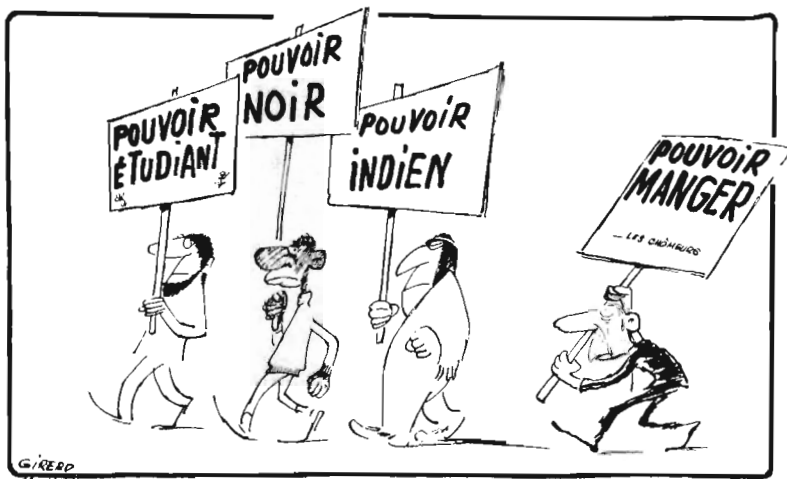


Drapeau dans la calèche du centenaire de La Presse.

ractère démocratique de notre congrès, voilà que votre caricaturiste puise à plein dans ses fantasmes les plus éculés et entreprend de me bâtir une image non seulement fausse et blessante, mais lâche et pernicieuse en contexte politico-syndical québécois. Il n'y a pas en soi de honte à être marxiste ou communiste, mais cette idéologie n'a strictement rien à voir avec le courant et les circonstances qui m'ont porté à la présidence de la CEQ pour la deuxième fois. Cela est une réalité que tout journaliste responsable a les moyens de vérifier et le *devoir de traduire*.

Je conteste le privilège abusif accordé par votre journal à ce caricaturiste dénaturé de trahir l'intégrité que vous tâchez de préserver à votre page éditoriale. Qu'un chroniqueur ou un éditorialiste écrive sur notre compte des propos que nous estimons injustifiés, nous pouvons nous rencontrer, répliquer, argumenter, débattre, etc. Cela fait partie des règles du jeu que nous connaissons et acceptons dans la vie publique.

Mais qu'un triste individu comme Girard, parce que caricaturiste, puisse venir à sa guise saper l'image d'un représentant syndical (élu la veille), et le faire de façon aussi brutale que misérable, cela est une saleté innommable, une injustice intolérable, un abus de situation et un abus de force inacceptables. Cette fois, je ne laisserai aucun fabricant d'image me dénigrer et dénigrer



bassement et insidieusement l'organisation que je préside. Des critiques honnêtes, humoristiques ou polémiques, la CEQ et son président peuvent en prendre: cela fait partie du jeu. Des couillonneries de fond de poubelle, c'est autre chose, et on n'en laissera pas passer!

Yvon CHARBONNEAU
président

A quoi *La Presse* en des lignes portant les initiales de son éditeur adjoint, Michel Roy, répondit:

NDLR — *La Presse* sans Girerd serait comme la CEQ sans son nouveau président. A chacun ses libertés.

Notes et indications bibliographiques

Albéric Bourgeois: Interview avec Jean-Marc Léger, dans *La Presse* du 17 janvier 1955. *Albéric Bourgeois, caricaturiste*, par Léon-A. Robidoux. Préface de Normand Hudon et de Robert LaPalme, VLB éditeur et médiabec, 291 p.

Raoul Barré: Raoul Barré, *l'introuvable*, par André Martin, dans une brochure publiée à l'occasion du Festival international du cinéma d'animation, Ottawa 1976.

Robert LaPalme: 1^{re} caricature dans *La Presse*, 2 février 1959. *La Voix Nationale*, 1928. *La Presse*, Interview avec Gilles Normand, 24 mai 1979.

Jean-Pierre Girerd: *Girerd: un chat prêt à bondir sur sa proie* — Article de Jacques Benoît dans *La Presse* du 13 mars 1982. « Girerd est un lâche! » — Tribune libre d'Yvon Charbonneau, prés. de la CEQ, dans *La Presse* du 8 juillet 1982.

VIII

A Montréal — 1903-1958:

Brève histoire du syndicalisme chez les journalistes

Sait-on que dès le début du siècle, les journalistes attachés aux principaux journaux francophones de Montréal ont tenté de s'organiser professionnellement? En effet, *La Presse* du 30 juillet 1903 annonçait, dans une information de première page, que « les journalistes canadiens-français de Montréal avaient formé la veille une association importante dont le double objectif est d'assurer une protection pour les journalistes comme pour le public ». L'article, qui s'étend sur quatre colonnes, est orné des photos des principaux journalistes de l'époque, et commence ainsi:

Enfin, depuis tant d'années qu'on en parle, les journalistes canadiens-français de Montréal ont réussi, hier après-midi, à jeter les bases d'une association sérieuse dont le but sera de relever le prestige de la profession et de poursuivre, par le groupement, la réalisation d'oeuvres communes.

Soixante-trois signatures de journalistes « bona fide » couvraient la liste d'adhésion au projet. On a procédé aux élections, qui ont donné les résultats suivants:

Président, M. Omer Héroux, de « La Patrie »; Vice-président, M. P.-Arthur Côté, de « La Presse »; Secrétaire, M. Émile Bélanger, de « La Presse »; Trésorier, M. Lorenzo Prince, de « La Presse »; Directeurs: MM. L.-J. Dastous, du « Journal »; Alfred Pelland, du « Canada » et Amédée Denault, de « La Patrie ».

Et voici le projet de constitution adopté après discussion à cette première réunion:

CONSTITUTION

Art. 1. NOM. — Les journalistes canadiens-français se constituent en association professionnelle, sous le nom de « l'Association des journalistes canadiens-français ».

Art. 2. BUT. — Le but de cette association est de rechercher, de trouver et d'établir dans un tel groupement, la base d'une entente cordiale qui assurera à la profession :

- A.— L'affirmation de son caractère particulier, de son prestige et de sa dignité;
- B.— Le plein développement de sa légitime influence pour le plus grand bien de la race française;
- C.— Le moyen de répandre des idées et de poursuivre la réalisation d'oeuvres communes;
- D.— Celui de créer un terrain neutre où tous les camarades pourraient fraterniser, en dehors et au-dessus des rivalités de métier;
- E.— Le moyen, enfin, de régler à l'amiable, sans discussion débilite sous l'oeil du public, mais par voie d'arbitrage ou en les soumettant, de mutuel consentement, à un tribunal d'honneur, les malentendus qui pourraient surgir entre les confrères, ou bien entre la fraternité et les influences extérieures.

Sous ce dernier aspect, l'Association comportait une sorte de germe de conseil de presse. Malheureusement, comme il fallait s'y attendre, toutes ces belles idées vagues demeurèrent lettre morte : l'Association des journalistes canadiens-français fit long feu, puisqu'on n'en entendit plus jamais parler. Elle est morte dans l'oeuf, pour ainsi dire.

Des décennies plus tard, deux autres tentatives d'organisation syndicale avortèrent également : la première en 1929, à *La Presse*, et la seconde en 1937, cette fois chez les journalistes de langue française et de langue anglaise.

Existence éphémère — fin tragique

Selon ce que racontent les témoins d'alors (Roger Champoux, Beauchamp, Lalonde), le noyau formé à *La Presse* en 1929 par Adrien Arcand et Hervé Gagné eut une existence éphémère et disparut tragiquement.

Le recrutement s'était fait clandestinement, selon l'esprit et l'atmosphère de l'époque. Lors de la première réunion, tenue un samedi, on discuta de la procédure à suivre dans les jours

critiques qui s'annonçaient. Comme on peut le supposer, pendant le week-end, il y eut des « fuites ». Le lundi matin suivant, cet embryon syndical était impitoyablement décapité. A leur arrivée au travail, les deux principaux animateurs, Adrien Arcand et Hervé Gagné, trouvèrent leur machine à écrire ornée d'un avis de congédiement.

Une fois les deux « moutons noirs » chassés du troupeau, les autres membres de la rédaction furent sommés de comparaître, tour à tour, devant le rédacteur en chef d'alors, Oswald Mayrand, représentant la direction de *La Presse*, en l'occurrence M^e Zénon Fontaine, fiduciaire (les deux autres étant Arthur Ber-



1955 : L'abbé Pierre à La Presse, en grande conversation avec le directeur de l'information, Hervé Major, entouré de quelques-uns de ses journalistes. Au premier plan, à gauche : Roger Champoux (qui n'a pas l'air très intéressé à ce qui se dit) et, en arrière de lui, Dollard Morin ; en allant vers la droite, René Montpetit, l'abbé Pierre, Fernand Beauregard — avec un drôle de sourire en coin vers son patron —, Serge de La Rochelle, Gustave Lafontaine, Maurice Dagenais et, à l'extrême droite, Amédée Gaudreault.

Photo : gracieuseté d'Amédée Gaudreault.

Trois générations de journalistes: Les Trépanier



Léon Trépanier

Alors qu'il n'est pas tellement rare de voir, chez nous, trois générations successives d'avocats, de juges, de notaires, de médecins et même de chirurgiens, la réciproque n'est pas vraie en ce qui concerne les journalistes. Si être journaliste de père en fils (ou de mère en fille) n'est pas commun, l'être de père en fils et en petit-fils est exceptionnel, presque rarissime. C'est ce qui distingue nettement la « tribu » des Trépanier à Montréal et à Québec. En tout cas, c'est une distinction qui vaut d'être signalée, surtout par le fait que deux des trois ont été journalistes à *La Presse*.

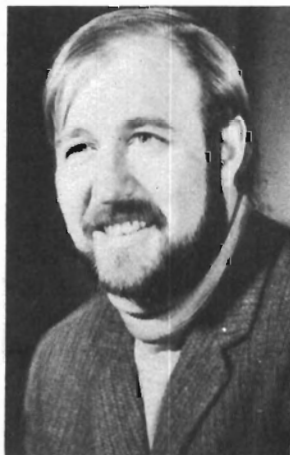
L'ancêtre (ou le grand-père) Léon, né en 1881 et décédé en 1967, à 86 ans, fut journaliste à *La Presse* au tout début du siècle, sous Trefflé Berthiaume, mais il le fut également à *L'Action Catholique*, au *Canada*, au *Devoir* et à *La Patrie*, sous Oswald Mayrand. Au cours de l'été de 1921, il fut aussi pendant quelques semaines membre du bureau de direction de *La Presse* constitué par Eugène Berthiaume. Il fut également échevin, voire même leader du conseil municipal. Pendant les quinze ou vingt dernières années de sa vie, il se fit connaître et apprécier par ses causeries à CKAC, ses articles et ses livres sur la petite histoire du Vieux-Montréal. Il faisait partie de la « Société des Dix » qui réalisa un travail méritoire dans ce domaine.

Jacques (fils de Léon), né en 1907 à Saint-Jean-Port-Joli. Il entre à *La Patrie* en février 1937; l'été suivant, il passe au *Soleil* de Québec, puis à *L'Action Catholique* où il demeure jusqu'en 1942, alors qu'il s'engage comme officier de relations extérieures à l'Information navale, service français. Après la guerre, en 1946, il est engagé par *La Patrie* d'Oswald Mayrand et y demeure jusqu'en 1962 après avoir été reporter à Montréal, correspondant parlementaire à Québec et chef de l'information à Montréal.

François, fils de Jacques et petit-fils de Léon, à 46 ans, a déjà près de vingt-cinq ans de métier, ayant débuté en 1960 à *L'Action Catholique*, au temps où le rédacteur en chef, le Dr Louis-Philippe Roy, veillait personnellement à rendre « décentes » les annonces de soutien-gorge... dans le journal. Il quitte *L'Action* en 1964 pour passer à Broadcast News comme chroniqueur parlementaire. A compter de 1966, il passe sept ans à Québec comme chroniqueur parlementaire pour *La Presse*. En 1973, il vient à Montréal comme membre de la direction de l'Information. Depuis deux ans, il est attaché à la section Tourisme.



Jacques Trépanier



François Trépanier

thiaume et l'hon. Pamphile-Réal DuTremblay). L'épée dans les reins, chaque « inculpé » fut alors « invité », très courtoisement, à signer une formule préparée et imprimée d'avance, par laquelle il déclarait solennellement n'appartenir à aucun syndicat ni union, s'engageait à n'adhérer dans l'avenir à aucun organisme du genre, et reconnaissait à son employeur le droit de le congédier sur-le-champ, sans plus de formalité, s'il lui arrivait de manquer à cet engagement. Soumis à une telle menace, les journalistes d'alors optèrent pour ne pas troubler, durant quelques années, la quiétude du patron.

Second échec, en 1937

Le second essai de syndicalisation remonte à l'été de 1937 alors que des sympathisants de l'American Newspaper Guild (COI) déployèrent des efforts réels pour implanter cette union dans les salles de rédaction des quotidiens montréalais. Cette fois, la tentative avait une envergure régionale et bilingue.

Les représentants de ce groupe étaient, entre autres, Campbell Ballantyne, Placide Labelle, Jacques Girouard et Stanley Handman. Devant le refus persistant de la Gazette à reconnaître cette union et à traiter avec elle, il n'y avait d'autre choix



Adrien Arcand: *Du syndicalisme au... fascisme.*
Photothèque La Presse.



Un pionnier du syndicalisme. Jean-Baptiste Nowlan, qui fut le premier président du Syndicat des journalistes de Montréal (section La Presse) lors de sa création, en 1944.

Photothèque La Presse.



Jacques Daoust, qui était président du syndicat des journalistes de La Presse pendant la grève d'octobre 58.

que la grève. Dix votèrent pour... et onze contre. Devant cette abdication des membres, les dirigeants laissèrent mourir en douce ce syndicat qui voulait pour les journalistes des choses pour lesquelles les journalistes eux-mêmes n'entendaient livrer aucune lutte réelle.



Léopold Lizotte, chroniqueur judiciaire chevronné de La Presse, que ses confrères du Palais de justice ont surnommé « le bourdon bourru du Palais ».

Enfin, en 1944, grâce à Adélarde Godbout...

Sept ans plus tard, soit en février 1944, le gouvernement libéral d'Adélarde Godbout, qui allait peu après déclencher des élections générales, faisait voter la Loi des Relations ouvrières par l'Assemblée législative de Québec. Ce premier embryon de législation ouvrière n'empêcha pas le gouvernement Godbout d'être battu par l'Union nationale de Maurice Duplessis, mais il contribua à renflouer dans le coeur des journalistes de *La Presse* l'espoir de bâtir un syndicat.

Un mois plus tard, en mars 1944, 92 p. 100 du personnel de la salle de rédaction de *La Presse* avaient formé une section de journalistes au sein du Syndicat de l'industrie du journal, une filiale de la Fédération des métiers de l'imprimerie du Canada et de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada (CTCC, aujourd'hui la CSN).

Devant le fait accompli, l'employeur résista quelque peu, mais se fit rapidement une raison et ne s'opposa pas à l'émission d'un certificat gouvernemental de reconnaissance syndicale en faveur du groupement en cause. Suivirent alors, à brève échéance, la préparation d'un projet de convention collective, les négociations et la signature d'un premier contrat.

Le président de ce premier noyau fut M. Jean-Baptiste Nowlan, traducteur de son métier. Il eut pour l'appuyer plusieurs collaborateurs dévoués, dont l'infatigable Lucien Champagne. C'est aux journalistes de Montréal, à ceux de *La Presse* en particulier, que revient l'honneur d'avoir lancé le syndicalisme chez les journalistes au Canada français.

Forts du précédent créé par leurs confrères de *La Presse*, les journalistes de *La Patrie* emboîtèrent le pas moins d'un mois après. Puis ce fut successivement le tour, avec les mois et les années, de ceux du *Devoir*, du *Petit-Journal*, de *Photo-Journal*, de *Montréal-Matin*, du *Front Ouvrier*, du *Canada*, du *Soleil* de Québec (en 1950), du *Droit* d'Ottawa, de *La Tribune* de Sherbrooke, et du *Nouvelliste* de Trois-Rivières, en 1957.

Au cours de ses dix premières années d'existence, les efforts du Syndicat des journalistes de Montréal furent surtout orientés vers l'amélioration des conditions de travail et des salaires. C'était vraiment le plus urgent besoin car, en 1944, les salaires variaient entre 18\$ et 40\$ par semaine. Et il fallait vraiment afficher des qualités exceptionnelles pour toucher 40\$, ce qu'une adolescente sans expérience ni métier gagnait régulière-

ment dans une usine de guerre, pour 40 heures de travail par semaine.

En 1955, après onze ans seulement d'une action aussi tenace que féconde, le syndicat pouvait se vanter d'avoir approximativement quintuplé les salaires, obtenu trois semaines de vacances payées après une année de service, établi la parité des salaires pour les journalistes masculins et féminins ainsi que pour les photographes et dessinateurs, revendiqué avec succès la semaine de 37½ heures, rémunération et demie ou double pour tout travail supplémentaire, une prime de 15 p. 100 pour les équipes du soir et de nuit, trois mois de salaire complet au cas de maladie, etc.

Le règne du premier président, J.-B. Nowlan, fut marqué par l'implantation du syndicat dans la plupart des salles de rédaction de Montréal et par la négociation et la signature des premières conventions collectives, celles qui allaient servir de tremplin pour la conquête de tous les gains des années subséquentes.

Au deuxième président, M. Roger Champoux (élu en avril 1947), revient le mérite d'avoir consolidé les positions du syndicat, d'avoir présidé à la formation d'un syndicat autonome, et conquis maints avantages divers.

Une étape capitale

Une étape capitale fut franchie lorsque Roger Champoux et son équipe de négociateurs firent signer le premier contrat de toute l'histoire du journalisme canadien, dans lequel la clause relative au salaire assurait au travailleur de la plume un traitement supérieur à celui qui était payé dans les services techniques. Pour la première fois dans le monde journalistique, la primauté de la valeur et des talents intellectuels était enfin reconnue de façon tangible!

Un pas semblable — qui marquait la fin d'une époque et allait bouleverser des concepts vieux de toujours — ne fut pas facile à franchir. Mais il le fut et Roger Champoux et ses camarades furent fêtés comme ils le méritaient.

Pour sa part, Pierre-Paul Lafortune, le troisième président, n'eut besoin que d'une seule année pour recruter la salle de rédaction du *Canada*, négocier et signer des conventions collectives très avantageuses au *Canada* et à *La Patrie*, et se faire missionnaire syndical auprès des journalistes de Québec, de Trois-Rivières et de Sherbrooke.



« LA PRESSE EXPRESS ». Un bombardier de l'escadrille des « Alouettes », dont La Presse était la marraine, portait le nom de « LA PRESSE EXPRESS ». On le voit ici au second plan avec trois membres de son équipage causant avec un ajusteur de l'équipe au sol. De gauche à droite, l'aviateur Roméo Daoust, de Montréal, l'officier pilote Léopold Brochu, de Sainte-Marie de Beauce, le sous-officier breveté Lionel Racicot, de Montréal.

(Fonds Fleury-Lamothe — Photo C.A.R.C. outre-mer)
Extrait du Supplément de La Presse, 20 août 1944.

Après la mort du président et gérant général de *La Presse*, l'hon. Pamphile-R. DuTremblay, survenue au début d'octobre 1955, on crut que certains changements s'effectueraient à *La Presse*. Mais il n'en fut rien. Le *statu quo* fut maintenu.

Jusqu'à cette date fatidique du jeudi 2 octobre 1958 où, pour la première fois de son histoire, le grand journal de la rue Saint-Jacques ne parut pas un jour non férié. D'un mouvement unanime, les journalistes de *La Presse* quittèrent les locaux de la rédaction et firent du piquetage autour de l'édifice, en signe de protestation contre le refus de la direction de *La Presse* d'accorder un congé sans solde d'un an au journaliste Roger Mathieu afin de lui permettre d'assumer la présidence de la CTCC. Cette grève inusitée, déclenchée au nom d'un principe, fut de courte durée: elle se termina treize jours plus tard, le mercredi 15 octobre, par une victoire totale des grévistes. Ce jour marqua également la mort de l'ancienne *Presse* et son remplacement par un quotidien grâce auquel de nouvelles perspectives s'ouvrirent pour le journalisme de langue française au Canada.

Notes et indications bibliographiques

Sur l'Association des journalistes canadiens-français: *La Presse*, 30 juillet 1903.

Histoire du syndicalisme chez les journalistes de Montréal: *Le Syndicat des Journalistes de Montréal*, par Roger Mathieu, dans *Le Journaliste canadien-français*, octobre 1955.

Sur la grève d'octobre 1958 à *La Presse*: *La presse syndicale*, 3 octobre 1958, 15 octobre 1958.

IX

Après la grève « fraîche et joyeuse » d'octobre 58...

On ne saurait trouver meilleure introduction à ce chapitre, d'une importance capitale dans l'histoire de *La Presse*, que ces quelques réflexions d'André Laurendeau, parues dans *Le Magazine Maclean* de juin 1965. Sous le titre : « Un journal transformé », le rédacteur en chef du *Devoir* écrivait :

La Presse que j'ai connue durant plus de vingt ans était un gros journal terne, expert dans l'art de n'avoir pas d'opinions, et dans celui de reléguer aux oubliettes les opinions nouvelles ou controversées. Comme elle exerçait un quasi-monopole sur la dissémination des nouvelles en milieu populaire, elle a fait de son mieux pour (et dans une large mesure elle y a réussi) abrutir l'opinion publique et pour empêcher que les problèmes délicats, souvent les plus réels, se soient posés. Seules, ou presque, y circulaient les idées officielles, sous la règle de fer du conformisme.

Cependant la radio et surtout la télévision sont venues ébranler son quasi-monopole. Une révolution de palais a permis à Jean-Louis Gagnon de transformer *La Presse* en un journal sensible à l'événement, curieux, actif et même agité. Les idées se sont mises à circuler plus vite, et la plupart des tabous ont disparu. C'est l'oeuvre que Gérard Pelletier et son équipe ont affermie.

Que cette aventure ait comporté d'innombrables ratés, qu'elle ait parfois sombré dans le « sensationnalisme », et que souvent l'on ait mal pu distinguer entre la nouvelle et l'opinion : ceci est indéniable, et pas seulement à *La Presse*. On ne devient pas libre tout d'un coup sans devenir un peu fou. La liberté ne suscite pas automatiquement chez tous le sens des responsabilités. Elle ne donne pas miraculeusement la compétence. Elle libère des énergies qu'il faut discipliner ; c'est à quoi l'on s'occupait dans diverses boîtes, et notamment à *La Presse*, tout en tâchant, et ceci est essentiel, de ne pas tuer cette vie nouvelle et créatrice...

La « révolution de palais » à laquelle André Laurendeau fait allusion est évidemment cette mini-grève de treize jours, d'octobre 1958, qui eut soudain de si grands effets. En moins de deux semaines, les journalistes syndiqués de *La Presse*, en grève pour la première fois, obtenaient tout ce qu'ils désiraient et même un peu plus: est-il besoin de souligner qu'ils saluèrent avec satisfaction le renvoi non réclamé de trois « cadres » (MM. Hervé Major, Léon Roberge et Roméo Leblanc), symboles à leurs yeux d'un autoritarisme et d'un paternalisme dépassés, qu'ils avaient dû subir pendant trop longtemps. Ils voyaient arriver à leur place un journaliste à leur niveau, disponible, ouvert au dialogue, désireux comme eux de remplir de « vin nouveau les vieilles outres de *La Presse* ».

Ceux qui ont vécu à *La Presse* cette période exaltante en gardent un souvenir ineffaçable; certains en parlent même encore avec des éclairs de joie dans les yeux.

Pour la majorité d'entre eux, cette grève « fraîche et joyeuse », la plus courte de toutes celles qui se produisirent à *La Presse* au cours des vingt années suivantes, fut sans contredit la plus importante, la plus lourde de conséquences, la plus génératrice de changements significatifs dans notre société, à plus ou moins longue échéance.

Toutes proportions gardées, il va sans dire, ce fut pour le journalisme québécois des années 50-60, une sorte de « prise de la Bastille ». Certains l'ont comparée à une première trouée dans la digue du *statu quo*; d'autres y ont vu le « premier détonateur de la Révolution tranquille ». Tous ces gens-là n'ont pas tort, en perspective à tout le moins.

De l'avis de plusieurs, c'est le résultat inespéré et spectaculaire de la première grève à *La Presse* qui a incité les réalisateurs de Radio-Canada à utiliser la même arme quelques semaines plus tard contre la société d'État (avec des résultats beaucoup moins tangibles, il est vrai).

Ces derniers se heurtèrent, non pas à une entreprise privée plus ou moins vulnérable, mais à l'énorme machine fédérale qu'était Radio-Canada, sous la tutelle d'un gouvernement conservateur, celui de John Diefenbaker. Le jeu ne fut pas du tout le même.

Sur le sens profond et la portée de la crise d'octobre 58 à *La Presse*, un témoignage particulièrement éloquent était formulé quelques mois plus tard, en avril 59, lors de la réunion annuelle de l'Union canadienne des journalistes de langue française à



Le T. HON. LOUIS SAINT-LAURENT
Premier ministre du Canada
1948-1957

Montréal. Le secrétaire général de l'UCJLF, M. Jean-Marc Léger, passant en revue les événements marquants de l'année précédente, tint à faire la déclaration suivante :

Au cours de cette année, a dit M. Léger, des événements importants se sont produits, en ce qui concerne l'Union, comme la profession en général. Le secrétaire a insisté sur l'immense portée de la transformation profonde survenue au journal *La Presse*, à la suite de la crise d'octobre et a affirmé que tous les journalistes ont une grande dette de gratitude envers leurs confrères de ce journal. Ils ont en effet non seulement fait triompher un principe, mais permis un renouveau de la presse canadienne-française, renouveau qui s'imposait et dont tout le monde va profiter.

(*Le Devoir*, 13 avril 1959)

La venue soudaine de Jean-Louis Gagnon

Aux yeux du public — et même des journalistes de *La Presse* — la venue de Jean-Louis Gagnon à la barre du journal après la grève d'octobre 58 a pu paraître soudaine et imprévue; en réali-

**Profil biographique
de
Jean-Louis Gagnon**



Jean-Louis Gagnon
1913

Rédacteur en chef de *La Presse*,
d'octobre 1958 à la fin d'avril 1961.
Photo Yves Beauchamp, *La Presse*

Né à Québec le 21 février 1913, fils de J.-Adhémar Gagnon et de Marie-Élise Nadeau, Jean-Louis Gagnon fréquenta sporadiquement quelques collèges et universités (les collèges Sainte-Marie et Brébeuf à Montréal, l'Université d'Ottawa et l'université Laval à Québec — où, en 1938, il s'inscrivait à l'École des Sciences sociales, politiques et économiques du père Lévesque en même temps que... Bona Arsenault et une quarantaine d'autres, dont l'auteur de cet ouvrage!).

A vingt ans, il se lance dans le journalisme de combat en fondant, avec Pierre Chaloult, le magazine littéraire *Vivre*, de tendance ultranationaliste, voire même fasciste. Pendant quelque temps aussi, au cours des années 30, il collabore à *La Nation* de Paul Bouchard, premier organe du fascisme mussolinien au Québec, en même temps que porte-parole séparatiste.

En 1935, à 22 ans, il est rédacteur en chef de *La Voix de l'Est*, de Granby, et à 27 ans, directeur de l'information de *L'Événement-Journal*, à Québec.

Pendant la guerre, ses activités sont multiples et diverses: d'abord correspondant de guerre à Londres du journal *Le Soleil* de Québec, il est nommé, en 1942, directeur de la West African Broadcasting Unit à Accra, Gold Coast (Ghana) pour faire de la

propagande pro-alliée en vue du débarquement américain en Afrique du Nord. De retour au Canada en 1943, il devient directeur de l'Agence France-Afrique, puis, en 1944, chef du bureau de l'Agence France-Presse à Washington.

De 1946 à 1949, on le retrouve en Amérique du Sud, comme directeur du service d'information et des relations publiques de la Cie *Brazilian Traction Light & Power Co. Ltd.* à Rio de Janeiro, au Brésil. De retour à Montréal en 1949, il devient éditorialiste à la station radiophonique CKAC. En 1953, il lance la revue *Les Écrits du Canada français* (qui existe toujours).

En 1955, Jean-Louis Gagnon fonde l'hebdomadaire *La Réforme* et collabore, avec Jean-Marie Nadeau et quelques autres, à la réorganisation du parti libéral provincial sur de nouvelles bases démocratiques: de ce fait, il devient un personnage en même temps qu'une cible politique pour l'Union nationale de Maurice Duplessis. Bien qu'il ne soit pas candidat, à la veille des scrutins de 1956 et de 1960, l'UN diffuse contre lui à travers la province, à des centaines de milliers d'exemplaires, des pamphlets virulents intitulés *La vérité sur Jean-Louis Gagnon* dans lesquels un ancien délateur à la solde de la GRC, Pat Walsh, le dénonce comme un « fellow Traveler » et un cryptocommuniste. En 1956 surtout, l'ère du maccarthysme se prolonge de cette façon au Canada.

Deux ans plus tard, en octobre 1958, ces dénonciations n'empêchent pas Mme Angéline Berthiaume-DuTremblay de le choisir comme chef de la rédaction de *La Presse* qu'elle désire transformer et réformer. En peu de temps, d'octobre 58 à mai-juin 1961, avec l'aide de quelques collaborateurs, dont Antoine DesRoches et Paul-Marie Lapointe, il y accomplit un travail considérable, qui prend fin avec son départ pour « l'aventure du *Nouveau-Journal* » (5 septembre 1961 au 21 juin 1962).

En 1962, il est journaliste et éditorialiste à la station radiophonique CKLM à Montréal. En 1963, il devient membre, puis coprésident de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme. A partir de 1972 jusqu'en 1976, il est ambassadeur et délégué permanent du Canada auprès de l'Unesco, à Paris. Enfin, en 1976, il est nommé membre du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) et le demeure jusqu'à sa retraite, en 1983.

Au cours de sa longue carrière, Jean-Louis Gagnon fut l'objet de nombreuses distinctions professionnelles: membre de l'Académie canadienne-française (1959); membre de la Société Royale du Canada (1971); membre de l'Ordre du Mérite de la culture française au Canada (1972); et membre de l'Ordre du Canada (1980). Il est l'auteur, notamment, des ouvrages suivants: *Vent du large* (1944); *La Fin des Haricots* (1955) et *La Mort d'un Nègre* (1961).

té, même dans l'esprit des dirigeants de *La Presse*, elle se préparait de longue main depuis des années.

Quelques années avant la mort de Pamphile DuTremblay, Jean-Louis Gagnon, commentateur au poste CKAC, avait fondé, au sein du groupe des employés de l'information, un syndicat affilié à l'American Newspaper Guild (COI). Ce syndicat, le premier du genre à Montréal, avait grandement facilité la tâche de Phil. Lalonde, gérant du poste, qui, auparavant, avait dû négocier chaque augmentation de salaire individuelle avec le grand patron de *La Presse*, le sénateur DuTremblay. Selon son fondateur et premier président, ce syndicat était moins exigeant et tatillon (disons plus « accommodant ») que le Syndicat des journalistes de Montréal avec la direction de *La Presse*. De ce fait, il était mieux « vu » de la part de M. DuTremblay.

Après la mort de M. DuTremblay (survenue début octobre 1955), Mme DuTremblay, de même que Jacques Bélanger, trésorier de *La Presse*, avaient laissé entendre à plusieurs reprises à Jean-Louis Gagnon qu'éventuellement un poste intéressant pourrait s'ouvrir pour lui à *La Presse*. Mme DuTremblay, en particulier, lui avait dit qu'elle songeait sérieusement à lui confier la direction de *La Patrie*, qui traînait de l'aile, et même celle de *La Presse*, qu'elle tenait à moderniser, à rénover. Chose certaine, elle n'était pas satisfaite des performances des directeurs de *La Patrie* et de *La Presse*, à ce moment-là.

Mais d'une semaine et d'un mois à l'autre, les choses traînaient en longueur. Il a fallu l'explosion d'octobre 58 pour précipiter les événements et hâter la venue de Jean-Louis Gagnon à *La Presse*.

Elle s'est fait tout naturellement, en quelque sorte, puisque Jean-Louis Gagnon siégeait au sein du comité de négociations, aux côtés de Jacques Bélanger et de M^e Antoine Geoffrion, représentants de la direction de *La Presse*, et de Jean-Paul Geoffroy, porte-parole de la CTCC. Un quart de siècle plus tard, Jean-Louis Gagnon rappelle, avec le sourire, que le plus gros atout des syndiqués dans ce conflit qui avait pris tout le monde par surprise, fut... la mort du pape Pie XII! Les dirigeants du journal, à ce moment-là, ne pouvaient concevoir qu'un pape pût quitter cette terre sans que *La Presse* en parlât!

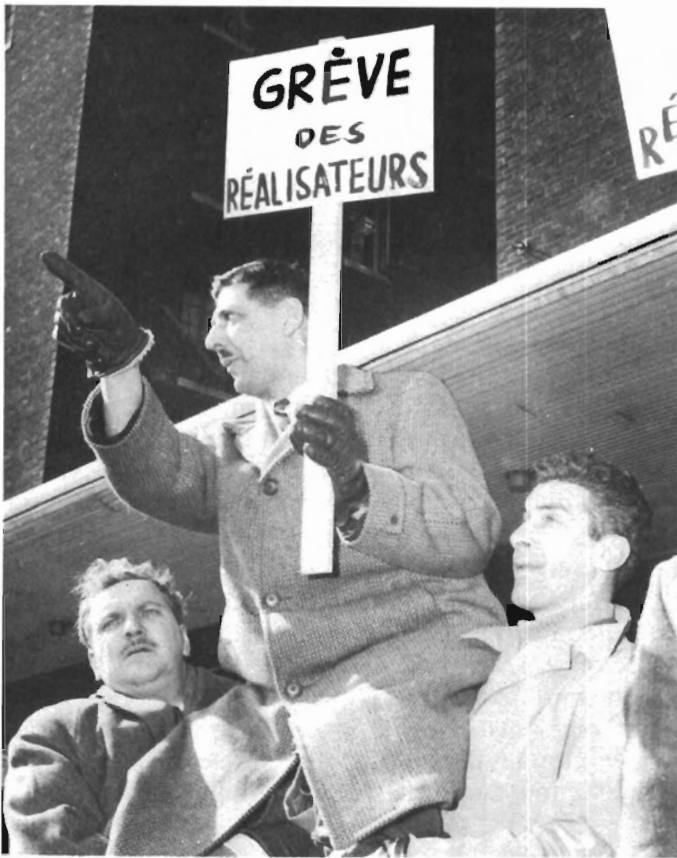
Le conflit réglé presque miraculeusement, il fallait quel- qu'un pour remplacer MM. Major, Roberge et Leblanc, disparus de la scène du jour au lendemain tout aussi miraculeusement, si l'on peut dire (mais avec plein salaire). Le choix se

Au cours d'une longue entrevue à Ottawa, Jean-Louis Gagnon, maintenant à la retraite, nous a expliqué brièvement les différentes étapes de l'opération de rénovation et de redressement qu'il entreprit à *La Presse* à la fin de 1958. « Il fallait d'abord, dit-il, revaloriser la fonction et le statut du journaliste de *La Presse* par rapport à ses confrères des autres journaux. *La Presse* ne manquait pas de bons, d'excellents éléments, mais par suite de la règle de l'anonymat, même les meilleurs n'étaient pas connus; on ne les voyait nulle part, surtout pas à l'écran de Radio-Canada. Leur permettre de signer leur vrai nom dans le journal équivalait à un simple devoir de justice. Bientôt, les meilleurs percèrent, non seulement au petit écran, mais aussi sur la scène nationale, où ils ne tardèrent pas à décrocher des prix de journalisme: en 1960, par exemple, pas moins de sept journalistes de *La Presse* obtinrent des prix Bowater, ce qui rehaussa d'autant le prestige du journal.

Il fallait aussi mettre fin au « régime de ghetto » qui était imposé aux femmes journalistes à *La Presse*. C'est pourquoi l'accès à la grande salle de rédaction leur fut ouvert. Les deux premières à en profiter furent Renaude Lapointe et Adèle Lauzon.

Du point de vue technique, nous dit Jean-Louis Gagnon, le plus gros problème résidait dans les rapports entre la rédaction et la publicité. En fait, la publicité dominait complètement la rédaction, en ce sens que jusqu'à la dernière minute avant l'heure de tombée, il était toujours possible d'insérer de la publicité aux dépens de la matière rédactionnelle, c'est-à-dire, en somme, de l'information. Paul Hogue, directeur de la publicité et du tirage, n'avait de comptes à rendre à personne, surtout pas au directeur de l'information. Quand il voulait qu'une certaine publicité paraisse, il n'avait qu'à donner des ordres, et la matière à lire prenait le chemin du panier pour être remplacée presto par de « sacro-saintes annonces. »

Dans un grand journal d'information comme *La Presse*, c'était en quelque sorte « le monde à l'envers ». Une telle anomalie ne pouvait être tolérée bien longtemps. Jean-Louis Gagnon nous a expliqué que l'absence de maquette était à l'origine de cette situation aussi intolérable que paradoxale. D'un jour à l'autre, les chefs de pupitre à *La Presse* ignoraient totalement le nombre de colonnes de matière à lire que les journalistes devaient produire afin de « boucher les trous » entre les placards publicitaires, souvent apportés sur le « marbre » à la dernière minute avant l'heure de tombée.



Mars 1959: Le président de la C.T.C.C. (aujourd'hui la CSN), M. Roger Mathieu, pancarte en main, fait du piquetage avec les réalisateurs de Radio-Canada en grève. On le voit ici hissé sur les épaules de deux piqueteurs. Celui de gauche est, sans contredit, Jean Duceppe.

Photothèque La Presse.

En vue de gagner leur point et de remporter, à la fin, ce que l'on pourrait appeler la « bataille de la maquette », Jean-Louis Gagnon et ses collaborateurs immédiats durent faire montre de beaucoup de fermeté et de ténacité. Ayant la raison et le bon sens de leur côté, ils remportèrent la bataille. La rédaction s'entendit avec la publicité sur le nombre de colonnes de matière à lire à produire chaque jour (150) afin d'équilibrer les deux et, de ce fait, produire un journal plus vivant et intéressant. On évitait ainsi, à tout jamais, les « peak loads », c'est-à-dire les masses exagérées de matière rédactionnelle qu'il fallait produire à toute vitesse, afin de combler parfois les vides béants de la

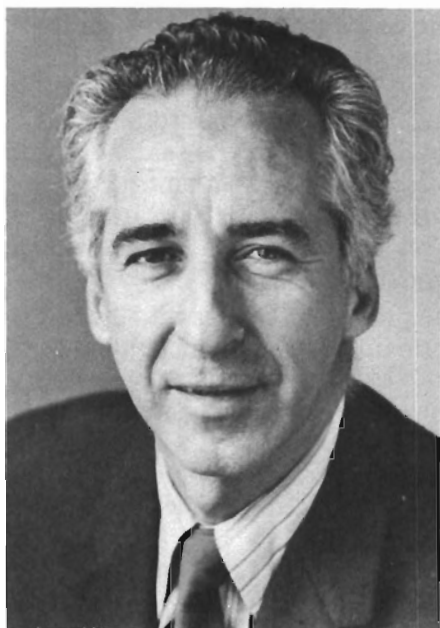
publicité, à la dernière minute. Cette bataille de la maquette constitua une base de départ importante dans le processus de rénovation et de modernisation de *La Presse*.

Mais il y avait bien d'autres points à changer et à réformer. Par exemple, la composition et la présentation de la une, presque toujours les mêmes, d'un jour à l'autre. Sous l'ancien régime, les nouvelles internationales et nationales occupaient presque à elles seules tout l'espace de la première page, ce qui lui conférait un aspect répétitif et monotone. C'est sous Jean-Louis Gagnon que les grosses nouvelles régionales et mêmes locales furent enfin présentées à la une de *La Presse*. Quant à la nouvelle toilette typographique que l'on envisagea très tôt pour *La Presse*, elle ne put se réaliser avant un an, quand, enfin, les divers services du journal purent emménager dans le nouvel immeuble (dont la construction avait subi des retards considérables) et compter sur de nouvelles rotatives, très rapides et puissantes.

Malgré tout, la nouvelle rédaction résolut de brûler les étapes en décidant, très tôt, de rajeunir l'allure de la page éditoriale. Dès le début de février 1959, soit trois mois après la mini-grève d'octobre 58, l'ancienne page éditoriale disparaissait à jamais pour faire place à la nouvelle, qui comportait des changements intéressants. Sous le titre: « Le service du peuple », la direction expliquait, dans l'éditorial de tête, les principaux éléments de ce renouveau: une typographie plus aérée, des articles



Raymond Guérin: Dans les années 50, Raymond Guérin signa de son vrai nom la première chronique de jazz dans *La Presse*. Plus tard, dans les années 60, sous le règne de Gérard Pelletier, il fut titulaire d'une chronique d'« information humoristique », la première du genre dans *La Presse*. Il est maintenant attaché au Service d'information d'Air Canada en qualité de rédacteur principal.



Antoine DesRoches, dont les états de service à La Presse, depuis 1958, sont impressionnants. Après avoir été à deux reprises directeur de l'information, il est aujourd'hui adjoint au président et directeur des relations publiques de La Presse et président des Éditions La Presse.

Photothèque La Presse.

signés, la collaboration régulière du caricaturiste Robert LaPalme et sa première caricature en « hommage à Bourgeois », enfin, l'ouverture d'une tribune libre sous le titre : « La parole est à nos lecteurs ». Ayant longtemps vécu dans un air confiné, *La Presse* ouvrait enfin ses fenêtres « aux vents du large ». Dès le premier jour, la transformation était prometteuse.

Par ailleurs, le retard dans l'emménagement eut un effet bénéfique, en ce sens qu'il permit à Antoine DesRoches et à Paul-Marie Lapointe, entre autres, de préparer de longue main la nouvelle toilette typographique que l'on envisageait pour *La Presse*. A cet effet, l'on fit appel également à de grands spécialistes de l'extérieur.

Quand *La Presse* déménage...

Préparé, planifié depuis des années, mais en retard de plus d'un an (on s'aperçut, au cours des travaux de construction, que le

nouvel immeuble de *La Presse* était assis sur le lit d'une ancienne rivière!), le déménagement tant attendu ne s'effectua qu'au début d'octobre 1959, plus précisément pendant la fin de semaine du 10 octobre. Un heureux hasard, et le concours d'un ami toujours à l'affût de ce qui pourrait aider à nos travaux, nous a permis de retrouver un article où l'on décrit de façon à la fois très précise et vivante, la grande opération de l'installation de *La Presse* dans ses nouveaux locaux, après soixante ans passés dans l'ancien immeuble de la rue Saint-Jacques.

L'article, paru dans *Le Devoir* du 12 octobre 1959 et signé de Michel Roy (maintenant éditeur adjoint de *La Presse*) sous le titre: « Quand *La Presse* déménage », est surmonté d'une grande photo où trône le rédacteur en chef, Jean-Louis Gagnon, devant les énormes nouvelles rotatives. Le rédacteur du *Devoir* est visiblement très impressionné par la « tournée du propriétaire » qu'il vient d'accomplir avec Jean-Louis Gagnon. Laissons-le s'expliquer:

Samedi, écrit-il, « *La Presse* » emménageait dans ses nouveaux locaux (à l'intersection des rues Craig et Saint-Laurent), abandonnant temporairement le vieil immeuble qui sera rénové et abritera les services de l'administration, la bibliothèque, les archives, la rédaction des arts et spectacles, et la « morgue », c'est-à-dire quelques millions de photographies. Mais c'est dans le nouvel immeuble que l'on retrouvera l'immense salle de rédaction (75 pupitres de noyer construits sur commande), les chambres noires, les bureaux des chefs de services de rédaction et les départements auxiliaires.

Dans ce nouvel immeuble relié à l'ancien par des passerelles qui enjambent la ruelle des Fortifications, le 2^e étage est presque entièrement réservé à la composition typographique où se dressent à perte de vue des casiers de caractères, une quarantaine de linotypes, et les impressionnantes rangées de marbre où s'effectuera nuit et jour cette opération capitale que l'on appelle la mise en page...

Mise en page répétée 64, 80, 96 ou 110 fois selon l'épaisseur du journal, les impératifs de la publicité et de l'actualité.

Les impératifs de l'actualité d'abord! affirme Jean-Louis Gagnon, chef de la rédaction qui, dans le tohu-bohu du déménagement, nous entraîne avec enthousiasme d'un étage à l'autre, de salle en salle, depuis « cette cathédrale engloutie » que compose l'entrepôt souterrain où seront emmagasinés les rouleaux de papier journal, jusqu'à l'étage supérieur, réservé aux salles de conférence, à l'appartement de la présidente et aux « executive suites », ces bureaux où, à pas feutrés, les « grands » de la maison forgeront le destin du journal.



Les créateurs du Nouveau Journal: De gauche à droite: Jacques Bélanger, trésorier; Jean-Louis Gagnon, rédacteur en chef; Georges Langlois (à demi caché), éditorialiste en chef; Mme Angéline Berthiaume-DuTremblay, présidente; Antoine DesRoches, directeur de l'information; Paul Boudreau, gérant; Paul-Marie Lapointe, adjoint au directeur de l'information.

The Star Weekly Magazine, 25 novembre 1961.

A l'étage de la rue Craig (rebaptisée depuis rue Saint-Antoine), on s'attarde devant cette machine gigantesque qui commande le respect, cette colossale équation d'acier, de fer, de câbles, de cylindres, entièrement assujettie à la volonté des ingénieurs: les rotatives dont le fonctionnement est conditionné par une série de dispositifs électroniques qui peuvent assurer un débit horaire de 100 000 exemplaires de 100 pages multicolores. Dans le couloir latéral, les tableaux lumineux, bariolés de cadenas, de boutons, de lampes: prodige de la technique qui règne ici sur les 27 unités de ces rotatives, mises en place sous la direction de techniciens américains qui, en plusieurs mois, ont initié leurs camarades montréalais.

Au service de l'expédition, les trieuses et les lieuses automatiques remplacent les mains de l'homme: ces appareils plient, dénombrent, ficellent et adressent des milliers d'exemplaires, convoyés ensuite vers les camions.

A compter de mardi, par étapes, « La Presse » sera typogra-

phiquement rénovée : on renonce aux classiques huit colonnes de texte composées en sept points pour adopter la page de neuf colonnes et le caractère de huit points (comme celui du *Devoir*). Les familles de caractères dont sont faits les titres et les manchettes seront plus abondantes et offriront aux journalistes une variété plus riche. C'est dire que le format de « La Presse » sera élargi d'environ un quart de pouce pour faire place à cette neuvième colonne. Les publicitaires, naturellement, s'en réjouissent qui pourront ainsi accroître le volume des annonces.

Ce qu'il faut retenir de ce « tour du propriétaire » que vient de nous offrir Jean-Louis Gagnon, c'est sans doute l'importance qui est dorénavant accordée aux services de la production, en particulier à la rédaction.

Car s'il est évident, poursuit Michel Roy, qu'un journal sans journalistes est une absurdité, encore faut-il reconnaître à ceux-ci la place qui doit être la leur au sein d'une entreprise de presse : conditions de travail, matérielles et physiques, psychologiques et morales. C'est vers cet objectif élémentaire que Jean-Louis Gagnon n'a cessé d'orienter ses efforts depuis moins d'un an et qu'il peut se féliciter d'avoir largement atteint en contemplant cette salle moderne de rédaction qui sera trépidante dans quelques heures, peuplée d'une centaine de rédacteurs, de photographes, de dessinateurs, de commis.

Pour lui, comme pour tant d'autres, accoutumés à travailler depuis toujours dans les étroits et sympathiques trous poussiéreux qu'on appelle des salles de rédaction, ces aménagements rationnellement conçus et cette place de premier plan qu'occupe maintenant la rédaction marquent vraiment une révolution.



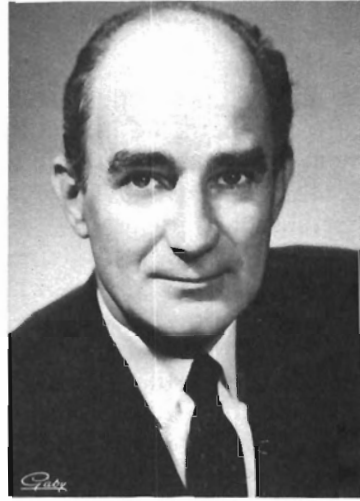
Maurice Dagenais, qui, dans les années 50, occupa le poste de « gérant » de la rédaction à La Presse.

Photothèque La Presse

Le journalisme mène à tout...



Léo Cadieux
(Journaliste à *La Presse*: 1930-1941)
Ambassadeur du Canada
à Paris: 1970-1975.



Gérard Pelletier
(Rédacteur en chef à *La Presse*:
1961-1965)
Ambassadeur du Canada à Paris:
1975-1980 et à l'ONU: 1981-1984



Jean-Louis Gagnon
(Rédacteur en chef à *La Presse*:
1958-1961)
Ambassadeur du Canada
auprès de l'Unesco: 1974-1976



Renaude Lapointe
(Journaliste à *La Presse*:
1958-1971)
Présidente du Sénat: 1974-1979

même à la diplomatie et au Sénat...

Où la famille Berthiaume entre en jeu...

Normalement, avec cette formidable organisation matérielle et tous ses employés désireux de produire au maximum dans un environnement fait à leur mesure, *La Presse* devait emprunter les chemins montants de la prospérité, ce qu'elle ne manqua pas de faire. Cependant, il ne faut pas oublier qu'elle est toujours entre les mains de la famille Berthiaume, qui n'a jamais vraiment connu ni l'harmonie ni l'unité depuis la mort du père. A la mort du sénateur DuTremblay, c'est sa veuve, née Angéline Berthiaume, qui a pris les rênes du pouvoir, laissant à ses neveux des rôles secondaires qui les font piétiner d'impatience. Sous les arcanes célestes, l'hon. Trefflé Berthiaume doit grimacer dans sa barbe, à la vue de ce qui se passe sur terre, dans « sa » *Presse* qui a toujours été pour lui comme une seconde famille. En réalité, il a été frustré dans ses dernières volontés, puisque, après avoir tout mis en oeuvre pour empêcher ses gendres et ses filles d'avoir leur mot à dire dans le contrôle et la gestion de *La Presse*, il a vu son gendre, Pamphile-Réal DuTremblay, et sa fille aînée, Angéline, assumer les commandes du journal qu'il avait tant travaillé à bâtir.

Préoccupée à bon droit de l'avenir de *La Presse* et de la sécurité financière de ses neveux, Mme DuTremblay caresse depuis quelque temps un grand projet : celui de rendre *La Presse* libre et indépendante de toute influence extérieure, grâce à une « fondation » constituée des biens de toute la famille Berthiaume, ceux de ses neveux comme les siens. Pour cela, il faut que ses neveux consentent à faire leur part, c'est-à-dire à céder leurs actions à la Fondation au prix déterminé par Mme DuTremblay, soit un million de dollars chacun. Mais ses neveux font plus que grise mine à ce projet ; en réalité, ils s'y opposent farouchement. Conformément à la ligne suivie par la famille Berthiaume depuis la mort du père, Mme DuTremblay songe à faire appel à la Législature : ainsi une loi du Parlement provincial obligeant ses neveux à lui vendre leurs actions au prix qu'elle envisage serait bien commode. Elle s'en ouvre au gouvernement d'Antonio Barrette qui, à l'approche des élections de juin 1960, ne dit pas non, bien au contraire. Ce qui expliquerait pourquoi, pendant les trois semaines qui ont précédé l'élection, l'équipe Gagnon a été plus ou moins mise au rancart afin de permettre à *La Presse* d'afficher une neutralité plus que bienveillante à l'égard de l'Union nationale.

Il s'agissait pour l'équipe de « remplacement » d'exercer une surveillance tatillonne qui visait à accorder, dans le



1960: Les premiers lauréats des prix Bowater à La Presse. De gauche à droite: Jean Paré, René Montpetit, Amédée Gaudreault, Jean-Louis Gagnon, rédacteur en chef, Mme Angéline Berthiaume-DuTremblay, présidente et directrice générale de La Presse, Roger Champoux, éditorialiste en chef, Fernand Beauregard et Marcel Gingras.

Photothèque La Presse.

journal, à peu près le même espace rédactionnel aux deux formations en lice, en l'occurrence le Parti libéral et l'Union nationale. On imagine bien que Mme DuTremblay dut être fortement dépitée de voir Antonio Barrette et l'UN vaincus par Jean Lesage: de ce fait, son projet de Fondation s'effondrait comme un château de cartes.

Reprenant le projet de Mme DuTremblay après la victoire des libéraux, Jean-Louis Gagnon, libéral notoire, amorce des démarches auprès de Jean Lesage afin de le faire valider et approuver par le nouveau gouvernement. Il se heurte à un mur. « Je fus bien forcé de constater, avoue maintenant l'ancien rédacteur en chef de *La Presse*, que le nouveau leader libéral n'était pas du tout favorable à cette idée; au contraire, il s'y opposait assez fermement. » « Je ne voulais pas associer mon gouvernement, a déclaré par la suite Jean Lesage, à une telle *entreprise de spoliation*. » Auprès du gouvernement du Québec, les neveux auront donc gain de cause contre leur tante.

Ainsi donc, la fille de l'hon. Trefflé Berthiaume perdait sur les deux tableaux. Très tenace et volontaire sous des dehors frêles, elle se rebiffa contre ce mauvais coup du sort. Quelques jours après, réunissant son conseil, elle fit connaître sa résolution: faire cavalier seul, créer sa propre Fondation et lancer un



Le coin des téléscripteurs dans l'ancienne salle de rédaction. Au fond, à droite, Hervé Major, visière sur les yeux, lisant des épreuves.



La nouvelle salle de rédaction de La Presse, après que les écrans cathodiques eurent remplacé les machines à écrire.

Photothèque La Presse.

journal qui, en concurrençant *La Presse* sur son propre terrain, en viendrait à forcer ses neveux à lui céder leurs actions au prix qu'elle exigeait et trouvait raisonnable.

La première chose à faire pour elle était de démissionner, ce qu'elle fit avec fracas, le mercredi 19 avril 1961, en première page de *La Presse*. A sa suite, trois autres directeurs démissionnèrent également: M. Jacques Bélanger, directeur adjoint; M. J.-Alex Prud'homme, c.r., président du conseil d'administration, et C.-Antoine Geoffrion, c.r., secrétaire de la compagnie. Enfin, M. Jean-Louis Gagnon, rédacteur en chef.

La présidente et directrice générale de *La Presse* expliquait dans son communiqué qu'elle avait tenu à établir cette Fondation de son vivant parce qu'elle avait « constaté que *La Presse* se trouvait menacée dans sa stabilité et que des membres de sa famille s'étaient associés à des intérêts extérieurs, voisins de la politique, dans le but évident de s'assurer avant l'heure un héritage impatientement attendu ».

Mme DuTremblay précisait qu'elle avait « voulu soustraire *La Presse* aux ambitions personnelles de chacun ». A cette fin, elle avait demandé à Québec au moyen d'un bill portant création de la Fondation, « le droit de dédommager tous les héritiers légaux éventuels en donnant à chacun d'entre eux le moyen de s'assurer un revenu de 50 000\$ à 60 000\$ par an ». La présidente cherchait ainsi à garantir la complète indépendance du journal.

« Je quitte *La Presse* pour la seule raison que je ne saurais m'associer à la politique que veulent suivre ceux qui s'en considèrent déjà les propriétaires. »

Mme DuTremblay faisait là une allusion évidente aux héritiers de la 2^e génération, petits-enfants de l'hon. T. Berthiaume (ses neveux): MM. Gilles, André et Charles-Arthur Berthiaume, et leur soeur, Mme Marie Lord. Ces derniers avaient également déposé un projet de loi à Québec, projet par lequel ils demandaient conjointement que le contrôle de *La Presse* soit enlevé à Mme DuTremblay. En apprenant que ce projet de loi avait été déposé, Mme DuTremblay avait demandé à ses procureurs de retirer le sien, que le gouvernement avait déjà jugé irrecevable.

La présidente démissionnaire soulignait en outre dans sa déclaration que seule une « direction éclairée et compétente » pouvait assurer à *La Presse* sa pleine expansion et « empêcher qu'elle ne passe, d'une façon ou d'une autre, en des mains

étrangères ». Et elle ajoutait : « Mais dans les conditions données, je ne suis plus en mesure de garantir l'avenir puisqu'on me refuse le moyen de le faire. »

Comme on peut l'imaginer, ces démissions au plus haut niveau de la direction de *La Presse* provoquèrent une vive surprise, autant dans le public qu'au sein du personnel du journal. Aussitôt après cette annonce, le Syndicat des journalistes de *La Presse* se réunissait pour aviser. Le départ de M. Gagnon, prévu pour le 27 avril, fut vivement déploré par les journalistes qui reconnaissaient en lui le principal artisan de la profonde réorganisation des services de la rédaction de la maison, et de l'essor considérable qu'avait connu le journal depuis sa nomination au poste de chef de la rédaction.

Dans leur déclaration, MM. Gagnon et Bélanger s'expliquaient comme suit : « Nous quittons *La Presse* parce que les réformes de structures qui avaient été envisagées devenaient impossibles à réaliser. L'attitude du gouvernement provincial concernant le projet de loi de Mme DuTremblay ne nous laisse aucun autre choix. La continuité de l'entreprise ne pouvant plus être garantie, du moins à nos yeux, par un conseil d'administration capable d'assurer les responsabilités requises, nous jugeons conséquemment que le mieux à faire est de laisser à d'autres la tâche de poursuivre une oeuvre à laquelle nous nous sommes donnés sans marchander comme le prouvent les résultats obtenus. »

On était alors à la fin d'avril 1961. Les deux mois qui suivirent constituèrent une période incertaine, de « flottement » pour ainsi dire, pendant laquelle les nouveaux dirigeants de *La Presse* procédèrent à de nombreuses et fébriles consultations, surtout dans les milieux d'affaires, afin de recueillir des avis, des conseils, mais aussi du renfort pour le nouveau conseil d'administration en voie de formation. Enfin, à la mi-juin, *La Presse* annonçait la formation de son nouveau conseil d'administration, composé comme suit : M. Gilles Berthiaume, président du conseil d'administration ; M. Maurice Chartré, c.a., président du conseil ; M. Jean-Paul Dion, vice-président (M. Dion avait été l'adjoint de l'hon. Pamphile-Réal DuTremblay, ancien président de *La Presse*). Les autres membres étaient des hommes d'affaires en vue de Montréal, MM. Gérard Gingras, Gérard Plourde, Roger DeSerres et Francis Saint-Pierre.

Il restait une autre importante nomination à faire, celle du rédacteur en chef, en remplacement de Jean-Louis Gagnon. Il fallait, pour remplir un tel office, une personnalité jouissant



L'ancien édifice de La Presse, à l'angle des rues Saint-Laurent et Saint-Jacques. Inauguré en 1899, il subsiste toujours. S'y est ajouté, en 1959, un édifice moderne.



d'un certain prestige dans les milieux intellectuels, pour faire pendant, en quelque sorte, à celle de Jean-Louis Gagnon.

Nomination du « remplaçant »

Quelques jours plus tard, soit le 17 juin, la décision était annoncée: le choix s'était fixé sur Gérard Pelletier qui, à 42 ans, bénéficiait d'une excellente cote dans les milieux intellectuels et sociaux de la métropole, voire même de la province et du pays.

Né à Victoriaville en 1919, Gérard Pelletier, fils d'un chef de gare, avait fait ses études aux collèges de Nicolet et de Mont-Laurier, ainsi qu'à l'Université de Montréal. De 1939 à 1943, il avait été président national de la Jeunesse étudiante catholique. Chroniqueur de la vie ouvrière au *Devoir* de 1947 à 1950, il s'était fait connaître à l'époque par ses comptes rendus de la grève d'Asbestos. Passé par la suite à la CTCC, il devait prendre la direction de l'hebdomadaire *Le Travail*, organe de la Confédération, et assumer les relations extérieures de la centrale syndicale. Journaliste spécialisé dans les grands reportages et les enquêtes sociales, il avait fait à Radio-Canada, notamment à l'émission *Premier plan*, des émissions remarquées sur le problème des Noirs aux États-Unis et aussi sur l'Algérie.

Directeur de la revue *Cité libre*, M. Pelletier avait pris à l'égard des grands problèmes qui agitaient le Canada français des positions qu'il avait toujours défendues par la suite, positions qui, apparentées à la tradition du groupe français *Esprit*, l'avaient rangé parmi ceux qu'on appelle les « catholiques de gauche ».

Il n'est pas douteux que l'arrivée de Gérard Pelletier à *La Presse* (fin juin, début juillet) contribua grandement à réduire le malaise qui régnait parmi les quelque 80 journalistes de la maison depuis le départ de Jean-Louis Gagnon. Quoi qu'il en soit, une bonne trentaine de journalistes, parmi les plus expérimentés, quittèrent *La Presse* pendant juin et juillet 1961 pour suivre Jean-Louis Gagnon dans la « dissidence ». Malgré tout, l'exode n'assuma pas des proportions vraiment catastrophiques; on engagea de nouveaux journalistes et *La Presse* continua de paraître, jour après jour, en espérant voir bientôt poindre des jours meilleurs, après cette crise qui l'avait ébranlée jusque dans ses fondements.

Dès le début de septembre 1961, deux quotidiens de langue française, *La Presse* et *Le Nouveau Journal*, paraissaient l'après-midi à Montréal (en plus des deux quotidiens du matin, *Le Devoir* et *Montréal-Matin*). Lequel allait l'emporter? On



Maurice Chartré, c.a., qui fut nommé président de *La Presse* le 13 juin 1961, suite à la rupture créée par le départ de Jean-Louis Gagnon et de Mme Angéline Berthiaume-Du Tremblay.

sait ce qui est arrivé: dès le 21 juin 1962, après seulement neuf mois de publication, *Le Nouveau Journal* de Mme DuTremblay et de Jean-Louis Gagnon disparaissait des kiosques à jamais. Plus de 90 journalistes se retrouvaient sur le pavé. On a pu dire à ce moment-là qu'un certain « âge d'or du journalisme » était terminé à Montréal. De toute façon, les services des journalistes n'étaient plus « en demande » comme ils l'avaient été pendant l'éphémère existence du *Nouveau Journal*.

A ce moment-là et par la suite, on a beaucoup épilogué sur les causes profondes de la faillite de ce quotidien qui avait vu le jour au milieu d'une euphorie sans précédent. Certains observateurs ont répété alors « qu'il n'y avait pas de place pour quatre quotidiens de langue française à Montréal ». D'autres ont avancé, avec une pointe de sarcasme, « qu'il est toujours périlleux de fonder un journal en vue de régler une querelle de famille ».

Quelque vingt-deux ans après, Jean-Louis Gagnon explique par de multiples causes la déconfiture rapide du *Nouveau Journal*. « D'abord, dit-il, Mme DuTremblay n'a investi dans l'entreprise que la moitié de ce qu'elle avait promis: deux millions de dollars au lieu de quatre millions. Si nous avions pu bénéficier des quatre millions promis, peut-être aurions-nous pu passer sans encombre un cap très difficile. Du côté du tirage, de la distribution, ajoute-t-il, nous avons grandement manqué « d'expertise »: nous n'avions pas la direction et le personnel qu'il fallait pour entrer vraiment en concurrence avec les autres quotidiens. Ce fut notre handicap majeur, celui qui nous étouffa, à la fin. Il faut aussi préciser, dit Jean-Louis Gagnon, que Mme DuTremblay était soumise à diverses influences sur lesquelles nous ne pouvions pas agir. Ainsi, plusieurs de ses proches trouvaient le contenu du *Nouveau Journal* trop « avant-gardiste », trop peu respectueux à l'égard du clergé et des autorités religieuses. Sa soeur Anna, presque nonagénaire, et pensionnaire dans une congrégation religieuse de Québec, lui



Antonio Barrette, ancien ministre du Travail sous Duplessis et premier ministre du Québec de janvier à juin 1960.

Photo Jean-Yves Létourneau, *La Presse*.

aurait laissé entendre qu'elle ne « gagnerait certes pas son Ciel à publier chaque jour un journal comme celui-là, où l'on fouillait dans l'intimité des prêtres et des religieux ». Le reportage de Renaude Lapointe sur « la vie mouvementée de Mgr Charbonneau », l'aurait particulièrement scandalisée... Anna lui conseilla fortement d'utiliser plutôt son argent pour aider les oeuvres des congrégations religieuses. »

Pendant ce temps-là, à *La Presse*, la vie continuait, forcément. Inutile de dire que la disparition du *Nouveau Journal* provoqua, dans les cercles dirigeants de *La Presse*, un immense soupir de soulagement. Chez eux, la crainte du lendemain se dissipait presque aussi vite qu'elle était apparue. De ce fait, l'utilité de Gérard Pelletier comme rédacteur en chef s'en trouvait grandement diminuée; à la rigueur, *La Presse* pouvait maintenant presque se passer de lui. Plusieurs membres du conseil d'administration commencèrent à scruter certaines des prises de position du journal en page éditoriale, tout particulièrement à l'occasion des élections générales qui se succédèrent ces années-là à un rythme rapide, par suite de l'instabilité des gouvernements conservateurs et libéraux. Parmi ces Messieurs, quelques-uns voyaient avec une certaine appréhension *La Presse* pencher dangereusement vers la gauche, hors des sentiers empruntés jusque-là. Un certain jour, plus précisément le 19 mars 1963, une note apparut au haut de la page éditoriale, note en apparence anodine qui se lisait comme suit: « Les éditoriaux de *La Presse* étant signés, ils expriment les opinions de leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles des membres du conseil d'administration. »

Que signifiait cet avertissement, ou cette « mise en garde » (plutôt inhabituelle à cet endroit dans un grand journal d'information)? D'aucuns y ont vu un désaveu non équivoque de la haute direction de *La Presse* à l'adresse de la rédaction et tout particulièrement du rédacteur en chef.

Une grève longue et pénible

Dans l'histoire souvent tourmentée de *La Presse*, l'année 1964 restera mémorable par une grève extrêmement longue et pénible (l'exacte antithèse de la grève « fraîche et joyeuse » d'octobre 1958) qui constitua un premier affrontement majeur entre l'administration et les syndicats. Deux autres grands conflits surgiront par la suite, dont on fera état en temps opportun. Signalons tout de suite qu'en treize ans, de 1964 à 1977-1978,

La Presse dut subir trois longs arrêts de travail, qui taxèrent au maximum sa capacité de résistance et de survie.

La grève de 64, qui dura plus de sept mois (204 jours exactement, du 4 juin au 24 décembre, alors que le journal ne parut pas pendant 214 jours, la publication n'ayant repris que le 4 janvier 1965), équivalut à une terrible épreuve de forces au sein de l'entreprise. Chose étrange, ce fut le syndicat des journalistes qui en porta à peu près tout le poids pendant des mois, même s'il fut étranger au déclenchement de l'arrêt de travail, décidé et effectué par les typographes, au nombre de 300. Ces derniers, voyant avec appréhension approcher à grands pas l'ère de l'automatisation, craignaient à bon droit pour la sécurité de leurs emplois. Ce fut en quelque sorte pour eux une grève « préventive » qui se termina par l'octroi de certaines garanties qui semblèrent les satisfaire. Notons ici en passant, par souci d'exactitude historique, que quelques heures seulement après le déclenchement de la grève par les typos, la direction de *La Presse* décrétait un lock-out qui se prolongea jusqu'au 24 décembre.

Il est impossible de reprendre ici par le menu les hauts et les bas de négociations qui, se poursuivant pendant des mois, furent à certains moments très dures, en particulier pour les journalistes. Visiblement, la direction de *La Presse* craignait de voir lui échapper le contrôle de l'information et certains droits de gérance qu'elle considérait indispensables. De leur côté, les journalistes luttèrent âprement pour conserver une certaine marge de liberté qu'ils jugeaient nécessaire à l'exercice de leur profession. Tant bien que mal, le tout aboutit à la réalisation d'un certain équilibre de forces qui fut jugé satisfaisant par les deux parties.

Il va sans dire que ce conflit majeur au sein du « plus grand quotidien français d'Amérique » fut largement rapporté et commenté dans les autres médias. Dans un « bloc-notes » du *Devoir*, sous le titre : « Le silence de LA PRESSE... », Michel Roy en dégagait ainsi la véritable signification :

Depuis bientôt un mois, les Montréalais sont privés d'un quotidien qu'aucun autre journal ne peut vraiment remplacer. LA PRESSE n'est pas une entreprise comme les autres. Ce n'est pas uniquement une affaire lucrative. C'est une institution qui joue un rôle vital dans la société. En cessant de paraître, elle prive non seulement 1 200 employés de leur gagne-pain, mais aussi des dizaines de milliers de lecteurs des informations, des commentaires, des renseignements, de la réclame, de la critique, des éditoriaux

qu'ils ont appris à trouver tous les jours dans les colonnes de leur journal, reflet de l'actualité et des préoccupations de leur milieu ; en suspendant sa publication, elle se soustrait donc aux obligations qu'elle a contractées, de par sa nature même, à l'égard de la communauté. Dans une large mesure, LA PRESSE est un service public dont l'ampleur est telle qu'il ne peut cesser de fonctionner sans compromettre en grande partie la libre diffusion de l'information, essentielle à la démocratie...

Après un silence forcé aussi prolongé, on comprend, jusqu'à un certain point, que *La Presse* ait adopté un ton triomphant pour annoncer, sur neuf colonnes, sa réapparition dans les kiosques, peu après le Jour de l'An 1965. Elle était visiblement heureuse de faire savoir à tous que le premier jour de sa parution, 270 000 exemplaires de *La Presse* avaient été vendus, alors qu'à la même date, l'année précédente, le tirage n'avait été que de 249 000 exemplaires. Elle ne mentionnait pas que pendant sa longue absence, deux quotidiens de langue française avaient vu le jour à Montréal, *Métro-Express* et *Le Journal de Montréal*.

Congédiement et démissions

Déjà, avant la grève, pour les raisons esquissées plus haut, les rapports étaient tendus entre le chef de la rédaction et l'administration. Ce conflit de sept mois eut comme principal effet de les rendre plus difficiles encore. Par ailleurs, il ne contribua certes pas à améliorer les relations entre le rédacteur en chef et les journalistes. Selon des sources fiables, au début de la grève M. Pelletier aurait offert ses services au syndicat comme médiateur, mais il aurait essuyé un refus catégorique. Une telle attitude l'aurait obligé par la suite, pendant toute la durée du conflit, à se tenir coi, apparemment neutre dans les deux parties, ce qui n'aurait pas servi son image, d'un côté comme de l'autre. De sorte qu'après le retour au travail, le rédacteur en chef se trouva *persona non grata*, isolé en quelque sorte tant auprès de l'administration que de la rédaction. Une telle situation ne pouvait durer : elle se termina de façon abrupte le 30 mars suivant par le congédiement pur et simple du rédacteur en chef, que l'on rendait responsable de deux titres erronés parus quelques jours auparavant et qui mettaient en cause un ministre du gouvernement Lesage (M. Bernard Pinard, ministre de la Voirie). Ce dernier, même après la rétractation de *La Presse*, réclamait des dommages de 100 000 \$, « pour atteinte à sa réputation ». De son côté, M. Pelletier niait toute responsabilité personnelle en rapport avec ces titres, dans lesquels on accusait faussement

le ministre Pinard « d'avoir incité un certain M. Deslauriers à faire une fausse déclaration en sa faveur ».

Comme on peut l'imaginer, cette annonce sensationnelle fit grand bruit dans les médias: ce n'est pas tous les jours qu'un grand journal d'information remercie de cette façon son rédacteur en chef... Le lendemain, 31 mars, *Montréal-Matin* titrait à la une: « Crise à LA PRESSE: Gérard Pelletier est mis à la porte ». Au sein du journal, la mise à pied soudaine de M. Pelletier provoqua la démission en bloc, « par solidarité », du conseil de la rédaction, formé de MM. J.-T. Larochelle, Vincent Prince, Jean David et Gilles Marcotte.

L'affaire souleva aussi quelques remous chez les journalistes, qui se réunirent en assemblée générale afin d'aviser sur l'attitude à prendre. La suggestion d'une « grève symbolique de protestation », formulée par quelques membres du syndicat, fut loin de susciter l'approbation générale: elle fut rejetée massivement par l'assemblée après l'intervention d'un ancien président du syndicat qui souligna avec force « qu'à peine sortis d'une grève de sept mois, les membres de l'unité de négociations n'avaient pas à s'immiscer dans une querelle de patrons ».

Presque aussitôt, M. Roger Champoux était désigné pour occuper la place vide, mais au titre d'éditorialiste en chef. Et *La Presse* continua de paraître...

Notes et indications bibliographiques

« Un journal transformé » : André Laurendeau, dans *Le Magazine Maclean*, juin 1965.

Témoignage de Jean-Marc Léger sur la crise d'octobre 58 à *La Presse*: *Le Devoir*, le lundi 13 avril 1961.

Sur le rôle de Jean-Louis Gagnon à *La Presse*, après la grève d'octobre 58 et au *Nouveau-Journal*, en 1961 et en 1962: Renseignements recueillis au cours de deux longues conversations enregistrées sur magnétophone avec Jean-Louis Gagnon, à l'été de 1983.

Démissions à la direction de *La Presse*: *La Presse*, 19 avril 1961.

« Quand LA PRESSE déménage... » : *Le Devoir*, 12 octobre 1959. (Fonds Fleury-Lamothe, par la Société Canadienne du Microfilm, Inc.)

« Le silence de LA PRESSE... » : Blocs-notes de Michel Roy dans *Le Devoir*, 29 juin 1964. (Fonds Fleury-Lamothe, par la Société Canadienne du Microfilm, Inc.)

Sur la parution de *La Presse*, après une grève de 7 mois: *La Presse*, 7 janvier 1965. (Fonds Fleury-Lamothe, par la Société Canadienne du Microfilm, Inc.)

Le congédiement de G. Pelletier: *Montréal-Matin*, 31 mars 1965. (Fonds Fleury-Lamothe, par la Société Canadienne du Microfilm, Inc.)

X

La Presse sous l'administration Dansereau-Bureau (1967-1972)

A la mi-juillet 1967, en pleine Expo, *La Presse* était acquise par la Corporation de valeurs Trans-Canada (que dirigeait M. Paul Desmarais), pour une somme qui n'a jamais été révélée mais qui, selon les meilleures sources, aurait varié entre quinze et dix-sept millions de dollars.

Le plus étrange, c'est que cette importante opération se fit sans bruit et ne provoqua à peu près aucune réaction, aucun remous dans l'opinion publique. Il est vrai qu'à ce moment-là, les médias ne parlaient que d'une chose, le succès phénoménal que paraissait remporter l'Expo. Rappelons aussi qu'on était à la veille de la visite d'un certain général qui devait lancer quelques paroles explosives du haut d'un balcon...

Fait à noter, la vente de *La Presse* signifiait que, pour la première fois en 78 ans (depuis 1889, au moment de l'acquisition de *La Presse* par Trefflé Berthiaume), la propriété du journal sortait des mains de la famille Berthiaume. M. Desmarais installa immédiatement à la direction de *La Presse* un conseil d'administration présidé par M. Pierre Dansereau, ex-président du *Nouvelliste* de Trois-Rivières, assisté de M^e André Bureau, jeune avocat trifluvien brillant, dynamique et entreprenant. Aussitôt installé, le nouveau conseil d'administration se mit en frais de doter *La Presse* d'une structure et d'un appareil administratifs très complexes, sophistiqués, même, selon toutes les règles du « management » moderne. Pour la première fois, *La Presse* devait marcher un peu comme une machine ultra-perfectionnée, comme on en voit maintenant dans l'ère de l'informatique. Cependant, les nouveaux dirigeants, pleins d'allant et d'enthousiasme, semblaient avoir oublié qu'une entreprise comme *La Presse* est composée d'hommes et que, comme telle, elle a aussi besoin de chaleur humaine pour donner son rendement maximal, parfois même tout simplement pour fonctionner.



Paul Desmarais, président du conseil d'administration de La Presse et président de Power Corporation.

Photothèque La Presse.

Certes, les nouveaux dirigeants de *La Presse* ne manquaient pas d'idéal et firent preuve de beaucoup de bonne volonté. Dès les débuts, ils caressaient de grands projets, comme en témoigne cet extrait de *Mini-Pressé*, le petit journal d'entreprise qui fut créé pour établir des liens indispensables entre la direction et les employés :

Le rajeunissement de *La Presse* est lancé, y lisait-on ; sa modernisation va s'accroître dans tous les domaines, tant idéologiques que psychologiques, électroniques que mécaniques, pour qu'un jour, grâce à l'indispensable collaboration de tous les membres de son personnel, *La Presse* devienne non seulement le plus grand quotidien français d'Amérique, mais aussi le plus grand et le MEILLEUR quotidien d'Amérique.

Et *Mini-Pressé* précisait, pour l'information de ses lecteurs : Voilà ce que déclarait M. Pierre Dansereau, président de la Compagnie de Publication de *La Presse*, Limitée, vers la fin de son

allocution à l'issue de la signature de la première convention collective de travail du Syndicat des employés du Service technique de l'organisation de la production (TOP), affilié à la CSN et groupant... vingt-cinq employés. Par la suite, M. Jean-Robert Gauthier, directeur du Service du personnel et des relations de travail, confirmait que cette convention était la dixième que les employés du journal signaient depuis la mi-décembre.

Au cours de son stage de cinq ans à la gouverne de *La Presse*, ce groupe de jeunes dirigeants multiplia les brochures et documents (dont certains fort bien présentés) en vue de répandre dans le public et au sein des employés une meilleure connaissance de l'entreprise, de ses objectifs, de ses besoins, etc. Il n'est pas douteux que leurs efforts dans le domaine des relations publiques furent louables et bien intentionnés.

Ainsi, leur brochure intitulée « *LA PRESSE à l'heure de 1969* », forte de 32 pages et abondamment illustrée, contient à peu près tout ce que l'on devait savoir sur *La Presse* à ce moment-là. On y explique, avec force détails, les conditions de l'évolution technique de *La Presse*, alors à l'aube de l'informatique. On y révèle, par exemple, qu'au cours des trois prochaines années, *La Presse* investira plus de 3 500 000 \$ pour moderniser sa machinerie et son outillage.



La maison ancestrale de la famille Desmarais, vieille de deux siècles, à L'Assomption.

Photo Michel Gravel. *La Presse*.-

Dans une autre partie de la brochure, on décrit quantitativement le contenu, la substance d'un journal qui équivaut chaque jour à la production d'un livre de 500 pages: 255 000 mots par jour venant des agences de presse; des dizaines de photos venant des photographes de *La Presse*; les textes de 80 journalistes, les messages et articles de 23 correspondants et collaborateurs réguliers; plus de 20 000 dossiers; des dessins; des caricatures; des tableaux ou graphiques; un courrier qui remplit chaque jour plusieurs sacs postaux; appels téléphoniques incessants... Telle est la « matière brute » qui, une fois traitée, raffinée, polie, finit par faire un journal.

Chaque jour, *La Presse* publie de 150 à 200 colonnes de matière rédactionnelle, sans compter *Perspectives* (abandonné depuis) et *Télé-Press*.

Dans une autre page, la brochure *LA PRESSE à l'heure de 1969* énumérait les principaux projets du Service de l'information pour cette année-là. Certains de ces projets sont d'ailleurs déjà devenus une réalité il y a quelques semaines, précisait-on. Le public connaît par exemple, depuis le 4 janvier (69), *Télé-Press*, l'horaire de radio et de télévision publié le samedi de chaque semaine. Il y a quelques semaines à peine, *Télé-Press* était tout au plus un projet dans les dossiers de ceux qui dirigent les destinées de *La Presse*.

Critique d'un rapport équivoque

Du 16 au 21 janvier 1971 paraissait dans *La Presse* une série d'articles sans nom d'auteur qui constituait une critique assez vive du rapport du comité spécial du Sénat sur les moyens de communication de masse, mieux connu sous le nom de « rapport Davey ». Par la suite, cette série d'articles fut publiée en brochure sous le titre: *Un rapport équivoque*. C'est la direction de *La Presse* elle-même qui avait pris sur elle de publier cette critique, sans révéler qui en était l'auteur. Dans l'introduction de cette brochure, elle expliquait ainsi ce geste inhabituel:

La Presse est loin d'avoir été maltraitée par le rapport Davey. Bien au contraire, plusieurs passages du rapport sont carrément louangeurs.

Ainsi, *La Presse* est citée avec huit autres quotidiens canadiens au nombre des journaux qui « ne cessent d'embarrasser les puissants. Des journaux qui trouvent le tour d'être à la fois divertissants, provocants et honnêtes. » (Tome I, p. 94.) A la page suivante on lit ce qui suit: « Nous tenons à signaler que parmi les trente quotidiens sur le contenu desquels notre comité a fait des



Pierre Dansereau, président de La Presse de 1967 à 1972.

Photothèque La Presse.



Me André Bureau, qui fut vice-président de La Presse de 1967 à 1972. Il est maintenant président du CRTC.

Photothèque La Presse.

recherchés, le *Gleaner* de Fredericton arrivait en deuxième rang (après *La Presse*) de ceux qui avaient la plus forte proportion de matière rédactionnelle venant de leurs propres rédacteurs. »

Plus loin, on lit encore que *La Presse* et *Le Devoir* jouissent dans leur milieu d'un prestige et d'une influence peut-être sans égaux dans n'importe quel journal de langue anglaise. (Tome I, p. 106.)

A la page 136, le rapport cite en exemple certaines clauses de la convention collective des journalistes de *La Presse* et conclut dans les termes suivants: « Il s'agit là de l'un des rares cas au Canada où la direction d'un journal et le personnel de la rédaction du journal se sont réunis en vue de codifier, dans une convention collective, cette idée qu'un journaliste n'est pas un simple employé. »

Enfin, à la page 144, *La Presse* est mentionnée avec quelques autres journaux comme étant l'un de ceux qui se préoccupent davantage de la formation et du perfectionnement de leur personnel.

Ce n'est donc pas le dépit qui a guidé *La Presse* dans l'étude du rapport Davey et dans les jugements sévères que nous portons sur ce rapport. Nous estimons tout simplement que, malgré les

**Propos de Jean-Paul Desbiens
sur l'étrange métier d'éditorialiste...**



Jean-Paul Desbiens
(alias le Frère Untel),
éditorialiste en chef à *La Presse*
de 1970 à 1972.

Photothèque *La Presse*.

Jean-Paul Desbiens (alias le Frère Pierre-Jérôme et surtout le Frère Untel, lancé par André Laurendeau, du *Devoir*) n'a pas été bien longtemps éditorialiste en chef à *La Presse*, dans les années 70: moins de deux ans, croyons-nous. Malgré tout, les événements tumultueux qui se sont succédé en cascade pendant cette période troublée lui ont fait toucher du doigt, pour ainsi dire, toutes les difficultés de cet étrange et exigeant métier qu'il faut avoir pratiqué pour comprendre.

Quelques mois seulement après son entrée à *La Presse*, fin septembre 1971, invité à donner une causerie devant les membres du Club Kiwanis Saint-Laurent, Jean-Paul Desbiens choisit de leur parler de son tout nouveau métier.

« Au fait, c'est un métier étrange que celui d'éditorialiste, dit-il. Songez un peu qu'il y a au Québec plusieurs milliers de médecins, plusieurs milliers d'avocats, plusieurs milliers d'ingénieurs et d'architectes; songez qu'il y a plusieurs centaines de politiciens actifs; songez qu'il n'y a qu'une petite vingtaine d'éditorialistes. Songez enfin que cette petite vingtaine juge les chefs d'États et se prononce sur tous les événements.

« Leur métier est de faire celui des autres; de comprendre tout ce qui se passe; d'expertiser sur la crise monétaire, le conflit du Moyen-Orient, le désarmement mondial et la prochaine grève des agents de la Sûreté du Québec, en passant à travers le dernier manifeste de la C.E.Q. Bref, comment peut-on être éditorialiste ? »

« Au sein de l'équipe éditoriale de *La Presse*, poursuivit-il, nous avons fait notre choix entre le rôle de conseillers des princes qui nous gouvernent et celui de médiateurs, d'interlocuteurs auprès du lecteur ordinaire. C'est ce dernier choix que nous avons fait. Nous ne pensons pas, en effet, même dans nos moments d'euphorie, que nous puissions empêcher le président Nixon de dormir... »

Les responsabilités de l'éditorialiste

Aux yeux du Frère Untel, « comme tous les métiers significatifs, celui d'éditorialiste comporte des responsabilités, qui sont lourdes parfois à porter. Ainsi, par exemple, au lendemain du 5 octobre dernier, jour de l'enlèvement à Montréal du diplomate britannique James Cross, il fallait se prononcer sur cet événement sans précédent dans l'histoire du pays, c'est-à-dire écrire au bout de quelques heures seulement quelque chose de cohérent, qui résiste à une analyse objective, au moins pendant quelques semaines. Il s'agit là, évidemment, d'un événement exceptionnel, mais que tout éditorialiste, cependant, doit être prêt à affronter. »

A son avis, « écrire à ce rythme ne peut pas non plus durer longtemps. Quand on tire les mots de la poche de son veston, on ne risque guère de s'épuiser. Mais quand on essaie d'aller un peu plus creux, on sent le besoin de se taire de temps en temps... »

Le mercredi 26 mai 1971, Jean-Paul Desbiens ne sentit pas ce besoin, semble-t-il, mais d'autres l'éprouvèrent sans doute pour lui, car, d'une édition à l'autre, son éditorial de tête dans *La Presse*, intitulé « Le pourrissement des congés », parut étrangement écourté par la fin. Dans la première édition, il terminait ainsi ses réflexions sur le sujet: « Quand tout le monde s'arrête, personne ne prend de l'avance. Et il faut s'arrêter parfois. *On n'est pas des boeufs pour chier en marchant.* »

Dans la seconde édition, la dernière phrase étant tombée (?), la fin de l'éditorial se lisait comme suit: « Quand tout le monde s'arrête, personne ne prend de l'avance. Et il faut s'arrêter parfois. » En effet!

moyens dont il disposait, le temps qu'il a pris et les quinze noms de sénateurs qui apparaissent en tête du 1^{er} tome comme des sceaux sur une bulle papale, le Comité spécial du Sénat a produit un rapport superficiel, contradictoire et prétentieux.

Les trois volumes du rapport Davey sur les moyens de communication de masse possèdent à peu près toutes les caractéristiques des journaux « pop », sauf, bien entendu, les photos sanguinolentes ou affriolantes : titres sexy, affirmations contradictoires, informations biaisées, contenu superficiel.

La collaboration des mass media n'a pourtant pas fait défaut, car de l'aveu même du président « les mass media nous ont donné leur plus entière collaboration. Nos relations avec leurs représentants ont été empreintes de cordialité et ont été parfois marquées d'une extrême franchise qui allait jusqu'aux propos confidentiels ». (Tome I, p. VIII.)

Le moins que l'on puisse dire tout de suite, c'est que le rapport Davey est très loin de constituer « l'instrument idéal qui (permettrait au Parlement) de trancher enfin la question de savoir si (la population) a la presse dont elle a besoin, ou tout simplement la presse qu'elle mérite ». (Tome I, p. VII.)

Quelle que soit la qualité du rapport, *La Presse* a jugé utile d'en faire l'étude et de formuler son opinion sur les principales recommandations qu'il contient.

Tout au long de son mandat, l'administration Dansereau-Bureau déploya beaucoup d'efforts en vue d'accroître la productivité des employés et d'améliorer la qualité du journal. En maintes occasions, elle fit preuve de créativité et d'imagination. Plusieurs réalisations en témoignent : par exemple, la fondation des Éditions La Presse, fin septembre 1971. En treize ans, cette maison d'édition a publié 350 titres et distribué plus de 2000 000\$ en droits d'auteurs. C'est de même sous l'administration Dansereau-Bureau que les pages économiques de *La Presse* prirent un essor remarquable, sous l'impulsion du journaliste Claude Beauchamp.

Malgré tout, à compter du printemps et surtout de l'été de 1971, le climat de travail commença à se gâter à *La Presse*, en particulier chez les typographes. Encore une fois, comme en 1964, ils voyaient l'automatisation progresser et, de ce fait, menacer leurs emplois. Ils exigeaient certaines garanties formelles que l'employeur ne semblait pas disposé à leur accorder. En juillet, un lock-out partiel visant les typographes fut décrété par la direction ; à cette occasion, par suite de la résistance syndicale, des scènes aussi pénibles que disgracieuses se produisirent

dans l'atelier de composition même, d'où l'on osa expulser *manu militari* certains vieux employés. Ces incidents déplora- bles suscitérent de vifs ressentiments et beaucoup d'acrimonie chez les employés. Le journal continua de paraître pendant quelques mois, mais sous un volume fortement réduit.

C'est vers la fin d'octobre que le lock-out total fut soudai- nement décrété, prenant ainsi par surprise bon nombre de jour- nalistes qui avaient tardé à quitter la salle de rédaction, cet après-midi-là. Pendant toute la durée du lock-out partiel, d'ail- leurs, de sévères mesures de sécurité avaient été prises par la direction à l'égard des employés au moment de leur entrée et de leur sortie de l'immeuble. Il fallait littéralement montrer « patte blanche » : chacun devait porter sur soi et montrer sa carte d'identité « maison », avec photo. De plus, à l'entrée de la rue Saint-Jacques, des policiers demeuraient jour et nuit en alerte, tenant en laisse des chiens bergers allemands à l'aspect plutôt rébarbatif. Pour tout dire, la confiance était loin de régner, si l'on nous passe cet euphémisme...

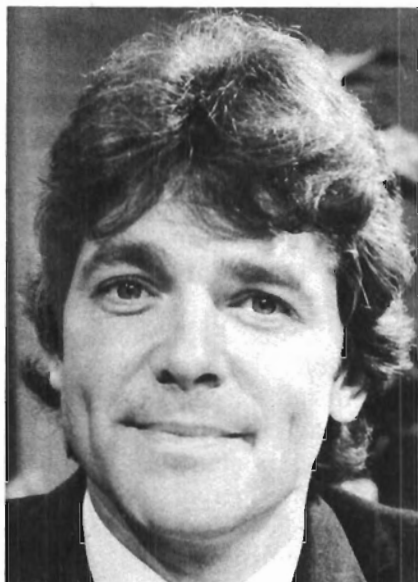
Fin octobre, *La Presse* ferma ses portes à double tour, pour ne les ouvrir que le printemps suivant, après la signature de nouvelles conventions, en bonne et due forme.

Peu de temps après le retour au travail, les dirigeants de l'administration Dansereau-Bureau disparaissaient à leur tour de la scène. De nouvelles nominations étaient dans l'air.

Une grande marche de « solidarité » contre *La Presse* et Power Corporation

Pour rendre un juste compte de cet événement important, lourd de signification, il faut revenir quelques mois en arrière. On s'en souvient peut-être, l'automne de 1971 (succédant à celui de 1970) fut une période particulièrement « chaude » au Québec. En octobre et novembre notamment, les troubles sociaux attei- gnirent un point culminant dans notre province : au Parlement de Québec, on réclama — en vain — l'adoption d'une loi « anticasseurs », comme en France. Un peu partout, mais particu- lièrement dans la région de Montréal, il n'était question que de grèves, de lock-out, de défilés et de manifestations de protesta- tion, etc. L'atmosphère sociale était survoltée. Les forces de l'ordre avaient beaucoup à faire pour contenir les sursauts de dissidence et de mécontentement qui se produisaient parfois aux endroits les plus imprévisibles.

La plus grande, la plus massive, mais aussi, croyons-nous,



Claude Beauchamp, journaliste spécialisé en économie, qui, en 1970, imprima un grand essor aux pages économiques de *La Presse*.

Photothèque *La Presse*.

la plus violente manifestation de ce genre (peut-être également dans toute l'histoire récente du Québec) se déclencha au centre-ville est de Montréal dans la soirée du vendredi 29 octobre, et prit la forme d'une grande marche de solidarité des trois centrales syndicales (FTQ, CSN, CEQ) contre *La Presse* et Power Corporation.

Dans l'esprit des dirigeants syndicaux, cette marche de protestation devait symboliser l'appui total du Front commun envers les « lock-outés » de *La Presse*, et particulièrement ses quelque 300 typographes. Elle équivalait aussi à un geste solennel de blâme à l'égard de la puissance « aveugle » de Power Corporation.

Selon les journaux du lendemain, notamment *Le Devoir* et le *Montreal Star*, 10000 à 12000 syndiqués et sympathisants y participèrent, sous la direction effective des présidents des trois centrales, MM. Louis Laberge, Marcel Pepin et Yvon Charbonneau. L'objectif principal de cette marche était l'édifice de *La Presse*, sis à l'angle de la rue Craig (aujourd'hui Saint-Antoine)

et du boulevard Saint-Laurent. Toutefois, les manifestants durent affronter deux obstacles majeurs dans leur mouvement qui, heureusement, ne parvint jamais à destination: 1) une force de police de plusieurs centaines d'agents, revêtus de leur tenue « antiémeutes » et postés derrière des barricades, à l'angle des rues Craig et Saint-Denis (donc, à plusieurs coins de rues à l'est de *La Presse*); 2) un décret municipal, voté la veille, interdisant toute manifestation publique de ce genre dans les limites de la ville.

La direction des centrales ayant résolu de passer outre au décret, l'affrontement était inévitable: il se produisit à l'endroit ci-haut mentionné, avec les résultats suivants (selon le *Montreal Star*): 87 policiers blessés, dont deux gravement; 70 manifestants conduits à l'hôpital par la police, souffrant de blessures diverses; une trentaine de personnes appréhendées et emprisonnées, sous des accusations d'assaut ou d'avoir troublé l'ordre public; enfin, des dommages à quelques édifices et l'incendie d'un autobus de la CTCUM. Signalons aussi qu'au cours de cette manifestation qui, à certains moments, prit l'allure d'une véritable émeute, on dut déplorer la mort d'une jeune femme de 24 ans, Michelle Gauthier, qui succomba à une crise d'asthme aiguë.

L'immeuble de *La Presse* subit quelques dommages aux mains de certains « francs-tireurs » isolés, dommages assez peu comparables, cependant, à ceux qui auraient pu se produire si la masse des manifestants n'avait été retenue par la police assez loin de son objectif.

Notes et indications bibliographiques

Mini-Press: Organe mensuel du Service du personnel et des relations de travail de la Compagnie de publication de *La Presse*, Ltée, (avril-mai 1969, vol. 1, no 6.)

La Presse à l'heure de 1969: Brochure de 32 pages, illustrée, publiée par *La Presse*, le samedi 18 janvier 1969.

Les Mass Media — « *Un rapport équivoque* »: Commentaires de *La Presse* sur le rapport du comité spécial d'enquête du Sénat sur les moyens de communication de masse. Brochure de 32 pages, publiée par *La Presse* et reproduisant une série de six articles parus dans *La Presse*, du 16 au 21 janvier 1971.

Sur la marche de protestation contre *La Presse* (29 octobre 1971): *The Montreal Daily Star*, 30 octobre 1971. *Le Devoir*, 30 octobre 1971. (Fonds Fleury-Lamothe, par la Société Canadienne du Microfilm Inc.)



XI

Juin 1972: un romancier-homme d'affaires de Québec à la présidence de *La Presse*

A première vue, on est en droit de se demander: comment Roger Lemelin, l'auteur de *Au pied de la pente douce* et des *Plouffe*, est-il devenu président et éditeur de *La Presse*? Comment ce « Québécois de Québec » a-t-il pu accéder à un poste de ce genre, justement convoité par bien des Montréalais?

On ne sait pas encore tout sur cette initiative hardie qui, au début de juin 1972, en étonna plusieurs, tant à Montréal qu'à Québec. Chose certaine, selon des sources fiables, le président de Power Corporation, M. Paul Desmarais, dut passer outre à quelques « mises en garde » contre une telle nomination de la part de certains notables, avant de se décider à remettre le gouvernail de *La Presse* à cet « intrus » presque trop connu, qui osait venir de Québec par-dessus le marché...

On trouvera une explication à cette nomination peu banale dans le fait que Paul Desmarais et Roger Lemelin se connaissaient depuis une vingtaine d'années et que, de plus, le futur P.D.G. de *La Presse* s'était intéressé de près aux problèmes du journal dès le début de la grève de 1971. On peut constater maintenant que l'effet de surprise s'est prolongé pendant une dizaine d'années, puisque le nouveau titulaire ne quitta ses fonctions qu'à la fin de 1981, réalisant ainsi un certain record de durée à ce poste. En effet, si l'on scrute la longue histoire de *La Presse*, on voit que trois seulement de ses prédécesseurs ont été plus longtemps que lui aux commandes du grand journal de la rue Saint-Jacques: l'hon. Trefflé Berthiaume, de 1889 à 1915 (26 ans); l'hon. Pamphile-Réal DuTremblay, de 1932 à 1955 (23 ans), et Arthur Berthiaume, de 1915 à 1932 (17 ans).

En acceptant de devenir président — et éditeur — de *La Presse* en 1972, à 53 ans, Roger Lemelin paraissait assumer, aux yeux de plusieurs, une tâche peut-être au-dessus de ses moyens, en tout cas peu compatible avec l'expérience qu'il avait acquise

comme romancier et même en tant que gérant d'une fortune plus que rondelette, réalisée en grande partie grâce à l'écriture.

De cela, le nouveau président fraîchement nommé était peut-être aussi conscient, sinon plus, que bien d'autres. Malgré tout, il s'attaqua bravement à la tâche, comptant d'abord sur l'aide et le concours des gens d'expérience qu'il trouva autour de lui en entrant à *La Presse*; les Roch Desjardins, les Fernand Roy, les Antoine DesRoches, les Jean Sisto, les Jean-Marie Bérubé et les Guy Pépin, pour ne nommer que les principaux.

Comme on l'imagine, il ne s'inspira pas de méthodes savantes et de procédés compliqués, comme on en trouve à foison dans les traités qui vous enseignent *How To Manage a Big Business*. Son approche, toute personnelle, fut celle du flair, de l'intuition, mais aussi de la logique et du gros bon sens, celle qu'il avait appelée au début, en forçant un peu les mots, la « méthode Mao ». Elle consistait, en gros, à recueillir le plus rapidement possible le plus de données nécessaires sur une situation, sur un problème, et de les régler en toute équité, en tenant un juste compte, en tout premier lieu, des intérêts de *La Presse* et des facteurs humains en jeu.

Chose certaine, l'expérience spéciale qu'il avait pu accumuler avant d'entrer à *La Presse* le prédisposait à comprendre ce qu'est un journaliste, car il l'avait été à ses heures. L'un de ses principaux objectifs, en entrant à *La Presse*, fut de chercher à revaloriser le travail, la fonction et le statut du journaliste.

Une tâche assez importante, urgente et délicate attendait le nouveau président peu après son installation au no 7 de la rue Saint-Jacques. Depuis des années, le syndicat des journalistes de *La Presse* réclamait du patron une nouvelle définition du journal et de son « orientation idéologique ». Depuis bien des années déjà, la vieille formule « *La Presse*, telle qu'établie par l'hon. Trefflé Berthiaume, etc. » paraissait périmée et inutilisable. Avant Lemelin, plusieurs de ses prédécesseurs s'étaient essayés à cet exercice intellectuel, mais en vain. Il s'y plongea et en quelques mois, avec l'aide de ses collaborateurs immédiats et de quelques grands spécialistes de l'extérieur, il parvint à mettre au point un texte qui fut accepté d'emblée, avec quelques nuances, par M. Paul Desmarais et les membres du conseil d'administration. Étant donné l'importance de ce texte pour *La Presse* dans la situation actuelle, nous en citerons ci-après les principaux extraits :



Roger Lemelin, président et éditeur de La Presse, de juin 1972 à novembre 1981.

Photothèque La Presse.

DÉFINITION

LA PRESSE est essentiellement un grand journal d'information, respectueux des droits du lecteur d'être tenu au courant du plus grand nombre d'événements significatifs possible, et d'en connaître les facettes qui lui permettront de se former une opinion libre et éclairée. LA PRESSE se veut non seulement le témoin de l'agglomération montréalaise, mais se propose d'offrir le plus large éventail possible d'informations sur les activités humaines dans le Québec, le Canada et le reste du monde.

ORIENTATION IDÉOLOGIQUE

Attitudes fondamentales

Dans l'optique la plus haute de ses responsabilités envers tout le Québec, le journal LA PRESSE, par ses éditorialistes, se doit de défendre les idées fondamentales qui gouvernent le bien commun.

Le journal LA PRESSE exige le respect absolu de la personne humaine, des croyances religieuses et des libertés individuelles et s'appliquera à dénoncer toute intolérance qui les menacerait.

Le journal LA PRESSE croit absolument au système démocratique qui, s'il est toujours perfectible, n'en demeure pas moins le plus valable moyen pour parvenir au difficile équilibre du bien commun et des intérêts individuels.

Le journal LA PRESSE est indépendant de toute formation ou de tout parti politique. Aucun gouvernement, aucune puissance financière, aucun groupe ni aucun individu ne le fera dévier de sa mission première, qui est d'informer le lecteur honnêtement et le plus complètement possible.

ATTITUDES SPÉCIFIQUES

Constitution

Le journal LA PRESSE croit en un Québec fort au sein d'une confédération suffisamment souple pour satisfaire aux légitimes aspirations des Canadiens de langue et de culture françaises.

Langue et culture

Le journal LA PRESSE croit en un Québec qui prendra les moyens individuels et collectifs de préserver, d'enrichir et de faire rayonner la langue et la culture françaises. Le journal LA PRESSE mettra tout en oeuvre pour aider les Canadiens français à enrichir leur personnalité culturelle française et nord-américaine, dans un climat de rigueur et d'excellence.

Économique

Fondamentalement, le journal LA PRESSE croit que l'avenir d'un Québec prospère repose d'abord sur l'esprit de travail, la discipline personnelle, la compétence et l'esprit d'initiative de l'individu. Le journal LA PRESSE croit à l'entreprise libre telle qu'elle se pratique et évolue dans le monde, mais approuve l'intervention mesurée et planificatrice de l'État. Le journal LA PRESSE suivra d'un oeil vigilant toute tendance qui pourrait inciter les gouvernements à franchir les limites d'un sain interventionnisme.

Social

Le journal LA PRESSE appuiera toute initiative valable de l'État, de groupes et d'individus qui s'appliqueront à corriger les injustices sociales.

LA PRESSE ET SES JOURNALISTES

Le journal LA PRESSE exige de ses journalistes qu'ils soient des professionnels de la communication. Le journal LA PRESSE mettra tous ses moyens en oeuvre pour faciliter matériellement et moralement le libre exercice de leurs fonctions, dans une atmosphère d'objectivité et d'excellence. Le journal LA PRESSE croit qu'en journalisme d'information, la liberté du communicateur est conditionnée par un impératif inaliénable: le droit du lecteur à

une information complète, où il est laissé entièrement libre de se former une opinion. A cause du rôle important qu'ils jouent dans l'opinion publique, les journalistes sont souvent la cible de factions mécontentes. Le journal LA PRESSE entend fermement défendre ses journalistes dans l'honnête exercice de leur profession.

CONCLUSION

Le journal LA PRESSE envisage le futur avec optimisme, tant pour le Québec que pour le Canada.

Le journal LA PRESSE se veut le miroir d'une population saine, pleine de ressources et décidée à se forger un grand avenir.

Par Roger Lemelin
Editeur et président

Dans l'ensemble, cette nouvelle déclaration de principes de *La Presse* fut fort bien accueillie par l'opinion. De façon générale, on loua sa mesure, son équilibre et sa parfaite adaptation aux exigences de la vie moderne dans un Québec considéré comme partie intégrante du grand tout canadien.

Au cours de son long mandat, d'autres tâches aussi importantes et délicates que celle-là attendaient le nouveau président et éditeur. Dès les débuts, il voulut recréer au sein des employés de *La Presse* l'esprit de famille d'autrefois, et multiplia les initiatives en ce sens : réunions, assemblées, fêtes, etc.

La visite des Goncourt

Au début de février 1974, M. Lemelin avait l'honneur d'être reçu, à titre de membre correspondant étranger, au sein de l'Académie Goncourt. Quelques mois plus tard, à l'automne de 1974 (octobre), il accueillait à son tour à Montréal, au nom de *La Presse*, plusieurs membres de cette académie. Comme il fallait s'y attendre, cet événement intellectuel, de portée historique, ne manqua pas de susciter de vives réactions dans notre Landerneau des lettres. Il faut dire que nous étions en pleine crise du « joul » et que les hérauts de cette forme de langage chez nous cherchaient désespérément à se manifester de quelque façon. Ils trouvèrent une occasion en or dans cette visite de littérateurs français, qu'ils qualifièrent — entre autres choses — de « tentative de colonisation intellectuelle ». Ils se répandirent dans les médias, où ils firent un vacarme de tous les diables. Les membres de l'Académie Goncourt s'avouèrent fort surpris d'une telle réception, à laquelle ils étaient loin de s'attendre. Pour donner une idée du branle-bas déclenché par leur visite, nous reproduisons ci-après le compte rendu paru dans *La*

Happening au Ritz!!!

par Cyrille FELTEAU

« C'est pas d'la tarte », dit M. Lanoux, de l'Académie Goncourt...

« Icitte, on dit: c'pas d'la m..., lança Claude Jasmin, avec un rire gras, comme il convenait.

On peut s'en étonner, mais cet échange eut lieu hier entre vis-à-vis à une table ornée d'une grappe prestigieuse d'écrivains français et québécois, après un déjeuner superfin signé Georges Laffon, chef cuisinier Chez Drouant.

C'était au Ritz Carlton, dans la nouvelle Salle Goncourt, où Roger Lemelin devait annoncer l'attribution de deux prix littéraires de 5 000 \$, le premier à M. Hubert Aquin, le second à M. Jacques Poulin.

Par la suite, la bonne soixantaine de commensaux devaient en voir et en entendre de toutes les couleurs, si l'on peut dire. En un rien de temps, ce déjeuner littéraire devait se transformer en un véritable « happening » fort éloigné de la littérature, pour la joie des uns, la stupéfaction et la gêne de nombre d'autres.

Curieux repas de famille

Consciemment ou non, c'est Hubert Aquin, l'un des deux récipiendaires, qui dès l'abord imprima le ton à ce curieux repas en famille.

« Ce prix que je reçois aujourd'hui, dit-il, me donne le droit d'infliger un certain supplice à mes convives. » Et l'auteur de « Neige noire » poursuivit :

...« La littérature québécoise, il faut l'admettre, a des problèmes de reconnaissance diplomatique — tout comme l'État du Québec. L'usage du français, commun au Québec et à la France, crée une cordiale confusion dans nos rapports, car, du coup, les Français sont enclins à nous percevoir non pas comme des étrangers, mais plutôt comme des parents éloignés. D'une certaine manière, affirme Aquin, cela est regrettable. Ou plutôt: il faudrait que les Français arrivent à nous percevoir comme des étrangers qui, par une aberration de l'histoire, parlent aussi le français. Et il faudrait que notre littérature soit comprise en France comme le produit culturel d'une nation étrangère. Cela se produit au Canada anglais et commence aux États-Unis — ce qui tendrait peut-être à indiquer que toute littérature valable finit toujours par être traduite, sans quoi elle ne serait pas universelle de fait. »

Après quoi M. Aquin cita les principaux auteurs qui, d'après lui, forment la grande littérature québécoise: « Elle commence avec ou sans Louis Hémon, se poursuit avec Félix-Antoine Savard, Philippe Panneton, Gabrielle Roy, Roger Lemelin, Anne Hébert, André Langevin, Marcel Dubé, Gaston Miron. Cette littérature forme déjà un ensemble organique, un univers articulé, complexe, cohérent et dont les différentes parties se tiennent mutuellement et se répondent. »

« En recevant aujourd'hui le Prix de l'Éditeur des mains de Roger Lemelin, conclut Hubert Aquin, j'ai le sentiment de recevoir cette distinction non seulement des mains de Roger Lemelin, mais aussi et en même temps des mains de Gabrielle Roy, de celles d'Émile Nelligan et même de celles de Louis Hémon qui désormais est un des nôtres à titre posthume. A tous ceux-là qui ne m'entendent pas, je dis merci; à Roger Lemelin qui m'entend, lui, je répète: merci. »

« C'est pas d'la tarte »

Se levant pour répondre au nom de ses collègues de l'Académie Goncourt, M. Lanoux déclara, sans doute dans le but de briser la glace qui s'était formée pendant le discours du récipiendaire québécois: « C'est pas d'la tarte, comme on dit en France. » « Iciite, on dit: c'pas d'la m... » lança à brûle-pourpoint un de nos académiciens du joul (voir plus haut).

Pour la huitième ou la dixième fois peut-être depuis son arrivée hier, M. Lanoux répéta en appuyant sur chacun de ses mots que « lui et ses collègues n'étaient pas des paternalistes, des nationalistes français, venus faire ici du marketing pour leurs livres ni imposer une langue ou une façon de voir, mais tout simplement des hommes de bonne volonté désireux avant tout de témoigner pour la littérature française, non plus de l'hexagone mais de l'archipel où doivent se rencontrer, communiquer et fraterniser tous ceux qui parlent le français à quelque race, couleur ou nationalité qu'ils appartiennent ».

Ce discours prononcé sur un ton posé, calme, mais ferme ne produisit pas l'effet désiré, sans doute, par son auteur. Bien au contraire. Immédiatement, on ne sait trop comment ni pourquoi, les salves verbales commencèrent à fuser d'un bout et d'un côté à l'autre de la grande table. Les principaux artilleurs furent Claude Jasmin, Hubert Aquin et Jacques Godbout qui intervint pour reprocher à Roger Lemelin d'avoir profité de la venue des Goncourt pour décerner le Prix de *La Presse* en faisant par la même occasion de la propagande fédéraliste.

Le membre canadien de l'Académie Goncourt, qui présidait le tout avec sa gaieté, son allant et sa bonhomie coutumiers, parut à peine piqué par cette flèche lancée à bout portant. Il répondit en riant que le trésorier de *La Presse* n'avait même pas voulu considérer la candidature de Jacques Godbout. Pendant une heure d'horloge, on continua à se lancer des tornoles à qui mieux mieux, en ricanant parfois bruyamment quand on croyait avoir touché la cible.

On a osé devant la visite!

Pendant cette période mouvementée, à peu près toute la gamme des sentiments humains passa sur le visage des convives comme sur un écran: la surprise, l'étonnement, la stupéfaction, la joie, la gêne, la tristesse, sans oublier la honte, qui parut plus souvent qu'à son tour. Autant le dire tout



net, ce fut proprement indescriptible. On n'avait jamais vu ça nulle part, excepté peut-être à un dîner de famille au moment du partage de l'héritage. Mais si l'on fait ça quelquefois en famille, devant la visite, on n'ose pas.

A un certain moment, Antonine Maillet, l'auteur de « La Sagouine », commença à expliquer dans son parler chantant que, toute Acadienne qu'elle était, elle se faisait entendre en France dans sa langue, l'acadien. Ce qui lui valut une bourrée de la part d'un Claude Jasmin qui, avec une infinie délicatesse, lui rappela que la majorité de ses compatriotes parlaient une langue diminuée, le « chiac » et que d'ailleurs le Nouveau-Brunswick constituait pour nous, Québécois, l'exemple du sort qui attend les peuples colonisés bilingues.

Ambroise et son goupillon

D'autres aménités du genre fusèrent encore pendant quelque temps, jusqu'au moment où le Père Ambroise Lafortune entreprit d'éteindre l'incendie en agitant un vague goupillon rempli de paroles lénifiantes. Mal lui en prit. Il eut droit, comme les autres, plus que les autres, à sa dose de propos hostiles, voire d'insultes. « Regardez-le, dit encore Claude Jasmin à la cantonade, on les a eus sur le dos pendant trois cents ans et en voilà encore un qui veut nous faire un sermon ! » Imperturbable, Ambroise encaissa, esquiva ou renvoya toutes les flèches. A la fin, sa longue anecdote sur une expérience inédite en France eut l'effet d'une sorte de soporifique.

Comme ils s'étaient excités, les esprits se calmèrent. On entendit ici et là quelques soupirs de soulagement. Les fromages et la bombe glacée Lucien Descaves furent consommés dans un silence relatif. Avant de quitter la salle, l'un des plus distingués membres de l'Académie me confia qu'au plus fort de l'échauffourée verbale, il avait eu une forte envie de se lever et de partir en disant : « Excusez-moi, mais je crois que vous réglerez mieux tout ça entre vous, en notre absence. »

Un de mes voisins, Québécois celui-là, me chuchota en serrant les dents : « Moi, j'ai eu envie de vomir. » Ce n'était certes pas à cause du déjeuner signé Georges Laffon, de Chez Drouant.



Visite historique: Arrivée à l'aéroport de Dorval, le 19 octobre 1974, des membres de l'Académie Goncourt, invités au nom de La Presse par Roger Lemelin, président et éditeur du journal.

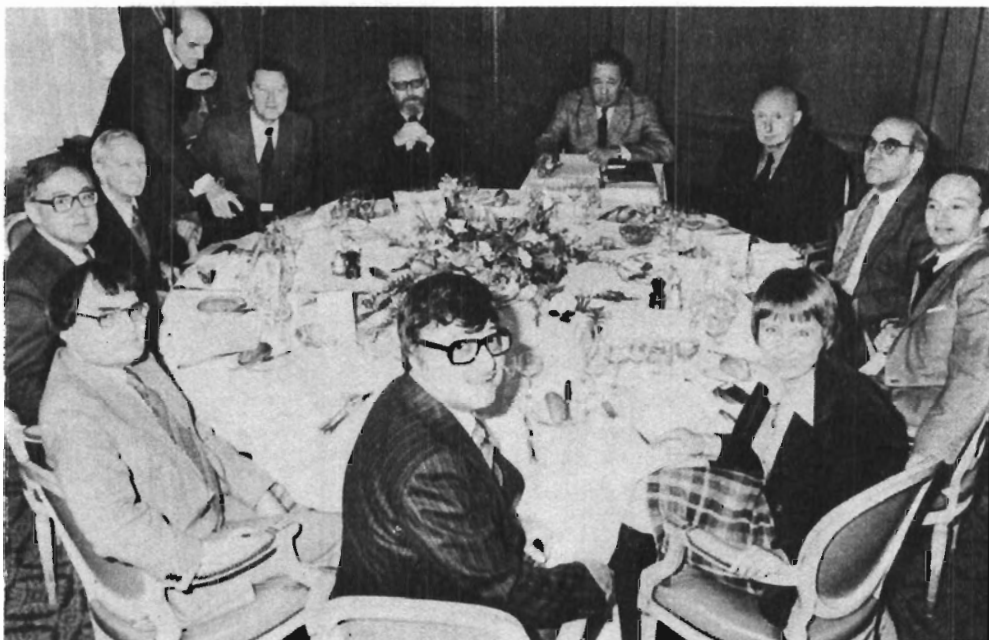
De gauche à droite: M. Jean Prasteau, journaliste au Figaro, qui accompagnait le groupe; M. Georges Sion, membre de l'Académie, représentant la Belgique; M. Roger Lemelin; Mme Françoise Mallet-Joris, membre de l'Académie; M. Emmanuel Roblès, membre de l'Académie; M. Armand Lanoux, membre de l'Académie, et Mme Lanoux; Mme Jacqueline Piatier, journaliste au Monde; M. Jean Cayrol, membre de l'Académie; en arrière de lui, à moitié caché, M. Robert Sabatier, membre de l'Académie; enfin, à l'extrême droite, M. Michel Tournier, membre de l'Académie.

Photothèque La Presse.

Presse d'un grand déjeuner (à 80\$ le couvert) offert en leur honneur à l'hôtel Ritz Carlton. Avec beaucoup de raison, il porte le titre: *Happening au Ritz*. Ce fut en quelque sorte le point culminant d'une visite particulièrement mémorable...

Une activité considérable

Il faudrait plus qu'un chapitre de cet ouvrage pour rendre compte adéquatement de l'activité considérable que Roger Lemelin déploya en tant que président et éditeur de *La Presse*,



Les Goncourt à table, chez Drouant à Paris, pour délibérer. De gauche à droite: H. Bazin, R. Lemelin (correspondant canadien), F. Mallet-Joris, M. Tournier, E. Roblès, A. Salacrou, A. Lanoux, F. Nourissier, A. Stil, J. Cayrol et R. Sabatier.

deux responsabilités bien distinctes au sein de l'entreprise et qui se révèlent parfois lourdes à porter pour un seul homme.

Quand on compulse le volumineux dossier de son activité à *La Presse*, on constate qu'il n'a pas craint de se prononcer aussi clairement que vigoureusement, en son nom personnel et au nom du journal, sur la plupart des questions brûlantes qui surgissaient dans l'actualité. Ainsi, on se rappellera son éditorial de février 1975 sur « le gouvernement Bourassa à la croisée des chemins » et la conférence-choc sur l'unité canadienne qu'il prononça à Toronto le 2 mai 1979, conférence que la plupart des grands journaux du pays reproduisirent intégralement dans leurs pages.

C'est pourquoi on peut dire qu'à la tête du journal, Roger Lemelin fit sentir sa présence, et celle de *La Presse*, non seulement à Montréal et au Québec, mais également dans le pays tout entier. Sciemment ou non, on en vint à le considérer comme le porte-parole attitré d'une certaine majorité silencieuse

qui, de façon générale, lui sut gré de ses vigoureuses interventions. Chose certaine, elles apportèrent, au journal même, un courrier surabondant, dans lequel les lettres d'approbation dominaient nettement.

« Autopsie d'une grève »

Après la grève de 1977-1978 (la troisième en ligne, longue de sept mois, qui fut aussi âpre, aussi dure, aussi pénible, sinon plus, que les deux précédentes, de 1964 et de 1971), Roger Lemelin, outré par certaines manoeuvres et tactiques des syndicats pendant ce conflit, créa un précédent à *La Presse* au moment du retour au travail : dans un long article intitulé « Autopsie de la grève » qui occupait exceptionnellement presque toute la première page du journal, il fit sans détour, sur un ton vengeur, implacable, le procès de certaines formes extrêmes de militantisme syndical telles qu'elles s'étaient manifestées contre l'employeur. Les syndicats en cause reçurent cette charge comme un magistral soufflet et contre-attaquèrent de leur mieux. Pendant les semaines qui suivirent, la « tribune libre » de *La Presse* déborda chaque jour d'expressions d'opinions sur cette spectaculaire sortie du président et éditeur de *La Presse*. Nombre de correspondants applaudissaient à cette initiative audacieuse, alors que d'autres blâmaient sévèrement son auteur pour s'être laissé emporter par son tempérament bouillant. Un certain nombre aussi, tout en formulant de fortes réticences sur l'à-propos et les conséquences d'une telle initiative, avouaient qu'en somme Roger Lemelin avait osé dire tout haut ce que beaucoup de gens pensaient tout bas...

La mort subite de *Montréal-Matin* (27 décembre 1978)

L'année 1978, qui avait fort mal commencé avec la troisième grève à *La Presse* (amorcée le 6 octobre précédent), se termina plus mal encore par la fermeture soudaine de *Montréal-Matin*. En pleine période des fêtes, elle jeta sur le pavé 225 personnes, dont 67 journalistes et 13 photographes.

Dans une conférence de presse donnée le lendemain, le vice-président de *La Presse*, M. Fernand Roy, expliquait que la grève de sept mois à *La Presse* avait été fatale à l'ancien journal de la rue Marie-Anne, dont les pertes accumulées depuis 1974 s'élevaient à quelque 15 000 000\$. Comme il fallait s'y attendre, les représentants syndicaux avaient une vue différente des choses : ils prétendaient, eux, que la longue grève n'avait pas été déterminante dans le sort ultime de *Montréal-Matin* mais que

certaines « erreurs » de la direction de *La Presse* l'avaient été beaucoup plus, notamment la décision de déménager les pénates du journal du matin dans de nouveaux locaux, à *La Presse* même. Comme on le sait, cette sorte de divergence de vues, après coup, est du genre qui ne se règle jamais.

A propos de l'origine et du sort final de *Montréal-Matin*, certains rappels historiques ouvrent, quand on s'y arrête un tant soit peu, des perspectives pour le moins intéressantes, sinon piquantes. Comme le signale Joseph Bourdon dans son captivant ouvrage : *Montréal-Matin, son histoire, ses histoires*, ce journal qui, à sa naissance, au tout début des années 30, portait le nom de *L'Illustration*, doit la vie à un fils de l'hon. Trefflé Berthiaume, Eugène, qui voulait avant tout l'utiliser comme une arme



Poignée de mains entre présidents de *La Presse*. C'est avec le sourire que Roger Lemelin (à droite), qui fut président et éditeur de *La Presse* pendant près de dix ans (de juin 1972 à novembre 1981), quittait le journal le 1^{er} novembre 1981. Il en profita pour échanger une franche poignée de mains avec son successeur, Roger D. Landry, qui sourit lui aussi...

Photothèque *La Presse*.

de combat contre son ennemi mortel, sa « bête noire », littéralement, l'hon. Pamphile-R. DuTremblay, qui l'avait écarté de la direction de *La Presse* depuis que lui, DuTremblay, était seul maître à bord. Au cours des années 30 et jusqu'à la mort d'Eugène Berthiaume, survenue en 1946, c'est dans ce journal qu'on peut trouver les comptes rendus les plus détaillés et les plus précis des procès de la famille Berthiaume autour du contrôle de *La Presse*. On ne peut constater sans une certaine ironie que ce journal, né de *La Presse* en quelque sorte, a été acheté par *La Presse* une quarantaine d'années plus tard (le 3 août 1973), afin de lui servir de « tampon » ou de « pare-chocs » contre la montée menaçante du *Journal de Montréal* (lancé une dizaine d'années auparavant, pendant la première grande grève de *La Presse*, celle de 1964). On le voit, tout se tient dans le monde des journaux, à Montréal. Il ne sert à rien de le cacher, la disparition de *Montréal-Matin*, dans les circonstances que l'on sait, fut envisagée comme un échec majeur pour *la Presse*: désormais, le grand quotidien de la rue Saint-Jacques se révélait plus vulnérable devant la concurrence directe du principal organe de l'empire Péladeau.



XII

L'apport de Roger D. Landry à *La Presse*, à l'aube de son centenaire

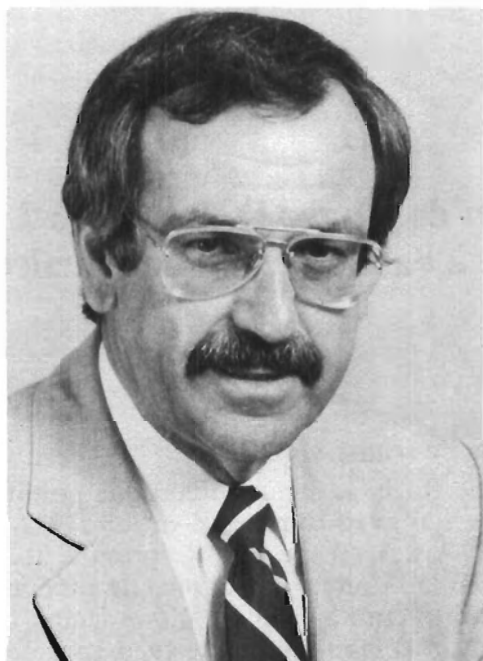
Une période de transition

Le mandat de Roger Lemelin en tant que président et éditeur de *La Presse*, qui avait commencé en juin 1972, prit fin le 31 octobre 1981. Ayant assumé pendant presque dix années la direction du journal, l'auteur de *Au pied de la pente douce* et des *Plouffe* désirait revenir à l'écriture. Entre-temps, une dizaine de mois auparavant, à la mi-décembre 1980, son successeur éventuel, M. Roger D. Landry, était entré à *La Presse* en qualité de directeur général; quelques mois plus tard, en mai 1981, il devait accéder à la présidence.

Agé de 47 ans seulement, M. Landry apportait à *La Presse* une expérience aussi riche que variée, en particulier dans les domaines du marketing et des relations publiques. Il s'était fait connaître, notamment, par ses succès au poste de vice-président au marketing pour l'organisation des Expos de Montréal. A son arrivée à *La Presse*, deux ans après la grève de 1977-1978, la situation du journal n'était pas encourageante, c'est le moins que l'on puisse dire. On s'interrogeait sur la rentabilité de l'entreprise...

Ce fut une période difficile que les premières semaines de Roger D. Landry à la barre de *La Presse*, fin décembre 1980, début janvier 1981. Difficile autant pour le journal que pour le nouveau P.D.G. Le climat de travail était nettement mauvais. Le tirage atteignait difficilement les 180000 exemplaires (du lundi au vendredi). L'édifice lui-même paraissait désaffecté par endroits, tant l'entretien au jour le jour avait été négligé.

Lorsque la situation se fut redressée, en grande partie sous son impulsion, Roger D. Landry avoua au cours d'une interview: « On oublie de dire dans les milieux go-gauche, que n'eût



Roger D. Landry
président et éditeur de La Presse.

Photothèque La Presse.

été de la générosité de Paul Desmarais et de la force financière de Power Corporation, *La Presse* ne serait pas passée à travers. »

Le président et éditeur de *La Presse* n'a pas oublié l'attitude froide, presque glaciale, à laquelle il se heurta lors de ses premiers contacts au journal le 15 décembre 1980 et les jours suivants. N'étant pas tombé de la dernière pluie, il n'en fut pas affecté outre mesure : « Je me suis dit : je ne suis pas responsable de ça. Je n'avais pas encore fait d'erreur puisque j'arrivais ! C'était dû à ce que je représentais : le nouveau boss. Cela en disait long sur l'atmosphère qui régnait dans la boîte à ce moment-là. »

Sans se laisser décourager un instant, Roger D. Landry « retroussa ses manches » et se mit en frais de la changer, cette atmosphère-là. Pour y parvenir, il paya beaucoup de sa personne, en devenant le président le plus actif, le plus « visible », le plus « disponible » que *La Presse* ait eu à sa tête depuis bien longtemps, de mémoire d'employé. Au bureau avant tout le

monde le matin, sillonnant les départements et services avec comme seules armes son sourire engageant et sa main tendue. Ceux qui pouvaient s'étonner de son attitude oubliaient que Roger D. Landry avait déjà fondé et animé plusieurs maisons de relations publiques (avant de créer de toutes pièces le sympathique personnage de la mascotte « Youppi » des Expos de Montréal). En peu de temps, par le seul exemple de sa personne qui respirait l'optimisme et l'ardeur au travail, le nouveau président réussit à réchauffer l'atmosphère et à redonner une âme à cette grosse machine inerte qu'était *La Presse*. Dès les débuts, il s'était fixé comme objectif de rencontrer personnellement les quelque 1171 employés, par groupes de 25, afin de s'enquérir auprès d'eux des problèmes de *La Presse* et de leurs besoins.



A la direction de l'information : Les membres de la direction de l'information nommés en août 1983 pour assister le nouveau directeur de l'information, Claude Gravel. De gauche à droite : Pierre Loignon, Pierre Gobeil, Claude Gravel, Michel Filion, Paul Longpré, Raymond Tardif, Yves Bellefleur et Claudette Tougas.

Photothèque La Presse.

Malgré tout, la tâche qu'il avait amorcée avec tant d'allant n'était pas encore à ses yeux qu'à demi réalisée; en plus de redonner vie et mouvement au « corps » de *La Presse*, c'est-à-dire à ses employés, il fallait en même temps en réanimer la tête, et pour cela, fournir de nouvelles motivations aux cadres, qui ne demandaient qu'à servir sous une nouvelle direction ferme, dynamique, qui savait où elle allait.

Le temps pressait; il n'y avait pas une minute à perdre. En un rien de temps, le nouveau président et éditeur procéda aux réformes de structure qui s'imposaient au sein de l'entreprise. En plus d'établir une nouvelle méthodologie de fonctionnement, il travailla à créer une « transparence » de la direction générale, et tint à exiger du personnel un juste retour pour ce que l'entreprise lui donnait. Dans ce processus délicat, son exemple personnel fut déterminant, tant il est vrai que certains actes personnels sont beaucoup plus éloquents et entraînants que les plus belles paroles, dites du bout des lèvres.

Dès ses premiers mois à la gouverne de *La Presse*, Roger D. Landry multiplia les initiatives heureuses. En plus d'élaborer un plan directeur pour l'entreprise, de créer des comités de gestion actifs et efficaces, il lança le *tabloïd sport* — apportant ainsi à *La Presse*, en une seule semaine, 18000 nouveaux lecteurs. Pour remplacer *Perspectives*, dont la publication avait dû



Vincent Prince, titulaire du prix *Olivar-Asselin*, qui, après avoir été pendant nombre d'années correspondant parlementaire de *La Presse* à Québec, devint, en 1961, éditorialiste en chef, sous Gérard Pelletier. Il le fut également sous la présidence de Roger Lemelin, après quoi il fut élevé à la dignité d'« éditorialiste émérite ». A sa retraite depuis un an, M. Prince agit maintenant comme conseiller auprès du président et éditeur de *La Presse*, M. Roger D. Landry.

Photothèque *La Presse*.

Pierre Gobeil, chroniqueur sportif chevronné, directeur de la section des sports à La Presse. C'est sous sa direction que fut lancé, en mars 1983, le tabloïd des sports.

Photothèque La Presse.



être abandonnée, il créa l'hebdomadaire *La Presse Plus*, qui connut dès ses premières semaines un grand succès.

Le test de décembre 81

Un an environ après son entrée à *La Presse*, alors que les négociations en vue d'une nouvelle convention collective traînaient en longueur, menaçant de s'éterniser (selon un scénario trop connu), Roger D. Landry résolut de frapper un grand coup. Il conçut le projet plus qu'audacieux de s'adresser directement aux syndiqués afin de les mettre au courant de la véritable situation du journal et de les laisser choisir « leur » propre solution. En d'autres termes, il abandonnait le sort du journal entre leurs mains. Lorsqu'il fit connaître ce projet autour de lui, on l'avertit charitablement qu'il risquait ainsi sa tête. Cette « chose-là » ne s'était jamais faite à *La Presse*... C'était un précédent très dangereux, et patati et patata...

Passant outre aux sombres avertissements des alarmistes, le nouveau président se prépara calmement à exécuter son projet. Le 21 décembre 1982, il convoqua tous les employés à la salle Maisonneuve de la Place des Arts, et dans un discours aussi bref que ferme, il leur parla comme jamais encore un président de *La Presse* ne leur avait parlé.

Dès le début de ce discours d'une vingtaine de minutes tout au plus, le nouveau président étala toutes ses cartes, avec une franchise désarmante, en laissant entendre à ses auditeurs mé-

dusés : c'est à prendre ou à laisser. Le sort de *La Presse* est entre vos mains; nous ne pouvons faire plus, mais vous, si vous le voulez, vous pouvez faire énormément pour la maintenir et la faire prospérer; à vous de choisir.

« Notre objet n'est pas de passer par-dessus la tête des syndicats, reprit-il, mais nous n'allons pas non plus passer six mois par année à négocier pour en rester au même point — et quel point? Parlons un peu de chiffres :

— En 1981, nous avons recueilli des revenus de 84 millions de dollars; c'est 9 millions de plus que l'année précédente. Pour tout cela, nous obtenons un profit de 200 000 \$ avant impôt, contre un déficit qui se serait situé entre 3 millions et 3 millions et demi de dollars si nous n'avions pas fait tout ce dont je vais vous parler un peu plus loin;

— Les budgets de 1982 ont maintenant été approuvés; mais pour les atteindre, il nous faudra aller chercher des revenus de 96 millions de dollars, soit 12 millions de plus que l'an dernier, et cela en dépit d'un marché publicitaire en érosion: l'effondrement du marché de l'immeuble (le



Michel Roy, éditeur adjoint de *La Presse*.
Photothèque *La Presse*.

projet du « Cahier de l'immeuble » a dû être abandonné), l'effondrement du marché de l'auto, la réduction considérable du secteur publicitaire de « Carrières et professions » ;

— Malgré ces perspectives difficiles, nous nous sommes imposé de vous présenter une offre salariale la plus généreuse possible dans le contexte actuel, mais qui n'est pas insultante non plus ;

— Et c'est tout ce que nous pouvons vous donner ; nous n'allons pas négocier pour négocier, alors que nous ne pouvons pas aller plus loin... »

De mémoire d'employé de *La Presse*, jamais un président n'avait parlé sur ce ton, avec cette franchise, cette clarté et ce courage, devant les employés réunis. Après avoir écouté en silence, le discours terminé, les quelque 1 000 employés présents, d'un mouvement spontané se levèrent de leurs sièges et applaudirent à tout rompre. Roger D. Landry avait joué le tout pour le tout et... avait gagné !

Pour la première fois depuis une bonne vingtaine d'années à *La Presse*, les négociations ne s'éternisèrent pas. Tout le monde se remit au travail dans une atmosphère éclaircie, assainie.

1982: une année éprouvante

Malgré tout, *La Presse*, son président et ses employés n'étaient pas encore au bout de leurs peines. L'année 1982 se révéla fort éprouvante pour tout le monde. *La Presse* n'échappa pas à la récession économique qui toucha son point culminant vers le milieu de l'année. Il fallait réagir, et vite. Roger D. Landry mit aussitôt en oeuvre un Plan de redressement qui comportait — malheureusement — un certain nombre de mises à pied, mais également un resserrement très sévère des contrôles. Vus en rétrospective, les résultats parlent par eux-mêmes : *La Presse* s'en sortit avec moins de mises à pied que prévu à l'origine, et termina l'année 1982 sans entrer en déficit, un déficit qui aurait été de l'ordre de plus de 2 millions de dollars si l'on n'avait pas appliqué ce plan de redressement. Commencant avec le début de la fin de la récession, l'année 1983 apporta à *La Presse* un premier profit substantiel (de l'ordre de 3 à 4 millions de dollars) qui permit à ses gestionnaires d'envisager l'avenir avec une confiance renouvelée.

Des développements aussi heureux tombaient à point nommé à la veille de la célébration du centenaire de *La Presse*.

Plusieurs mois avant le Jour «J», Roger D. Landry et ses collaborateurs immédiats s'attachèrent à planifier jusque dans leurs moindres détails ces fêtes qui devaient s'étendre à toute l'année centenaire, c'est-à-dire du 20 octobre 1983 au 20 octobre 1984. On a pu constater, au jour le jour, l'excellence de ce travail de préparation par les fruits qu'il a donnés. Le nom de *La Presse* fut partout salué et honoré, comme il convenait pour une grande institution totalement intégrée à son milieu et qui a tant fait pour son progrès. Les pages quotidiennes « 100 ans d'actualités », de même que les cahiers thématiques publiés périodiquement au cours de cette année faste obtinrent la faveur du public. Mais plusieurs autres initiatives propres à cette période ont également été couronnées de succès, de sorte que les activités multiformes de l'année du centenaire ont grandement contribué à la relance du journal. Il n'est pas douteux que du seul point de vue du tirage, depuis cinq ans les progrès de *La Presse* ont été marquants. Ainsi, environ un an après la grève de 1977-78, le tirage de *La Presse* (du lundi au vendredi) ne dépassait pas 165 872 exemplaires, alors que cinq ans plus tard, au début de 1984, il atteignait presque les 200 000 exemplaires (199 173), soit une augmentation de 20 p. 100. Pour ce qui est de l'édition du samedi pendant la même période, elle enregistrait un gain de près de 71 000 exemplaires, passant de 241 000 à 312 000, ce qui équivaut à une remontée de près de 30 p. 100.

La Presse et l'informatique

Dans la longue histoire de la presse, trois inventions majeures ont marqué la seconde moitié du XIX^e siècle : la rotative, la linotype et la photogravure. A elles seules, ces trois inventions ont porté la presse d'information à des niveaux de production et de diffusion que l'on ne pouvait imaginer auparavant. Au XX^e siècle, les perfectionnements techniques qui ont poussé la presse dans le camp de la grande industrie ne se comptent pas. Au cours du dernier quart de siècle, tout particulièrement, l'électronique, l'informatique et sa contrepartie, l'automatisation, ont révolutionné non seulement la production et la diffusion des journaux, mais aussi leur administration.

On le conçoit aisément, *La Presse* ne pouvait échapper à ces transformations, fruits des progrès technologiques de ces dernières années. Il y a plus de vingt ans déjà, les appareils dits « mécanographiques », précurseurs des ordinateurs et autres machines automatisées, faisaient leur apparition à *La Presse* dans divers départements et services. Aujourd'hui, elles ont

proliféré dans trois secteurs importants du journal: la rédaction-composition, l'administration et le service des annonces classées. Toutes sortes d'opérations et de calculs qui exigeaient autrefois beaucoup de temps et de main-d'oeuvre s'accomplissent maintenant à la vitesse de l'éclair, sous la pression de quelques boutons. Dans le seul domaine de l'administration — aussi vaste que complexe — *La Presse* est maintenant dotée d'un équipement informatique très perfectionné, qui ne le cède en rien à celui de n'importe quelle entreprise comparable en Amérique du Nord.

On le devine, tous ces équipements, absolument indispensables dans un journal comme *La Presse* pour soutenir la concurrence, coûtent très cher. Depuis 1967 seulement, *La Presse* a consacré plus de 21 000 000\$ à l'achat d'équipements techniques, dont 3 500 000\$ pour l'informatique seulement. Lorsqu'on entend se maintenir à la fine pointe du progrès et des perfectionnements techniques, il faut être prêts à en assumer le coût.

Qui lit *La Presse*?

De nos jours, il faut poser de telles questions aux agences spécialisées dans l'étude de la clientèle des journaux. Ces agences procèdent habituellement par voie de sondages. Selon l'une d'elles, les lecteurs de *La Presse* se retrouvent majoritairement parmi les groupes de professionnels ou emplois suivants: professionnels, cadres supérieurs, administrateurs; superviseurs, cadres moyens; personnel technique semi-professionnels; personnel de bureau, secrétariat (y compris vendeurs-vendeuses en magasins); représentants des ventes.

Par opposition, *La Presse* compte un moins grand nombre de ses lecteurs qui sont des propriétaires de magasins, gérants de petites entreprises, entrepreneurs, ouvriers spécialisés ou non.

Voilà pour l'occupation. Du point de vue de l'âge, 65 p. 100 des lecteurs de *La Presse* du lundi au vendredi ont 35 ans et plus, alors que pour *La Presse* du samedi, le pourcentage baisse à 57 p. 100. En ce qui a trait à l'instruction, 34 p. 100 des lecteurs de *La Presse* en semaine sont au moins diplômés de cégep; pour ce qui est de *La Presse* du samedi, la proportion s'élève à 39 p. 100. Par ailleurs, 49 p. 100 des lecteurs de *La Presse* en semaine bénéficient d'un revenu annuel familial de 30 000\$ et plus; pour *La Presse* du samedi, le pourcentage baisse à 46 p. 100. Trent-huit pour cent des lecteurs de *La Presse* en



« Retrouvailles » de La Presse à Radio-Canada: Le jeudi 24 mai 1984, à la fin de la semaine d'émissions « Avis de recherche » consacrée à La Presse, plus d'une centaine de journalistes, anciens et actuels, du journal se retrouvaient dans un studio de Radio-Canada pour fraterniser et fêter ensemble le centenaire de La Presse. Première rangée à gauche (assis), on distingue: Jean



Pellerin, Vincent Prince et Jean Dufresne (alias Marcel Valois, sans doute le doyen du groupe, à 86 ans). En arrière de ce dernier, Aline Desjardins, coanimatrice de l'émission, puis, assis autour d'une table, Gaston L'Heureux, Roger D. Landry, président et éditeur de La Presse, et J.-P. Girerd, caricaturiste.

Photo Jean-Pierre Karsenty, pour Radio-Canada.

semaine sont propriétaires de maisons unifamiliales, alors que le pourcentage est de 34 p. 100 pour ceux du samedi. Quant aux propriétaires de maisons de toutes catégories, ils comptent pour 65 p. 100 des lecteurs de *La Presse* du lundi au vendredi et pour 56 p. 100 de ceux du samedi. Il ressort nettement de ces données que *La Presse* recrute la majorité de ses lecteurs dans les couches les plus aisées et les plus instruites de la population, ce qui, automatiquement, en fait un médium publicitaire privilégié auprès des annonceurs. Sait-on, de plus, que 97 p. 100 de la publicité du secteur « Carrières et professions » se retrouve dans *La Presse* ?

Le passé, le présent, l'avenir...

Quelles conclusions générales, quelles grandes leçons peut-on tirer de cette large fresque humaine que constitue l'histoire séculaire de *La Presse* ? Nous faisons assez confiance à nos lecteurs pour présumer qu'ils sauront les tirer eux-mêmes de l'énorme accumulation de faits que nous avons soumis à leur examen tout au long des pages qui précèdent. Malgré tout, nous nous permettons de leur proposer une leçon qui, à notre avis, saute aux yeux : si on a dit que la parution d'un journal constitue un « miracle quotidien », à plus forte raison peut-on parler, à propos de *La Presse*, d'un miracle se prolongeant pendant un siècle, étant donné les divisions et les conflits internes qui l'agitèrent pendant si longtemps, après la mort de son premier promoteur, l'hon. Trefflé Berthiaume. C'est pourquoi, en rétrospective, on peut affirmer que *La Presse* a fait mentir le dicton selon lequel « toute maison divisée contre elle-même périra ». On peut en déduire aussi que si *La Presse* s'est perpétuée malgré tout jusqu'à nos jours, c'est qu'elle répondait à un besoin profond, essentiel, du milieu qui l'a fait naître et dans lequel elle s'est épanouie, acquérant peu à peu de ce fait son statut unique d'« institution nationale ».

Pour le présent, sous l'habile direction de l'homme qui a réussi à exorciser ses démons familiaux, *La Presse* semble promise à plusieurs années de progrès dans l'harmonie, si la conjoncture ne se dégrade pas trop subitement. Chose certaine, tout récemment, elle a pu surmonter sans trop de dommages les secousses d'une récession économique qui s'est révélée néfaste pour bien d'autres.

Pour ce qui est de l'avenir à plus longue échéance, il semble prudent de ne pas jouer les prophètes, sans pour cela partager nécessairement les vues des Cassandre qui croient qu'un jour

prochain les journaux seront éliminés par les nouvelles merveilles électroniques qui s'annoncent dans le domaine des communications.

Pour ce qui est de *La Presse*, elle durera sans doute aussi longtemps qu'elle saura cultiver les fruits de l'entente, de l'ordre et de la discipline au travail, qui ont tant contribué à son redressement récent. Tant et aussi longtemps qu'elle demeurera fidèle à la mission initiale reçue de ses premiers promoteurs, W.-E. Blumhart et Trefflé Berthiaume, soit informer le peuple le plus complètement et le plus objectivement possible: pour cela, elle doit se garder de deux excès vers lesquels elle a parfois penché, en particulier au cours des dernières décennies: d'une part *l'intellectualisme* et, de l'autre, *le populisme*. Heureusement, les efforts tentés périodiquement des deux côtés se sont révélés vains et infructueux. Il reste tout de même que la formule idéale n'est pas facile à trouver et à traduire dans la réalité de chaque jour. Il faut y tendre malgré tout, car c'est à ce prix que *La Presse* pourra continuer de se présenter, en toute honnêteté, au su et au vu de tous, comme « le plus grand quotidien français d'Amérique ».

Annexes

On trouvera ci-après le texte intégral des principales lois relatives à *La Presse* et à la succession Berthiaume promulguées et sanctionnées par la Législature provinciale de 1955 à 1967. La dernière, portant le no 282, a trait à la vente de *La Presse* à la Corporation de valeurs Trans-Canada.

ANNEXE I

Statuts de Québec
3-4 Elizabeth II (1954-1955)

Bill 173

Loi concernant la succession de feu l'honorable Trefflé Berthiaume et La Compagnie de Publication de La Presse Limitée
(Sanctionnée le 22 février 1955)

Attendu que l'honorable P.-R. DuTremblay, avocat, membre du Sénat du Canada et du Conseil législatif de la province de Québec, des cité et district de Montréal, Lucien Dansereau, ingénieur civil, et Gilles Berthiaume, journaliste, tous deux de la cité d'Outremont, district de Montréal, Angéline Berthiaume, épouse dudit l'honorable P.-R. DuTremblay et par ce dernier dûment autorisée, Anna Berthiaume, fille majeure, des cité et district de Québec, Helmina Berthiaume, de Rome, Italie, veuve de feu Joseph Rivest et Marie Berthiaume, épouse de Gabriel Lord, dentiste, de la cité d'Outremont, district de Montréal, et par ce dernier dûment autorisée, ont, par leur pétition, représenté :

Que feu l'honorable Trefflé Berthiaume, en son vivant Conseiller législatif domicilié à Outremont, est décédé le 2 janvier 1915, laissant un testament en date du 23 juin 1913 et un acte de donation en date du 26 décembre 1914, lesquels testament et acte de donation sont désignés plus au long ci-après ;

Que la plus grande partie, sinon la totalité, des biens laissés ou légués par l'honorable Trefflé Berthiaume consistaient dans des actions ordinaires et privilégiées de La Compagnie de Publication de La Presse Limitée ;

Que les sept administrateurs de ladite compagnie sont présentement M. J.-A. Dion et les pétitionnaires, l'honorable P.-R. DuTremblay, Gilles Berthiaume, Lucien Dansereau, Anna Berthiaume, Angéline Berthiaume DuTremblay et Helmina Berthiaume-Rivest ;

Que lesdits administrateurs projettent de renouveler ou de moderniser dans un avenir rapproché une grande partie de l'outillage de ladite compagnie, ce qui entraînera nécessairement des débours considérables ;

Qu'il y a lieu, dans l'intérêt de toutes les personnes concernées et conformément aux volontés de feu l'honorable Trefflé Berthiaume, pour assurer la stabilité financière et administrative de l'importante entreprise que représente la publication du journal La Presse, appartenant à La Compagnie de Publication de La Presse Limitée, d'établir

un état de chose qui mettra un terme aux difficultés judiciaires nombreuses et coûteuses et sera susceptible de favoriser un climat amical et coopératif entre tous les intéressés;

Qu'il convient de faire droit à la demande des pétitionnaires;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit :

1. Dans la présente loi, à moins que le conteste n'indique autrement:

a) le mot «testament» signifie le testament de feu l'honorable Trefflé Berthiaume reçu le 23 juin 1913 devant Joseph-R. Mainville, notaire, sous le numéro 11,677 des minutes dudit notaire.

b) le mot «donation» signifie la donation fiduciaire faite par feu l'honorable Trefflé Berthiaume en faveur d'Arthur Berthiaume, Joseph-R. Mainville et Zénon Fontaine comme fiduciaires, le 22 décembre 1914 devant Me Joseph-L. Girouard, notaire, sous le numéro 5,354 des minutes dudit notaire.

c) le mot «fiduciaire» au singulier signifie tout fiduciaire du testament et tout fiduciaire de la donation, et, au pluriel, tous les fiduciaires tant du testament que de la donation.

d) le mot «compagnie» désigne La Compagnie de Publication de La Presse Limitée.

2. Les fiduciaires actuels sont maintenus en fonctions et tous les actes posés ou accomplis par les fiduciaires et par les administrateurs de la compagnie et par chacun d'eux, agissant comme tels, et cela depuis le décès de feu l'honorable Trefflé Berthiaume, sont déclarés valides, définitifs et légaux à toutes fins que de droit et à l'égard de qui que ce soit; il est expressément décrété que ces actes n'ont pu et ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité personnelle des fiduciaires et des administrateurs de la compagnie ou de l'un ou de plusieurs d'entre eux, ou constituer une cause de destitution des fiduciaires.

3. Nonobstant toute disposition inconciliable dans lesdits testament et donation et nonobstant toute disposition législative inconciliable, au cas de démission, de décès ou d'incapacité d'agir d'aucun desdits fiduciaires, ils seront respectivement remplacés de la manière ci-après:

a) l'épouse de l'honorable P.-R. DuTremblay, dame Angéline Berthiaume, fille de feu l'honorable Trefflé Berthiaume, succédera, comme fiduciaire tant en vertu de la donation qu'en vertu du testament, à l'honorable P.-R. DuTremblay et elle sera elle-même remplacée, dans les cas ci-dessus prévus, par Gabriel Lord, dentiste, époux de Marie Berthiaume, petite-fille de feu l'honorable Trefflé Berthiaume; au cas de décès ou d'incapacité d'agir de dame Angéline Berthiaume survenus pendant que l'honorable P.-R. DuTremblay est encore fiduciaire, celui-ci, au moment où il cessera d'être fiduciaire, sera également remplacé par Gabriel Lord;

b) Gilles Berthiaume pourra désigner pour le remplacer dans ses

fonctions de fiduciaire un enfant, un petit-enfant ou un descendant capable et majeur de feu l'honorable Trefflé Berthiaume, ou toute personne qui est le conjoint, capable et majeur, d'un enfant, petit-enfant ou descendant;

c) Lucien Dansereau sera remplacé en sa qualité de fiduciaire par son fils Arthur Dansereau.

d) Ces remplacements, lorsqu'ils sont décidés par un des fiduciaires actuels, le seront par acte notarié.

4. Dans le cas où un remplacement de fiduciaire n'aura pas été pourvu par la présente loi et en cas de vacance, ce remplacement sera fait par le juge qui remplit, à Montréal, les fonctions de juge en chef de district, sur requête signifiée à tous les intéressés.

5. Nonobstant toute disposition à ce contraire dans le testament, la donation ou toute autre convention:

a) la compagnie devra amortir le coût initial de tous ses actifs dépréciables acquis après le 21 février 1955, sur une base moyenne qui ne devra pas être inférieure à cinq pour cent de leur coût initial par année, et elle ne sera pas tenue de prendre des amortissements plus élevés;

b) pas plus de quatre-vingt pour cent des revenus nets annuels de la compagnie après impôts ne devra être distribué en dividendes, le solde desdits revenus nets devant servir, en autant que besoin est, à l'amortissement des emprunts contractés ou à être contractés par la compagnie et ensuite à l'acquisition d'autres actifs.

6. Les fiduciaires et les administrateurs de la compagnie devront, avec diligence, décider d'entreprendre et de financer le renouvellement et la modernisation de l'outillage de la compagnie, et décider de réparer la bâtisse actuelle, ou d'en construire une nouvelle, ou décider l'un et l'autre.

Ces décisions devront être prises dans un délai d'au plus quatre mois à compter de l'entrée en vigueur de la présente loi et les travaux devront être exécutés avec diligence.

7. La compagnie paiera en remplacement de son salaire actuel une somme mensuelle de quatre cents dollars à madame Eugène (Fanny) Berthiaume sa vie durant. Cette somme, qui est payable d'avance le premier de chaque mois, est incessible et insaisissable.

Dans le but de payer les arrérages, ces paiements dateront du premier décembre 1953 et constitueront des paiements additionnels pour une période de douze mois, c'est-à-dire relativement à un montant de quatre mille huit cents dollars d'arrérages.

8. Nonobstant toutes procédures judiciaires dans la cause portant le numéro 204,858 des dossiers de la Cour supérieure pour le district de Montréal dans laquelle feu Eugène Berthiaume était demandeur et dame Yvonne Dastous, présentement épouse de René Vincent, était défenderesse, la compagnie et toutes les autres parties mises en cause dans cette action sont libérées de toute responsabilité envers la succession dudit Eugène Berthiaume en rapport avec toutes les sommes

reçues ou versées par elles à ladite dame Yvonne Dastous à titre de pension alimentaire payable par ledit Eugène Berthiaume.

9. La compagnie paiera à dame Colette Berget Ketterer une somme de vingt mille dollars en règlement complet et final de tous les droits qu'elle peut avoir à la succession de feu Eugène Berthiaume décédé le 31 août 1946, ci-devant directeur et président du conseil d'administration de La Compagnie de Publication de La Presse Limitée.

La compagnie paiera également tous les frais encourus par les parties à l'occasion des procédures instituées par ladite dame Colette Berget Ketterer relativement à cette succession.

10. La succession dudit feu Eugène Berthiaume est déclarée réglée et éteinte, de même que toute réclamation et tout recours s'y rapportant.

11. Les frais encourus pour la passation de la présente loi par les parties qui y sont mentionnées et par celles qui sont intervenues seront payés par la compagnie qui paiera également tous les frais encourus par les parties relativement aux actions pendantes devant la Cour supérieure pour le district de Montréal, lesquelles actions portent les numéros 345, 455 et 362, 561 et sont, par les présentes, déclarées discontinuées et définitivement réglées.

12. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

ANNEXE II

Deuxième session, vingt-sixième Législature, 9 Elizabeth II, 1960

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

Bill privé 122

Loi concernant la donation fiduciaire et la succession de feu l'honorable
Trefflé Berthiaume

ATTENDU que Gilles Berthiaume, journaliste, de la cité d'Outremont, district de Montréal, André Berthiaume, rentier, de la cité d'Outremont, district de Montréal, Charles-Arthur Berthiaume, journaliste, de ville Mont-Royal, district de Montréal, et Marie Berthiaume, épouse de Gabriel Lord, dentiste, de la cité d'Outremont, district de Montréal, ont, par leur pétition, représenté :

Que feu l'honorable Trefflé Berthiaume, en son vivant conseiller législatif, d'Outremont, est mort le 2 janvier 1915, laissant un testament du 23 juin 1913, par lequel, sauf un legs particulier, il laissait tous ses biens à son fils aîné, Arthur Berthiaume, comme légataire fiduciaire muni d'amples pouvoirs, le revenu de ses biens devant être partagé entre ses enfants et descendants, par souche, la propriété devant appartenir à ses arrière-petits-enfants, par souche ;

Que, parmi les biens dudit Trefflé Berthiaume, se trouvaient alors sept mille cinq cents actions communes et cinq mille actions privilégiées du capital-actions de La Presse Publishing Company (Limited) dont le nom est maintenant La Compagnie de Publication de la Presse, Limitée, les dites actions privilégiées ayant alors droit de vote ;

Que le 24 décembre 1914, ledit Trefflé Berthiaume provoqua l'adoption du règlement no 14 de ladite compagnie en vertu duquel lesdites cinq mille actions privilégiées perdirent tout droit de vote ;

Que le 26 décembre 1914, ledit Trefflé Berthiaume a fait une donation entre vifs en fiducie à Arthur Berthiaume, à Joseph-R. Mainville, notaire, et à Zénon Fontaine, avocat, ces deux derniers de Montréal, de sept mille quatre cents actions communes du capital-actions de ladite compagnie, étant la presque totalité desdites actions communes qui, depuis le 24 décembre 1914, tel que susdit, avaient seules le droit de vote, avec réserve d'usufruit par le donateur, les revenus après sa mort devant appartenir à ses enfants, le partage de la propriété devant se faire entre les descendants du donateur existant à la mort du dernier de ses enfants au premier degré ;

Que, par ladite donation et par l'adoption dudit règlement no 14, ledit Trefflé Berthiaume établissait clairement son intention de con-

fier auxdits fiduciaires l'administration et la gestion de ladite compagnie et du journal La Presse, le donateur ayant d'ailleurs accordé aux fiduciaires un sixième des dividendes sur les actions communes « à titre d'indemnité pour leur administration et gestion » ;

Qu'après la mort de feu Trefflé Berthiaume, le légataire fiduciaire, en vertu de son testament ci-dessus mentionné, se trouvait à détenir cent actions communes et deux mille sept cent cinquante actions privilégiées du capital-actions de la Compagnie de Publication de la Presse, Limitée, les autres actions de ladite compagnie, sans compter les actions requises pour qualifier les administrateurs, étant détenues comme suit : sept mille quatre cents actions communes par les fiduciaires nommés en vertu de la donation ci-dessus mentionnée, et deux mille deux cent cinquante actions privilégiées par trois des enfants de feu l'honorable Trefflé Berthiaume ;

Que dans le testament et la donation ci-dessus mentionnés feu l'honorable Trefflé Berthiaume a pourvu au remplacement des fiduciaires nommés en vertu de ces deux actes en cas de vacance résultant de décès, résignation ou autrement, par tout juge de la Cour supérieure, après convocation des parties bénéficiaires ;

Que J.-R. Mainville, fiduciaire en vertu de la donation ci-dessus mentionnée, est décédé le 31 mai 1921 ;

Que, le 23 novembre 1921, l'honorable juge Mercier, de la Cour supérieure, a nommé l'honorable P.-R. DuTremblay l'un des fiduciaires en vertu dudit acte de donation, et ce en remplacement de feu J.-R. Mainville ;

Que, à la demande de feu l'honorable P.-R. DuTremblay et d'autres intéressés, la loi de la province de Québec 12 George V, chapitre 144 a été adoptée en vertu de laquelle la donation ci-dessus mentionnée a été confirmée et déclarée valide à toute fin que de droit et le jugement de l'honorable juge Mercier nommant l'honorable P.-R. DuTremblay comme successeur de feu J.-R. Mainville, comme donataire fiduciaire en vertu de ladite donation, a été déclaré définitif à toute fin que de droit ;

Qu'Arthur Berthiaume, fils de feu l'honorable Trefflé Berthiaume et fiduciaire tant en vertu du testament que de la donation ci-dessus mentionnés, est décédé Outremont le 19 juillet 1932, et que, par jugement rendu par l'honorable juge Gonzalve Desaulniers le 23 juillet 1932, le pétitionnaire, Gilles Berthiaume, a été nommé successeur dudit feu Arthur Berthiaume, son père, comme fiduciaire en vertu de la donation ci-dessus mentionnée, et par jugement rendu par l'honorable juge Louis Boyer le 21 septembre 1932, l'honorable P.-R. DuTremblay, qui était déjà fiduciaire en vertu de la donation tel que susdit, a été nommé successeur de feu Arthur Berthiaume comme fiduciaire en vertu du testament ci-dessus mentionné ;

Que par jugement de la Cour supérieure, rendu par l'honorable juge Duclos, le 8 février 1935, dans une cause portant le no 112,304 des dossiers de ladite cour, district de Montréal, l'honorable P.-R. Du

Tremblay fut destitué de sa fonction comme fiduciaire en vertu dudit testament et comme fiduciaire en vertu de ladite donation, jugement dont l'honorable P.-R. Du Tremblay interjeta appel;

Que jusqu'alors, les fiduciaires en vertu de la donation étaient, de fait, les gérants de ladite compagnie et du journal *La Presse*, et ce conformément aux intentions clairement exprimées de feu l'honorable Trefflé Berthiaume;

Que c'était l'intention clairement exprimée à de nombreuses reprises par feu l'honorable Trefflé Berthiaume que ses fils « soient toujours directeurs de la compagnie et que l'un d'eux, par ordre d'âge, à commencer par l'aîné, soit son président »;

Que les fils de l'honorable Trefflé Berthiaume sont tous décédés et que les petits-fils tel que ci-après mentionné ont été écartés du poste de président et de la gestion et de l'administration de l'entreprise;

Qu'au moment de la destitution de feu l'honorable P. R. Du Tremblay, en 1935, les pétitionnaires, seuls bénéficiaires du capital de la donation étaient, soit mineurs soit trop jeunes pour, de fait, participer à l'administration et à la gestion de l'entreprise de la compagnie, le plus âgé d'entre eux, le pétitionnaire Gilles Berthiaume, étant alors âgé de 29 ans;

Que, dans les circonstances, aux fins de régler diverses poursuites qui avaient été logées contre les fiduciaires et ladite compagnie, une convention sous seing privé est intervenue le ou vers le 27 juin 1935, à laquelle étaient parties tous les bénéficiaires alors vivants en vertu de ce testament et de cette donation, convention aux termes de laquelle, la charte et les règlements de la Compagnie de Publication de *La Presse*, Limitée furent amendés pour pourvoir à l'élection de trois des sept administrateurs de ladite compagnie par la majorité des actions privilégiées;

Que pour donner effet à ladite convention et permettre aux promoteurs dudit règlement d'atteindre leurs fins, tel que ci-après mentionné, l'un des fiduciaires nommés à l'acte de donation, Zénon Fontaine, consentit à donner sa démission comme fiduciaire moyennant paiement de la somme de cent vingt-cinq mille dollars et Lucien Dansereau fut subséquemment nommé fiduciaire à la donation à la place de ce dernier;

Que par ladite convention du 27 juin 1935, toute personne occupant à la fois la charge de fiduciaire en vertu du testament et en vertu de la donation obtint en fait le contrôle virtuel de l'administration de la Compagnie de Publication de *La Presse*, Limitée, c'est-à-dire le droit d'élire quatre des sept administrateurs de la Compagnie de Publication de *La Presse*, Limitée;

Que ladite convention changeait radicalement la structure juridique et administrative créée par l'honorable Trefflé Berthiaume et violait clairement les intentions de ce dernier;

Que, en raison de ce que le droit de vote était conféré aux actions privilégiées ce qui permettait aux fiduciaires en vertu du testament

d'élire trois des sept administrateurs de ladite compagnie, les charges de fiduciaires en vertu du testament et de fiduciaires en vertu de donation, devenaient, de fait, incompatibles puisque la gérance de ladite compagnie était enlevée des mains des fiduciaires en vertu de la donation pour être remise au seul fiduciaire en vertu du testament qui était alors l'honorable P.-R. DuTremblay;

Que le 8 janvier 1954, l'un des pétitionnaires, André Berthiaume, et André Ducharme, en sa qualité de tuteur aux enfants mineurs du pétitionnaire Charles-Arthur Berthiaume, durent intenter des procédures judiciaires aux fiduciaires alors en fonction, demandant la destitution de ces derniers et le remboursement de sommes considérables payées en trop, sous forme de dividendes, sans que des réserves adéquates aient été faites pour pourvoir au remplacement des actifs de production de la compagnie et pour permettre d'en assurer l'avenir;

Que, à la demande de l'honorable P.-R. DuTremblay, de dame Angéline Berthiaume, épouse de l'honorable P.-R. DuTremblay et d'autres intéressés, la loi de la province de Québec 3-4 Élisabeth II, chapitre 173, a été adoptée en vertu de laquelle le pétitionnaire André Berthiaume et ledit André Ducharme, en sa qualité de tuteur aux enfants mineurs de Charles-Arthur Berthiaume, étaient privés de leurs droits de continuer lesdites procédures judiciaires devant les tribunaux, les actes des exécuteurs et fiduciaires alors en fonction et des administrateurs de la compagnie ont été déclarés valides, définitifs et légaux à toutes fins que de droit et à l'égard de qui que ce soit; le mode de remplacement desdits exécuteurs-testamentaires et fiduciaires prévu par ledit testament et ladite donation a été radicalement modifié aux fins de désigner dame Angéline Berthiaume, épouse de l'honorable P.-R. DuTremblay, comme fiduciaire tant en vertu de la donation qu'en vertu du testament pour succéder à l'honorable P.-R. DuTremblay; elle-même devant être remplacée dans les cas prévus par la loi par Gabriel Lord, dentiste, époux de Marie Berthiaume, l'une des pétitionnaires; aux fins de désigner Arthur Dansereau, comme successeur de son père, Lucien Dansereau, à la fonction de fiduciaire en vertu de la donation; et aux fins de restreindre Gilles Berthiaume à nommer son successeur parmi les descendants de feu l'honorable Trefflé Berthiaume ou leurs conjoints;

Que les pétitionnaires ont été ainsi, par ladite loi, complètement écartés de l'administration de l'entreprise de ladite compagnie, et ce contrairement aux intentions clairement exprimées de feu l'honorable Trefflé Berthiaume;

Que les pétitionnaires, bénéficiaires du capital aux termes de ladite donation, et plus particulièrement, les pétitionnaires Charles-Arthur Berthiaume et Marie Berthiaume, qui ont respectivement des enfants mineurs, bénéficiaires du capital en vertu dudit testament, ont un intérêt absolu à ce que l'entreprise de ladite compagnie se continue dans des conditions normales et à participer, directement ou indirectement, à sa gestion;

Que le 6 octobre 1955, l'honorable P.-R. DuTremblay, fiduciaire en vertu du testament et de la donation ci-dessus mentionnés, est décédé et que, en vertu de ladite loi de la province de Québec 3-4 Elizabeth II, chapitre 173, son épouse, Dame Angéline Berthiaume, lui a succédé sans aucune formalité, tant comme fiduciaire en vertu dudit testament que comme fiduciaire en vertu de ladite donation;

Que ladite loi de la province de Québec, 3-4 Elizabeth II, chapitre 173, contenait à son préambule un allégué à l'effet que « pour assurer la stabilité financière et administrative de l'importante entreprise que représente la publication du journal La Presse, appartenant à la Compagnie de Publication de La Presse, Limitée », il y avait lieu « d'établir un état de chose qui mettra un terme aux difficultés judiciaires nombreuses et coûteuses et sera susceptible de favoriser un climat amical et coopératif entre tous les intéressés »;

Que, depuis la passation de ladite loi 3-4 Elizabeth II, chapitre 173, il s'est avéré que malgré l'intention exprimée à ladite loi, il ne s'est pas établi un climat amical et coopératif entre tous les intéressés permettant d'assurer la stabilité financière et administrative de l'entreprise et que, dans les circonstances, il est dans l'intérêt de tous les bénéficiaires en vertu du testament et de la donation ci-dessus mentionnée que cette stabilité financière et administrative soit définitivement assurée par une participation équitable des bénéficiaires du revenu et des bénéficiaires du capital, à l'administration de l'entreprise de ladite compagnie;

Que, par la suite, ladite compagnie dût entreprendre de renouveler ses actifs de production pour permettre d'en assurer l'avenir;

Que les bénéficiaires du revenu n'ont reçu aucun dividende depuis au-delà de quatre ans;

Que, suivant les affirmations de ceux qui présentement contrôlent, de fait, l'administration de ladite compagnie, il ne sera pas possible de payer des dividendes avant les quatre ou cinq prochaines années;

Que plusieurs des bénéficiaires du revenu et héritiers se trouvent présentement dans une situation précaire;

Que les bénéficiaires des revenus de ladite donation, quand il y en a, sont présentement les trois fiduciaires à la donation à savoir; Dame Angéline Berthiaume, Lucien Dansereau et Gilles Berthiaume, lesquels se partagent un sixième de tels revenus: Dame Angéline Berthiaume, Dame Helmina Berthiaume, veuve de feu L.-J. Rivet, et Dame Anna Berthiaume, qui se partagent les trois quarts du résidu de tels revenus, et qui n'ont aucun droit au capital, et les pétitionnaires qui se partagent, à parts égales, un quart du résidu de tels revenus, lesdits pétitionnaires étant également les seuls bénéficiaires du capital de ladite donation, ou leurs descendants au cas de pré-décès de l'un d'entr'eux;

Que lesdites Dames Angéline Berthiaume, Helmina Rivet et Anna Berthiaume n'ont le droit de recevoir des revenus que jusqu'à

leur décès respectif, et qu'au décès de la dernière d'entre elles, ladite donation fiducie doit prendre fin et le capital doit être partagé entre ceux des pétitionnaires qui seront alors vivants ou leurs descendants;

Que dame Helmina Berthiaume, veuve de L.-J. Rivet, est présentement âgée de 89 ans, dame Anna Berthiaume est présentement âgée de 82 ans et dame Angéline Berthiaume, veuve de l'honorable P.-R. DuTremblay, est âgée de 74 ans;

Que les actions communes du capital-actions de la compagnie, formant le capital de ladite donation, ont par ailleurs une valeur considérable, et qu'il est juste et équitable que les fiduciaires en vertu de la donation fassent des avances de temps à autre, à l'un ou l'autre des petits-enfants du testateur de toutes sommes nécessaires pour permettre à tel bénéficiaire de subvenir à tels besoins, en égard à sa situation sociale, telles avances à être remboursées par tout tel bénéficiaire du capital à même la part lui revenant, lors du partage éventuel des biens formant l'objet de la donation, tels fiduciaires étant autorisés à ces fins à faire des emprunts, de temps à autre et lorsque nécessaire, et à donner toutes garanties jugées appropriées;

Que parmi les pétitionnaires se trouvent tous les bénéficiaires du capital en vertu de la donation ci-dessus mentionnée ainsi que les père et mère respectifs de tous les bénéficiaires du capital en vertu du testament;

Attendu que lesdits pétitionnaires demandent, en conséquence, l'adoption d'une loi pour éviter des procédures judiciaires inutiles, coûteuses et ne pouvant en aucune façon remplir leurs fins, dans les circonstances présentes; et

Attendu que, par suite de la loi 3-4 Elizabeth II, chapitre 173, certains des pétitionnaires ont été privés de leur droit de recours contre les fiduciaires et ne sont pas en mesure, par suite de ladite loi, de protéger leurs intérêts devant les tribunaux suivant le cours ordinaire et normal de la justice;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit :

1. Dans la présente loi, à moins que le contexte n'indique autrement :

a) le mot « testament » signifie le testament de l'honorable Trefflé Berthiaume, reçu le 23 juin 1913 devant Joseph-R. Mainville, notaire, et deux témoins, sous le numéro 11,677 des minutes dudit notaire;

b) le mot « donation » signifie la donation fiduciaire faite par feu l'honorable Trefflé Berthiaume en faveur de Arthur Berthiaume, Joseph-R. Mainville et Zénon Fontaine, comme fiduciaires, le 26 décembre 1914, devant Me Joseph-L. Girouard, notaire, sous le numéro 5354 des minutes dudit notaire;

c) le mot « compagnie » signifie « La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée ».

2. La loi 3-4 Elizabeth II, chapitre 173, est modifiée en abrogeant les articles 1, 3, 4, 5, et 6.

3. Nonobstant toute disposition inconciliable dans le testament et la donation ou toute convention et nonobstant toute disposition législative inconciliable :

a) les charges de fiduciaire en vertu du testament et de fiduciaire en vertu de la donation sont déclarées incompatibles et nul ne peut remplir, à la fois, l'une et l'autre charge ;

b) Dame Angéline Berthiaume continuera d'occuper la charge de fiduciaire en vertu de la donation et son successeur sera nommé conformément aux dispositions de la donation ;

c) Dame Angéline Berthiaume cessera d'occuper la charge de fiduciaire en vertu du testament à compter de la sanction de la présente loi ;

d) un nouveau fiduciaire en vertu du testament sera nommé parmi les petits-enfants de feu l'honorable Trefflé Berthiaume, conformément aux dispositions du testament ;

e) au cas de démission, de décès ou d'incapacité ou déchéance du fiduciaire en vertu du testament, ou d'un ou de plusieurs ou de tous les fiduciaires en vertu de la donation, il sera pourvu à leur remplacement conformément aux dispositions de la donation ou du testament, selon le cas.

4. La limitation prévue au testament quant à la rémunération du fiduciaire est abolie.

5. Les fiduciaires en vertu de la donation devront faire des avances aux bénéficiaires du capital de la donation pour leur permettre de subvenir à leurs besoins selon leur situation sociale, et lesdits fiduciaires sont autorisés, à ces fins, à emprunter tout montant d'argent qu'ils jugeront nécessaire et à fournir toute garantie au prêteur et, en particulier, sans limiter ce qui précède, à donner en gage toutes ou partie des actions communes faisant l'objet de la donation.

6. Toute convention incompatible avec la présente loi est déclarée nulle et sans effet à cet égard.

7. Les frais encourus pour la passation de la présente loi par les parties qui y sont mentionnées seront payés par la compagnie.

8. La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.

ANNEXE III

Bill privé 175

Loi concernant la donation fiduciaire et la succession de feu l'honorable
Trefflé Berthiaume
(Sanctionnée le 25 mai 1961)

SA MAJESTÉ, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1. Dans la présente loi, à moins que le contexte n'indique autrement:
 - a) le mot « testament » signifie le testament de l'honorable Trefflé Berthiaume, reçu le 23 juin 1913 devant Joseph-R. Mainville, notaire, et deux témoins, sous le numéro 11,677 des minutes dudit notaire;
 - b) le mot « donation » signifie la donation fiduciaire faite par feu l'honorable Trefflé Berthiaume en faveur de Arthur Berthiaume, Joseph-R. Mainville et Zénon Fontaine, comme fiduciaires, le 26 décembre 1914, devant Me Joseph-L. Girouard, notaire, sous le numéro 5,354 des minutes dudit notaire;
 - c) le mot « compagnie » signifie La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée.
2. Les articles 3 et 4 de la loi 3-4 Elizabeth II, chapitre 173, sont abrogés.
3. La charge des personnes qui sont présentement fiduciaires pour les fins de la donation ou du testament est déclarée vacante et une nomination de fiduciaires devra être faite à la diligence des intéressés, conformément à la donation et au testament sans égard aux conventions intervenues jusqu'ici. Toutefois, les fiduciaires actuels resteront en fonctions jusqu'à la nomination, à moins que le juge saisi de la demande de remplacement ne décide autrement.
4. La limitation prévue au testament, quant aux salaires, traitements ou rémunérations, que le fiduciaire en vertu du testament peut retirer de la compagnie, est portée à une somme de vingt-cinq mille dollars par année.
5. Les bénéficiaires du capital ou du revenu de la donation et ceux qui sont appelés au partage des actions dont il est disposé par le testament ne pourront aliéner leurs droits en faveur de personnes autres que l'un ou plusieurs d'entre eux, l'un ou plusieurs des bénéficiaires du revenu et les fiduciaires en vertu de la donation et du testament ne pourront aliéner les actions de la compagnie jusqu'à la majorité du plus jeune des arrière-petits-enfants de feu l'honorable Trefflé Berthiaume.

La présente prohibition d'aliéner ne doit pas empêcher les fiduciaires de disposer, suivant le testament et la donation, d'un nombre suffisant d'actions pour qualifier les personnes appelées à siéger au conseil d'administration de la compagnie.

6. Toute convention incompatible avec la présente loi est déclarée sans effet à cet égard.
7. Les frais encourus par les parties représentées devant la Législature par procureurs pour la passation de la présente loi seront payés par la compagnie.
8. La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.

ANNEXE IV

Première session, vingt-huitième Législature, 16 Elizabeth II, 1967
ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DE QUÉBEC

Bill privé 282

Loi concernant la succession de l'honorable Trefflé Berthiaume et la Compagnie de
Publication de La Presse, Limitée

ATTENDU que Gilles Berthiaume, éditeur, André Bourgoïn Berthiaume, administrateur, tous deux de la cité d'Outremont, Marie Berthiaume, assistante trésorière, épouse de Gabriel Lord, dentiste, de la ville de Montréal, Charles Arthur Berthiaume, administrateur, de ville Mont-Royal, ont, par leur pétition, représenté :

Que feu l'honorable Trefflé Berthiaume, en son vivant Conseiller législatif domicilié à Outremont, est décédé le 2 janvier 1915, laissant un testament en date du 23 juin 1913 et des actes de donation fiduciaire en date des 26 décembre 1914 et 29 décembre 1914;

Que la plus grande partie, sinon la totalité, des biens laissés ou légués par l'honorable Trefflé Berthiaume consistaient dans des actions ordinaires et privilégiées de La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée;

Que les pétitionnaires sont bénéficiaires aux termes des actes de donation ci-dessus;

Que le testament et les actes de donation ci-dessus prévoyaient que les actions ordinaires et privilégiées de la Compagnie de Publication de La Presse, Limitée pourraient être vendues à certaines conditions;

Qu'il est opportun et dans l'intérêt de toutes les personnes concernées que les actions ordinaires et privilégiées de la Compagnie de Publication de La Presse, Limitée puissent être vendues;

Attendu que les pétitionnaires ont demandé l'adoption d'une loi à ces fins et qu'il est à propos d'accéder à leur demande;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit :

1. Dans la présente loi, à moins que le contexte n'indique autrement :

a) le mot « testament » signifie le testament de feu l'honorable Trefflé Berthiaume reçu le 23 juin 1913, devant Joseph-R. Mainville, notaire, sous le numéro 11,677 des minutes dudit notaire;

b) Le mot « donation » signifie la donation fiduciaire faite par feu l'honorable Trefflé Berthiaume en faveur d'Arthur Berthiaume, Jo-

séph-R. Mainville et Zénon Fontaine comme fiduciaires, le 26 décembre 1914 devant Me Joseph-L. Girouard, notaire, sous le numéro 5,354 des minutes dudit notaire;

c) le mot « fiduciaire » au singulier signifie tout fiduciaire du testament et tout fiduciaire de la donation, et, au pluriel, tous les fiduciaires tant du testament que de la donation;

d) Le mot « compagnie » désigne La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée.

2. Les articles 5 et 6 de la loi 3-4 Elizabeth II, chapitre 173, et l'article 5 de la loi 9-10 Elizabeth II, chapitre 175, sont abrogés.

3. La somme incessible et insaisissable payable d'avance le premier jour de chaque mois par la Compagnie à madame Eugène (Fanny) Berthiaume, sa vie durant, en vertu de l'article 7 de la loi 3-4 Elizabeth II, chapitre 173, sera à compter du premier jour du mois suivant celui de l'entrée en vigueur de la présente loi payable par les fiduciaires de la donation fiduciaire à même les revenus des actions communes ou du produit de la vente de celles-ci, et à compter de la fin de la fiducie elle sera payable par les bénéficiaires de la propriété desdites actions communes ou du produit de la vente de celles-ci.

Dès l'entrée en vigueur de la présente loi, la compagnie sera complètement et définitivement déchargée de payer ladite somme pour l'avenir.

En aucun temps les fiduciaires de la donation fiduciaire et après eux les bénéficiaires de la propriété desdites actions communes ou du produit de la vente de celles-ci pourront se décharger de l'obligation de payer ladite somme en acquérant soit du Gouvernement du Canada, soit d'une compagnie d'assurances ayant une place d'affaires dans la Province de Québec, pour le bénéfice de ladite madame Eugène (Fanny) Berthiaume, une rente mensuelle et viagère d'un montant égal à ladite somme et payable de la même façon, laquelle rente sera aussi incessible et insaisissable.

Dans le cas où ladite rente serait acquise par les fiduciaires de la donation fiduciaire, le montant nécessaire à l'achat de ladite rente sera pris à même le capital de la donation, les fiduciaires à la donation fiduciaire étant autorisés, s'il y a lieu, à vendre à cette fin un nombre suffisant desdites actions communes sans la nécessité d'obtenir le consentement de qui que ce soit.

4. Nonobstant le prix mentionné dans le testament, le fiduciaire du testament est autorisé à vendre les 2750 actions privilégiées et les 100 actions communes de la succession au prix qu'il jugera convenable.

5. La convention intervenue le 26 janvier 1956 entre le fiduciaire au testament, les fiduciaires à la donation fiduciaire, les bénéficiaires du revenu et les tuteurs des arrière-petits-enfants (*annexe*) est déclarée valide et obligatoire à compter de sa signature tant pour les parties qui l'ont signées que pour tous les autres intéressés incapables ou mineurs ou autres même non encore nés.

6. A la fin de la fiducie créée par le testament le partage des biens de la succession sera fait par le fiduciaire du testament et à la fin de la fiducie créée par l'acte de donation fiduciaire le partage des biens faisant l'objet de la donation fiduciaire sera fait par les fiduciaires à ladite donation.

7. Nonobstant toute autre disposition législative inconciliable, tous les actes faits par les fiduciaires depuis l'entrée en vigueur de la loi 3-4 Elizabeth II, chapitre 173, et tous ceux en pouvant découler sont déclarés valides, définitifs et légaux à toutes fins que de droit et à l'égard de qui que ce soit, et il est expressément décrété que ces actes n'ont pu et ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité personnelle des fiduciaires et des administrateurs de la Compagnie ou de l'un ou de plusieurs d'entre eux ou constituer une cause de destitution des fiduciaires.

De plus, sauf mauvaise foi ou négligence grossière de leur part, les fiduciaires n'encourront aucune responsabilité pour perte de revenu ou de capital pouvant résulter de placements ou de dépôts faits par eux conformément aux exigences d'un ou de plusieurs des intéressés soit au capital, soit au revenu.

8. Les frais encourus pour la passation de la présente loi seront payables par les fiduciaires du testament et de la donation fiduciaire à même le capital représenté par les actions communes qu'ils détiennent et en proportion du nombre d'actions communes qu'ils détiennent respectivement, les fiduciaires à la donation fiduciaire étant autorisés, s'il y a lieu, à vendre à cette fin un nombre suffisant desdites actions communes sans la nécessité d'obtenir le consentement de qui que ce soit.

9. La présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.

ANNEXE

MÉMOIRE DE CONVENTION fait à Montréal, ce 26ième jour de janvier mil neuf cent cinquante-six

ENTRE :

ANGÉLINA BERTHIAUME, veuve de feu l'honorable P. R. DuTremblay, GILLES BERTHIAUME et J. LUCIEN DANSE-REAU, tous trois tant personnellement qu'es-qualité de fiduciaires en vertu d'un acte de donation fiduciaire fait par feu l'honorable Trefflé Berthiaume le 26 décembre 1914 devant Me Joseph L. Girouard, notaire, sous le numéro 5,354 des minutes dudit notaire (ci-après parfois désignés comme « Fiduciaires de la donation ») et ladite ANGÉLINA BERTHIAUME en sa qualité de fiduciaire en vertu du testament de feu l'honorable Trefflé Berthiaume reçu le 23 juin 1913 devant Me Joseph R. Mainville, notaire et deux témoins, sous le numéro 11,677 des minutes dudit notaire (ci-après parfois désignée « Fiduciaire du Testament »), (les Fiduciaires de la donation et la Fiduciaire du testament étant ci-après collectivement désignés « les Fiduciaires »),

PARTIE DE PREMIÈRE PART,
ET

ANNA BERTHIAUME, HELMINA BERTHIAUME RIVET, MARIE BERTHIAUME, épouse du Dr Gabriel Lord et ce dernier pour l'autoriser, ANDRÉ BERTHIAUME, CHARLES ARTHUR BERTHIAUME, ledit Dr GABRIEL LORD en sa qualité de tuteur à ses enfants mineurs Alix Lord, Marielle Lord et Gabriel Lord, et ANDRÉ DUCHARME en sa qualité de tuteur nommé à Ariane Berthiaume, Arthur Berthiaume, Jean Berthiaume et Claude Berthiaume, enfants mineurs de Charles Arthur Berthiaume,

PARTIE DE DEUXIÈME PART;

ATTENDU que les parties aux présentes sont tous les fiduciaires et les bénéficiaires actuellement vivants tant du revenu que du capital en vertu d'un certain acte de donation fiduciaire fait par feu l'honorable Trefflé Berthiaume le 26 décembre 1914, devant Joseph L. Girouard, notaire, sous le numéro 5,354 des minutes dudit notaire (ledit acte étant ci-après désigné « la Donation ») et du testament reçu le 23 juin 1913 devant Me Joseph R. Mainville, notaire et deux témoins, sous le numéro 11,677 des minutes dudit notaire (ledit acte étant ci-après appelé « le Testament »);

ATTENDU que les biens administrés par les Fiduciaires de la donation en leur dite qualité consistent en 7,400 des 7,500 actions ordinaires du capital-actions de LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE LA PRESSE, LIMITÉE (ci-après désignée « la Compagnie ») et que les biens administrés par la Fiduciaire du testament en sa dite qualité comprennent 100 actions ordinaires et 2,750 sur 5,000 actions privilégiées 7% du capital-actions de la Compagnie;

ATTENDU qu'aux fins d'être en mesure de se prévaloir des dispositions des articles 81, 82 et 105 de la Loi de l'impôt sur le revenu la Compagnie a fait augmenter son capital autorisé par la création de 7,000,000 d'actions privilégiées 1% non cumulatives, rachetables, d'une valeur au pair de \$1 chacune (ci-après désignées « les actions privilégiées 1% ») et 3,000,000 d'actions privilégiées 4% non cumulatives, rachetables, d'une valeur au pair de \$1 chacune (ci-après désignées « les actions privilégiées 4% ») aucunes de ces dites actions n'ayant encore été émises et elle a libéré d'impôt, par le paiement de l'impôt de 15% prévu à l'article 105 de la Loi de l'impôt sur le revenu, le montant de ses bénéfices accumulés non libérés d'impôt au 31 décembre 1949, estimé à \$625,279.10, et elle se propose de libérer de la même façon de temps à autre dans l'avenir d'autres montants à même ses bénéfices accumulés à la date de chaque telle libération;

ATTENDU que la Compagnie se propose de capitaliser de temps à autre certains montants à même ses bénéfices libérés d'impôt en émettant et distribuant, par voie de dividende en actions, aux détenteurs de ses actions ordinaires des actions privilégiées 1% ou des actions privilégiées 4%, lesquelles actions pourront être rachetées au gré

de la Compagnie, soit immédiatement ou après un intervalle plus ou moins long;

ATTENDU qu'il convient de déterminer entre les parties et pour les fins de la donation et du testament les droits respectifs des parties quant aux actions ainsi émises par voie de dividende en actions et au produit de leur rachat;

ET LES PARTIES ONT CONVENU COMME SUIT :

1. Pour les fins de la présente convention les expressions suivantes auront la signification ci-après :

a) L'expression « bénéfices courants » signifie les bénéfices nets de la Compagnie après impôt sur le revenu réalisés après le 31 décembre 1954 et calculés soit à la date à laquelle le montant de ces bénéfices doit pour les fins de la présente convention être déterminé soit à une date antérieure d'au plus 90 jours, moins

(i) un montant égal à 20% de ces bénéfices;

(ii) le montant de tous dividendes en argent déclarés et payés par la Compagnie depuis le premier janvier 1955 et antérieurement à l'opération de capitalisation de bénéfices ou de surplus pour les fins de laquelle le montant des bénéfices courants doit être déterminé;

(iii) le montant de tous bénéfices courants capitalisés par la Compagnie depuis le premier janvier 1955 et antérieurement à l'opération ci-dessus mentionnée au sous-paragraphe (ii) du paragraphe a) du présent article 1;

(iv) le montant de tout impôt payé ou payable aux termes de la Loi de l'impôt sur le revenu pour libérer d'impôt tous bénéfices courants capitalisés depuis le premier janvier 1956 et que l'on se propose de capitaliser au moyen de l'opération ci-dessus mentionnée au sous-paragraphe (ii) du paragraphe a) du présent article 1;

b) L'expression « autres bénéfices » signifie tous bénéfices ou surplus de la Compagnie de quelque nature que ce soit qui ne sont pas des bénéfices courants au sens du paragraphe précédent;

2. Toute capitalisation par la Compagnie d'un montant de bénéfices ou de surplus sera, jusqu'à concurrence du montant, au moment de cette capitalisation, des bénéfices courants et à moins de déclaration expresse de la Compagnie à l'effet contraire, censé être une capitalisation de bénéfices courants; dans tous les autres cas de capitalisation de bénéfices ou de surplus par la Compagnie sera censée être une capitalisation d'autres bénéfices;

3. Appartiendront aux bénéficiaires du revenu en vertu de la donation et du testament, selon leurs droits respectifs, toutes actions émises par suite de la capitalisation de bénéfices courants, ainsi que le produit du rachat desdites actions comme s'il s'agissait de dividendes en argent déclarés et payés par la Compagnie; en ce qui concerne leurs droits en vertu de la donation les Fiduciaires de la donation sont considérés comme bénéficiaires du revenu à toutes fins que de droit;

4. Toutes actions émises par suite de capitalisation d'autres béné-

fices ainsi que le produit du rachat desdites actions seront détenues par les Fiduciaires comme partie du capital des fiducies créées par la donation et par le testament et les bénéficiaires du revenu en vertu de la donation et du testament n'auront aucun droit comme tels à ces actions ou au produit de leur rachat;

5. Tous bénéfices courants qui seront capitalisés le seront par l'émission, par voie de dividende en actions, d'actions privilégiées 1% entièrement libérées;

6. Tous autres bénéfices qui seront capitalisés seront capitalisés par l'émission par voie de dividende en actions privilégiées 4% entièrement libérées;

7. Les Fiduciaires ainsi que leurs successeurs en office sont libérés de toute responsabilité à raison des actes accomplis par eux conformément à la présente convention; la présente convention liera les parties tant personnellement qu'ès-qualités, leurs succession, héritiers, ayant-cause à titre universel et, dans le cas des Fiduciaires, leurs successeurs comme tels;

8. Les parties s'engagent à signer tous documents et à faire toutes choses qui pourraient être raisonnablement requis pour donner effet à la présente convention;

9. Chacune des parties aux présentes s'engage à ce que cette convention sera ratifiée et observée selon ses termes par ses enfants actuellement nés ou qui naîtront à l'avenir et à faire ratifier cette convention par tout tel enfant à première demande aussitôt qu'il atteindra l'âge de la majorité;

10. La présente convention deviendra en vigueur dès qu'elle aura été signée par les parties de Première Part et par toutes les parties de Deuxième Part, sauf Dame Helmina Berthiaume Rivet, Mlle Anna Berthiaume, qui ne seront pas liées tant qu'elles n'auront pas signé; dès qu'elle aura été signée par toutes les parties cette convention sera déposée par la Fiduciaire du testament chez un notaire de son choix, et des copies certifiées en seront remises à chacune des Parties de Première Part et des Parties de deuxième Part.

EN FOI DE QUOI les parties ont signé.

(Signé)

A. DuTREMBLAY

G. BERTHIAUME

J. LUCIEN DANSEREAU

MARIE BERTHIAUME-LORD

A. BOURGOIN BERTHIAUME

A. BERTHIAUME

ANDRÉ DUCHARME

Dr GABRIEL LORD,

Personnellement et ès-qualités

ANNA BERTHIAUME

HELMINA BERTHIAUME RIVET.

Index

des noms, organismes et journaux autres
que *La Presse* mentionnés dans
l'*Histoire de La Presse*, tomes I et II.

TOME I
Le livre du peuple
(1884-1916)

- ABBOTT, J.J.C., 226
Académie de Musique, l', 68
ACHINTRE, Auguste, 67, 71, 94, 139, 176, 186, 187, 191
Acte d'Union, l', 22
ADAM, S.J., père Ignace, 298, 299
ADAMS, John, 12
AFFARI VOS, encyclique, 238, 246
Agence de l'Électeur, l', 191
ALARIE, Alphonse, 278
ALBANI
(Emma Lajeunesse), 84
ALLAIRE, docteurs, 148
ALLAIS, Alphonse, 301
ALLAN, Sir Hugh, 248
Alliance française, l', 366
ANHALT-ZERBST, princesse de, 147
Annexionnismes, les 29, 40, 45, 107
ANGLE, Louise de l', 271
Archives nationales, à Québec, 155
Armes, place d', 102
ASSELIN, Olivier, 315, 332, 333, 372
Assemblée coloniale, l', 11
Assemblée nationale de France, 188
Assemblée Ville-Marie des Chevaliers du Travail, 194
Association des Commis, l', 72
Association du Bien-être de la Jeunesse, l', 365
Ateliers typographiques Duvernay & Frères, 187
ATHOLSTAN, Lord, voir Graham, Sir Hugh
AUBIN, Aimé-Nicolas dit Napoléon, 22, 23, 24, 25, 26, 184
AUDET, Francis-J., 200
AUGER, Roland-J., 155
BABY, Louis-François-Georges, 37
BALFOUR, Arthur-James de, 247
BALZAC, Honoré de, 317
Banque de Commerce, 401
Banque de Lyon et de la Loire, 188
Banque de Montréal, 338
Banque d'Épargne, 234
Banque Provinciale, 86, 313, 314, 320
BARNARD, E., 73
BARNARD, Jos. E., 199
BARRETTE, Alphonse, 278
BARRY, Robertine, 201, 218
BARTHE, Joseph-Guillaume, 25
Bas-Canada, 28, 38, 163, 171, 172
BEAUDIN, Charles, 278
BEAUDIN, Frédéric, 305
BEAUDIN, M^e, 330, 331
BEAUDRY, l'hon., 94
BEAUGRAND, Honoré, 74, 166, 167, 168, 190, 196, 201, 337
BEAUJEU, comte de, 122, 123
BEAULIEU, André, 17, 40, 65, 89, 109, 205, 208
BEAULIEU, Germain, 295
BEAUPRE, Édouard, dit le Géant, 212
BECQUET, M^e Romain, 271
BÉDARD, Pierre, 149
BEEF, Joe, 283
BELAND, Onésime, 278
BELANGER, Georgine, 90, 140, 200, 296, 358
BELANGER, Rodrigue, 278
BELL, Alexander Graham, 49
BELLEAU, Charles, 124
BERKELEY, Sir William, 8
BERNHARDT, Sarah, 67, 68, 111
BERTHELOT, Hector, 23, 26, 182, 183, 184, 185
BERTHIAUME, Angéline, 255, 298, 373, 380, 381
BERTHIAUME, Anna, 255, 267, 298, 380, 381, 384, 385, 391, 392, 393
BERTHIAUME, Arthur, 253, 254, 255, 265, 266, 269, 298, 346, 350, 378, 380, 381, 384, 385, 388, 391, 392, 393, 395, 397, 400
BERTHIAUME, Charles-Arthur, 251
BERTHIAUME, Claude, 271
BERTHIAUME, Édouard, 255, 267, 298, 380, 381, 384, 385
BERTHIAUME, Étienne, 271
BERTHIAUME, Eugène, 255, 267, 298, 326, 366, 380, 381, 384, 385
BERTHIAUME, famille, 270, 271, 373, 378, 380, 382, 384, 385
BERTHIAUME, Fonds, 207, 251, 254, 265, 291, 333, 339
BERTHIAUME, Georgiana, 255
BERTHIAUME, Helmina, 255, 380, 381, 384, 385
BERTHIAUME, Jacques, 271
BERTHIAUME, Jean, 271
BERTHIAUME, Maria, 255
BERTHIAUME, Napoléon, 278

- BERTHIAUME, Pierre**, 271
BERTHIAUME, Raynard, 271
BERTHIAUME, l'hon.
 Trefflé, 37, 46, 54, 61,
 63, 70, 73, 86, 123, 146, 150,
 151, 178, 182, 183, 184, 186,
 195, 197, 199, 205, 206, 207,
 208, 209, 210, 211, 213, 214,
 221, 222, 223, 224, 225, 226,
 228, 229, 230, 231, 234, 235,
 236, 238, 239, 240, 245, 249,
 250, 251, 252, 253, 254, 255,
 256, 257, 258, 260, 263, 265,
 266, 268, 269, 270, 275, 276,
 277, 287, 293, 296, 297, 298,
 300, 301, 302, 303, 304, 306,
 307, 308, 309, 313, 314, 315,
 316, 317, 318, 320, 323, 324,
 325, 326, 327, 328, 329, 330,
 331, 332, 333, 334, 336, 338,
 339, 340, 345, 346, 347, 348,
 349, 350, 359, 362, 363, 366,
 369, 370, 377, 378, 379, 380,
 381, 382, 383, 384, 385, 391,
 395, 397, 400
BERTRAND, directeur de
 théâtre, 187
BESSETTE, chef
 d'expédition, 131, 132, 133,
 258
BIENVENUE, Tancrède,
 313, 314, 320, 329, 330
Bill of Rights de l'Etat de
Virginie, 8
BISMARCK, Otto prince
 de, 248
BISTOURI, voir Tremblay,
 Rémi
BLAIR, Andrew George,
 320, 322, 323, 324
BLAKE, Edward, 93
BLANC, Jules, 198
BLUMHARDT DE
WURTEMBERG, Georges,
 comte de, 147, 152
BLUMHARDT, Georges,
 147, 148
BLUMHART, Benjamin,
 148, 149
Blumhart & Cie,
 papetiers, 148
BLUMHART, William, 148
BLUMHART, William-
 Edmond, 21, 40, 53, 54,
 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62,
 63, 64, 66, 67, 70, 71, 72,
 73, 75, 76, 77, 105, 107, 109,
 110, 137, 138, 140, 144,
 147, 148, 149, 150, 151, 152,
 155, 156, 157, 158, 160,
 176, 179, 181, 184, 187, 205,
 207, 210, 249, 275, 277,
 285, 347, 358
BONHOMME, Catherine,
 271
BONHOMME, Nicolas, 271
BONNEAU, Charles, 278
Bon Pasteur, prison du,
 116
Bonsecours, marché, 122
Bon Sens, 109
BONVILLE, Jean de, 193,
 288, 290
BORDEN, Robert L., 322
BOUCHARD, Aimé, 278
BOUCHER DE BOUCHER-
VILLE, Charles-É., 207,
 226, 228
BOUCHER DE LA BRUÈRE,
 Pierre, 94
BOURASSA, Henri, 370, 371
BOURGAULT, chef
 expéditeur, 277
BOURGOIS, Albéric, 183,
 294, 352, 356
BOURGOIS, Jos., 305
BOURGET, Mgr Ignace,
 27, 28, 29, 30, 75, 288
BOURGOIN, J.C., 298
BOURGOIN, Marie-
 Blanche, 298
BOURGOIN, Nazaire, 298
BOWELL, Sir Mackenzie,
 171
BRAIS, marchand, 149
BRION, Jacqueline, 271
BRODEUR, A.-S., 351
Brodeur, D^r, 143
BRODEUR, Marie-Anne,
 138
Brown, M^c, 330
BROWN, William, 15, 17
BRUCHESI, Mgr Paul, 285,
 287, 290, 291, 292, 293, 294,
 295, 296, 297, 300, 301,
 302, 303, 304, 306, 362, 363,
 372
BRUNSWICK, duc de, 147
 « Brunswickers », 147
BUIES, Arthur, 150, 175,
 177, 178, 288
CTCUM, 137, 219
Caledonia Works, 128
CALLAS, Maria, 84
CALONNE, Charles-
 Alexandre de, 8
CAMPBELL, John, 11, 13
Campbell, presses, 128
CAMPEAU, Alfred, 362
Canada Paper Co., 148,
 221
CANADA-REVUE, 288, 289,
 290
Canada Steamship Lines,
 144
Canadian Illustrated
News, 65, 68, 80, 102, 117,
 133, 154
Canadian Mineral
Rubber Co. Limited, 369
Canadian Northern, 321,
 322
CARDINAL, Henri, 278
CARLETON, Sir Guy, 13
CARON, J.-A., 278
CARON, ministre, 159,
 160, 161, 163
CARON, Paul, 134, 272,
 310
CARRELL, Armand, 109
CARSLY, Samuel, 118
Carsley's Brothers, S.,
 magasin à rayons, 118
CARTIER, Sir George-
 Étienne, 37, 38, 41, 42, 43,
 56, 96, 105, 107, 142,
 246, 247, 317
CASAVANT, Noël, 125
Castors, les, 27, 37, 45, 58,
 70, 75, 92, 94, 95, 96, 98,
 111, 141, 150, 164, 225,
 226, 227, 228, 233, 317
Cathédrale anglicane de
Québec, 148
CHAMBERLAIN, Joseph, 247
CHAMBERLAND, Éd., 277
Chambre de commerce
 du district de Montréal, 74,
 189, 194
Chambre de commerce
 française de Montréal, 194
Chambre des communes,
 37, 45, 206, 209, 246, 247, 305

- Chambre des communes, 37, 45, 206, 209, 246, 247, 305
- Champ-de-Mars, 73, 164, 170
- CHAMPOLLION, Jean-François, 126
- CHAPAIS, l'hon. Thomas, 58, 88, 199, 211, 253
- CHAPLEAU, Sir J.-Adolphe, 31, 36, 37, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 69, 70, 73, 75, 76, 92, 93, 94, 95, 96, 98, 108, 111, 137, 141, 145, 159, 160, 161, 162, 195, 205, 206, 207, 209, 210, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 236, 237, 238, 239, 240, 241, 244, 245, 249, 255, 317, 338, 345
- CHARBONNEAU, P., 67, 179
- CHARETTE, journaliste, 67, 71, 176
- Château Frontenac, 80
- CHAUVIN, 246
- Chemins de fer, 144, 322
- Chemin de fer du Nord, 93, 137, 140, 144, 148, 151, 226
- Chevaliers du Travail, 73
- CIRCE, Éva, 200
- Clause, presse, 261
- Club des 21, 148
- CODERRE, D' Emery, 165
- COLBORNE, John, 25
- Coleraine, mines de, 151
- COLETTE, voir Lesage, Édouardina
- COLOMBINE, voir Circé, Éva
- Colonial Office de Londres, 233
- Comédie humaine, la 317
- Commission des liqueurs, voir Régie des alcools
- Commission royale d'enquête sur les relations entre le capital et le travail, 101, 116, 193, 194, 195, 197
- Compagnie de chemin de fer Québec, Montréal, Ottawa & Occidental, 155
- Compagnie de navigation du Richelieu et d'Ontario, 58, 137, 144
- Compagnie d'impression et de Publication du Canada, 62, 63, 206, 221, 222, 234
- Compagnie d'Imprimerie et de Lithographie Gebhardt-Berthiaume, 58, 252
- Compagnie du Grand Tronc, 140, 151, 222, 321, 323
- Compagnie du Grand Tronc Pacifique, 321
- Confédération, 13, 21, 22, 34, 35, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 105, 107, 164, 165, 171, 172, 173, 246
- Congrès américain, 13
- Congrès continental, 13
- Congrès de Philadelphie, le, 13
- Conseil Central des Métiers et du Travail, de Montréal, 73, 194
- Conseil des Arts et Manufactures de Saint-Henri et de Montréal, 186
- Conservatoire de Paris, 187
- Conservatoire Lasalle, 366
- CONTRECOEUR, comte de, 122
- CORMIER, l'hon. L.C., 298
- Corvée (la), 73, 178, 195, 349, 363, 364
- CÔTE, Anne, 148
- CÔTE, Arthur, 277
- CÔTE, Thomas, 323, 324, 325, 327, 372
- Cour de Circuit du District de Montréal, 338
- « Courrier de Colette », 352, 358
- Courrier des États-Unis, 189
- COUTURE, A. 277
- Crédit foncier franco-canadien, 232, 233
- CUCHEVAL-CLARIGNY, Athanase, 9, 10
- CUSSON, Moïse, 128
- CYCLOP, 78
- CYR, Louis, 78, 359
- DAGRON-RICHER, L., 189
- DALLAIRE, Honoré, 278
- DANDURAND, sénateur Raoul, 322, 334
- DANDURAND, U.-H., 386, 388
- Daneau de Muy, maison, 122
- DANEAU DE MUY, Nicolas, 121, 122
- DANIEL, Jos., 278
- DANIEL, Pierre-S., 125
- DANSEREAU, Clément-Arthur dit le Boss, 35, 36, 37, 60, 61, 67, 137, 141, 176, 179, 189, 207, 208, 224, 225, 227, 240, 241, 250, 267, 277, 285, 302, 313, 316, 317, 318, 320, 328, 329, 330, 338, 339, 346
- DANSEREAU, Joseph-Clément, 73, 178, 207, 210
- DANSEREAU, Justine-Delphine, 138, 140
- DANSEREAU, lieutenant-colonel Joseph, 138
- DANSEREAU, Pierre, 61
- DANTES, Edmond, 179
- DARBOY, Mgr Georges, 33, 34
- DARVEAU, Alfred, 278
- DAVID, Athanase, 39
- DAVID, Laurent-Olivier, 39, 225, 289
- DAVID, D' Paul, 39
- DECELLES, Alfred Duclos, 37, 224, 317
- Déclaration française des Droits de l'Homme et du Citoyen (Article II), 8
- De l'Atlantique au Pacifique, 187
- DEMERS, Agent d'annonces, 277
- DEMERS, R.-J., 338
- DEMORT, Guillaume, 271
- DENAULT, J.-Amédée, 196
- DENAULT, J.-Raymond, 81, 124
- DEROME, Dominique, 67, 71, 176, 178
- DESBARATS, G.-E., 39
- DESCHAMPS, J.-B., 179
- DÉSILETS, Andrée, 27, 33, 38, 40

- DESJARDINS,
Herménégilde, 278
- DESJARDINS, Marcel, 295
- DESMARAIS, Irénée, 278
- DESROCHERS, Évariste, 278
- DESROSIERS, abbé J.-P.,
307, 308
- DESSAULLES, Louis-
Antoine, 28, 29, 35, 39, 89
- Dictionnaire biographique
du Canada, 107, 137, 143,
144, 155
- Dictionnaire général du
Canada, 186
- DOHERTY, C.J., 73
- Dominion Illustrated
News*, 217
- Dominion Square, 30
- DORION, 245
- DORION, Jean-Baptiste-
Éric, 35, 45, 245
- DUCONDU, journaliste, 178
- DUFAURE, Armand, 188
- DUNLAP, William, 15
- DUNN, Oscar, 150
- Duperrouzel, 58, 70
- DUPLESSIS, Maurice Le
Noblet, 199, 211
- DUPONT, Charles, 278
- DUPONT, Emery, 266, 278
- DUPONT, M., 266
- DURHAM, Lord, 25
- DUROCHER, René, 96, 99,
320
- DUTACQ, Armand, 108
- DUTREMBLAY, Mme
Pamphile-Réal (Angéline),
255, 373, 384, 385
- DUTREMBLAY, Pamphile-
Réal, 380, 381, 385
- DUVERNAY, Ludger, 85,
250, 252, 317
- Eaton's, magasin à
rayons, 68, 118
- École de Médecine et de
Chirurgie, 165
- École littéraire de
Montréal, I^{er}, 90, 140, 294,
295
- École militaire Saint-Cyr,
191
- EDWARDS, Edward, 15
- ÉMARD, M., 229
- ÉMOND, Arthur, 278
- ESCHAMBAULT, comte d',
122, 123
- Éthier, restaurant, 117
- Exposition universelle de
Paris (1889), 195
- FABRE, Mgr Édouard-
Charles, 68, 75, 288, 289
- FABRE, Hector, 39, 41, 44,
232, 233
- FALARDEAU, Jean-
Charles, 21
- FANFAN MIMICHE, voir
Tremblay, Rémi
- FAUTEUX, Aegidius, 7, 46,
161
- FAUTEUX, Joseph-Noël, 46
- Fernie, mines de, 151
- FEUILLIDE, Capo de, 109
- FEVAL, Paul, 157
- FILIATRAULT, Aristide, 288
- FILTEAU, Hélène, 155
- FITZSIMMONS, Robert, 360
- FLYNN, Edmund James,
211
- FONTAINE, Zénon, 378,
381, 382, 384, 385, 391,
395, 397, 400
- FORGET, Rodolphe, 315,
334
- FOURNIER, Jules, 324, 325,
372, 373, 374
- FRANCHÈRE, Louis, 147
- « Françoise », voir Barry,
Robertine
- Francs-maçons, les, 150,
167, 307, 309
- FRANKLIN, Benjamin, 10,
13, 15
- FRÉCHETTE, Jean-
Baptiste, 22, 25, 89
- FRÉCHETTE, Louis-
Honoré, 89, 111, 190, 191
- FRIENDLAND, Essie, 116
- GADBOIS, Helmina, 255,
298
- GADBOIS, J.-D., 255
- GADOURY, Louis, 278
- GAËTANE DE MONTREUIL,
200
- GAGNEPÉTIT, Jean-Baptiste,
116, 150 (voir Helbronner,
Jules) 168, 178, 272
- GAGNON, Clarence, 272
- GAGNON, Marcel-A., 177
- GALARNEAU, Claude, 7,
18
- GAMBETTA, Léon, 143
- GAULLE, Charles de, 233
- GAUTHIER, Dieudonné,
278
- GEFFARD, président
d'Haïti, 187
- GÉLINAS, Évariste, 180
- GEORGE 1^{er}, 9
- GEORGE II, 9
- GEORGE III, 9, 147
- GERIN, Elzéar, 33, 38, 45,
150
- GERIN-LAJOIE, Antoine,
33
- GERMAIN, Narcisse, 362
- GILL, Charles, 90, 140,
295
- GILL, Charles-Ignace, 140
- GILMORE, Thomas, 5
- GIRARD, Rodolphe, 285,
292, 293, 294
- GIRARDIN, Émile de, 105,
107, 109, 181
- GIROUARD, Joseph L.,
381, 397, 400
- GIROUX, journaliste, 277
- GLEASON, Anne-Marie,
200
- GLOBENSKY, Benjamin,
150
- Glover & Fry, 149
- GODIN, directeur prote de
La Minerve, 125
- GODIN, Herménégilde,
263, 267, 277, 352
- GODIN, Théophile, 278
- GODIN, Xavier, 278
- GONZALES, dictateur
mexicain, 190, 191
- Gordon, presses, 128
- Goss, Fred, 313
- Goss, presse, 261, 277
- GOUGET, Catherine, 271
- GOUIN, Sir Lomer, 368
- GRAHAM, Sir Hugh, 256,
315, 316, 318, 319, 320, 334
- GRANDMAISON, Ovila, 278
- GRATTON, Gédéon, 277
- GRAVEL, Adélard, 73, 127
- GREEN, Bartholomew, 13

- GREENSHIELDS, J.-N.,
319, 320, 327, 333, 334
- GREENWAY, Thomas, 237,
238, 289
- GRENIER, agent
d'annonces, 277
- GRIGNON, Joseph, 362
- Gutenberg, presse de, 16,
49
- GUYOT, abbé, 289
- HAMEL, Réginald, 200
- HAMELIN, Jean, 17, 40, 65,
89, 109, 155, 205, 208
- HANAU, comte de, 147
- HANOVRE, prince de, 147
- HARVEY, Fernand, 100,
193, 194
- HARVEY, Jean-Charles,
293
- Haut-Canada, 41, 171
- HELBRONNER, Jules, 67, 70,
71, 73, 74, 101, 116, 168,
176, 178, 179, 189, 191,
192, 193, 194, 195, 196,
197, 208, 235, 236, 239,
245, 277, 285, 349, 365
- Helix Goss Press, 261
- HELLEN COURT, rédacteur
en chef, 374
- HENNESSAY, D., 67, 71, 176
- HENNESSEY, Daniel, 277
- Henrichon, Louis, 362
- Hermance, voir Lanctôt,
Hermine
- HEROUX, Omer, 332
- HESSE-CASSEL, langrave
de, 147
- His Majesty's, théâtre, 67
- HISSE, Paul, voir
Berthelot, Hector
- Histoire de la littérature
française au Québec*, I, 88
- Histoire de la presse en
Angleterre et aux États-
Unis*, 9, 11
- Histoire de la Province de
Québec*, 98, 160
- Histoire de Montréal*, 197
- Histoire du Québec
contemporain*, 96, 99, 320
- Histoire générale de la
presse française*, 109
- Histoire politique de La
Presse*, 56
- Hoe, presse, 128
- Hogan, hôtelier, 116
- HUGO, Victor, 109
- HUOT, Louis-Honoré, 21
« Ignatus », voir Chapais,
l'hon. Thomas
- Ile Ste-Hélène*, 187
- Impérialistes, les, 45
- Indépendance
américaine, guerre de l',
8, 10, 147
- Indépendance du Québec,
107, 164, 165, 171, 172, 173
- Institut Canadien de
Montréal, I, 28, 29, 30, 31,
288
- Institut de Cardiologie de
Montréal, I, 39
- Intercolonial, I, 149
- Jacques-Cartier, place,
128, 262, 282
- JACQUIES, imprimeur, 25
- JOUTARD, Valentin, 14
- Jean-Baptiste Gagnepetit:
les travailleurs montréalais
à la fin du XIX^e siècle,
193
- JEAN CANADIEN, voir
Sauvalle, Paul-Marc
- JEFFRIES, Jim, 360
- Jésuites, 7, 189
- Jeu de la mort*, 157
- Jodoin, Maloney &
Lawrence, 151
- Jules-Paul Tardivel, la
France et les États-Unis,
29
- JULIEN, Henri, 154
- KAYSER, Jacques, 9
- KEYES, John, 155
- LABELLE, curé Antoine,
142, 177
- LABERGE, Albert, 90, 140,
277, 285, 294, 295
- La Bibliothèque*, 91
- LA CANE, voir Berthelot,
Hector
- LACOSTE, M. et Mme J.-C.,
298
- LACOSTE, Jeanne, 298
- L'Action catholique*, 29
- L'Action Sociale
catholique*, 305
- LADÉBAUCHE, Père, voir
Berthelot, Hector et
Bourgeois, Albéric
- LAFONTAINE, constable,
170
- LAFONTAINE, Sir Louis-
Hippolyte, 247
- Lafontaine, parc, 362
- LAFONTAINE, Maurice,
209, 210
- La France devant
l'opinion canadienne*, 7
- LAGARDE, père, 125
- La Gazette de Québec*, 13,
14, 15, 16, 17, 18, 19
- La Gazette du Commerce
et Littéraire*, 13, 14
- La Lanterne*, 177, 288
- L'Album universel*, 189,
252, 301, 328, 387
- La liberté de la presse à la
fin du XIX^e siècle: le cas
de Canada-Revue*, 290
- LAMALICE, A., 277
- LAMBERT, Louis, 178
- LAMBERT, Raymond, 270
- L'Ami du Peuple*, 25
- La Minerve*, 22, 25, 32,
33, 35, 37, 38, 41, 43, 44,
45, 48, 58, 61, 70, 74,
76, 85, 86, 114, 115, 122,
123, 125, 128, 129, 146,
150, 155, 157, 166, 176,
178, 179, 180, 181, 182,
184, 186, 205, 207, 208,
210, 249, 250, 251, 252,
317, 345, 346
- LAMOUREUX, Paul, 278
- LANCTÔT, Hermine, 198
- LANCTÔT, Hippolyte, 107
- LANCTÔT, Médéric, 39,
40, 41, 105, 107
- LANGELIER, Charles, 32
- LANGEVIN, Edmond, 38
- LANGEVIN, Sir Hector-Louis,
21, 27, 38, 39, 40, 56, 57,
58, 59, 61, 69, 70, 76, 92,
93, 94, 95, 96, 108, 138,
159, 160, 161, 163, 167,
168, 187, 205
- LANGLAIS, c.s.c., père
Jacques, 155
- L'Annuaire théâtral*, 294
- La Patrie*, 70, 74, 85, 91,
166, 167, 168, 178, 184,
189, 190, 191, 196, 197,

- 200, 201, 218 256, 257, 267,
305, 327, 328, 337, 351
- La Patrie du Dimanche*,
149, 156
- LAPOINTE, architecte, 267
- La Presse*, bill de, 380,
381, 382, 383, 384, 385
- La Presse québécoise*, des
origines à nos jours, 40, 65,
109, 205, 208
- La Revue canadienne*, 181
- La Revue d'histoire de
l'Amérique française*, 288
- LAROCQUE, Aline, 298
- LAROCQUE, Ninette, 298
- LASALLE, Eugène, 366
- La Scouine*, 285, 294
- La Semaine*, 294, 295
- La Sentinelle*, 180
- La Sentinelle du peuple*, 25
- L'Association La
Fraternelle*, 183
- L'Association Nocturne*,
170
- La Tribune*, 25
- LAURIER, A., 277
- LAURIER, Sir Wilfrid, 33, 39,
72, 86, 93, 96, 141, 238,
239, 245, 246, 247, 255,
289, 303, 313, 314, 317,
318, 319, 320, 321, 323,
324, 325, 327, 329, 331,
333, 334, 337, 372
- L'Avenir*, 28
- La Vérité*, 29, 88, 233, 332
- LEBER, Philippe, voir
Beaulieu, Germain
- Le Bulletin des
Recherches historiques*, 91
- Le Canada*, 45, 189, 275,
305
- Le Canadien*, 19, 21, 22,
23, 24, 25, 48, 52, 148, 149,
150, 187, 188
- Le Canadien
indépendant*, 25
- Le Canard*, 23, 26, 48, 101,
142, 182, 183, 184, 318
- Le Castor*, 25
- L'Écho des Deux-
Montagnes*, 289
- Le ciel et l'enfer d'Arthur
Buies*, 177
- LECLAIR, Henri, 275, 278
- Le clergé canadien*, sa
mission, son oeuvre, 39
- Le Colonisateur*, 225
- LECOMPTE, J., 277
- Le Courrier de Montréal*,
182
- Le Courrier de l'ouvrier
d'imprimerie*, 275
- Le Courrier de Saint-
Hyacinthe*, 94, 250
- Le Courrier du Canada*,
58, 88, 199
- Le Défricheur*, 35, 39, 45
- Le Devoir*, 310, 370, 371,
377
- LEDIEU, Léon, 63, 65, 66, 71,
176, 178, 179, 180, 185, 186
- LEDUC, A., 277
- LEE-DE FOREST, système,
365
- Le Fantasque*, 22, 23, 24,
25, 184
- Le Farceur*, 31, 227
- Le Grogard*, 23, 184
- Le Hansard*, 183
- Législatif, Conseil, 199,
211, 226, 253, 268, 276,
381, 382
- Législative, Assemblée,
19, 186, 206, 305, 381, 382
- Députés conservateurs à
l'Assemblée législative de
Québec (1883), 20
- LE JEUNE, père L.-M.-C.,
186, 187
- Le Journal*, 351
- Le Journal de Québec*, 35,
89
- Le Journal du Dimanche*,
195
- L'Électeur*, 85, 141, 288,
289, 374
- Le Messager de Joliette*,
250
- Le Monde*, 56, 57, 58, 59, 61,
62, 63, 66, 70, 71, 74, 76,
77, 91, 138, 166, 167, 168,
185, 186, 195, 205, 256,
257, 278, 337
- Le Monde Illustré*, 63, 64, 66,
91, 176, 178, 180, 186, 198,
252, 279, 282, 301
- Le National*, 89, 109, 209, 210
- Le Nationaliste*, 197, 315,
324, 325, 332, 333, 370,
372, 374
- Le Nouveau Journal*, 373
- Le Nouveau Monde*, 54, 55,
56, 57, 59, 62, 63, 64, 66,
71, 74, 76, 176, 185, 186,
205
- LEON XIII, pape, 238, 246
- Le Pays*, 25, 28, 35, 39, 41,
89, 180, 187
- Le Pays, le Parti et le
Grand Homme*, 227
- LÉPINE, Alphonse-
Télesphore, 73, 101
- Le Pionnier*, 196, 197, 200
- Le Quotidien de Paris*, 33
- Le Réveil*, 148, 177, 189,
288
- LESAGE, Édouardina, 358
- LESAGE, Jean, 233
- Le Samedi*, 91
- Les Débats*, 196
- Les Demi-civilisés*, 293
- Les Dépêches*, 325
- Le Siècle*, 108
- Les Laurentides*, 182
- Le Soleil*, 199, 289, 293,
337, 373, 374
- Les Patriotes*, 39
- LESSARD, gérant de la
Compagnie d'imprimerie
et de Publication du
Canada, 62, 63
- Les Veillées du Père
Bonsens*, 25
- Le Télégraphe*, 25
- L'Étendard*, 70, 74, 75, 91, 98,
111, 187, 188, 193, 196,
256, 257
- Lettre à l'adresse des
habitants de la Province de
Québec*, 13
- LEVASSEUR, C.-E.-Nazaire,
105
- L'Événement*, 41, 44, 150,
199, 233, 370
- LEVESQUE, J.-W., 385
- Le Violon*, 23, 184
- Le Vrai Canard*, 23, 141,
184
- Libre-échangistes*, les, 45
- Life and Letters of Sir
Wilfrid Laurier*, 319
- Ligue antialcoolique de
Montréal, 307, 308
- Ligue de l'Enseignement
de 1905, 193

- L'Imprimerie Générale, 115, 122, 124, 125, 128, 129
- L'Influence de Voltaire au Canada, 8
- Linotype, machines, 262, 275, 278
- LINTEAU, André, 96, 99, 320
- L'Introduction de l'imprimerie au Canada, 7
- Loi du Timbre (1764-1765), 9, 16
- L'Opinion publique, 39, 44, 89, 102, 187, 225, 252
- L'Ordre, 39, 41, 89
- Loterie nationale du Curé Labelle, 65
- LOUIS XIV, 271
- LOUIS XVI, 8
- LOUISE, Père, voir Tremblay, Rémi
- L'Union nationale, 39, 40, 41, 105, 107
- L'Univers, 149
- LUSSIER, 250
- MACDONALD, Sir John A., 31, 32, 33, 37, 38, 42, 43, 56, 61, 69, 84, 92, 93, 96, 101, 143, 159, 161, 162, 163, 164, 165, 171, 172, 193, 205, 206, 221, 237, 246, 247, 248, 249, 285, 317
- MACKENZIE, William, 313, 314, 315, 316, 318, 320, 321, 322, 333, 334, 372
- MADELEINE, voir Gleason, Anne-Marie
- MAINVILLE J.-R., 298, 378, 381, 382, 384, 385, 391, 395, 397, 400
- MAINVILLE, Mme J.-R., 298
- Maison Heraldic House, 270
- MALCHELOSSE, Gérard, 200
- MANN, Donald D., 313, 314, 315, 316, 318, 320, 321, 322, 333, 334, 372
- Manuel électoral; Portraits et dossiers parlementaires du premier Parlement de Québec, 187
- MARCHAND, Alphonse, 391, 395
- MARCHAND, Félix-Gabriel, 210
- MARCONI, Guglielmo, 366
- Marie-Calumet, 285, 292, 293, 294
- Marinoni, presse rotative, 49, 50, 129, 130, 131, 159, 259, 261, 262, 277
- MARION, journaliste, 337
- MARION, notaire, 277
- MARMETTE, Joseph, 150
- MARMIER, Xavier, 178
- MARTIN, A., 277
- MARTIN, journaliste, 277
- MASSICOTTE, E.-Z., 91, 121, 122, 147
- « Maud », voir Helbronner, Jules
- McDONALD, pompier, 267
- McDOUGALL, J., 128
- McDOUGALL, William, 181
- McGEE, Thomas d'Arcy, 142
- McGILL, l'hon. James, 122
- McKIERNAN, Charles, voir Beef, Joe
- McQUINN, Mme, 233
- MEISTER, Joseph, 165
- Mélanges religieux, 38
- Mellows, Bijouterie E.G., 133
- MERCIER, Honoré, 96, 227, 364
- MERCILLE, Alfred, 278
- « Mère Catherine », 352
- MESPLET, Fleury, 13, 14, 15, 17
- Métis, les, 161, 181
- MIO ZOTIS, voir Tremblay, Rémi
- MOLIERE, 171
- MONDELET, Charles, 187
- Mon Encrier, 372
- Moniteur du Commerce, 189, 195
- MONNIER, journaliste, 277
- Montagne, parc de la, 134
- MONTPETIT, A.-N., 179
- MONTPETIT, Édouard, 179
- Montreal City Passenger Railway, 137
- Montreal Light Heat and Power, 315
- MONTREUIL, Gaétane de, voir Bélanger, Georgine
- Mont-Royal, funiculaire du, 242
- MOREAU, S., 305
- MORETUS, Plantin, 17
- Morgan's, magasin à rayons, 118
- Morgenthaler, linotype, 49
- MORIN, Auguste-Norbert, 85, 252
- MORIN, Victor, 183, 184, 338
- Mort d'une liberté, 9
- MOUSSEAU, J.-Alfred, 35, 36, 37, 39, 92, 225
- NANTELL, l'hon. Guillaume-Alphonse, 73, 92, 178, 206, 207, 209, 222, 223, 226
- NAPOLEON, 9
- NAPOLEON III, 33
- New England Paper Company, 259
- NIETZSCHE, Friedrich, 255
- Nord-Ouest, les troubles du, 159, 165
- NORMANDIN, Adèle, 298
- NOTMAN, William, 145
- Notre-Dame, église, 43, 142, 218
- Odanak, musée des Indiens d', 155
- Oeuvre des Étrennes aux enfants pauvres, l', 365
- Orangistes, les, 97, 172, 173
- OUELLETTE, Joe, 362
- OUMET, l'hon. J.-Aldéric, 37, 209, 221, 222, 240
- OUMET, Rodias, 365
- Pacifique Canadien, 42, 151, 222, 317, 320
- Palais de glace, 30, 153, 217
- Palais de justice, 170
- PAPINEAU, Louis-Joseph, 22, 28, 29, 371
- PAQUIN, Hormidas, 278
- PARADIS, chef de police, 165, 166
- PARENT, M. et Mme Arthur, 298
- PARENT, Étienne, 21, 22, 24, 25, 39

- Paris-Canada, 233
 Parlement de Québec, 35
 Parlement d'Ottawa, 45, 172
 PARROT, Louise, 148
 Parti conservateur fédéral, 31, 55, 56, 70, 85, 94, 96, 97, 137, 138, 139, 141, 160, 162, 164, 205, 247, 323, 345
 Parti conservateur provincial, 85, 211
 Parti libéral fédéral, 32, 33, 96, 97, 139, 209, 238, 247, 323, 329, 345
 Parti libéral provincial, 85, 211
 Parti national, 73
 « Pascal », voir Sauvalle, Paul-Marc
 PASTEUR, Louis, 165
 PÉPIN, M^e, notaire, 222, 234
 Père de la Confédération canadienne, un, 38
 PERREAULT, Louis, 256
 Petit séminaire de Québec, 76
 PIE IX, pape, 33
 PIE X, pape, 291
 Pierre qui roule, 183
 POIRIER, chef d'expédition, 131, 132, 133, 258
 POITRAS, Elzéar, 278
 POITRAS, Jos., 259, 280, 281, 283
 POPE, l'hon. J.H., 248
 Port de Montréal, 133
 POUQUIER, Séraphin, 65
 POULIN, Euclide, 362
 Presse Associée, service de la, 159
 Prestonian, presse, 128, 129
 PRINCE, Elzéar, 337
 PRINCE, Lorenzo, 277, 336, 337, 340, 343, 348, 360, 366
 Programmistes, les, 27
 Promoters and Politicians: the North-Shore Railways in the History of Quebec, 155
 Protectionnistes, les, 45
 PROVENCHER, Joseph-Alfred-Norbert, 66, 67, 71, 176, 178, 179, 180, 181
 PROVENCHER, Mgr Norbert, 179
 Pseudonymes canadiens, 200
 « P'tit Windsor », le, 259, 280, 281
 Quatrième Pouvoir (the Fourth Estate), 87
 Québec, hôtel, 95
 Quebec Mercury, 19, 149
 QUÉNAULT, Charles, voir Savary, Charles
 QUÉNAULT, Charlotte-Eliane, 188
 QUEQUIENNE, voir Tremblay, Rémi
 RACICOT, Léon, 277
 Ramezay, château de, 121, 122, 123, 124, 207
 RAMEZAY, chevalier de, 123
 RAMEZAY, Claude de, 121, 122
 Rasco, hôtel, 95
 Recherches socio-graphiques, 17
 Régie des alcools, 368
 Résolutions de Québec, (les), 35, 41
 Révolution française, 7, 14, 27, 28, 29
 Révolution industrielle et travailleurs, 100, 193
 RIEL, Louis-David, 33, 73, 93, 97, 150, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 168, 172
 RIVARD, Jean, 179
 RIVET, Louis-Joseph, 380, 381, 385
 ROBERT, Henri, 277
 ROBERT, Jean-Claude, 96, 99, 320
 ROBILLARD, Charles, 277
 ROBILLARD, L.-G., 196, 197
 ROBINEAU DE PORTNEUF, René, 122
 ROBITAILLE, l'hon. Théodore, 52
 RODIER, M^e Charlemagne, 253
 RODIER, J.-A., 178, 208, 277, 350
 ROLLAND, Jean-Baptiste, 176, 256
 ROQUEBRUNE-LAROCQUE, Hertel de, 298
 ROSINE, K., voir Tremblay, Rémi
 ROSS, P.S., 256
 ROSS, John G., 227, 228
 Route Édouard VII, 369
 ROUTHIER, Basile, 89
 ROY, Louis, 15
 ROY, Dr Louis-Philippe, 29
 ROYAL, Jos., 181
 RUMILLY, Robert, 98, 139, 160, 193, 197
 RUSSELL, David, 315, 319, 320, 329, 330, 333, 334
 SABOURIN, 252
 St. Lawrence Hall, 86, 116
 SAINT-AURICE, Faucher de, 150, 175, 176, 178, 179, 186
 Saint-Siège, le, 28, 33, 238
 Saint-Vincent-de-Paul, prison de, 300
 SANDOW, Hercules, 78
 SAUCIER, Jos, 277
 SAUVALLE, Paul-Marc, 178, 189, 190, 191
 SAUVE, Arthur, 254
 SAUVE, l'hon. Jean-Paul, 254
 SAVARD, Pierre, 29, 87, 88, 89
 SAVARY, Charles, 67, 176, 178, 187, 188, 189
 SAVARY, Pierre-François-Théodore, 188
 Sécession, guerre de, 139
 Section des Typographes, 127
 Sénat, le, 141
 SENEAL, Ambroise, 138
 SENEAL, Justine-Delphine, 140
 SENEAL, Louis-Adélar, 57, 58, 60, 61, 62, 63, 70, 90, 96, 137, 138, 139, 140, 141, 142, 143, 144, 145, 146, 148, 149, 151, 160, 205, 227, 317

- SENEÇAL, Louise-Octavie, 140, 148
 SEVÈRE SANSFAÇON, voir Tremblay, Rémi
 SHEPPARD, pressier, 129
 Siège de Québec (1775-1776), 16
 SIMARD, l'hon. Georges-Aimé, 368, 369
 Simpson's, magasin à rayons, 118
 SKELTON, Oscar D., 319
 Société d'archéologie et de Numismatique, 122
 Société canadienne du microfilm inc., 26, 81, 124, 227
 Société de Publication générale, 62, 63
 Sohmer, parc, 217, 337, 359, 360, 361
 Souvenirs politiques, 32
 Spencerwood, 228, 229
 STEVENS, Edmond, 131
 Sulpiciens, 7, 14, 189
 TACHÉ, Mgr, 246, 247
 TAILLON, L.-O., 226
 TARDIF, Victor, 278
 TARDIVEL, Jules-Paul, 29, 87, 88, 233, 332
 TARTE, Joseph-Israël, 87, 113, 149, 182, 245, 247, 337
 TASCHEREAU, Louis-Alexandre, 39
 TASSÉ, Joseph, 252
 Terrapin, restaurant, 117
 The Boston News-Letter, 11, 13
 The Citizen, 223
 The Evening Star, 319
 The Family Herald, 319
 The Gazette, 13, 14, 18, 49, 74, 76, 85, 91, 247, 264
 The Grip, 69, 162
 The Halifax Gazette, 12, 13
 The Herald, 74, 76, 85, 91
 The Mail, 141, 163, 164, 165, 171, 172
 The Montreal Daily News, 143
 The Montreal Daily Post, 53
 The Montreal Daily Star, 49, 58, 62, 63, 74, 75, 91, 129, 223, 264, 316, 318, 319, 320, 337, 362
 The Montreal Standard, 319
 The Montreal Transcript, 65
 The Telegraph, 320
 The Times, 74, 76
 The True Witness, 74
 The Witness, 74, 91, 178
 THIBODEAU, Odila, 255
 TISON, Anne-Marie, 14
 TOULOUSE-LAUTREC, Henri de, 184
 Train sur glace, 140, 142, 145, 146
 Trait d'Union, 191
 Transcontinental National, 321
 TREMBLAY, Rémi, 146, 178, 181, 182, 183
 TREMPÉ, O., 277
 TRÉPANIÉ, Léon, 149, 150, 156, 362
 TRUDEL, François-Xavier-Anselme, 70, 74, 75, 111, 187, 188, 193, 196
 TRUDEL, Marcel, 8
 TUPPER, Sir Charles, 245, 247, 248
 TURCOTTE, Buteau, 150
 TYO, Henry C., 298
 Ultramontains, les, 27, 28, 30, 31, 33, 37, 45, 70, 74, 75, 96, 150, 193, 199, 226, 227, 233
 Union, l', 29
 Union des camionneurs, l', 350
 Union franco-canadienne, 196, 197
 Union générale de Paris, l', 188
 Union nationale, l', 211
 Union nationale française, l', 142, 194
 Union typographique Jacques-Cartier (local 145), 127, 251
 Université Laval de Montréal, 122, 310
 Université McGill, 186
 Un revenant, 178
 VAL, Mgr Merry del, 238
 VALLIÈRES, conseiller, 282
 VALOIS, Achille, 130, 131
 Variole, épidémie de, 165, 166, 167
 VAUDREUIL, marquis de, 122, 123
 VEZINA, Émile, 295
 VICOMTE DE BLAGUEFORT, voir Tremblay, Rémi
 Victoria, pont, 140, 153, 234
 Victoria Opera House, 85
 Victoria, patinoire, 154
 VICTORIA, reine, 41, 233
 Vieux Montréal, 118, 121, 134, 259, 272, 310
 Viger, gare, 86
 VILLENEUVE, Clovis, 170
 VILLENEUVE, cardinal Jean-Marie-Rodrigue, 293
 YOUNG, Bryan J., 155
 YOUNG, Thomas-Ainslie, 25
 WASHINGTON, George, 11
 WATTERS, 313
 Weekly Star, 319
 WHITE, Richard, 256
 Windsor, gare, 337
 Windsor, hôtel, 86, 229, 247
 WOLFE, général James, 123
 WÜRTELE, Archibald C., 73, 178, 207
 WÜRTELE, l'hon. juge Jonathan-Saxton-Campbell, 207

TOME II
Le plus grand quotidien français d'Amérique
(1916-1984)

- ABERHART, William, 100
Académie canadienne-française, l', 112, 177
Académie française, l', 25, 106, 107, 108, 109
Académie Goncourt, l', 217, 218, 219, 221, 222
Agence France-Afrique, l', 177
Agence France-Presse, l', 177
Air Canada, 182
A la recherche du temps perdu, 131
ALBANI (Emma Lajeunesse), 40
American Newspaper Guild, 166, 178
Annuaire de la Publicité et de l'Imprimerie, 59
AQUIN, Hubert, 218, 219
Arcade, théâtre l', 130
ARCAND, Adrien, 27, 108, 128, 162, 163, 166
Armes, place d', 43
ARSENAULT, Bona, 176
ASSELIN, Olivar, 97, 134, 139, 140, 156, 230
Association des chanteurs de Montréal, 40
Association des journalistes canadiens-français, l', 162
Association des travailleurs en loisirs, l', 141
ATATURK, Kémal, 113
Au pied de la pente douce, 213, 227
Autopsie d'une grève, 223
AYOTTE, Alfred, 138, 139
BALLANTYNE, Campbell, 166
BARBEAU, Victor, 112, 113, 115
BARRE, Marguerite, 154
BARRE, Raoul, 151, 152, 153, 154
BARRETTE, Antonio, 188, 189, 196
BARTHE, Marcelle, 137
BAZIN, Hervé, 222
BEAUCHAMP, Claude, 208, 210
Beauchamp, journaliste, 162
BEAUCHAMP, Yves, 176
BEAUDRY, Guy, 79
BEAUREGARD, Fernand, 163, 189
BELANGER, Émile, 161
BELANGER, Jacques, 178, 179, 185, 191, 192
BELIVEAU, caricaturiste, 154
BELLEFLEUR, Yves, 229
BENOIT, Jean, 146
BERAUD, Jean, voir Laroche, Jacques
BERNARD Pierre-Marcel, 114
BERNIER, Maurice, 79
BERTHELET, Hector, 150
BERTHIAUME, André, 29, 88, 91, 191
BERTHIAUME, Angéline, 14, 15, 23, 24, 71, 188
BERTHIAUME, Anna, 9, 11, 12, 14, 15, 58, 71, 77, 88, 91, 96
BERTHIAUME, Arthur, 10, 11, 13, 14, 15, 17, 21, 22, 24, 26, 29, 33, 36, 37, 39, 41, 44, 46, 47, 48, 50, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 62, 64, 65, 70, 73, 74, 75, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 86, 87, 88, 95, 119, 163, 213
Berthiaume, bills, 60, 62, 66, 73, 74, 75, 77, 82, 86, 188, 191, 192
BERTHIAUME, Blanche B., 88, 91
BERTHIAUME, Charles-Arthur, 29, 30, 91, 101, 191
BERTHIAUME, Édouard, 14, 17, 21, 24, 37, 39, 41, 44, 46, 47, 48, 50, 53, 54, 55, 56, 58, 64, 73, 77, 78, 81, 82, 83, 86, 87
BERTHIAUME, Eugène, 11, 12, 13, 14, 16, 17, 21, 22, 23, 24, 26, 27, 28, 29, 31, 32, 33, 36, 37, 38, 39, 41, 44, 46, 47, 48, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 62, 63, 64, 65, 66, 69, 70, 71, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 95, 114, 115, 119, 164, 224, 225.
BERTHIAUME, famille, 16, 22, 26, 27, 29, 52, 53, 60, 62, 64, 69, 71, 95, 133, 188, 201, 225
Berthiaume, Fondation, 188, 189, 191
BERTHIAUME, Gilles, 29, 88, 90, 91, 101, 191, 192
BERTHIAUME, Helmina, 9, 11, 14, 58, 71, 77, 88, 91
BERTHIAUME, Jean, 29, 88, 91, 126
BERTHIAUME, Marie, 29, 88, 91, 191
BERTHIAUME, Roland, 149, 156
BERTHIAUME, l'hon. Trefflé, 7, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 23, 24, 26, 28, 29, 30, 31, 32, 41, 51, 52, 60, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 70, 71, 73, 74, 75, 77, 78, 80, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 90, 95, 115, 154, 164, 188, 189, 191, 201, 213, 214, 224, 238, 239
BERTHIAUME, Mme Trefflé, 23

- BERTHIO, voir
Berthiaume, Roland
- BERTRAND, Henri, 44, 56, 58, 60
- BÉRUBE, Jean-Marie, 214
- Bibliothèque municipale, 132
- Bibliothèque Saint-Sulpice, 132
- Bill 173 (succession de l'hon. T. Berthiaume), 243, 244, 245, 246
- Bill privé 122 (donation fiduciaire et succession de l'hon. T. Berthiaume), 247, 248, 249, 250, 251, 252, 253
- Bill privé 175 (donation fiduciaire et succession de l'hon. T. Berthiaume), 255, 256
- Bill privé 282 (succession de l'hon. T. Berthiaume et la Compagnie de Publication de La Presse Ltée), 257, 258, 259, 260, 261, 262
- BILODEAU, M^e Joseph, 143
- BLONDIN, P.-E., 25
- BLUMHART, William-Edmond, 95, 239
- BOLDUC, Mme, 67
- BONAPARTE, Napoléon, 66, 67
- BONHOMME, J.-B., 55
- Bonsecours, marché, 47
- BORDEN, Robert L., 25
- BOUCHARD, Paul, 176
- BOUDREAU, Paul, 185
- BOURASSA, Henri, 7, 8, 97
- BOURASSA, Robert, 222
- BOURBONNAIS, Marie, 116
- BOURDON, Joseph, 26, 224
- BOURDON, Louis-H., 40
- BOURGOIS, Albéric, 107, 108, 111, 113, 128, 149, 150, 151, 154, 155, 183
- Bowater, prix, 180, 189
- BRANLY, Edouard, 59
- Brazilian Traction Light & Power Co., Ltd., 177
- Broadcast News, 165
- BROCHU, Léopold, 170
- BRODEUR, A.-S., 149
- BRUCHESI, Mgr Paul, 19
- BUREAU, M^e André, 201, 205, 208, 209
- BUSNEL, caricaturiste, 154
- CIL, 140
- CKAC, 40, 59, 164, 177, 178
- CKLM, 177
- CTCUM, 69, 211
- CADIEUX, Léo, 187
- CALLAGHAN, John P., 59
- Canada Steamship Lines, 68
- Canadian Wagon & Body Works, 145
- Canadien National, 47
- Canadien Pacifique, Services français du, 105
- CARTERON, Édouard, 25
- CARTIER, Jacques-Narcisse, 59
- CASGRAIN, Pierre-F., 40
- CASGRAIN, Thérèse, 40
- Casgrain & Charbonneau, 126, 127
- CAYROL, Jean, 221, 222
- Centrale de l'enseignement du Québec (CEQ), 158, 159, 160, 207, 210
- Cercle bilingue de la Critique, 130
- Cercle des femmes journalistes de Montréal, 138
- Cercle du Livre de France, 130
- CHALOULT, Pierre, 176
- CHAMPAGNE, Gérard, 135
- CHAMPEAU, Lucien, 168
- CHAMPOUX, Roger, 72, 76, 111, 117, 120, 125, 126, 127, 128, 145, 162, 163, 169, 189, 200
- CHARBONNEAU, Mgr Joseph, 197
- CHARBONNEAU, Yvon, 158, 160, 210
- CHARTRE, Maurice, 192, 195
- CHASSE, Edmond, 79
- Chez Drouant, restaurant, 218, 222
- CHOLETTE, notaire, 81
- Cité libre, 194
- Club Kiwanis Saint-Laurent, 206
- Collège Brébeuf, 176
- Collège de Lévis, 142
- Collège de Mont-Laurier, 194
- Collège de Nicolet, 194
- Collège du Mont Saint-Louis, 151
- Collège Sainte-Marie, 176
- COLETTE, voir Lesage, Édouardina
- Columbia Broadcasting Corporation, 59
- Comité canadien de la Santé et du Sport amateur, 141
- Commerce, 140
- Commission Jacques-Viger, 139
- Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, 177
- Compagnons de Saint-Laurent, les, 129
- COMTE, Gustave, 120
- COMTE, Henri, 120
- Confédération, 35
- Confédération des syndicats nationaux, (CSN), 168, 181, 210
- Confédération des travailleurs catholiques du Canada, 168, 171, 178, 181, 194
- Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC), 177
- Conseil des Arts de la Ville de Montréal, 130
- Coopérative Commonwealth Federation, 100, 103
- COTÉ, P.-Arthur, 161
- COURCHESNE-GIROUX, Mme, 136
- COUTURIER, Albert, 120
- Crédit social, 100
- CROSS, James, 207
- CUSSON, magistrat, 41

- Cymbeline, pétrolier, 143
 DAGENAI, Maurice, 145, 163, 186
 DAGENAI, Pierre, 129
 DANSEREAU, Clément-Arthur
 dit le « Boss », 70, 97
 DANSEREAU, Lucien, 24, 89
 DANSEREAU, Pierre, 201, 202, 205, 208, 209
 DANSEREAU, Pierre, 91
 DAoust, Jacques, 167
 DAoust, Roméo, 170
 DASTOUS, L.-J., 161
 DAUDET, Léon, 126
 Davey, rapport, 204, 205, 208
 DAVID, Jean, 200
 David, prix 132
Définition du journal La Presse et de son orientation idéologique, 215, 216, 217
 DENAULT, Amédée, 161
 DEROME, Jules, 120
 DESBIENS, Jean-Paul, 206, 207
 DESERRER, Roger, 192
 DESJARDINS, Aline, 237
 DESJARDINS, Marcel, 133, 134, 135, 136
 DESJARDINS, Roch, 214
 DESLAURIERS, M., 200
 DESMARAIS, famille, 203
 DESMARAIS, Paul, 201, 202, 213, 214, 228
 DESROCHES, Antoine, 177, 179, 183, 185, 214
 DIEFENBAKER, John, 174
 DION, Jean-Paul, 192
Dirigeable R-100, 67
 DOLLFUSS, Engelbert, 101
 DONNAY, Maurice, 109
 DONOVAN, E., 79
 DORION, M^e Noël, 143
 DOUMIC, René, 107, 108
 DRAPEAU, M^e Jean, 142, 157, 159
 DUBE, Marcel, 218
 DUBOIS, quatuor, 40
 DUBOUT, caricaturiste, 156
 DUCEPPE, Jean, 181
 DUCLOS, Charles, 69, 90
Du côté de chez Swann, 131
 DUFRESNE, Jean, 111, 125, 126, 129, 130, 131, 237
 DULIANI, Mario, 26
 DUMAS, Calixte, 79
 DUNN, Jack, 79
 DUPLESSIS, Maurice Le Noblet, 154, 168, 177, 196
 Dupuis Frères, Ltée, 49
 DUTIL, Henri, 79
 DUTREMBLAY, Angéline, 25, 27, 28, 58, 77, 88, 91, 177, 178, 185, 189, 191, 192, 195, 196
 DUTREMBLAY, P.-P.-V., 24
 DUTREMBLAY, Pamphile-Réal, 14, 15, 16, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 37, 38, 41, 44, 46, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 69, 71, 73, 74, 77, 82, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 95, 96, 97, 107, 108, 109, 111, 119, 122, 126, 166, 171, 178, 188, 192, 213, 225
 École des Beaux-Arts, 155
 École des Sciences sociales, 176
 École normale Le Plateau, 145
 Éditions Fernand Pilon, 125
Essai sur l'industrie au Canada sous le régime français, 132
 Expos de Montréal, les, 227, 229
 Expo 67, 156, 201
 FABRE, Hector, 97
 FAUTEUX, Aegidius, 132
 FAUTEUX, Gaspard, 154
 FAUTEUX, Joseph-Noël, 131, 132
 FAVREAU, Mariane, 158
 Fédération des métiers de l'imprimerie du Canada, 168
Fédération des Oeuvres de Charité canadiennes-françaises, 95
 Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), 210
 FILION, Michel, 229
Fleurettes canadiennes, 119
 Fleury-Lamothe, Fonds, 55, 155, 170
 FONTAINE, M^e Zénon, 9, 10, 11, 13, 14, 15, 16, 17, 22, 24, 37, 39, 41, 44, 46, 48, 55, 56, 57, 58, 60, 61, 62, 63, 73, 74, 75, 77, 78, 81, 83, 86, 87, 89, 90, 119, 163
 Forces, 140
 FORGET, Mme Euclide, 40
 FRANCO, Francisco, 103
 FRANCOEUR, Louis, 93, 97, 143
 FRANQUE, Léon, voir Champoux, Roger
 FRENETTE, Yves, 97
 FRÈRE UNTEL, le, voir Desbiens, Jean-Paul
 Front commun, 210
 GADBOIS, Orphise, 120
 GAGNE, Hervé, 128, 162, 163
 GAGNON, J.-Adhémar, 176
 GAGNON, Jean-Louis, 134, 145, 154, 156, 173, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 191, 192, 194, 195, 196
 GASCON, Pierre, 142
 GAUDREULT, Amédée, 79, 163, 189
 GAUTHIER, Jean-Robert, 203
 GAUTHIER, Joseph-Antoine, 22, 38
 GAUTHIER, Michelle, 211
 GELINAS, Gratien, 129
 Gendarmerie royale du Canada, 177
 GEOFFRION, M^e C.-Antoine, 178, 179, 191
 GEOFFROY, Jean-Paul, 178
 GINGRAS, Gérard, 192
 GINGRAS, Marcel, 189
 GIRERD, Jean-Pierre, 149, 156, 157, 158, 159, 160, 237
 GIROUARD, Jacques, 166
 GIROUARD, Joseph-L., 14, 15, 60
 GOBEL, Pierre, 229, 231
 GOUBOUT, Adélar, 138, 168

- GODBOUT, Jacques, 219
 GODIN, Herménégilde, 150
 GOUIN, Sir Lomer, 25, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 53
 GOULET, Jean, 40
 GRAVEL, Claude, 229
 GRAVEL, Michel, 203
 Grippe espagnole, épidémie de, 18, 19, 20, 112
 GROTHÉ, L.-O., 65
 GROULX, abbé Lionel, 94
 GUÉRIN, Raymond, 182
 Guerre mondiale, Première, 18
 Guerre mondiale, Seconde, 27, 96
 HANDMANN, Stanley, 166
 HARVEY, Jean-Charles, 133
 HÉBERT, Anne, 218
 HELBRONNER, Jules, 70, 95
 Héliotrope, voir Pallascio-Morin, Ernest
 HELLENCOURT, rédacteur en chef, 33, 36
 HEMON, Louis, 139, 218, 219
 HENNESSY, Norman, 126
 HÉROUX, Omer, 161
 HISSE, Paul, voir Bourgeois, Albéric
Histoire de la population canadienne-française, 133
 HITLER, Adolf, 102
 HOGUE, Paul, 180
 Hôtel Ritz Carlton, 218, 221
 HOUDE, Camillien, 76, 108, 117
 HUDON, Normand, 149, 156
 HURTEAU, M^e Adolphe, 136
 HURTEAU, Laure, 116, 118, 136, 137, 138
 Hydro-Québec, 140
 INKEL, Marcel, 79
 Institut de recherches cliniques, l', 140
 Jacques-Cartier, place, 47
 JANIN, Alban, 126
 JASMIN, Claude, 218, 219, 220
 Jeanne-Mance, parc, 25
 Jeunesse étudiante catholique, 194
 JOHNSON, Daniel, 156
 KING, l'hon. W.L. Mackenzie, 25, 38, 40, 134
 KOUDRIATZEFF, Nicolas, 126
 LABELLE, Placide, 144, 145, 146, 166
 LABERGE, Albert, 134
 LABERGE, Louis, 210
 LA CANE, voir Bourgeois, Albéric
 Lachine, canal, 49
 LACOSTE, Sir Alexandre, 23
 LACOSTE, Francis, 124
L'Action catholique, 164, 165
L'Actualité, 140
 Ladébauche, Père, voir Bourgeois
 LAFERRIERE, Septime, 120
 LAFFON, Georges, 218, 220
La Fin des Haricots, 177
 LAFLAMME, M^e N.-K., 21
 LAFONTAINE, Gustave, 145, 163
 Lafontaine, parc, 45, 94
 LAFORTUNE, père Ambroise, 220
 LAFORTUNE, Pierre-Paul, 169
 LAJOIE, M^e, 23
 LALONDE, journaliste, 162
 LALONDE, Phil., 59, 178
 LAMARCHE, Eugène, 28, 44, 56, 58, 60, 101, 117, 120, 121, 122, 124, 126, 141, 143
 LAMBERT, Dr J.-O., 20
La Minerve, 8, 132
La Mort d'un Nègre, 177
La Nation, 176
 LANDRY, Roger D., 227, 228, 229, 230, 231, 233, 234, 237
 LANGVIN, André, 218
 LANGLOIS, Arthur, 79
 LANGLOIS, Georges, 132, 133, 134, 145, 185
 LANGLOIS, Jeanne-B., 116
 LANOUX, Armand, 218, 219, 221, 222
 LANOUX, Mme Armand, 221
 LA PALME, Robert, 149, 154, 155, 156, 179, 183
La Patrie, 22, 29, 36, 37, 38, 53, 62, 65, 66, 95, 119, 128, 143, 144, 147, 150, 151, 154, 161, 164, 165, 168, 169, 178, 197
La Patrie du dimanche, 119
 LAPOINTE, Paul-Marie, 145, 177, 179, 183, 185
 LAPOINTE, Renaude, 180, 187, 197
 LAPOINTE, traducteur, 113, 114
 LAPORTE, Pierre, 79
La Presse à l'heure de 1969, 203, 204
La Presse Express, 170
La Presse Plus, 231
 La Presse, prix littéraire de, 219
La Réforme, 177
 LAROCHE, Jacques, 111, 125, 126, 128, 129, 130, 131
 LAROCHELLE, J.-T., 200
 LA ROCHELLE, Serge de, 163
 LA SAGOUINE, 220
La Tribune, 168
 LAURENDEAU, André, 173, 174, 206
 LAURIER, Sir Wilfrid, 9
L'autorité, 51, 52
 LAUZON, Adèle, 180
La vie à deux, 137
La ville sans femmes, 27
La Voix de l'Est, 176
La Voix Nationale, 155, 156
 LEBLANC, Roméo, 174, 178
Le Canada, 8, 123, 143, 156, 161, 164, 168, 169
Le Canard, 151
L'école de la vie, 137
Le Devoir, 7, 8, 9, 29, 40, 123, 156, 164, 168, 173, 175, 184, 186, 194, 198, 205, 206, 210
Le Droit, 168
Le Figaro, 221
Le Front Ouvrier, 168
 LEGER, Jean-Marc, 175
 LEGER, cardinal Paul-Émile, 117, 118

- Légion d'honneur, 25
 Législatif, Conseil, 36, 63, 65
 Législative, Assemblée, 34, 38, 60, 62, 63, 66, 73, 74, 84, 85, 86, 87, 88, 119, 168, 188
 Le Goglu, 27, 108
 Le Journal, 8, 161
 Le Journal de Montréal, 199, 225
 Le Magazine Maclean, 173
 Le Matin, 51, 114, 115
 Le Matou Botté, cabaret, 151
 LEMELIN, Roger, 213, 214, 215, 217, 218, 219, 221, 222, 223, 227, 230
 Le Nouveau Journal, 134, 156, 177, 185, 194, 195, 196, 197
 Le Nouvelliste, 138, 139, 168, 201
 Le Patriote, 106, 107, 108
 Le Petit Journal, 140, 143, 168
 L'Équipe, 129
 LESAGE, Édouardina, 111, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 119, 128, 136
 LESAGE, Jean, 189, 199
 Les demi-civilisés, 133
 Les Écrits du Canada français, 177
 Les Éditions La Presse, 183, 208
 « Les nouvelles d'actualité », prix, 140
 Le Soleil, 8, 36, 133, 165, 168, 177
 Les Plouffe, 213, 227
 LETELLIER DE SAINT-JUST, Eustache, 120, 144
 Le Temps, 107
 LÉTOURNEAU, Jean-Yves, 196
 Le Travail, 194
 L'Événement, 73, 176
 LÈVESQUE, père Georges-Henri, 176
 LÈVESQUE, René, 157, 158
 L'HEUREUX, Gaston, 237
 L'Illustration, 26, 27, 224
 L'Illustration nouvelle, 26, 27
- Littératures — A la manière de...*, 93
 LIZOTTE, Léopold, 167
 Loi des Relations ouvrières, 168
 Loi du Cadenas, 50
 LOIGNON, Pierre, 229
 LONG, Huey, 100
 LONGPRÉ, Paul, 229
 L'Ordre, 134, 156
 LORANGER, L.-S.-J., 46, 47, 48, 51, 57
 LORD, Dr Gabriel, 88, 91
 MAILLET, Antonine, 220
 MAILLET, Gaston, 51, 114, 115
 MAILLET, Roger, 115
 MAILLET, Roland, 115
 MAINVILLE, Joseph-R., 9, 10, 13, 14, 16, 17, 22, 39, 57, 58, 73, 75, 77, 78, 81, 83, 86
 Maison d'accueil Émilie-Gamelin, 131
 MAJOR, Hervé, 28, 101, 122, 123, 124, 127, 140, 143, 144, 163, 174, 178, 190
 MALLET-JORIS, Françoise, 221, 222
 MALOUF, juge, 157
 Maria Chapdelaine, 139
 MARCONI, Guglielmo, 59
 MARCOTTE, Gilles, 200
 MASSIS, Alain, voir Pallascio-Morin, Ernest
 MATHIEU, Roger, 171, 181, 182
 MAURAUULT, Mgr Olivier, 97
 MAURIN, Jean, 100
 MAYRAND, Albert, 120
 MAYRAND, Léon, 120
 MAYRAND, Oswald, 113, 115, 118, 119, 120, 123, 144, 146, 163, 164, 165
 MERCIER, l'hon. juge, 61, 73, 74, 77, 86, 87
 Mesure de notre taille, 113
 Métro-Express, 199
 Mini-Press, 202
 MIRON, Gaston, 218
 MONTET, Edmond, 17, 21, 39, 41, 44, 53, 54, 58, 77, 78, 81
 MONTEUX, Pierre, 126
- MONTPETIT, René, 163, 189
 Montréal, Archives municipales, 45
 Montreal Light Heat & Power, 42
 Montréal-Matin, 26, 27, 168, 194, 200, 223, 224, 225
 Montréal-Matin, son histoire, ses histoires, 224
 Montreal Street Railway, 42
 MONTREUIL, Gaétane de, 115
 MORIN, Augustin-Norbert, 132
 MORIN, Dollard, 140, 141, 163
 MORIN, Jean-Marie, 101
 MUSSOLINI, Benito, 101, 102
 NADEAU, Jean-Marie, 177
 NADEAU, Marie-Élise, 176
 National Science Writers Association, 140
 Neige noire, 218
 NELLIGAN, Émile, 219
 NIXON, Richard, 207
 NORMAND, Gérin, 21, 41, 53, 54
 North Eastern, restaurant, 143
 Notre-Dame, hôpital, 96
 NOURISSIER, François, 222
 NOWLAN, Jean-Baptiste, 167, 168, 169
 O'LEARY, Dostaler, 79
 ONU, l', 120, 187
 Orchestre philharmonique de Montréal, 126
 Ordre du Canada, l', 140, 177
 Ordre du mérite de la culture française au Canada, l', 177
 OUMMET, Léo-Ernest, 72
 Ouimetoscope, 72
 Palais de justice (vieux), 96
 Palais municipal, 96
 PALLASCIO-MORIN, Ernest, 143, 144
 PANNETON, Philippe, 93, 218

- PAQUIN, Marie-Thérèse, 40
 PARE, Jean, 189
 PARENT, Étienne, 97
Paris-Presse, 26
 Parti conservateur fédéral, 8
 Parti de l'Unité nationale, 27
 Parti libéral fédéral, 65
 Parti libéral provincial, 177, 189
 Parti ouvrier-progressiste (communiste), 50
 PAYETTE, Lise, 158
 PELADEAU, Pierre, 225
 PELLAND, Alfred, 161
 PELLERIN, Jean, 237
 PELLETIER, Charles-Edouard, 79
 PELLETIER, Gérard, 156, 173, 182, 187, 194, 197, 199, 200, 230
 PÉPIN, Guy, 214
 PÉPIN, Marcel, 210
 PÉRODEAU, l'hon. Narcisse, 25, 65
 PERRON, M^c J.-L., 143
 PERRON, Léonide, 27
Perspectives, 142, 204, 230
Photo-Journal, 143, 168
 PIATIER, Jacqueline, 221
 PICARD, Gérard, 117
 PIE XII, pape 178
 PIERRE, l'abbé, 163
 PINARD, Bernard, 199, 200
 Place des Arts, 231
 PLOURDE, Gérard, 192
 POTVIN, Gilles, 40
 POULIN, Jacques, 218
 Power Corporation, 201, 202, 209, 210, 213, 228
 PRASTEAU, Jean, 221
Presse Canadienne, la, 120, 124
 PRÉVOST, Roland, 139, 140, 141
 PRINCE, Lorenzo, 95, 120, 161
 PRINCE, Paul-Émile, 135
 PRINCE, Vincent, 122, 200, 230, 237
 PROULX, Pierre, 135
 PROUST, Marcel, 131
 PRUD'HOMME, J.-Alex., 191
 RACICOT, Lionel, 170
 Radio-Canada, Société, 137, 143, 174, 180, 181, 194
 RENAUD, l'hon. Olier, 117
 Révolution tranquille, 174
Revue d'Histoire de l'Amérique française, 97
 REYNALD, Georges, 101
 RICHER, Armand, 135
 RIVET, Louis-Joseph, 9, 11, 58
 ROBERGE, Léon, 174, 178
 ROBIDOUX, Léon-A., 151
 ROBITAILLE, Jacques, 146
 ROBLES, Emmanuel, 221, 222
 ROBY, Gilberte, 116
 ROY, Mgr Camille, 93
 ROY, Charles, 141, 142, 143
 ROY, Fernand, 214, 223
 ROY, D^r Louis-Philippe, 165
 ROY, Gabrielle, 218, 219
 ROY, Michel, 160, 184, 186, 198
 Royal Flying Corps, 113
 Royal Society of London, 130
 SABATIER, Robert, 221, 222
 ST-CYR, Lili, 72
 Saint-Denis, Théâtre, 40, 126
 SAINT-LAURENT, l'hon. Louis, 134, 142
 SAINT-PIERRE, Francis, 192
 SALACROU, A., 222
 SAVARD, Félix-Antoine, 218
 Sénat, le, 187, 204
 SION, Georges, 221
 SISTO, Jean, 214
 SKULLY, Marie-Blanche-Antoinette, 154
 Société canadienne de la Croix-Rouge, 96
 Société des Dix, 164
 Société historique de Montréal, 132, 139
 Société régionale des Loisirs de Montréal, 141
 Société Royale du Canada, 130, 177
 Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal, 130, 139, 140
 SPENCER, Léonard, 59
 Stella, théâtre, 130
 STEWART, William, 79
 STIL, A., 222
 Syndicat de l'industrie du journal, 168
 Syndicat des employés du Service technique de l'organisation de la production, 203
 Syndicat des journalistes de La Presse, 192, 198, 199, 200, 214
 Syndicat des journalistes de Montréal, 101, 118, 167, 168, 178
 TARDIF, Raymond, 229
 TARDIVEL, Jules-Paul, 97
 TARTE, J.-Israël, 97, 151
 TASCHEREAU, Louis-Alexandre, 27, 33, 34, 106
Télé-Presse, 204
 Temple de la renommée du journalisme canadien, 123
 Terre des Hommes, 156
 TESSIER, abbé Albert, 104
 Théâtre du Nouveau-Monde, 129
The Boston Post, 151
The Gazette, 128, 146, 166
The Gleaner, 205
The Herald, 128
The Montreal Star, 128, 210, 211
The New York Times, 51, 52
The Star Weekly Magazine, 185
 THIVIERGE, Marc, 79
 TOUGAS, Claudette, 229
 TOURNIER, Michel, 221, 222
 TREMBLAY, Ernest, 120
 TRÉPANIÉ, François, 165
 TRÉPANIÉ, Jacques, 165
 TRÉPANIÉ, Léon-R., 21, 41, 53, 54, 58, 120, 164, 165
 350 ans de théâtre au Canada français, 130

Trudeau, l'hon. Pierre Elliott, 157
TRUELLE, André, 134
Turc, voir Barbeau, Victor
Unesco, l', 177, 187
Union canadienne des journalistes de langue française, l', 174, 175
Union nationale, l', 156, 168, 177, 189
Université de Montréal, 97, 119, 136, 139, 194
Université d'Ottawa, 176
Université Laval, 24, 97, 142, 156, 176
Université McGill, 24, 119
Université Western Ontario, 101, 124
Un rapport équivoque, 204
VALOIS, Marcel, voir Dufresne, Jean
VAUQUELIN, Jean, 96
Vent du large, 177
Vickers, quai de la, 143
Victoria, quai, 68
VICTORIA, reine, 40
Victor-Morin, prix, 130
Vieux Montréal, 139, 164
VINEBERG, Abel, 79
Vingt-cinq à la une, 116
Vivre, 176
Vrai, 156
WALSH, Pat, 177
West African Broadcasting Unit, 177
WILSON, Cairine, 137
« Youppi », 229

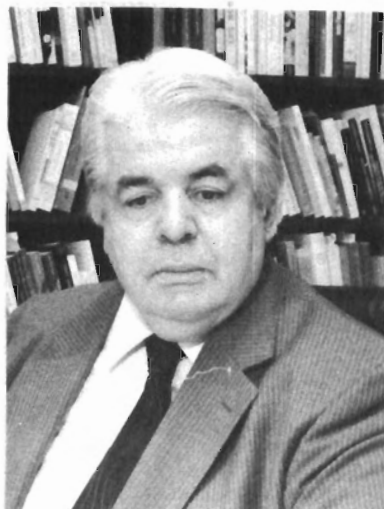
TABLE DES MATIÈRES

I	Après Trefflé Berthiaume, que va devenir <i>La Presse</i> ?..	7
II	Sir Lomer Gouin, directeur politique de <i>La Presse</i> , pendant... quatre mois!.....	31
III	Juin, juillet et août 1921 : un été « chaud » à <i>La Presse</i> .	39
IV	La famille Berthiaume devant la Législature	53
V	A la manière de... <i>La Presse</i>	93
VI	Au temps des signatures anonymes.....	111
VII	Quatre-vingts ans de dessins et de caricatures à <i>La Presse</i>	149
VIII	Brève histoire du syndicalisme chez les journalistes, à Montréal	161
IX	Après la grève « fraîche et joyeuse » d'octobre 58	173
X	<i>La Presse</i> sous l'administration Dansereau-Bureau (1967-1972)	201
XI	Juin 1972 : un romancier-homme d'affaires de Québec à la présidence de <i>La Presse</i>	213
XII	L'apport de Roger D. Landry à <i>La Presse</i> à l'aube de son centenaire	227
ANNEXES	241
I	Bill 173	243
II	Bill privé 122.....	247

→

III	Bill privé 175.....	255
IV	Bill privé 282.....	257
INDEX des noms, ouvrages et journaux autres que <i>La Presse</i>		263
Tome I (1884-1916).....		265
Tome II (1916-1984).....		275

L'AUTEUR



Né en 1917 à Saint-Anselme de Dorchester (Québec), Cyrille Felteau a fait carrière dans le journalisme. Diplômé de la première promotion de l'École des sciences sociales, politiques et économiques de l'université Laval, il a été reporter et chroniqueur financier à *L'Action catholique* de Québec, et reporter politique et éditorialiste au *Soleil*, de Québec également. En 1959, il entre à *La Presse* où il est chroniqueur aux informations internationales, reporter politique, éditorialiste pendant dix ans puis, de 1972 à 1978, chroniqueur du patrimoine où ses travaux lui méritent un Prix d'excellence en information attribué par *Héritage-Canada*.

Sa collaboration professionnelle s'est étendue au journal *Le Monde* de Paris, aux magazines *Time* et *Life*, à des revues telles que *Regards* et *Culture*, ainsi qu'à la revue *Les Écrits du Canada français* à laquelle il contribue toujours. De nombreux voyages et un stage d'un an en France, consacré à des recherches en organisation de la presse, ont également marqué sa carrière.

M. Felteau est l'un des auteurs de l'ouvrage *1960-75: quinze années de révolution tranquille*, publié par *La Presse* en 1975, et co-auteur d'un ouvrage de vulgarisation historique, *Les Moulins à eau de la vallée du Saint-Laurent*, paru aux Éditions de l'Homme en 1978.

Cette même année, il entreprenait la rédaction de l'histoire de *La Presse*, ouvrage en deux tomes dont le premier, publié à l'automne 1983, couvre la période de 1884 à 1916, et le deuxième tome, de 1916 à nos jours.

La composition de ce volume
a été réalisée par
les Ateliers de La Presse, Ltée

Achévé d'imprimer sur les presses
de Laflamme et Charrier,
lithographes

IMPRIMÉ AU CANADA

Après le «second souffle» donné à *La Presse*
en 1889 par l'imprimeur Trefflé Berthiaume,
le quotidien fondé cinq ans plus tôt
par W.-E. Blumhart connut des progrès fulgurants.

Au début du siècle, il était devenu le journal
dominant au pays; salué déjà comme
«le plus grand quotidien français d'Amérique»,
il avait atteint au Québec
le statut d'«institution nationale».

Après le tome I, sorte de tableau de ces temps
héroïques, le tome II de l'*Histoire de La Presse*
contient le récit circonstancié, authentique
et jusqu'à présent inédit, des conflits familiaux
qui déchirèrent la famille Berthiaume
et défrayèrent la chronique montréalaise
pendant des décennies. Il relate également,
jusqu'à nos jours, les mille et une péripéties
de la vie parfois tourmentée de cette institution.

Dans cet ouvrage comme dans le précédent,
l'auteur, Cyrille Felteau, a su puiser
aux meilleures sources pour donner couleur,
vie et mouvement à la grande fresque humaine
que constitue l'histoire maintenant
centenaire de *La Presse*.



9 782890 431355